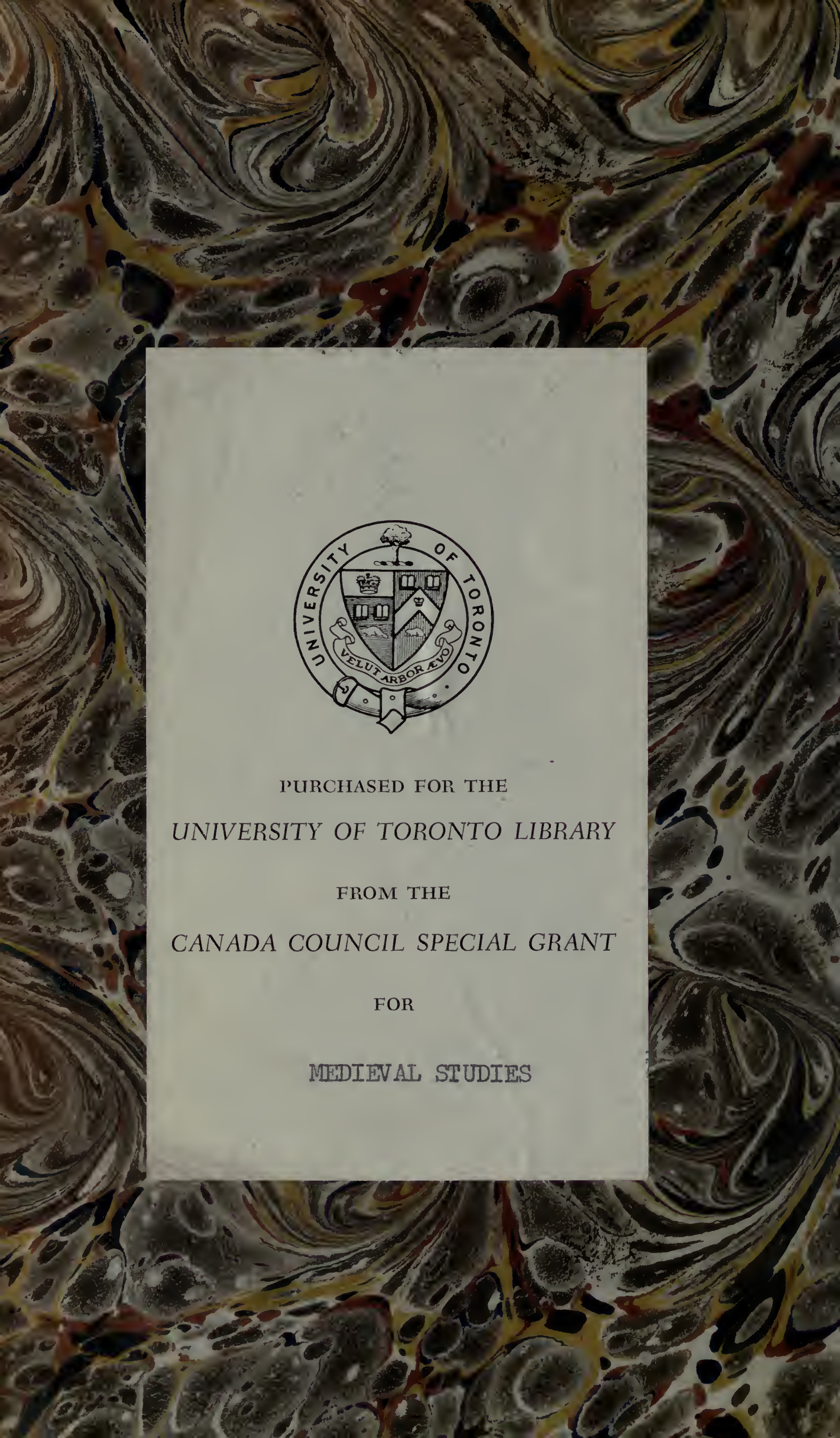
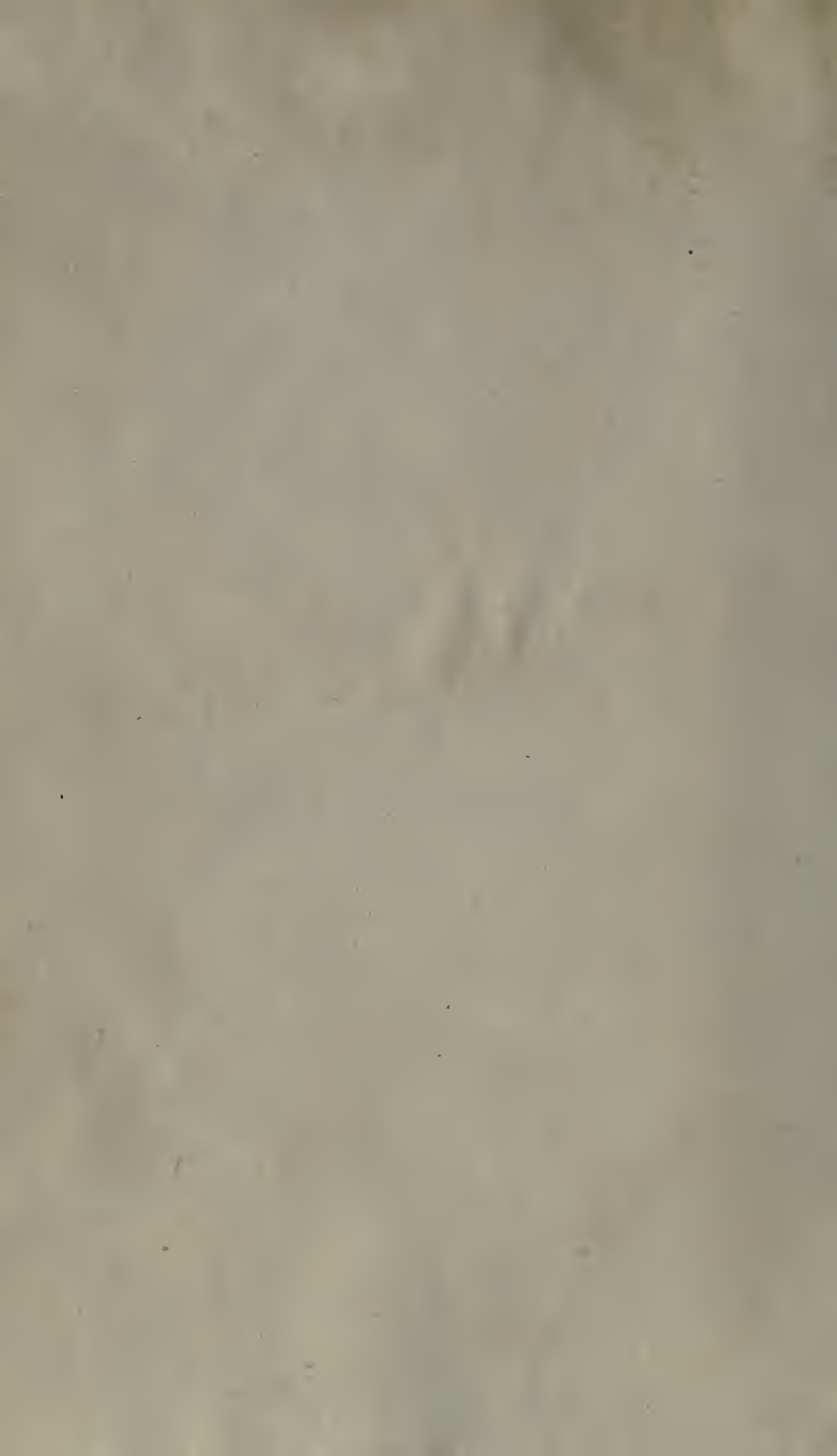
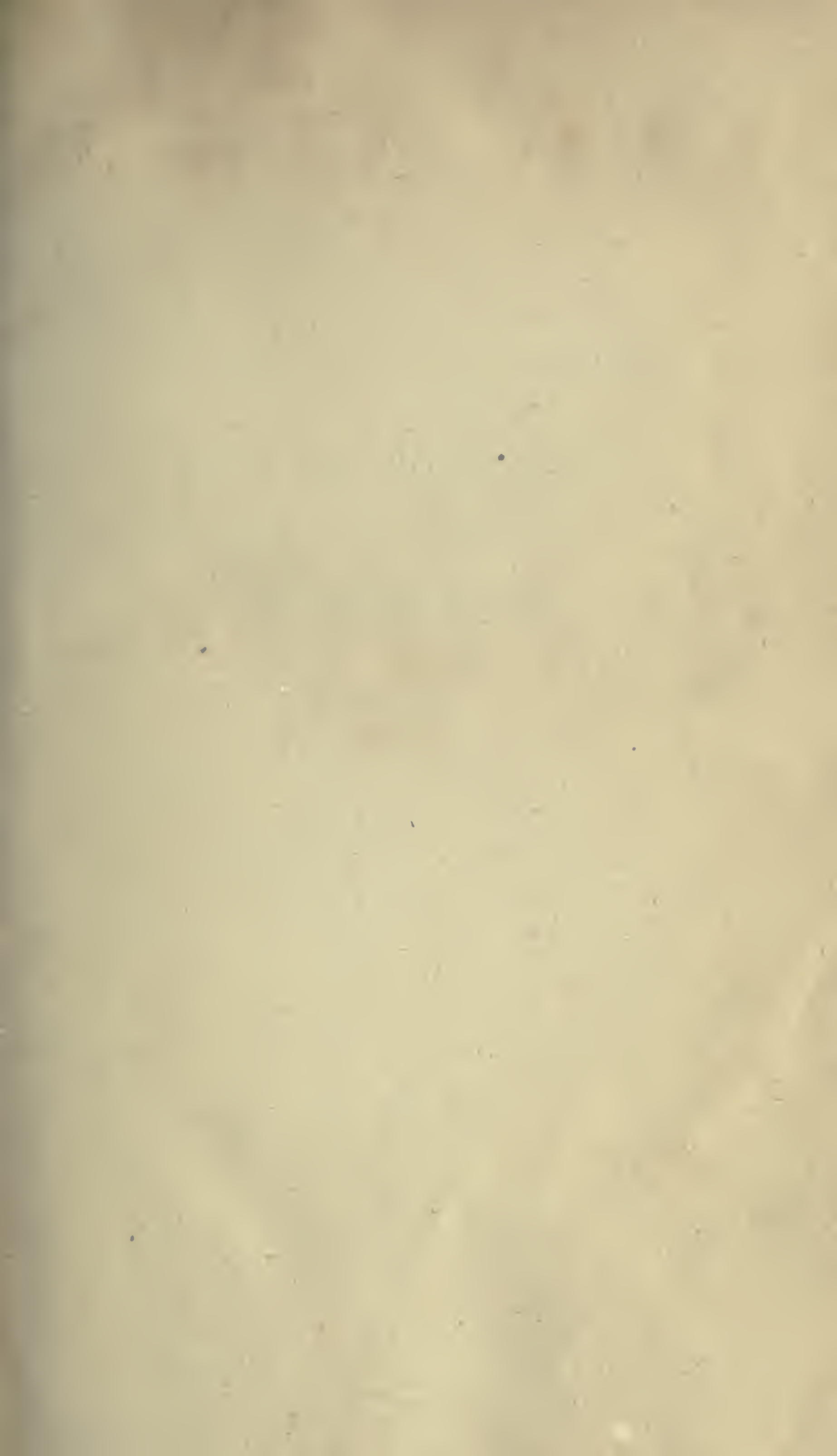
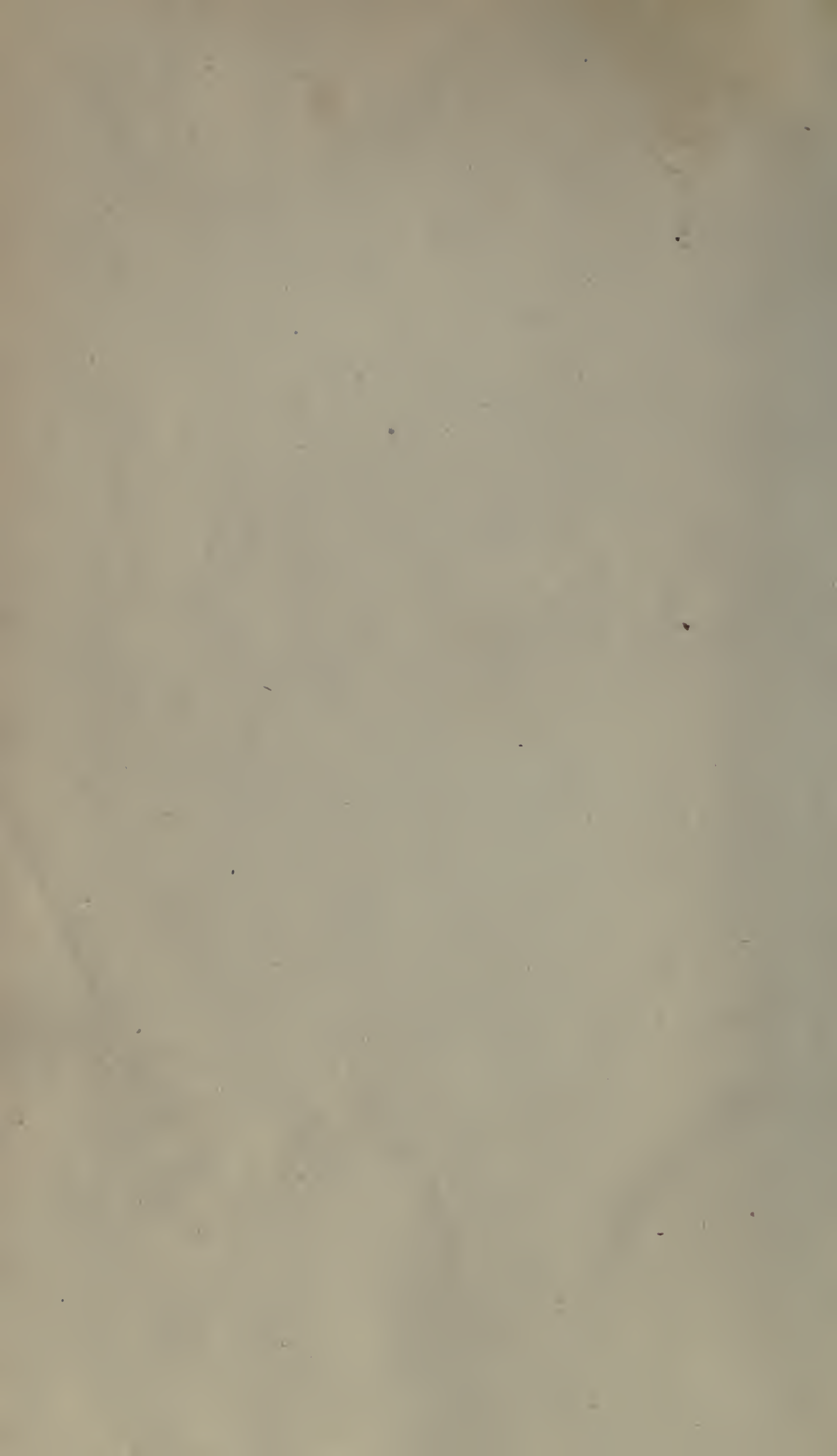

3 1761 04239 5475















FABLIAUX

OU

CONTES.

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOUARD,
RUE GARENCIÈRE, N° 5.





LE JEU DE LA BERGÈRE.

FABLIAUX

OU

CONTES,

FABLES ET ROMANS DU XIIe ET DU XIIIe SIÈCLE,

TRADUITS OU EXTRAITS

PAR LEGRAND D'AUSSY,

TROISIÈME ÉDITION,

CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

TOME SECOND.



PARIS.

JULES RENOUARD, LIBRAIRE,

RUE DE TOURNON, N° 6.

M DCCC XXIX.

TABLE

DU SECOND VOLUME.

TABLE DU SECOND VOLUME.

CHOIX ET EXTRAITS DES FABLIAUX.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

FAUTES A CORRIGER

DANS LE SECOND VOLUME.

Page 38, ligne	1.	leggevame	*Lisez* leggevamo
50,	15.	à elles	*Lisez* à elle
217,	26.	outr-mer	*Lisez* outre-mer
385,	29.	Le gien d'amor	*Lisez* Le gieu d'amor
403,	23.	Vergier, a aussi	*Supprimez la virgule.*



OBSERVATIONS

SUR

LES TROUBADOURS.

En traitant, au premier volume de cet ouvrage, de ce qui regarde l'ancienne littérature françoise, j'ai dit que nos provinces méridionales avoient établi sur cette matière un préjugé glorieux pour elles, mais peu fondé, qui leur attribuoit l'honneur d'avoir non-seulement cultivé les premiers la poésie en langue vulgaire, mais l'honneur, plus grand encore, d'avoir, en ce genre, fourni au reste de la France les premiers modèles et les premiers maîtres qu'elle ait eus.

Comme personne jusqu'ici n'avoit songé à discuter la validité de ces prétentions, elles se sont accréditées avec le temps, et ont acquis presque l'authenticité d'une vérité historique. Moi-même, séduit par des titres si peu contestés, long-temps, je l'avoue, je les crus incontestables. Mais le hasard, qui, sans nous, décide souvent de notre état et des occupations de notre vie, m'ayant associé aux travaux d'un savant

estimable (feu M. de Sainte-Palaye), lequel s'étoit consacré spécialement à l'étude approfondie des deux romanes, françoise et provençale, je me vis enfin à portée d'apprécier les poètes des deux langues. Quelle fut ma surprise lorsqu'en parcourant ces troubadours si vantés, ces troubadours qu'on nous représentoit comme les précepteurs de la nation, je ne trouvai chez eux que des poésies tristes, monotones, insipides et illisibles; tandis que les rimeurs de nos provinces septentrionales, inconnus et dédaignés, m'offroient, à mon grand étonnement, des productions pleines de gaîté, d'esprit et d'imagination !

Ce jugement néanmoins contredisoit si formellement la façon de penser commune sur cette double famille de poètes, qu'il m'inspira à moi-même une certaine honte. Je rougis de me voir en opposition avec l'opinion générale, et pendant long-temps j'en accusai mon goût.

Cependant, à travers cette défiance que m'inspiroit à juste titre la foiblesse de mes lumières, survint un évènement dont je fus témoin, et qui sembla me confirmer, malgré moi, dans mes préventions. L'académicien dont je viens de parler, jaloux de jouir du long travail qu'il avoit entrepris sur les anciens poètes provençaux, et en même temps hors d'état, par les années, d'y mettre la dernière main, en cherchoit quelqu'une qui pût le suppléer. Dans

ce dessein, il offrit et livra successivement ses matériaux à des gens de lettres qui, déjà connus avantageusement par d'autres ouvrages, donnoient lieu d'espérer qu'ils pourroient sans peine, et même avec gloire, rédiger celui-ci. Il y en eut qui l'entreprirent, et de ce nombre furent l'abbé Laugier et de Querlon. D'autres, sans vouloir se charger du fardeau entier, essayèrent seulement de mettre en vers certaines pièces. Mais ceux-ci, après s'être vainement efforcés de ranimer ces poésies mortes et sans vie, furent les premiers à jeter au feu celles sur lesquelles ils avoient inutilement travaillé. Les autres, tels que Querlon, qui avoient entrepris l'histoire entière, n'eurent pas le courage de l'achever. Laugier seul finit son travail, et ce travail fut jugé ne pas mériter l'honneur de l'impression.

Enfin, un autre homme de lettres (Millot), plus heureux et plus habile, en est venu à bout: il nous a donné, en trois volumes, une *Histoire littéraire des Troubadours*, laquelle contient quelques anecdotes sur la vie de ces poètes, avec un choix de leurs poésies.

Je ne rappellerai pas quel foible succès obtint cette collection, malgré toute l'adresse qu'avoit employée l'éditeur pour corriger au moins par l'intérêt et par l'instruction l'ennui qu'elle devoit inspirer. Quant à moi, le froid accueil que lui fit le public non-seulement me confirma dans l'opinion désavan-

tageuse que j'en avois conçue précédemment, mais encore il occasiona chez moi une foule de réflexions dont j'ai depuis publié une partie, en publiant les Fabliaux.

Mon intention pourtant n'étoit guère alors de les rendre publiques. Heureux et content dans mon obscurité, je me flattois de pouvoir cultiver en paix les lettres, qui, toute ma vie, avoient fait mes délices; mais, dans le système de bonheur que je m'étois formé à moi-même, ma première loi avoit été de ne jamais écrire. Je craignois de risquer mon repos et ma tranquillité sur ces mers remplies d'écueils, couvertes d'ennemis, et sans cesse infestées de pirates. Hélas! on n'échappe point à sa destinée. Un évènement de société, dont je ne prévoyois guère les suites, dérangea tous mes projets et rompit mes serments.

On parloit un jour, dans une compagnie où je me trouvois, de nos siècles d'ignorance, et l'on en parloit avec ce mépris insultant qu'ont inspiré mal à-propos quelques-uns de nos historiens. Je pris la liberté de dire que, pour le style, le goût, la critique, pour tout ce qui tient à l'art, il ne falloit point le chercher dans les ouvrages de ce temps; mais que si l'on vouloit se contenter d'esprit et d'imagination, on pourroit, à une certaine époque, en trouver chez nos vieux poètes; et j'ajoutai qu'il nous restoit d'eux, en ce genre, des choses fort

agréables qui méritoient d'être connues. On me demanda la preuve de ce que j'avançois. Je m'engageai à la fournir; et, effectivement, trois ou quatre jours après, je revins avec quelques-uns de ces fabliaux que j'avois appris à connoître chez M. de Sainte-Palaye. Je les avois traduits à ma manière, non littéralement, comme j'ai dit depuis, mais avec fidélité néanmoins, et j'apportois en même temps une copie des originaux, afin que si l'on me faisoit un crime d'avoir élagué chez eux quelques défauts, on ne m'accusât pas au moins d'avoir ajouté à leurs beautés. Ils causèrent d'autant plus de plaisir qu'on s'attendoit à éprouver un sentiment tout-à-fait contraire. La maîtresse de la maison m'en demanda quelques autres. J'y consentis, sans prévoir où alloit m'engager ma complaisance; mais quand elle en eut en main un certain nombre, elle exigea de moi que j'en publiasse le recueil, et, en cas de refus, me menaça de publier elle-même, sous mon nom, ceux qu'elle possédoit, malgré l'état d'imperfection où nécessairement ils étoient encore.

Ce fut alors qu'il fallut renoncer à tous mes projets de paresse, et commencer un travail qui, autant que je pouvois entrevoir, alloit me coûter plusieurs années entières; car, indépendamment de la recherche, du dépouillement, de la confrontation des manuscrits, je sentois très bien que, pour rendre utile un pareil ouvrage, il falloit y joindre une

quantité immense de notes sur les mœurs et sur les usages du temps, dont il offriroit à chaque page des vestiges. Mais d'un autre côté, à travers cette longue route d'épines, j'entrevoyois un but bien consolant pour moi, la gloire de ma patrie. Oui, j'aime mon pays avec transport, il est vrai ; je me glorifie d'être François, et ne vois sur la terre aucune nation chez laquelle je desirerois de préférence que la nature eût placé mon berceau. Or, l'ouvrage que j'allois entreprendre me paroissoit tenir à la gloire de la France : j'allois être à portée de prouver que l'Occident doit aux François la renaissance de la poésie, et surtout celle du genre des contes, et cette seule idée m'inspiroit un courage infatigable.

Néanmoins mon projet, en commençant, fut d'abord de garder l'anonyme. J'espérois par là pouvoir rester inconnu, comme je me l'étois promis à moi-même. Mais peut-on se flatter de céler son nom, lorsque, obligé de fouiller dans toutes les bibliothèques, on se pique ensuite de témoigner sa reconnoissance à ceux dont la complaisance nous a procuré des secours ? Des critiques d'ailleurs m'ont dénoncé en combattant mon opinion, et moi-même, quand j'ai vu l'anonyme des trois premiers volumes devenu inutile, j'ai pris le parti enfin de me nommer aussi au quatrième.

Moi quoique tout ceci détruisît pour jamais le

système de vie qui m'avoit rendu heureux, ce n'étoit pourtant pas le seul inconvénient que je devois éprouver. En parlant des productions de nos anciens rimeurs françois, j'avois cru devoir dire un mot de celles des troubadours, et à cette occasion je laissai échapper une partie des réflexions que ceux-ci m'avoient donné lieu de faire autrefois. Mais qu'est-il arrivé de mon imprudence? J'ai débuté dans la littérature par une querelle, moi qui n'estime rien sur la terre au prix de la paix et du repos, moi qui, comme Sosie, voudrois être *l'ami de tout le monde.*

Au reste, il m'étoit aisé de prévoir que mon insurrection trouveroit des contradicteurs, et je devois m'y attendre. Il est des têtes où toute opinion qui entre la première jette de telles racines, que tout ce qui vient ensuite la contredire n'est regardé d'abord que comme une erreur. Mais ce à quoi je ne m'attendois pas, c'est la chaleur que certaines personnes ont mise à me combattre. Étrange effet de l'amour-propre! parce que j'ai dit que les poètes qu'avoient produits autrefois les provinces méridionales n'étoient pas à beaucoup près aussi admirables qu'elles le prétendent, il y a eu des gens de lettres, d'ailleurs très estimables, mais nés dans ces provinces, qui se sont exaspérés, comme si j'eusse attaqué leur propre mérite. De toutes parts j'entends crier à la tolérance sur la religion, et l'on ne

m'a point pardonné à moi une opinion en littérature.

Le premier qui ait sonné l'alarme contre mon assertion a été le rédacteur des *Affiches de Province*, M. l'abbé de Fontenay. Il a prétendu qu'elle insultoit la moitié des habitants du royaume; *et l'on doit savoir*, m'a-t-il dit, *qu'on ne les attaque jamais impunément* (année 1780, n° 8). Lui-même, non content de me susciter des ennemis, a pris les armes, et m'a combattu. Avec de l'esprit, du style et du goût, c'eût été pour moi dans toute autre matière un adversaire redoutable; mais quand il s'agit de prononcer sur les ouvrages en romane françoise et provençale, ces qualités ne suffisent point. Il faut, avant tout, connoître et avoir étudié les ouvrages mêmes, et les deux langues dans lesquelles ils sont composés. Lui-même au reste l'a si bien senti, qu'il a appelé au secours de la cause commune le P. Papon, oratorien, qui, comme historien de Provence, devoit au moins, s'il entroit dans la lice, avoir plus d'avantage du côté des armes.

Peu de temps après ont paru dans le *Mercure* trois autres adversaires, M. Mayer, M. M... et M. l'abbé.., qui successivement sont venus rompre une lance contre moi. Enfin le père Papon, cet Achille auquel on reprochoit de rester oisif dans sa tente, tandis que les Grecs étoient attaqués, s'est armé aussi. Il

a publié un *Voyage littéraire de Provence*, où se trouvent insérées cinq lettres sur les anciens poètes françois et provençaux, et dans lesquelles il donne, comme il étoit aisé de le prévoir, toute la préférence aux derniers. Quelques journalistes ont applaudi à ses raisons, et je n'en suis point surpris. Dans des matières comme celle-ci, sur lesquelles peu de gens sont en état de prononcer, parce que peu de gens les connoissent, celui qui parle le dernier a toujours raison.

On sera moins étonné encore que M. l'abbé de Fontenay ait adjugé la couronne du triomphe au champion qu'il avoit appelé dans la lice. A en croire l'extrait qu'il a donné des cinq lettres, le combat est décidé pour jamais, et les fabliers françois, *ces maussades plagiaires des troubadours*, *sont remis à leur vraie place*.

Je ne pense point aussi honorablement sur ce vainqueur prétendu, j'en conviens. Ses preuves m'ont paru même si foibles, que ma première résolution, en le lisant, avoit été de ne pas lui répondre; et je l'ai annoncé. Cependant, comme on m'a fait observer que ce silence pourroit être réputé la ruse adroite d'un ennemi qui se sent vaincu, je dois au public, je me dois à moi-même, de motiver mon opinion.

Ma dissertation, puisque c'est ainsi qu'on l'a nommée, avoit pour but de prouver que les trou-

badours ne méritent pas à beaucoup près la renommée dont ils jouissent, et qu'au contraire, les trouveurs qui ont écrit en romane françoise n'ont pas obtenu toute celle qu'ils méritent. Pour la seconde partie de ce procès, c'étoit à moi de la prouver, et c'est ce que j'ai tâché de faire en publiant les fabliaux. Quant à la première, elle étoit toute décidée: ce qu'on nous a donné des poésies provençales avoit été regardé unanimement comme très médiocre; sur cela il n'y a qu'une voix, et je ne crains pas d'être contredit.

Mes critiques ont très bien senti tout l'avantage que j'avois sur eux de ce côté-là. Ils ont rejeté sur l'éditeur l'insipidité de ces poésies, quoique celui-ci encore une fois ait employé beaucoup d'art pour y répandre quelque intérêt. « Vous demanderez « pourquoi elles sont ennuyeuses, et en général « insupportables à la lecture, dit l'auteur du *Voyage « littéraire*, page 443: c'est qu'elles n'ont pu con- « server dans le françois les beautés qui sont propres « à la langue provençale; c'est que l'amour qui fut « presque le seul sujet que les troubadours traitèrent « dans leurs chansons y répand une uniformité « fatigante. On voit souvent dans la traduction fran- « çoise les mêmes images et les mêmes tours, quoi- « que dans l'original ils soient variés. »

L'auteur, pour prouver qu'elles *ne sont pas aussi méprisables qu'on veut le faire entendre*, en cite

lui-même trois morceaux différents ; et je remarquerai ici que de toutes les personnes qui m'ont critiqué, il est le seul qui ait osé citer. On ne m'accusera point de partialité en copiant d'après lui ceux qu'il rapporte. Or voici ce qu'il donne comme l'exemple *d'un trait fort délicat* (page 435). C'est le souhait d'un amant en parlant de sa maîtresse. « Je voudrois qu'elle accordât amour et merci, puis-« qu'elle accorde en sa personne des choses bien plus « opposées, qui sont la blancheur et l'incarnat de son « teint. »

Telles sont les beautés que le vengeur des troubadours trouve et admire chez ces poètes. Pour moi, je puis me tromper ; mais de bonne foi je doute fort que celles-ci ajoutent beaucoup à l'idée qu'on a d'eux.

M. l'abbé de Fontenay s'en prend aussi à leur traducteur du peu de succès qu'ont obtenu leurs poésies. Mais, non content de les justifier aux dépens de celui-ci, il prétend qu'on ne peut apprécier parfaitement leur mérite sur ce qui nous en est parvenu ; « que nous ne jouissons pas de toutes « leurs productions ; qu'il en existe encore d'autres « dans les archives et les bibliothèques des provinces « méridionales, à Rome même, dans la bibliothèque « du Vatican, et particulièrement à Naples ; enfin « que les curieux pourroient faire là-dessus des re-« cherches qui ne seroient pas infructueuses. »

Et moi je conseille aux curieux qui voudroient se dévouer à ces fouilles ingrates de ne point les entreprendre s'ils sont jaloux d'employer utilement et leur temps et leurs peines. Quoique les manuscrits de poésies provençales soient rares, cependant ceux qui nous sont parvenus sont entiers et non mutilés. Il y a peu d'espérance d'en trouver de nouveaux dans les bibliothèques d'Italie. M. de Sainte-Palaye les a fouillées dans un voyage qu'il entreprit à dessein, lorsqu'il eut formé le projet de faire connoître ces poètes au public. Il y a fait copier les principaux manuscrits qu'elles contenoient : déjà il avoit des copies de ceux que possède chez nous la Bibliothèque du roi. En un mot, il en a eu vingt-quatre entre les mains, et l'historien des troubadours en donne la liste. La rédaction de tous ces différents matériaux a formé quinze volumes in-folio, qui contiennent quatre mille pièces et douze cents fragments. C'est d'après ce recueil, la collection la plus complète sans contredit qui existe en ce genre, qu'a été publiée l'histoire des troubadours. Quel espoir après cela de faire pour leur gloire quelque découverte nouvelle! mais enfin, si quelqu'un a le courage d'entreprendre ce travail, qu'il sache que ce ne sera point assez de recouvrer quelque pièce dont le savant et laborieux académicien n'aura point daigné parler, ou même qui lui aura été inconnue: il faudra encore, pour mériter d'être citées, que

ces pièces soient intéressantes et propres à faire honneur au génie de ceux qui les composèrent.

Enfin nous en possédons plus de quatre mille. C'est de ce nombre, comme je l'ai dit à l'instant, qu'est composée la collection de M. de Sainte-Palaye; c'est la fleur et l'élite de ces quatre mille pièces qu'a choisies l'éditeur pour former le recueil qu'il a publié. Or l'on conviendra qu'il y a là de quoi asseoir un jugement, et que par conséquent on peut sans scrupule après cela prononcer sur le talent des troubadours.

L'auteur du *Voyage de Provence* prétend qu'ils avoient beaucoup de contes et de romans qui ne nous sont point parvenus, et même il cite, d'après deux troubadours, quelques titres de ces prétendues pièces, *tirées*, dit-il, *de la Fable, de l'Écriture Sainte et de l'Histoire*; comme si, dans un procès où, moi, je dépose des ouvrages originaux, des ouvrages authentiques et incontestables, il suffisoit de m'opposer de simples titres qui, n'offrant qu'un nom, ne peuvent rien prouver, parce qu'ils ne désignent rien de précis. Quoique le critique n'ait pas cité le texte original des deux auteurs, ce qui néanmoins étoit nécessaire pour apprécier leurs expressions et peser leur autorité; quoiqu'il ne rapporte qu'un certain nombre de ces titres, et que par conséquent il soit vraisemblable qu'il a choisi ceux qui étoient les plus favorables à sa cause,

cependant je ne veux, pour détruire son assertion, que quelques-uns de ceux-là mêmes qu'il cite. Certainement, des sujets *tirés de l'Écriture Sainte* ne peuvent être des romans ou des contes; et quant aux autres, qui m'en assurera davantage? Vous prétendez qu'*Arnier*, *Bertalès*, *le Fils de Rénier*, *les Questions de Perceval l'enfant*, etc. etc., sont des ouvrages de ce genre; je soutiens, moi, que ce sont des dits, des moralités, des sirventes, etc. : comment me prouverez-vous que j'ai tort?

« Mais, dit l'auteur, la preuve que les trouba-
« dours ont fait des ouvrages plus considérables que
« ceux qui nous restent, c'est qu'ils avoient porté
« la langue provençale à sa perfection. Or, tout le
« monde dira qu'une langue est claire, harmonieuse,
« riche, élégante, qu'elle a des règles fixes, lors-
« qu'elle a été maniée par de bons écrivains, par
« des hommes à talents ». (T. II, p. 241, nouv. édit.)

Avant qu'une langue soit formée, elle peut avoir un grand écrivain, parce que le génie alors s'en fait une à lui-même, et qu'à sa parole naît la lumière, lorsqu'il n'existe encore que des ténèbres. Mais ces exemples sont infiniment rares. Ce n'est point ainsi qu'agit la nature : elle a fixé aux fruits de l'esprit, de même qu'aux fruits de la terre, une marche réglée, un ordre d'époques et de développements, qui presque toujours est invariable. En effez, suivez l'histoire des différents peuples, et vous verrez que

ce n'est qu'après s'être civilisés et polis, après avoir acquis des connoissances et s'être fait une langue *claire*, *harmonieuse*, *riche*, *élégante*, qu'ils commencèrent à compter chez eux de bons auteurs : témoins Homère dans la Grèce, Térence chez les Latins, Dante et Boccace en Italie, Malherbe, Corneille et Pascal en France, etc. etc. Une nation éprouve-t-elle des circonstances heureuses qui tout-à-coup, et à-la-fois, font éclore chez elle un certain nombre d'hommes de génie? dès ce moment sa langue est fixée, parce que ceux-ci devenant des modèles, on ne peut plus espérer de plaire qu'en écrivant comme eux.

De ces observations, fondées sur les faits, il résulte que sans une langue déjà élevée à un certain point de perfection il ne faut pas espérer de grands écrivains; mais aussi cette langue peut exister sans que les écrivains existent, de même qu'une terre peut, de sa nature, être excellente, sans cependant rien produire : et prétendre que la romane provençale a eu beaucoup de bons ouvrages, parce qu'elle étoit supérieure à la romane françoise, c'est avancer que l'agriculture a nécessairement été florissante dans un pays parce que le sol y étoit de bonne qualité.

En vain l'on m'objectera que, depuis cinq ou six siècles, le temps a dû certainement détruire plusieurs des productions de ces poètes. Je conviendrai de cette vérité sans doute; mais je demanderai à

mon tour si le temps a dû respecter davantage celles de nos trouveurs. Cependant comment est-il arrivé qu'il nous est parvenu de ceux-ci d'assez jolies choses, et qu'il ne reste guère des autres que de tristes sirventes * et des chansons d'amour plus tristes encore? Quoi ! le temps se seroit plu à exercer uniquement ses ravages sur tout ce qu'ils avoient de meilleur ! Quoi ! les copistes, qui dans le temps formèrent des collections, se seroient tous accordés à n'insérer dans leurs manuscrits que les pièces les plus médiocres ! Quoi ! les fabliaux des troubadours ont tous disparu ! Et dans les vingt-quatre manuscrits qu'a compulsés M. de Sainte-Palaye, il n'a pu trouver d'eux un seul roman de chevalerie, de féerie et

* Les sirventes sont des pièces ordinairement satiriques. Comme elles composent en grande partie le recueil des poésies provençales, j'ai témoigné quelque surprise de voir le génie des troubadours si enclin à la satire. Des critiques m'ont reproché cette remarque, m'accusant d'insulter aux provinces qui furent la patrie de ces poètes. Qu'ils fassent donc le même reproche aux auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, lesquels ont annoncé le même fait que moi, et donné lieu à la même réflexion (tome VI, page 53). « Tout à la fin du dixième siècle, disent « ces historiens, il commença à paroître en France quelques poètes sati- « riques, *surtout parmi les troubadours :* mais ils y furent très rares ail- « leurs, puisque le laborieux et savant M. Lebeuf n'a pu avec toutes « ses recherches en déterrer qu'un seul. Ce goût pour le génie satirique « se communiqua au siècle suivant.

« Jusqu'ici (onzième siècle), ajoutent les mêmes écrivains, le genre « satirique avoit été assez rare en France. Peut-être le *goût en vint-il des « poètes provençaux qui en faisoient beaucoup d'usage* ». (Tome VII, page 125.)

d'amour, lui qui ne travailloit que pour leur gloire!

D'ailleurs, ne sait-on pas que les troubadours ont eu en différents temps le bonheur de trouver, tant en Italie qu'en France, des historiens qui nous ont transmis non-seulement des anecdotes sur leur vie particulière, mais encore plusieurs de leurs poésies? Cet avantage a manqué aux poètes de nos provinces septentrionales. Les ouvrages de ceux-ci, ainsi que leurs noms, sont restés dans le plus profond oubli jusqu'à Fauchet, qui le premier enfin a réveillé leur mémoire, mais qui assurément n'a pas réveillé le desir de les connoître.

Dans mon discours préliminaire, j'avois marqué encore quelque étonnement de voir les troubadours s'être dévoués presque exclusivement au genre des chansons, tandis que leurs rivaux avoient adopté de préférence le genre intéressant et agréable des romans et des contes. Le rédacteur du *Journal de Monsieur* a voulu donner la solution de ce problème. Selon lui, si les trouveurs ont préféré les romans et les contes, c'est qu'ils « *ont pu mieux réussir* dans un genre qui demande un plus grand « usage de la société, une connoissance plus détail-« lée des mœurs et des passions, et une certaine « complication de vices ou de ridicules qu'on est « plus à portée d'étudier dans les cours et les capi-« tales que dans les provinces ». (Page 300.)

L'auteur se représente ici les fabliers comme des

courtisans philosophes, aussi versés dans la connoissance du cœur humain que dans celle de la cour et du monde; et ce n'étoient que de simples bourgeois, des paysans, des ménétriers, qui, nés avec quelque esprit et de la gaîté, en tiroient parti pour vivre, en se dévouant à cette profession vagabonde. Or, pourquoi ces farceurs errants auroient-ils connu, mieux que les troubadours, *les mœurs et les passions, les vices et les ridicules*, puisque ceux-ci, pour débiter leurs chansons, leurs sirventes, etc., couroient comme eux les châteaux et les villes? Qui empêchoit ces troubadours de composer aussi des fabliaux et des romans? Et pourquoi devoient-ils *moins réussir* que leurs rivaux? Le critique a cru répondre à mon objection, et elle subsiste encore tout entière.

L'auteur du *Voyage de Provence* me reproche d'avoir interverti dans mon recueil l'ordre des fabliaux, et de les avoir rangés arbitrairement, au lieu de les distribuer selon leur âge et leur rang d'ancienneté, ce qui eût montré, dit-il, les progrès de la langue et ceux de l'art. Ce reproche est celui d'un homme qui ne connoît pas les manuscrits de nos poésies françoises. S'il en avoit lu quelques-uns, il sauroit que ce qu'il me demande n'est nullement praticable; il sauroit que ces recueils, composés d'après le caprice des copistes qui les entreprenoient, ou des gens riches qui les commandoient à ceux-ci,

n'ont eux-mêmes aucun ordre; que tout y est pêle-mêle, chansons et romans, contes et moralités, pièces dévotes et pièces licencieuses; et que le rédacteur, en se permettant d'y faire entrer indistinctement tout ce qui lui avoit plu, y plaçoit également, selon son goût, le nouveau et l'ancien, la pièce du jour comme celle qui avoit un siècle. D'après une pareille confusion, l'on conviendra que, venant aujourd'hui chercher des contes dans ce chaos, il m'est absolument impossible d'assigner leur âge; que si je l'ai deviné pour quelques-uns, ce n'a été que quand ils m'ont offert certaines données particulières; et que par conséquent j'ai pu, sans crime de lèse-littérature leur prescrire dans mon recueil l'ordre que je croyois le plus favorable à mon travail. Barbazan lui-même, qui a publié un certain nombre de fabliaux dans leur langue originale, n'a pas observé plus que moi leur ordre chronologique; et il ne le pouvoit pas davantage.

Cette réflexion sur les manuscrits répond, pour le dire en passant, à une assertion dont ailleurs le critique fait un argument contre moi. En avouant avoir vu en Italie plusieurs manuscrits qui contenoient de nos anciens romans françois, il déclare n'en avoir trouvé aucuns qui fussent des recueils de contes. (Tome II, page 224, *nouv. édit.*) Le fait peut être vrai. Les copistes ne faisoient guère alors des collections de purs fabliaux; mais aussi ils n'en

faisoient guère où ils n'en insérassent; et je suis convaincu que si l'auteur avoit voulu examiner plus attentivement ceux dont il parle, il y auroit, à coup sûr, rencontré de ces contes.

Dans un autre endroit il me propose de traduire les chansons amoureuses de nos trouveurs, pour qu'on puisse les comparer à celles des troubadours. C'est là un défi que je n'ai garde d'accepter. J'ai déjà déclaré ce que je pensois de ces chansons, qui, à dire le vrai, ne valent pas mieux que celles de leurs rivaux. Les seules en ce genre qui méritent d'être citées sont quelques *romances* et quelques *pastourelles*. Je ferai connoître les romances dans un des volumes suivants. Pour les pastourelles, quoiqu'elles soient plus agréables que les chansons, cependant, comme le genre en est monotone, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, je me contenterai d'en citer deux ou trois; et elles se trouveront de même dans le cours de l'ouvrage.

Mais une preuve que les troubadours avoient quelque mérite, continue l'auteur du *Voyage littéraire*, c'est qu'ils ont joui dans leur temps « d'une « réputation étonnante. On les recherchoit non-seu- « lement en Italie, mais encore en France, en An- « gleterre, en Espagne ». (Page 412.)

La romane provençale ayant beaucoup d'analogie avec la langue italienne, il n'est pas étonnant que l'Italie, dans un temps où elle n'avoit pas encore

de poètes, ait accueilli, ait honoré et lu même avec plaisir ceux que produisoient nos provinces méridionales. Leur langue et leurs poésies dûrent sans doute, par le même raison, se répandre dans l'Aragonnois et dans la Catalogne, lorsque les rois d'Aragon, comtes de Barcelonne, devinrent, par un mariage, comtes de Provence. Aussi voyons-nous des Italiens, des Aragonnois et des Catalans, rimer en provençal, et se placer sur la liste des troubadours.

Il n'en fut pas de même de l'Angleterre, quoique les rois anglois eussent, par un mariage semblable, acquis aussi la Guienne. Peut-être après tout est-il probable que parmi les Gascons, qui de temps en temps passoient à Londres, soit pour s'y fixer, soit pour faire leur cour au monarque, il y en eut quelques-uns qui par faste, ou par goût, s'y firent accompagner de ménétriers et de chanteurs provençals *. Mais ce n'est pas là ce dont il s'agit. La question importante est de savoir si ces musiciens, et les poésies qu'ils chantoient, furent, selon l'expression du *Voyage littéraire*, recherchés en Angleterre,

* J'ai remarqué ailleurs qu'anciennement on appeloit Provençaux tous les habitants de nos provinces au midi de la Loire, qui parloient la langue provençale; mais, comme ce mot *Provençaux* est consacré aujourd'hui aux habitants de la Provence proprement dite, et que, par conséquent, il peut former amphibologie, je me servirai toujours de celui de *Provençals*, quand je voudrai désigner les compatriotes des troubadours, soit contemporains, soit modernes.

c'est-à-dire par la nation angloise. Voilà ce que je voudrois voir prouvé bien clairement, et ce que franchement je crois difficile à prouver. Car enfin c'étoit la langue françoise qu'on parloit en Angleterre depuis la conquête de Guillaume. Or, pour les peuples qui parloient cette langue, le provençal étoit inintelligible, comme elle étoit inintelligible elle-même pour ceux qui parloient le provençal. C'est là une vérité incontestable : j'ai cité, pour la prouver, l'autorité même du savant historien du Languedoc, dom Vaissette, qui dit que la Romane françoise fut jusqu'au quinzième siècle *absolument étrangère* dans nos provinces méridionales, et qu'*elle y étoit entendue de très peu de personnes, même parmi celles du premier rang.* (Tome IV, page 502.) Mais il semble que mes adversaires affectent sans cesse d'oublier ce fait.

Pouvoit-elle être entendue par les Italiens eux-mêmes? c'est ce qu'aujourd'hui j'ai la hardiesse de demander à mes critiques. Je sais, et je l'ai dit plusieurs fois, qu'il y avoit entre les deux idiomes une grande analogie. Malgré cette affinité, néanmoins il est incontestable qu'ils étoient différents; et ceux des gens de lettres à qui la lecture du Dante, de Pétrarque et de Boccace est familière ont pu s'en convaincre ci-dessus, en lisant les morceaux de romane provençale que j'y ai rapportés. Mais si cette assertion est vraie, si elle est inattaquable, com-

ment donc les Italiens (et ceci peut se dire également des Catalans et des Aragonnois) pouvoient-ils rechercher avec tant d'empressement des poésies qu'ils n'entendoient pas ?

A la vérité, comme elles acquirent chez eux de la renommée, parce qu'ils n'avoient encore aucun poète; comme, d'un autre côté, elles étoient dans une langue que la conformité d'idiome rendoit facile à apprendre, beaucoup de personnes voulurent les connoître, surtout dans la classe des grands, des beaux-esprits et des riches, gens pour qui la connoissance de ces chansons étoit alors un objet de science, d'orgueil et de plaisir. Elles s'instruisirent donc dans la langue provençale; et c'est ainsi que les troubadours devinrent les maîtres et les premiers modèles de l'Italie.

Mais bientôt l'émulation aiguillonna les esprits. On ne se contenta point d'admirer, on voulut rimer aussi; et alors s'élevèrent, tant au-delà des Alpes qu'au-delà des Pyrénées, de nouveaux troubadours. Mais ce qu'il faut remarquer de ces rimeurs étrangers , et ce que personne n'a remarqué encore, c'est que parmi eux on ne compte que le jongleur Ferrari qui soit de la classe du peuple. Tous les autres sans exception, tous, Italiens, Aragonnois, Catalans, sont des souverains, des princes, des grands seigneurs, des chevaliers, ou des officiers attachés à de grands seigneurs. Ceci explique en même temps

pourquoi les troubadours provençals furent accueillis et recherchés dans certaines cours étrangères. C'étoient celles dont les maîtres savoient leur langue. Mais quant au peuple, en Aragon, en Catalogne, en Italie, quant au corps de la nation dans ces contrées, je soutiens qu'il n'entendoit et ne pouvoit entendre les poésies provençales. Ainsi, quand par un évènement contraire, l'italien, au dernier siècle, devint de mode à Paris, on vit la plupart de nos courtisans et des femmes à prétention parler italien; on vit nos auteurs citer avec affectation les auteurs italiens, quelques-uns mêmes, tels que Ménage, Regnier-Desmarets, etc., etc., faire des vers italiens; et, cependant, malgré cet engoûment de quelques centaines de personnes, l'italien n'en fut pas moins, pour la nation françoise, une langue étrangère et inintelligible. Telle est, dans la plus exacte vérité, l'histoire de ce qui arriva en Italie au temps des troubadours. Voilà ce qu'auroient dû savoir leurs panégyristes; et voilà ce qu'ils n'ont pas dit.

Rien de pareil n'arriva en Angleterre; et leurs assertions sont dénuées de toutes preuves. En vain les Éléonor, épouses de Henri II et de Henri III, durent y porter le goût des poésies troubadouresques; en vain quelques Provençals se hasardèrent peut-être à venir briguer par leurs talents la faveur de deux reines, leurs compatriotes: ni les poésies ni les poètes ne furent accueillis de la nation. Son engoûment se

porta tout entier vers les romans de chevalerie ; et l'on conviendra que les héros de la *Table-ronde*, avec leurs exploits fameux et la magie de leur protecteur Merlin, étoient bien plus faits pour intéresser, que de fades chansons et des sirventes. Si les productions provençales avoient été, en Angleterre, aussi répandues, aussi estimées que l'assurent mes adversaires, tant d'éclat n'eût-il pas inspiré à quelque rimeur anglois le desir de se distinguer aussi dans cette langue, ainsi que l'avoient fait plusieurs Italiens et plusieurs Espagnols ? Cependant consultez l'histoire des troubadours, et vous verrez que parmi les cent quarante dont la patrie est connue, il n'en existe pas un seul anglois. Si l'on y compte le roi Richard, c'est une erreur : je l'ai prouvé dans le discours préliminaire du premier volume.

Ce qu'on vient de lire concernant l'Angleterre doit s'appliquer également à la France, c'est-à-dire aux provinces qui parloient la romane françoise. Les troubadours, loin d'y être *recherchés*, n'y furent pas plus connus que sur les bords de la Tamise. Ils ne pouvoient l'être davantage en effet ; et l'on ne trouve pas plus de noms françois sur leur liste qu'on n'y trouve de noms anglois.

Encore une fois, les deux moitiés du royaume différoient de langage. Quoiqu'il pût y avoir dans l'une ou dans l'autre certains individus qui sussent les deux idiomes, elles ne s'entendoient pas. Moi-

même qui sais passablement bien la romane françoise, j'ai eu beaucoup de peine à comprendre la provençale; et, sans les secours que m'ont procurés les commentaires de M. de Sainte-Palaye, très difficilement, je l'avoue, je serois parvenu à la lire. Enfin, on ne trouvera pas chez les troubadours un seul passage où il soit mention des trouveurs. On n'en trouvera pas un seul chez nos trouveurs où il soit parlé des troubadours : au moins je proteste de bonne foi que je ne m'en rappelle pas un; et je ne crains pas de le dire, puisque, si je me trompe, je suis sûr d'être contredit par mes adversaires.

Que devient maintenant cette réputation *étonnante* dont on veut gratuitement qu'aient joui les rimeurs provençals? Malgré tout leur éclat prétendu, les voilà inconnus, non-seulement à une très grande partie de l'Europe, mais encore à la plus belle moitié de la France, à celle qu'habitoient nos rois! D'ailleurs, quand même tout ce qu'on leur attribue de renommée auroit existé en effet, que prouveroit encore cet argument? Rien. Il ne s'agit point de savoir s'ils ont été loués, mais s'ils ont mérité de l'être. Quel ouvrage a jamais excité autant d'enthousiasme que notre *Roman de la Rose*? Reçu avec transport dès sa naissance, lu, admiré, prôné d'âge en âge, il ne nous est parvenu, s'il est permis de parler ainsi, qu'au milieu d'une escorte pompeuse d'éloges et de panégyriques, qui aujourd'hui encore en imposent à

la plupart des gens de lettres. Cependant entreprenez de le lire, si vous l'osez ; cherchez-y ce qui a pu occasioner ce respect qu'on lui porte toujours sans trop savoir pourquoi, et vous conviendrez que jamais peut-être ne parut en France production plus ennuyeuse et plus misérable; que c'est ce mauvais poème qui, en introduisant chez nous les insipides personnages de *Bel-accueil*, de *Bon-vouloir*, de *Male-bouche*, et autres pareils, a gâté le goût des François, ou plutôt a introduit chez eux, pour plusieurs siècles, le mauvais goût; enfin qu'à l'exception de cinq ou six vers qu'on a retenus, il n'a absolument d'autre mérite, pour plaire, que l'allégorie libertine qu'il présente. *

C'est ainsi que doivent être appréciés les éloges donnés aux troubadours. Mais, au reste, écoutons sur ce point leur éditeur : un pareil témoignage ne

* Dans le manuscrit de la Bibliothèque du roi n° 7218, est une pièce de vers intitulée *le Dit de la Rose*. (J'expliquerai plus bas ce que nos poètes entendent par *Dits*.) Selon celui-ci :

l'on peut
Par la rose puet-len entendre
La bele qui assez plus tendre
au mois de
Est , fresche come rose en mai.

Après cette explication de l'auteur viennent des discours allégoriques, et à double entente, sur cette rose qu'il veut cueillir. Nos vieux poètes sont remplis de ces sortes d'allégories indécentes ; et peut-être est-ce dans celle-ci que l'auteur du *Roman de la Rose* a pris l'idée de son poème.

peut être suspect; et jamais on ne parlera mieux en ma faveur.

« De tout temps il y a eu de fausses réputations « (tome II, page 479), fondées sur quelques juge« ments particuliers, dont l'autorité prévaut sans exa« men, jusqu'à ce qu'enfin la critique discute, la « vérité perce, et le fantôme du préjugé s'évanouit. « Telle a été la réputation d'Arnaud Daniel. Nul trou« badour n'a reçu plus d'éloges des premiers auteurs « italiens. Le Dante le célèbre plusieurs fois dans « son traité de l'*Éloquence vulgaire*. Après avoir « marqué les fins principales de la poésie, *l'honnête*, « *l'utile* et *l'agréable*, il ajoute que l'agréable fut le « partage d'Arnaud, et qu'il excella particulièrement « à chanter l'amour. Il dit encore, à la fin du vingt« sixième chant du Purgatoire, que ce poète ma« nioit supérieurement sa langue; que ses vers ten« dres et sa prose en roman surpassent tout ce qui « avoit paru avant lui dans le même genre.

« Pétrarque le nomme à la tête des poètes pro« vençaux les plus célèbres, en l'appelant *le grand* « *maître d'amour*. Il l'a même imité en plusieurs « choses.

« De pareilles autorités ont paru comme infaillibles « aux Italiens des siècles suivants, occupés du même « sujet. Ils ont fait d'Arnaud le prince du Parnasse « provençal.

« Cependant, à l'examen de ses pièces, on ne

« voit point ce que Dante et Pétrarque pouvoient y
« trouver de si merveilleux. Rien n'a peut-être plus
« contribué à ses succès, en des temps où l'on avoit
« si peu de goût, qu'un nouveau genre de compo-
« sition, nommé *sestine*, dont il fut l'inventeur, et
« dont le mérite consistoit dans la difficulté de cer-
« taines combinaisons de vers, répétés dans un cer-
« tain ordre. Ajoutez à cela une recherche curieuse
« de rimes, qu'il appeloit *caras rimas*, rimes riches
« ou difficiles. C'étoit de quoi se faire admirer, sinon
« des deux poètes italiens, au moins d'un public
« ignorant, toujours prêt à s'extasier sur des inepties.»

D'après ces réflexions, dictées par le goût et l'impartialité, on peut apprécier maintenant de quel poids peuvent être tous ces éloges donnés aux troubadours par les Italiens.

« Les Italiens ne parlent que des Provençaux, dit
« M. l'abbé de Fontenay; ils avouent les obliga-
« tions qu'ils ont aux Provençaux; ils imitent les
« sujets traités par les Provençaux; en un mot, il
« est toujours question chez eux des Provençaux, et
« *uniquement des Provençaux.* »

J'avoue que j'ignore quels sont ces sujets pris par les Italiens chez les troubadours; et j'eusse desiré que M. l'abbé de F.... eût bien voulu me les indiquer. Mais au reste, comme je ne connois que médiocrement la littérature italienne, je m'en rapporte à lui sur cet avantage de ses compatriotes.

Ils en ont un autre, bien plus glorieux encore, dont je les ai félicités moi-même ailleurs, celui d'avoir inspiré à l'Italie le goût de la poésie en langue vulgaire, et de lui avoir donné en ce genre les premiers modèles. Quoique les disciples aient bientôt laissé leurs maîtres beaucoup en arrière, cependant il est flatteur pour ceux-ci de compter de pareils élèves parmi leurs titres de gloire. Il n'est donc pas étonnant que d'après ce que l'Italie devoit aux Provençals, quelques-uns de ses écrivains aient, par reconnoissance, vanté quelques-uns des leurs.

Cependant depuis la publication des fabliaux, il a paru un ouvrage dans lequel l'auteur, M. Bartoli, antiquaire du roi de Sardaigne, attaque les prétentions qu'ont à ce sujet nos provinces méridionales. Loin que leurs troubadours aient été les premiers à faire renaître au-delà des Alpes le goût des lettres, il avance au contraire que les études y furent antérieures au siècle où ceux-ci commencèrent à rimer. Il prétend qu'avant eux l'Italie avoit déjà des écrivains en histoire, en astronomie, en jurisprudence, en médecine, etc.; qu'au douzième siècle on y faisoit des vers italiens, comme il paroît par une inscription de ce temps; qu'au reste, pour tourner vers la poésie les talents de cette nation, il lui suffisoit des auteurs grecs et latins dont elle avoit conservé, et dont elle possédoit les manuscrits; enfin que si Dante et Pétrarque ont cité avec éloge quelques-uns

des troubadours, il s'en faut de beaucoup que le reste de l'Italie ait partagé sur ce point leur enthousiasme; et qu'après tout, Pétrarque lui-même estimoit en général fort peu ces poètes, puisqu'il nous les représente avec un *langage aussi étrange que leur extérieur.*

> Di portamenti e di volgari strani.
>
> (*Trionfo d'amore*, cap. IV.)

La manière dont M. Bartoli discute ces réflexions diverses prouve un homme très instruit en littérature, et dans la littérature italienne surtout: mais elles ne sont pas les seules qu'il ait faites à ce sujet. Il en annonce d'autres encore qui serviront de suite aux premières.

C'est aux provinces qu'intéressent ces nouvelles attaques qu'il appartient de les repousser. Pour moi, qui ai cru pouvoir disputer à ces rimeurs un mérite qu'ils n'ont pas, mais qui me fais un devoir de reconnoître celui qu'ils ont réellement, j'avoue avec impartialité que si parmi les arguments du savant antiquaire il en est beaucoup qui m'ont paru concluants, il en est aussi qui ne m'ont point convaincu, et sur lesquels j'attends les preuves nouvelles qu'il promet. Ce n'est point la médecine, l'astronomie ni la jurisprudence que les Provençals se glorifient d'avoir transplantées au-delà des Alpes, mais le goût de la poésie et des lettres. Or voilà ce que M. Bartoli ne me paroît pas avoir détruit encore. Il appuie

son opinion sur une inscription en vers : mais une inscription n'est point de la poésie ; et tant qu'une nation ne pourra me citer que de pareils monuments, elle n'aura pas droit, je pense, de se vanter d'avoir eu des poètes. Pour lui accorder cette gloire, je veux des recueils, des pièces nombreuses et d'une certaine étendue, en un mot, un corps d'auteurs dont les productions aient été connues, lues ou chantées par leurs contemporains. Telle est la gloire des Provençals avant le treizième siècle; et jusqu'à ce que l'Italie m'offre des titres pareils, je me croirai fondé à croire qu'ils ont été ses maîtres. A-t-elle un poète en langue vulgaire qui soit antérieur à l'an 1122 ? Alors mourut le premier des troubadours. En a-t-elle qui aient versifié en italien avant le Lombard Malaspina ? Celui-ci rima en provençal sur la fin du douzième siècle. Les autres ultramontains, qui, à l'exemple de Malaspina, choisirent, pour composer, l'idiome de nos mêmes poètes, ne prouvent-ils pas le cas que l'Italie faisoit des poésies provençales ? Enfin n'est-ce pas à nos rimeurs méridionaux que de son propre aveu elle doit les *sestines* ?

Ici néanmoins se présente une réflexion, qui malheureusement n'est point à l'honneur des derniers. Il y a eu, comme je viens de le dire, des Italiens qui ont rimé en provençal. Mais par quelle fatalité ces étrangers, que nos provinces troubadouresques se font une gloire d'inscrire sur leur liste,

sont-ils donc tous des hommes au-dessous du médiocre, dont pas un seul ne nous a laissé un nom connu en littérature? Comment est-il arrivé que les premiers écrivains dont l'Italie puisse se vanter, Ubaldini, Guitton d'Arezzo, Cino de Pistoie, Dante, Boccace, Pétrarque, etc., aient tous également, comme d'un commun accord, renoncé à la romane provençale, pour écrire dans leur propre idiome? Pourquoi enfin dès ce moment-là, les troubadours, malgré la réputation *étonnante* dont il jouissoient, sont-ils tombés tout-à-coup dans un tel mépris que depuis on ne trouve leurs poésies citées chez aucun écrivain de mérite, ou qu'elles ne le sont que comme matière de critique et d'érudition?

La vérité de ce fait a été reconnue par leur éditeur. De bonne foi sur le degré précis d'estime qu'on doit à leurs talents, il ne se laisse point aveugler par l'amour de la patrie; et c'est toujours avec confiance que je cite son témoignage, parce qu'ordinairement ce témoignage est celui d'un homme impartial. « A la fin du treizième siècle (*Disc. prél.*, page 74), « dit-il, le Dante donna l'essor du génie à la langue « italienne. Dès ce moment, on la vit fort supé- « rieure au provençal. Pétrarque parut; l'amour « l'inspira; et sous le ciel même de Provence, il fit « entendre des sons si mélodieux, des vers si élé- « gants, en un mot, il éclipsa tellement les trouba-

« dours, que leur nom, leur langage et leurs poé-
« sies disparurent presque entièrement aux yeux de
« l'Europe. »

Je prie mes lecteurs d'observer que ce Pétrarque, ce Dante, qui anéantirent pour jamais les poésies des troubadours, sont ces mêmes Italiens cependant qui les ont loués, ceux-là mêmes qui nous ont transmis leurs noms, et sans lesquels ces noms seroient aujourd'hui entièrement inconnus. Quoi! malgré de si honorables éloges, malgré tant de mérite et une réputation si *étonnante*, la mémoire des troubadours a péri tout-à-coup! Ce phénomène est rare en littérature.

Le rédacteur du *Journal de Monsieur* a néanmoins entrepris de l'expliquer. « Quand les deux
« romanes, dit-il, sont devenues inintelligibles pour
« le plus grand nombre des lecteurs, on n'a pu juger
« les ouvrages des troubadours et des trouvères
« que sur des traductions ». (J'ignorois que les rimeurs dont nous parlons eussent été traduits; et je croyois que leur mémoire avoit péri, avant que le temps eût procuré en France cet honneur à aucun d'eux.) « Alors il y avoit tout à gagner pour les
« uns, et tout à perdre pour les autres. Les fabliaux
« se sont soutenus par l'intérêt et la naïveté de la
« narration. Les poésies lyriques des Provençaux
« ont été au contraire dépouillées de tout leur
« charme dans la métamorphose d'une traduc-

« tion.... La prose ne dégrade point le genre du « conte ; et des vers lyriques ne sont plus rien en « prose. Traduisez-en françois Pétrarque et Boc- « cace : les contes de celui-ci vous amuseront in- « finiment, et les poésies de Pétrarque auront perdu « toutes leurs grâces » (page 292).

Ces principes quoique vrais en partie sont ici étrangers à la question. Oui sans doute, pour bien connoître Anacréon, Catulle et Horace, il faut connoître leur langue. Cependant, quand un morceau lyrique offrira une fiction agréable ; quand, à la grâce de l'expression, il joindra encore la séduction du sentiment et le charme de la volupté, alors peut-être il pourra conserver, dans une langue étrangère, une partie de sa beauté. Il me semble au moins que l'*Amour piqué par une abeille*, l'*Amour enchaîné par les Grâces*, le *Lugete, o Veneres*, le *Donec gratus eram tibi*, etc., plaisent encore, même en françois. Si dans une traduction, Pétrarque ennuie, tandis que Boccace amuse encore, c'est par une autre raison que celle qu'on m'objecte. Le prosateur et le poète perdent tous deux à être traduits ; mais, comme le triste et plaintif amant de Laure est vide d'idées, comme il n'a guère que de l'harmonie et du style, il perd, sous une main étrangère, ce léger coloris, au lieu que le conteur florentin offre un art, une variété, qu'il conserve encore malgré son translateur.

D'ailleurs, fût-il vrai que le mérite d'une chanson s'évanouit toujours dans une langue étrangère, et que celui du conte y reste toujours le même, ma difficulté néanmoins subsisteroit tout entière encore, et je demanderois, comme je l'ai déjà fait, pourquoi donc les troubadours n'ont pas composé de contes.

« Mais vos fabliers, m'objecte-t-on, ont été ou- « bliés aussi, comme leurs rivaux ». Cet oubli ne prouve pas plus contre les uns que contre les autres.

Les fabliers sont tombés dans l'oubli, ainsi que les troubadours; je le sais, et je l'avois dit avant le journaliste. Quoique dignes d'un meilleur sort, ils n'ont guère eu que deux siècles d'existence et d'éclat. J'ai parlé de ce phénomène dans le discours du premier volume, et j'en ai donné la raison. Mais les troubadours qui n'avoient pas les mêmes causes de discrédit, les troubadours tant vantés par les beaux-esprits d'Italie, et qui jouirent d'une réputation *si étonnante*, comment, avec ces éloges, cette renommée, ce mérite, ont-ils donc été tout-à-coup si complètement oubliés? Telle est la question que j'avois pris la liberté de faire à mes critiques. Tous ont essayé d'y répondre, et j'ose la leur faire encore.

« Mais, répliquent-ils, si les trouveurs avoient eu « quelque talent, eussent-ils été inconnus à l'Italie?

« L'Italie cependant n'en parle point: elle ne célèbre « que les troubadours. »

D'abord, quand l'Italie auroit méconnu nos conteurs, ou quand elle se seroit tue sur leurs ouvrages, ce silence prétendu ne prouveroit rien contre eux. Les Italiens n'entendant point notre romane *, il étoit naturel qu'ils ne connussent point les ouvrages composés dans cette langue. Nos trouveurs n'ont point fait mention de leurs poètes non plus; sera-ce néanmoins un démérite pour ceux-ci, et une preuve contre leur réputation? Non certainement.

Mais loin que l'Italie ait parlé *uniquement des troubadours*, comme l'ont avancé M. l'abbé de F..... et l'auteur du *Voyage littéraire*, j'avance à mon tour qu'elle a connu et cité nos rimeurs. Ouvrez ce poème bizarre et sublime que le Dante a intitulé *Comédie*, vous trouverez qu'il y parle de notre *roman de Lancelot*, et qu'il le regardoit même comme une lecture amusante.

* Comme j'ai dit ailleurs, dans mon discours préliminaire, que cette romane avoit été *transportée par les Normands à Naples et en Sicile*, l'auteur du *Voyage* m'accuse ici de *contradiction*. Mais, si les d'Hauteville *portèrent* leur langue dans le royaume qu'ils conquirent, si peut-être elle y fut celle du gouvernement, je n'ai eu garde de dire qu'elle y devint pour cela la langue de la nation. D'ailleurs, y eût-elle été, comme en Angleterre, établie par la force, Naples et la Sicile ne font qu'une foible portion de l'Italie : on eût pu y parler la romane, sans que, pour cela, le reste des Italiens l'eût entendue.

Noi leggevame un giorno, per diletto,
Di Lancilotto, come amor lo strinse.
(*Inf.* canto v.)

Ailleurs il fait mention de Charlemagne, de Roland, si célèbre chez nos romanciers (*Ib.*, C. xxxi), et de cette déroute de Roncevaux où le paladin mourant sonna du cor d'une manière si effrayante. Dans son traité *de vulgari eloquentiâ**, Dante nomme par trois fois notre chansonnier le Roi Thibaut, des chansons duquel il cite à chaque fois un premier vers.

On peut dire la même chose de Pétrarque. Dans son *triomphe d'amour*, il célèbre les *Romans de Lancelot*, celui de *Tristan* et ceux de nos chevaliers errants, dont les histoires, dit-il, sont remplies de mensonges.

Ecco quei, che le carte empion di sogni,
Lancilotto, Tristano, e gli altri erranti.

Mais d'ailleurs, quand nous n'aurions pas pour nous les témoignages, n'avons-nous pas les faits qui déposent en notre faveur? Les romans que, pendant deux ou trois siècles, publièrent les Italiens, ne furent-ils pas des imitations, des traductions ou des suppléments des nôtres? *Buovo d'Antona*, *il Danese*

* Trissino, et après lui quelques autres Italiens, ont paru douter que ce traité fût de Dante. Leur opinion n'a plus de partisans aujourd'hui. Mais, quand même le *de vulgari eloquentiâ* seroit d'une autre main contemporaine, ce seroit au moins un ouvrage d'une antiquité reconnue, et, à ce titre, il prouveroit également ce que j'ai avancé.

Uggierri, la Morte del Danese, lo Innamoramento di Milone e di Berta, le prime Imprese di Orlando, Orlando innamorato, Orlando furioso, Orlando bandito, la Rotta di Roncivalle, Morte de' Paladini, Mambriano, Rinaldo, Rinaldo furioso, il Selvaggio, Guerrino il meschino, Girone cortese, Lancillotto e Ginevra, etc., etc., etc. Qui ne reconnoît là les aventures et les héros de nos romanciers? Et les auteurs eux-mêmes, pour qu'on ne s'y méprenne pas, n'affectent-ils point sans cesse de citer, pour garant de leurs fictions, notre archevêque Turpin? Au reste, dans toute cette liste, je n'ai cité que des romans italiens en vers. Que seroit-ce si je rapportois tous ceux qui sont en prose! Une page ne suffiroit pas.

Le Dante lui-même, dans son traité *de vulgari eloquentiâ,* paroît en convenir. Au chapitre où il traite *des différents idiomes qu'on parloit de son temps à droite et à gauche de l'Apennin*, il dit sur la langue de nos provinces, qu'il appelle *langue d'oïl*, qu'*un des mérites dont elle se vante et dont elle est redevable à sa facilité et à son agrément*, *c'est de pouvoir revendiquer tout ce qui a été rédigé ou inventé en prose vulgaire, tels que les livres sur les beaux faits des Troyens et des Romains, sur ceux du roi Artus, et beaucoup d'autres histoires.*

L'auteur du *Voyage de Provence* n'avoue-t-il pas lui-même avoir rencontré dans les bibliothèques

d'Italie des manuscrits de nos anciens romans françois ? (tome II, page 224) Enfin n'est-ce pas avec nos fabliaux que Boccace a procuré à sa patrie, et qu'il s'est procuré à lui-même assez facilement un honneur immortel ? Quoiqu'il passe non-seulement pour l'inventeur de ses contes, mais encore pour le premier qui ait renouvelé dans l'Occident ce genre agréable, il doit à nos fabliers un grand nombre de ses sujets et le genre lui-même. Postérieur d'un siècle environ à la plupart d'entre eux, il les a copiés : le recueil que je publie en offrira la preuve ; et cette preuve, il est impossible de la détruire.

Il résulte de tout ceci que, si l'Italie doit aux troubadours le goût des vers et la poésie lyrique, elle doit à nos provinces septentrionales les contes et les romans. Ce sont là des obligations réelles, des obligations incontestables qu'elle ne peut désavouer ; mais les Provençals les revendiqueront sur nous ; car ce n'est point seulement à l'Italie qu'ils se vantent d'avoir donné les premières leçons de littérature et de poésie, c'est à la France, c'est à l'Europe entière.

Si on les en croit, nos provinces leur doivent jusqu'à leur langue. M. Mayer, dans le titre de sa dissertation contre moi, qualifie la romane provençale *mère de la romane françoise ;* et il répète cette expression dans le cours de son écrit. Comme M. Mayer ne donne aucune preuve pour la justifier, j'ignore ce qu'il entend par là. Une langue

doit être réputée mère d'une autre quand elle existe avant elle chez un peuple quelconque, et que celle-ci dérive d'elle et lui succède. Ainsi, par exemple, d'après cette définition, notre françois moderne doit sa naissance à l'ancienne romane françoise. Mais rarement l'histoire offre de ces filiations qui soient pures. D'ordinaire, une autre langue étrangère vient interrompre, s'il est permis de parler ainsi, l'ingénuité de ces générations, et c'est ce qui est arrivé à la nôtre.*

Les deux romanes sont des sœurs qui, pour employer la même façon de parler, ayant eu une même mère, mais un père différent, conservèrent pendant leur enfance quelques traits d'une origine commune, mais dont la ressemblance s'altéra enfin tellement avec les années, qu'au temps de nos fabliers il étoit difficile de reconnoître en elles une même naissance.

Ce que j'ai dit sur cette matière dans le discours préliminaire du premier volume n'étant guère qu'un aperçu, qu'un simple résultat, sans détails et sans preuves, je dois à mes lecteurs la démonstration de ce que je viens d'avancer, et je m'y oblige avec

* Le lecteur est prié de ne pas oublier que cette dissertation a été écrite et publiée il y a cinquante ans, et que les additions de l'auteur, bien qu'imprimées ici pour la première fois, sont de peu d'années moins anciennes. Il n'a point connu les importants travaux de M. Raynouard sur la langue romane. *R.*

d'autant plus de plaisir, que, parmi les auteurs qui ont écrit sur l'origine de notre langue, je n'en connois aucun qui nous ait tracé distinctement la généalogie de nos deux romanes.

Personne n'ignore que, quand César entreprit de soumettre la Gaule aux Romains, ce peuple usurpateur en avoit envahi déjà, au midi du Rhône, à la droite et à la gauche de la partie basse de ce fleuve, une portion à laquelle il avoit même donné le nom de *province romaine.* Le reste de cette vaste contrée étoit occupé par trois nations différentes, les Aquitains, les Celtes et les Belges. « Les Aquitains, dit l'historien conquérant, habitoient ce qui est compris entre les Pyrénées et la Garonne ; les Belges, ce qui est entre l'embouchure du Rhin et la Seine ; les Celtes, enfin, le pays entre le Rhône, la Garonne, l'Océan, la Seine, la Marne et le Rhin (primitivement la *province romaine* leur avoit appartenu). Mais ce qu'il faut spécialement remarquer, c'est que ces trois peuples différoient entre eux de lois, de coutumes et de langage. *Linguâ, institutis, legibus inter se differunt.* (Cæsar.)

Si tous trois, par un hasard qui n'est guère dans les possibilités humaines, avoient su conserver jusqu'à nous leur liberté, leurs mœurs et leur indépendance, on ne peut douter que tous trois n'eussent aussi conservé à-la-fois un idiome particulier. En vain, le temps, qui tout change, eût altéré insen-

siblement ces langues ; chacune d'elles, dans son domaine, se fût corrompue ou perfectionnée indépendamment des deux autres; jamais elles ne se fussent rapprochées, jamais elles n'eussent adopté des expressions, des tours et des constructions semblables ; et aujourd'hui encore la nation, divisée comme autrefois, compteroit, comme alors, trois langages différents et absolument distincts entre eux.

Quel évènement les anéantit? Comment, par la suite, les débris de ces trois langues anciennes se réunirent-ils dans une seule ? Et par quel hasard celle-ci, après avoir été quelque temps souveraine, se divisa-t-elle en deux autres, qui bientôt, malgré leur confraternité, cessèrent de se ressembler et devinrent, en quelque sorte, étrangères l'une à l'autre? Voilà ce que j'ai à examiner en ce moment.

Quiconque connoît l'histoire de Rome sait que, quand cette reine des nations avoit soumis un peuple à son empire, elle le forçoit encore, autant qu'il étoit en elle, d'adopter sa langue.

Jalouse de commander sur l'univers par tous les moyens de domination qui étoient en son pouvoir, c'étoit là une des lois qu'elle imposoit aux vaincus; et cette loi, dictée d'abord par l'orgueil, bientôt approuvée par la politique, devint entre ses mains une chaîne nouvelle *. *Imperiosa civitas non solum*

* Saint Augustin, *de Civitate Dei*, lib. 19.

jugum, sed etiam linguam suam gentibus domitis imponebat *. *Romani, quocumque pergebant, latinam inferebant linguam.*

La *province romaine*, dès qu'elle fut assujétie, subit ce joug. La Gaule, soumise à son tour, le subit comme elle, et la langue latine devint la seule langue des actes publics et des tribunaux. Dès ce moment, les magistratures municipales, les emplois civils et militaires étant interdits à tout Gaulois qui ne pouvoit la parler, il fallut que ceux qui aspiroient aux charges se résolussent à l'apprendre. Devenue ainsi l'un des éléments nécessaires de l'éducation, elle eut dans les principales villes gauloises des écoles où elle fut enseignée. Bientôt l'ambition alla plus loin. Ces écoles donnèrent des leçons d'éloquence latine, et plusieurs même devinrent célèbres. Elles eurent des maîtres assez habiles pour aller avec gloire professer leur art jusque dans la capitale même de l'univers. Elles formèrent des orateurs, des historiens et des poètes. Les insulaires bretons venoient y apprendre *l'art de bien dire***, et plusieurs fois on vit les empereurs y choisir des précepteurs pour les Césars, leurs fils.

Toute cette révolution du langage ne regardoit néanmoins qu'une certaine classe de Gaulois. Le

* Hieron. prooem., *Epist. ad Galatas.*

** *Gallia causidicos docuit facunda Britannos.*

Juven.

reste de la nation, le peuple des villes, celui des campagnes surtout, enfin toutes les personnes des trois anciennes contrées, qui ne prétendoient point aux emplois, conservèrent leur idiome celtique, belgique ou aquitanique. Eh! quel motif auroient-ils eu pour en apprendre un qui leur étoit à-la-fois odieux et inutile? Quiconque a étudié les hommes sait quelle aversion la paresse et l'habitude leur donnent pour toute nouveauté qui ne s'offre à eux que sous l'apparence de travail et de peine.

Voilà près de deux siècles et demi que l'ordonnance de François Ier, dont j'ai déjà parlé, a introduit dans nos provinces méridionales la langue françoise. Quiconque y naît dans un rang à recevoir quelque éducation sait et parle cette langue. Cependant le peuple y a conservé la provençale. Il ne connoît qu'elle encore; et ceux même qui savent la première se voient à chaque instant obligés d'entendre et de parler la seconde. La même chose a lieu en Bretagne pour le bas-breton, en Alsace pour l'allemand *; et tout homme qui voudra consulter l'histoire y trouvera mille faits pareils.

La Gaule en offrit aussi un exemple. Long-temps les trois langues anciennes résistèrent aux invasions de la latine, et défendirent contre elle les provinces

* J'ai vingt fois été témoin en Alsace de l'espèce de répugnance que beaucoup de personnes bien nées et instruites y éprouvent à parler françois, et de la préférence qu'elles donnent à la langue allemande.

de leur domaine. Près de cinq siècles encore après la conquête de César, elles y étoient parlées, même par ceux des Gaulois à qui la langue latine étoit familière : c'est ce que prouve, entre autres, ce passage de Sulpice Sévère. Un Gaulois Celte, que l'auteur suppose habile dans l'art de parler, et formé à l'éloquence dans les écoles, *scholasticus..... exsuperans eloquentiâ,* se trouve avec deux Aquitains qui le prient de les entretenir des vertus du saint évêque de Tours, Martin, dont il a été le disciple. Il s'en défend, dans la crainte que son latin populaire ne paroisse trop rustique à des hommes élevés dans une province qui, ayant de plus grands rapports avec l'Italie, devoit avoir par conséquent un langage plus pur que la sienne. *Dum cogito me hominem gallum inter Aquitanos verba facturum, vereor ne offendat vestras nimium urbanas aures sermo rusticior.* Parlez-nous celtique, lui dit-on, ou latin gaulois si vous le préférez ; mais parlez-nous de Martin. *Vel celtice, aut si mavis, gallice loquere, dummodo jam Martinum loquaris.* (Dial. I).

Si la Touraine, au centre de la France, avoit pu conserver son celtique, on croira sans peine que cet idiome dut subsister bien plus sûrement encore dans une province éloignée de toute communication, telle que la péninsule de notre Basse-Bretagne. Enfoncée et perdue, en quelque sorte, au loin dans l'Océan, celle-ci, par sa position, pouvoit à peine

être atteinte par les révolutions que les armes romaines avoient opérées dans le langage; la même cause, lors de la conquête des Francs, empêcha l'idiome de ces nouveaux maîtres d'y pénétrer; et les comtes ou ducs qui s'y établirent y élevèrent, quoique tributaires et vassaux, une autre barrière encore, en isolant cette contrée du reste du royaume. Devenue depuis province françoise, elle n'a cédé que foiblement aux influences de notre langue. Aujourd'hui encore, dans les diocèses de Vannes, de Quimper, de Léon et de Tréguier, le peuple des petites villes et le paysan des campagnes y ont un langage particulier, langage le plus ancien peut-être de ceux qui subsistent dans l'Europe, mais qui, depuis dix-huit siècles néanmoins, soit par l'immigration des Bretons d'Angleterre, soit par le défaut d'auteurs classiques, soit par les seuls changements que le temps apporte en tout, a dû s'altérer, et qui réellement a changé, s'il est vrai, comme certains savants l'assurent, qu'on n'y retrouve plus aujourd'hui certains mots celtiques que nous ont conservés les écrits des anciens. On doutera moins encore de cette altération quand on saura que, dans chacun des quatre diocèses dont je viens de parler, il forme un dialecte différent, et que Davies lui-même qui nous a donné un dictionnaire du celtique de la province de Galles, autre dialecte de notre celtique breton, doute que ces langues soient les mêmes

que le celtique ancien, *an antiquorum Celtorum lingua eadem fuerit cum hodierna Britannica, Armorica et Cornubiensi.*

Différentes causes cependant contribuèrent à la propagation du latin dans la Gaule, les armées et les flottes que les empereurs y entretenoient constamment, la multitude de colonies qu'ils y envoyèrent, les alliances que ces émigrations durent occasioner entre les deux peuples, le droit de citoyen romain accordé aux Gaulois, le grand nombre d'entre eux qui servoient dans les troupes romaines ou qui même possédèrent des charges dans l'empire, les rapports de commerce; enfin et par dessus tout l'établissement de la religion chrétienne dont les ministres adoptèrent pour leur liturgie la langue latine. Que pouvoient plus long-temps les langues gauloises contre un idiome devenu tout ensemble celui des lois, des tribunaux, du gouvernement, des armées, de la religion et de la littérature? Elles ne furent plus connues que chez les dernières classes de la nation. Leur rivale étendit son empire partout où autrefois elles avoient régné. Les noms, dans les familles, cessèrent d'être gaulois : ils devinrent latins, et dans toute l'étendue de la Gaule, c'est-à-dire des bouches du Rhin jusqu'aux Pyrénées et aux Alpes Maritimes, il n'y eut plus, à proprement parler, qu'une seule langue, comme, depuis la conquête, il n'y avoit plus eu qu'une seule nation.

Mais quelle étoit cette langue? Quoique je lui aie donné la qualification de latine, on se tromperoit néanmoins beaucoup, si l'on croyoit que ce fût celle des écrivains du siècle d'Auguste. Déjà, dans Rome même, elle avoit dégénéré; que devoit-elle être dans un pays éloigné, où elle avoit eu à détruire des idiomes demi barbares, et où elle avoit été portée par des armées, par des flottes ou des colonies, c'est-à-dire par des soldats, des marchands, des matelots, des artisans, des esclaves et autres gens de cette espèce? Peut-être, parmi les Gaulois d'un certain rang qui, dans les écoles, en apprenoient tant bien que mal les règles et les principes, étoit-elle moins corrompue; mais, chez le reste de la nation, chez le peuple qui n'avoit pu s'en instruire qu'en communiquant avec ces esclaves, ces soldats, ces marchands, dont je viens de parler, on peut imaginer quel patois elle avoit formé. Aussi a-t-on vu, dans un passage cité ci-dessus, Sulpice Sévère, l'écrivain le plus pur et le plus élégant de son temps, la qualifier de gauloise, *gallice loquere*.

Avec les années, elle s'altéra de plus en plus. Vers la fin du siècle de Sulpice, Sidonius Apollinaris, écrivant à un Auvergnat, son compatriote et son ami, qui, dans cette province, avoit rétabli les écoles publiques et excité une sorte d'émulation, le félicitoit de ce que déjà la noblesse y commençoit à connoître les vers latins et la prose oratoire, et il

se flattoit de la voir bientôt perdre, en se polissant, l'écorce raboteuse de son celtique: *celtici sermonis squamam depositura nobilitas, nunc oratorio stylo, nunc camœnalibus modis imbuitur.* La langue des auteurs classiques latins étoit alors pour les Gaulois ce qu'aujourd'hui Fénelon, Bossuet et Racine sont pour un Picard ou pour un Normand, qui ne connoissent que le patois de leur province: ils ne l'entendoient pas davantage.

Néanmoins, malgré la bâtardise de cette langue, ils lui avoient donné le beau nom de *romaine, romana* *, comme eux-mêmes, malgré leur servitude, se donnèrent celui de Romains; mais aussi cette dégénération même eut son avantage. Selon moi, ce fut spécialement à elles que le latin dut ses progrès dans la Gaule. Plus il se corrompit, plus il dut se propager, parce qu'il ne pouvoit se corrompre qu'en s'assimilant, en s'incorporant, pour ainsi dire, à la langue du peuple, et par conséquent en devenant pour lui plus facile, et en quelque sorte moins étranger.

Pendant cinq siècles, il n'avoit pu se mêler qu'avec les langues nationales. Alors commença une révo-

* Par la suite, cette langue, altérée par celle des barbares, s'appela *roman, romance, romancière;* mais ces mots *roman, romance, romaine, romancière*, ayant déjà en françois une autre signification, j'ai préféré employer dans le courant de mon ouvrage celui de romane, dont le sens fixe et déterminé ne peut avoir aucune autre acception.

lution nouvelle. Des nations barbares, inondant successivement la Gaule, vinrent y porter des jargons sauvages qui bientôt y consommèrent la corruption commencée. Les Visigoths, l'une des hordes de ces nomades que les anciens appeloient Scythes, et qu'aujourd'hui nous nommons Tartares, après être venus habiter la rive gauche du Bas-Danube, s'étoient tout-à-coup répandus dans l'Italie et avoient saccagé Rome. Honorius, pour éloigner du centre de l'empire ces brigands féroces, leur avoit offert des possessions dans la Gaule méridionale, avec le privilège d'y vivre selon leurs lois et de n'obéir qu'à leurs chefs. En 412, Ataulphe, leur souverain, les y conduit, et il établit à Toulouse le siège de son nouveau royaume. Bientôt leur inquiétude belliqueuse les fait marcher en Espagne : ils reviennent dans les Gaules, font la paix et la guerre, battent des monnoies d'or à leur coin, ce qui étoit le privilège de l'empire, donnent la loi aux empereurs, en font un de leur choix, contribuent à chasser des Gaules le redoutable Attila; et, s'agrandissant toujours aux dépens des Romains, se forment un vaste état, qui, au temps de Clovis, n'étoit borné à l'occident que par la Loire.

Une année après l'invasion des Visigoths, les Bourguignons passèrent le Rhin et s'emparèrent de ce qu'aujourd'hui nous nommons Alsace. Les savants ne s'accordent point sur l'origine de ceux-ci ;

ce qui prouve qu'elle est inconnue. L'histoire nous dit seulement qu'avant d'occuper la rive gauche du Rhin, ils en avoient occupé la droite. Du reste, elle nous les représente comme des géants à longue chevelure, d'une gourmandise et d'une ivrognerie insatiables, cependant assez laborieux, la plupart maçons, forgerons, charpentiers, et en cela différents des autres barbares qui regardoient le travail comme un esclavage, et la terre comme un héritage assigné par la nature au courage et à la force. Enfin, en 456, les Bourguignons s'avancent vers le midi de la Gaule : là, leurs rois font des traités avec les empereurs et acceptent les dignités de l'empire. Ils se disent les alliés et les amis des Romains; mais ces amis prétendus envahissent successivement sur eux, et même sur les Visigoths, les contrées le long de la Saône et du Rhône: ils s'emparent de presque toute la *province romaine*, placent à Vienne le siège de leur cour et de leur état, et cet état s'étend depuis la Méditerranée jusqu'à Langres et Nevers.

Les Francs, qui vinrent à leur tour, l'épée en main, fonder dans la Gaule un nouveau royaume, et détruire ceux des Visigoths et des Bourguignons, n'ont pas une origine plus connue. L'histoire ne parle d'eux avec quelque assurance qu'au moment où, s'étant transplantés dans l'île des Bataves et sur la rive droite du Rhin, vers l'embouchure de ce fleuve, ils devinrent là une nation germanique, et

se partagèrent en différentes tribus, gouvernées par des chefs ou rois, et alliées entre elles, quoique indépendantes.

Dès le temps de Dioclétien, plusieurs familles franques avoient obtenu des établissements dans la Gaule. Euménius, dans son Panégyrique de Constance Chlore, parle de terres incultes accordées à des Francs dans les districts d'Amiens, de Beauvais, de Langres et de Troyes.

Souvent la politique des empereurs employoit ce moyen pour affoiblir les tribus et les mettre hors d'état de songer à des conquêtes; mais c'étoit là faire goûter du sang à des animaux carnassiers. En effet, les Francs, instruits, par les établissements mêmes de leurs compatriotes, qu'il existoit au-delà du Rhin un pays plus riche et plus cultivé que le leur, n'attendirent pas que la libéralité des empereurs daignât les y appeler. Ils passèrent le fleuve, envahirent la partie septentrionale de la seconde Belgique (les empereurs avoient changé l'ancienne division de la Gaule, et l'avoient partagée en dix-sept provinces), et y fondèrent un premier royaume, dont Tournay fut pendant plus de soixante ans la capitale. Enfin, l'empire d'Occident ayant été détruit par Odoacre, Clovis, roi de la tribu des Saliens, profita des troubles, et, en 486, pénétra dans le centre de la Gaule. Les conquêtes de ce prince sont étrangères à mon sujet. Je rappellerai seulement à mes lecteurs

qu'alors la Gaule septentrionale obéissoit aux Francs, l'orientale aux Bourguignons, la méridionale et une partie de l'occidentale aux Visigoths. Les provinces de l'intérieur reconnoissoient encore le nom et le gouvernement romains.

Clovis, devenu par la victoire maître de celles-ci, ne conquit néanmoins rien sur les Bourguignons, quoiqu'il les eût attaqués et vaincus; mais il réduisit les Visigoths à une partie du Roussillon et du Languedoc; et, après avoir fait assassiner et assassiné lui-même les différents rois francs, et être devenu le seul chef de toutes les tribus, excepté de celle des Ripuaires, il fit de Paris la capitale et le chef-lieu de sa monarchie.

A la vérité, avant l'invasion des trois nations dont je viens de parler, différentes peuplades de barbares s'étoient déjà cantonnées dans la Gaule; car il fut un temps où, dans le nord de l'Asie ainsi que dans celui de l'Europe, tous les peuples qu'on désignoit ainsi paroissent avoir été saisis d'un vertige épidémique d'émigration. On les voit tous s'agiter, courir, changer de contrées, se massacrer les uns les autres quand ils ne trouvent plus de vaincus à égorger, et, pendant plusieurs siècles, n'offrir à l'histoire d'autres évènements à raconter que leurs invasions, leurs victoires ou leurs défaites. Un essaim de Scythes avoit, sous le nom de Teifales, occupé le territoire de Poitiers. Des Saxons s'étoient établis

sur la côte de Bayeux. Dans la grande et fameuse irruption des Vandales, des Alains et des Suèves, en 407, une partie de ces brigands avoit obtenu de s'établir dans les provinces méridionales. Trente ans après, une autre peuplade d'Alains ou Huns ayant été appelée dans la Gaule par Aëtius, il leur avoit donné des établissements près de Valence *; enfin, au temps de Clovis, les Ostrogoths d'Italie possédèrent quelques démembrements du royaume des Visigoths et de celui des Bourguignons.

Mais cette domination des Ostrogoths fut trop courte pour avoir pu opérer sur la langue romane quelque changement. La colonie d'Alains appelée par Aëtius ne subsista que cinquante ans. Transférés, on ne sait comment, dans l'Orléanois, ils y furent détruits, et le peu qui échappa fut dispersé dans la Gaule. Quant à ceux des provinces méridionales, ils en furent chassés par les Visigoths et passèrent en Espagne. Les seules peuplades qui subsistèrent sont celles des Teifales et des Saxons; mais elles étoient à-la-fois et trop peu nombreuses, et circonscrites dans un territoire trop borné, pour avoir pu influer sur le langage des Gaulois. Elles-mêmes, entourées de tous côtés par eux, auront été obligées d'adopter le leur: il ne reste donc que trois nations qui, par l'étendue de leur puissance et la durée de leur domi-

* Prosper. *Chronic.*

nation, aient pu produire en ce genre une révolution sensible : ce sont les Visigoths, les Bourguignons et les Francs. Voyons quelle influence a pu avoir chacun d'eux.

Les Visigoths, fiers d'avoir vaincu et pris Rome, affectèrent, pour une nation que précédemment Rome avoit vaincue, ce dédain brutal qu'inspirent ordinairement la victoire accompagnée de l'ignorance. Pour se distinguer d'elle, ils conservèrent leurs cheveux en nattes, leurs habits de peaux et tous les autres usages et modes qui leur étoient propres. Heureuses au moins les provinces qu'ils soumirent si leur domination n'eût été qu'altière et insolente! Mais ils les gouvernèrent avec un sceptre de fer: ils dépouillèrent les habitants des deux tiers de leurs terres, leur ôtèrent le Code Théodosien, qu'ils avoient adopté, et leur en dictèrent un autre qui fut nommé le Code d'Alaric. Quant à eux, non contents de s'en être formé un particulier, ils s'interdirent tout mariage avec les nationaux. Enfin, au centre de la Gaule, ils formèrent un peuple à part, et cette morgue fut même par eux poussée si loin, que leurs enfants, quoique nés Gaulois, étoient néanmoins toujours réputés Visigoths. En s'isolant ainsi de leurs sujets, ils durent conserver long-temps leur langue; et cette langue étant celle du souverain, celle de sa cour et de toutes les différentes parties du gouvernement, il étoit impossible que les Gaulois, en

mille occasions, ne fussent obligés de l'entendre ou de la parler, et que, par conséquent, à la longue elle n'altérât la leur.

Les Bourguignons furent des maîtres un peu moins durs que les Visigoths : au lieu de prendre comme ceux-ci les deux tiers des terres, ils n'en prirent que la moitié, avec le tiers des esclaves nécessaires pour les cultiver. *Populus noster mancipiorum tertiam et duas terrarum partes accepit**. La Chronique de Marius d'Avenches marque même que ce partage des terres se fit de concert avec les sénateurs des cités conquises: *terras cum senatoribus gallicis diviserunt*. Plus politiques que les Visigoths, ils condescendirent à épouser des Gauloises, et permirent aux Gaulois d'épouser leurs filles. Mais en même temps on les vit, ainsi que les Visigoths,

* *Lex Burgundionum*, l. LIV. Dans un second supplément à la loi des Bourguignons, il y a un article où il est encore parlé de ce partage. *De Romanis ordinamus ut non amplius a Burgundionibus, qui infra venerunt, requiratur quam ad presens necessitas fuerit medietas terræ.* Cet article n'est point aisé à expliquer: il paroît fait en faveur des Gaulois et défend aux Bourguignons établis dans la Gaule (*qui venerunt*) de rien prendre désormais, *non amplius requiratur*, plus que cette moitié des terres dont la nécessité les a contraints de s'emparer. Un homme célèbre a prétendu que les terres n'auroient été *prises que dans certains quartiers*. Selon lui, l'article du supplément signifie qu'*on n'en donneroit plus que la moitié à ceux qui* VIENDROIENT *dans le pays* (Esprit des lois, liv. XXX, chap. 8), et il conclut que toutes les terres n'*avoient donc pas été partagées entre les Romains et les Bourguignons*. Mais, dans cette explication, l'auteur ne s'est pas aperçu que, par inadvertance, il traduisoit *qui venerunt* par *qui viendroient*.

se faire un code et, en quelques points, se séparer de leurs sujets. On les vit conserver leur langage, leur habillement, leurs coutumes, usage qui fut aussi celui des Francs et des autres barbares.

Au reste, je n'ai pas besoin de faire remarquer à mes lecteurs la prépondérance que doit avoir sur la langue d'un pays la nation qui tout à-la-fois y commande et y possède la moitié des terres. En vain l'on m'objecteroit que le royaume des Bourguignons n'ayant subsisté que cent vingt ans, et la nation étant devenue sujette des enfants de Clovis, cette prépondérance alors dut cesser: je répondrai qu'un pareil espace de temps fut plus que suffisant pour la rendre sensible; qu'elle dut agir plus promptement encore que chez les Visigoths, à cause de ces mariages qui confondirent les deux nations; enfin qu'elle ne cessa point par la destruction même du royaume, puisqu'en perdant leur empire, les Bourguignons obtinrent de conserver et leurs possessions et leurs lois. Ce qu'on vient de lire sur les Bourguignons et les Visigoths ne regarde que la romane des provinces méridionales et orientales du royaume. Celle des provinces septentrionales éprouva d'autres révolutions, et son histoire est différente.

Ces contrées furent conquises et occupées par les Francs de la tribu des Saliens, soit que la tribu fût peu nombreuse, soit que la plupart d'entre eux,

contents des possessions qu'ils avoient dans le Tournaisis, craignissent les hasards d'une nouvelle conquête; il paroît que Clovis dut plus la sienne au courage de ses soldats qu'à leur nombre. Nous lisons au moins que, quand il se fit baptiser, il n'y en eut que trois mille qui reçurent le baptême avec lui *, et que les autres, sans doute plus attachés à leur religion qu'à leur prince, se retirèrent dans une tribu établie au nord de la Somme **; mais si, d'un côté, le baptême de Clovis lui fit perdre des soldats, de l'autre, il lui concilia la bienveillance des évêques; et ceux-ci, en disposant en sa faveur l'esprit des peuples, hâtèrent peut-être plus ses succès que n'auroient fait les Francs qui l'abandonnèrent. Des Gaulois eux-mêmes portèrent les armes sous lui: d'ailleurs, un prince que ses victoires mettoient à portée de distribuer tant de grâces pouvoit-il manquer de combattants? Bientôt, de toutes les tribus, les Francs accoururent servir sous ses drapeaux: ils adoptèrent sa nouvelle religion et sollicitèrent ses bienfaits. Par ces émigrations, ils affoiblissoient leur patrie; et, en effet, les bords du Rhin se trouvèrent tellement dénués de défenseurs, que les Thuringiens et les Frisons vinrent les occuper et s'y établir.

Pour Clovis, à travers plusieurs actes particuliers

* Grégoire de Tours, liv. II, chap. 31.

** Hincmar, *Vita sancti Remigii.*

de cruauté, il employa, pour assurer ses conquêtes, une politique bien plus habile qu'il ne convenoit à un barbare. Il laissa aux Gaulois non-seulement leurs privilèges, leurs lois, leurs tribunaux, leur administration municipale, mais même leurs possessions et leurs terres. Au moins, aucun historien ne fait connoître que ce partage des terres ait été fait, ainsi qu'on le voit pour les Visigoths et les Bourguignons. Sans doute, le monarque, devenu, par sa victoire, maître de toutes celles qui, sous le gouvernement romain, avoient appartenu au fisc et à l'état, eut, dans ce nombre, plus qu'il ne lui falloit pour donner à ses soldats des établissements.

Les Francs possesseurs de ces bénéfices militaires habitèrent les villes, comme on le verra ci-dessous. Là, ils étoient gouvernés par des sagibarons: c'est ainsi que se nommoient ceux qui, dans la nation, remplissoient les emplois supérieurs. Les auteurs qui ont écrit en latin les appellent souvent *seniores*, seigneurs. Chacun des sagibarons avoit son département: il se formoit un tribunal composé de cent personnes choisies par lui; et c'est avec ce petit sénat qu'il gouvernoit son district. Du reste, il réunissoit, ainsi que tous les officiers de ce temps, les deux pouvoirs, civil et militaire. Quand l'armée s'assembloit, il conduisoit au camp les soldats de son département, et les commandoit pendant la

campagne. Cependant, comme le sagibaron, dans un tribunal formé par lui, pouvoit commettre des injustices, pour obvier à cet abus, et juger les procès en dernier ressort, on avoit établi des espèces de commissaires qui, de temps en temps, parcouroient les provinces et venoient y tenir des assises nommées *mallus*. D'ailleurs, tous les ans, au mois de mai, la nation s'assembloit; et, dans cette diète générale, elle délibéroit sur ses affaires. Ces remarques sont essentielles à mon sujet. Je les fais, parce qu'elles montrent comment les Francs, au milieu d'une nation cent fois plus nombreuse qu'eux, ont pu conserver leur langage; et l'on verra bientôt que ce langage (nommé par nos auteurs teuton, tudesque, thiois, théotisque), ils l'ont conservé jusque vers la fin de la seconde race.

En même temps qu'ils élevoient ces barrières pour s'isoler des Gaulois dont ils étoient entourés, d'un autre côté, ils s'en rapprochoient par des alliances entre familles. Une autre bizarrerie plus inexplicable encore, et qui regarde également les Visigoths et les Bourguignons, c'est que, malgré la prédilection qu'ils montrèrent pour leur idiome théotisque, néanmoins c'est en romane qu'ils dressèrent le code de leurs lois salique et ripuaire. Au moins, si le code fut traduit dans cette romane, ce n'est qu'en cette langue qu'il nous est parvenu.

Ils demeurèrent dans les villes, à la différence de

la plupart des barbares qui n'habitoient que les campagnes. Ils adoptèrent la police, les prêtres, les cérémonies religieuses de la nation gauloise, les formes de ses mariages et de ses contrats. Enfin, pour des barbares, ils acquirent une sorte de politesse et d'urbanité, et ne différèrent des Gaulois que par l'habillement et le langage. C'est l'éloge que faisoit d'eux, au siècle suivant, Agathias, écrivain grec. *Sunt enim Franci non campestres, ut plerique barbarorum, sed et politiâ plerumque utuntur romanâ, et legibus iisdem. Eumdem etiam contractuum et nuptiarum, et divini numinis cultum tenent. Habent et magistratus in urbibus, et sacerdotes: et pro barbarâ natione, valde mihi videntur civiles et urbani, nihiloque a nobis differre quam solummodo barbarico vestitu et linguæ proprietate.**

Leur domination fut même si douce, malgré certaines atrocités particulières de quelques-uns de leurs rois, que les nations voisines desiroient de les avoir pour maîtres. C'est le témoignage que leur rend Grégoire de Tours; et c'est la remarque qu'a faite D. Ruinart dans la préface de l'édition savante qu'il nous a donnée de cet historien. *Tanta erat Francorum fama, tantaque sub illis principibus populorum felicitas, ut et vicinæ gentes, quæ a*

* Agathias, *de rebus Justiniani*, lib I.

barbaris fuerant subjugatæ, teste Gregorio, francos habere reges desiderarent : ce qui prouve que l'abbé Dubos, à travers plusieurs erreurs, n'a pas toujours autant de torts que le prétendent Montesquieu et Mably, bien moins savants que lui dans les antiquités de notre histoire.

Les Gaulois ne se montrèrent pas moins empressés à se rapprocher des Francs que ceux-ci des Gaulois, et la facilité qu'ils avoient de devenir Francs par l'adoption, en renonçant aux lois romaines, pour vivre sous la loi salique, leur en donnoit les moyens. Beaucoup d'entre eux apprirent la théotisque, afin de remplir certains emplois à la cour et dans le gouvernement. D'ailleurs, les actes publics, les chartes et les diplômes des rois étant ordinairement en latin, il falloit des secrétaires, des référendaires, etc., etc., qui sussent les deux langues. Il falloit des juges et des officiers qui, dans les procès ou les contestations, pussent prononcer entre un Franc et un Romain. Plusieurs Romains, en effet, parvinrent aux premières places. On en vit même quelques-uns devenir ministres, ambassadeurs, généraux. Enfin les Gaulois d'un certain rang jouissoient d'une prérogative dans le genre de celle qu'aujourd'hui nous nommons *honneurs de la cour*. Ils avoient le privilège de manger à la table du roi, et ils portoient le titre de son convive: *conviva regis*.

Les classes inférieures montrèrent pour leurs

nouveaux maîtres aussi peu d'éloignement. Dès le règne de Clovis, les Gaulois, comme je l'ai déjà dit, servirent dans les armées de ce prince; l'attachement et les liaisons croissant avec les années, ils oublièrent quelques-uns de leurs usages, quoiqu'ils les suivissent depuis le temps où les empereurs les avoient honorés du titre de citoyens romains; et ils adoptèrent ceux des Francs. C'est ainsi, par exemple, qu'après avoir porté à la romaine le menton ras et les cheveux très courts, ils portèrent, sous les successeurs de Clovis, la barbe longue et les cheveux pendants.

Quelque intimes que fussent ces rapprochements, ils ne l'étoient pas assez néanmoins pour anéantir la romane et y substituer la théotisque (dans toutes les révolutions du langage, c'est presque toujours celui de la nation la plus nombreuse qui prévaut); mais ils devoient l'altérer, et c'est ce qui arriva. Cette romane, au reste, ne pouvoit se dénaturer par eux que dans une partie de la Gaule. On a déjà vu qu'au midi et au sud-est, la France étoit occupée par les Bourguignons et les Visigoths. Clovis, au contraire, ayant établi à Paris le siège de son empire, la politique exigeoit qu'il plaçât ses Francs dans les provinces voisines de sa capitale: aussi ce fut dans ces seules provinces qu'il leur donna des établissements et des quartiers. Lors même qu'il réunit à sa couronne une partie du royaume des Visigoths, il se

contenta de rendre les Gaulois de ces contrées ses sujets et ses tributaires *, mais il ne laissa chez eux ni garnisons ni colonies franques; et telle fut en dernière analyse la cause qui mit tant de différence dans le langage des deux moitiés du royaume.

Résumons maintenant ce qui vient d'être dit sur cette matière.

Les Gaulois, avant César, avoient trois langues nationales: la belgique, la celtique, l'aquitanique. Sous la domination romaine, ils commencèrent à parler latin. Mais, chez les Celtes et chez les Belges, ce latin fut mêlé de mots et de tournures celtiques ou belgiques. Dans l'Aquitaine, il fut mêlé d'aquitanique; dans la *province romaine* enfin, il le fut de ligurien, de celtique et de grec. La langue en cet état fut appelée romane et elle devint la langue de toutes les Gaules, quoique, par la différence des principes qui l'avoient altérée, elle dut former quatre dialectes différents. Lors de l'invasion de ces barbares, tout changea encore. La romane, à la vérité, conserva toujours son même nom; mais, dénaturée par eux, elle forma tout-à-coup deux langues nouvelles qui se partagèrent la Gaule, et qui en rendirent une partie étrangère à l'autre. Dans la moitié septentrionale, elle avoit été altérée primitivement par la belgique et la celtique. Elle le fut

* Dubos, *Histoire critique de l'établissement de la Monarchie françoise*, tome III, page 338.

par le théotisque. Dans la moitié méridionale, elle l'avoit été d'abord par le celtique, l'aquitanique, le ligurien et le grec: elle le fut alors, d'un côté, par le bourguignon, de l'autre, par le gothique; et elle forma ainsi les dialectes gascon, provençal, dauphinois, etc., qui sont parvenus jusqu'à nous.

D'après cet aperçu, il est évident que, si les deux langues nouvelles eurent quelques éléments communs qui leur donnèrent des points de contact et de ressemblance, elles en eurent d'autres aussi qui les firent différer beaucoup entre elles. Il y eut donc alors dans la Gaule deux romanes, l'une qu'on nomma *françoise*, parce qu'elle étoit formée par la langue des Francs, l'autre qui, par la suite et d'après les raisons que j'ai rapportées ailleurs, fut nommée provençale. Leur dissemblance fut due uniquement à l'influence diverse de l'idiome des trois nations barbares; et ce fait est si vrai que là où régna pendant quelque temps une de ces nations, là on est sûr de trouver la romane qu'elle a formée. Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, le Poitou fut possédé par les Visigoths, et le Poitou parla la romane provençale. Le Berry ne fut point occupé par eux: il reconnoissoit encore la puissance romaine, quand Clovis le soumit; et le Berry, devenu province des Francs, ne connut que la romane françoise. Il en a été ainsi de cette vaste contrée que nous nommons *Flandre*. Pendant long-temps,

elle n'eut pour langue que notre romane, parce qu'elle avoit été le patrimoine des Francs. Si, par la suite, il se forma dans sa partie septentrionale une autre langue, ce fut par plusieurs raisons qu'il n'est pas de mon sujet de détailler ici. Le nom de France lui-même ne fut donné, sous la seconde race, à la Gaule septentrionale que parce qu'elle étoit le pays habité par les Francs, le pays où régnoit la romane françoise. Les Gaulois de l'autre moitié du royaume se nommoient encore alors Romains. Frédégaire, parlant d'une expédition des fils de Charles Martel contre Hunaud, duc d'Aquitaine, dit que les princes, après avoir passé la Loire à Orléans, défirent les Romains. *Ligeris alveum Aurelianis urbe transeunt, Romanos proterunt.*

Telles furent les causes générales qui, aux cinquième et sixième siècles, firent en France la révolution du langage. Dans quelques cantons néanmoins, certaines circonstances ou évènements particuliers suspendirent ou même contrarièrent ses effets, tandis qu'ailleurs ils la hâtèrent. C'est ainsi que toute notre Bourgogne ne parla que la langue françoise, quoiqu'une partie de cette province eût été comprise dans l'ancien royaume des Bourguignons. Mais cette partie se trouvoit enclavée dans les états des rois francs, et leur romane dut prévaloir à la frontière. D'ailleurs la Bourgogne elle-même ayant toujours été possédée ou par nos rois, ou par des princes

de leur sang, ou par des ducs françois, la langue françoise enfin y domina seule. Il seroit trop long d'entrer dans le détail des faits locaux et particuliers de ce genre: c'est à nos lecteurs d'y suppléer. Quant aux provinces méridionales, leur romane éprouva encore des altérations, soit par le mélange de la langue arabe, quand les Maures d'Espagne occupèrent le royaume des Visigoths, soit par celle des rois d'Aragon, quand ceux-ci devinrent souverains d'une grande partie de ces contrées, soit enfin par celle des Italiens que de longs et anciens rapports de commerce lui firent connoître, et avec laquelle le dialecte des provinces de l'embouchure du Rhône acquit tant d'analogie. Mais ici je m'arrête. Que d'autres continuent l'histoire de cet idiome: ce sujet m'est étranger désormais. J'avois à prouver contre M. Mayer que la langue des troubadours n'étoit point, comme il l'avoit avancé sans preuves, *mère* de la langue des trouveurs. Or, je viens de démontrer qu'elle n'a jamais pu l'être. Ce qui me reste à dire sur cette matière va regarder uniquement la romane septentrionale. Je dois achever l'histoire de celle-ci, puisque, après être devenue successivement romane françoise, puis romane de nos fabliers, elle est aujourd'hui la langue du royaume et celle dans laquelle je publie leurs contes.

Clovis, en adoptant la religion de ses sujets, eut la fierté de conserver son idiome théotisque; et ses

descendants le gardèrent comme lui tant qu'ils restèrent sur le trône. Si, parmi ces princes, il y en eut quelqu'un qui, par ostentation de science ou pour se rendre plus agréable aux Gaulois, sut la romane latine, il lui avoit fallu l'apprendre. C'est là un des éloges que fait de Caribert, roi de Paris, le poète Fortunat: il le loue de parler latin, quoiqu'il soit d'origine sicambre.

> Cum sis progenitus clara de gente Sicamber,
> Floret in eloquio lingua latina tuo.
> Qualis es in propria docto sermone loquela,
> Qui nos romano vincis in eloquio.

Quelques auteurs donnent ce nom de Sicambres aux Francs-Saliens de la tribu desquels Clovis avoit été roi.

Il est plus que probable que, parmi les Francs, il y en avoit plusieurs qui de même apprenoient et savoient la langue des vaincus; mais c'étoit le très petit nombre. La grande partie de la nation ne parloit que la théotisque; et je prouverai bientôt que, sous Charlemagne même, elle ne savoit encore que celle-ci.

La latine ne subsista pas jusqu'à ce prince. Le peuple, sous son règne, ne l'entendoit déjà plus: on en verra aussi la preuve. Trois siècles suffirent pour la dénaturer à ce point. Il en est des corruptions du langage comme de celles que la nature opère par fermentation et par dissolution de principes. D'abord les effets en sont lents et presque insensibles; mais bientôt ils s'accroissent. Alors les pro-

grès deviennent rapides, et toute la masse se décompose. Dans les commencements, une langue qui s'altère par une autre ne prend d'elle que des mots; encore se permet-elle d'y ajouter ou d'en retrancher quelques syllabes. Successivement ce sont des terminaisons qu'elle adopte, puis des tournures de phrases. Enfin, si la langue de l'étranger offre une syntaxe plus facile, les constructions de celle-ci prévalent: c'est elle qui ordonne et dicte les phrases, et dès-lors c'est elle qui règne et domine.

Ceux qui voudront connoître ce qu'étoit déjà, sous les petits-fils de Clovis, la langue latine, peuvent lire le père de notre histoire, Grégoire de Tours, auteur dont la lecture fait frissonner quiconque est accoutumé à celle de Salluste, de César, de Virgile ou d'Horace. Lui-même il avoue ne savoir ni la rhétorique ni la grammaire. Il ignore, dit-il, les déclinaisons des noms, ne sait nullement placer les prépositions, confond le masculin, le féminin et le neutre, l'ablatif et l'accusatif *. Eh bien! cet historien ignorant et barbare, s'il a entrepris d'écrire certains évènements de son siècle, c'est parce que, dans la décadence universelle où étoit alors la litté-

* Les copistes, par la suite, voulurent faire paroître Grégoire plus habile qu'il n'étoit. Ils se permirent de corriger ses fautes, et voilà pourquoi on ne les trouve ni aussi fréquentes ni aussi grossières dans les éditions que nous avons de ses ouvrages. Cependant D. Ruinart, qui a donné une de ces éditions, avoue qu'il existe des manuscrits où cet auteur est véritablement aussi incorrect que lui-même il avoue l'être.

rature, il ne se trouvoit personne, orateur ou poète, qui fût en état de les transmettre à la postérité. Lui-même nous l'apprend, et par là nous pouvons juger de ce qu'étoient les Gaulois. *Decedente atque imo pereunte ab urbibus gallicanis liberalium cultura litterarum...., cum non reperiri posset quisquam peritus in arte dialectica grammaticus, qui hæc aut stylo prosaïco, aut metrico depingeret versu.*

Quoique Grégoire assure que son langage est celui de ses contemporains, quoiqu'en plusieurs endroits de ses ouvrages, il répète que, s'il avoit employé un latin plus pur, il n'eût pas été compris d'eux, néanmoins on ne doit pas oublier que cet écrivain, né de parents nobles, étoit évêque, c'est-à-dire d'une des premières classes de l'état, et que, par conséquent, il étoit accoutumé à un langage moins grossier que celui du peuple. D'ailleurs, il étoit auteur : or on sait qu'un auteur, écrivant dans le silence du cabinet, met toujours, même malgré lui, plus de correction et de soin à son ouvrage qu'il n'en mettroit dans sa conversation et ses discours. Ainsi Grégoire, quoi qu'il en dise, ne nous offre point encore la vraie langue du peuple, cette langue que les écrivains nomment tantôt *usualis*, *gallica*, *vulgaris*, et tantôt *simplex*, *rustica*, *militaris*, *ruralis*, *plebeia*.

Je ne connois aucun monument de celle-ci : le morceau qui me paroît en approcher le plus est celui

qui a été publié par Mabillon dans ses *Analectes*, par Ruinart, dans l'*Appendix* de son édition de Grégoire, et qui consiste en quelques formules pour testaments, cessions, serments, etc., etc., dressées selon la coutume d'Angers, et au commencement de la première race; quoique peut-être on puisse reprocher encore à ces formules de nous présenter plutôt le style des tabellions du temps, que celui du peuple: je vais copier celle qui regarde les donations par contrat de mariage, et je la traduirai en tâchant de deviner:

Dulcissima et cum integro amore diligenda sponsa mea, filia ill. *nomen* ill. *ego* ill. *Et quia propitio Domino juxta consuetudinem una cum voluntate parentum tuorum sponsavi* (cette phrase est latine, parce que c'étoit celle qui s'employoit dans les siècles antérieurs, sous la domination des Romains, et qu'elle s'étoit conservée par l'usage. Ici va commencer la romane rustique).

Epouse chérie, et que je dois aimer entièrement, fille de *N.*, nommée *N.*, moi *N.*, puisque, par la grâce de Dieu, je vous épouse selon la coutume et avec le consentement de vos parents;

proinde cido tibi de rem paupertatis meæ, tam pro sponsalitia, quam pro largitate tuæ, hoc est casa cum curte circumcincta, mobile et immobile, silvas, pratus, pascuas..... Tu, dulcissima sponsa mea ad die filicissimo nupciarum tibi per hanc cessione dileco adque transfundo, ut in tuæ jure hoc recepere dibeas. Cido tibi bracile valente solidus tantus,

je vous cède ici des biens de ma pauvreté, tant pour notre mariage que pour ce que vous me donnez, savoir: une maison avec sa cour fermée, meubles et immeubles, bois, prés, pâturages... Vous, chère épouse, du jour heureux de mes noces je vous délaisse par cette cession et vous transmets (tout cela), pour que, selon vos droits, vous deviez le recevoir. Je

toneneas tantas, lectario ad lecto vestito valente solidus tantus, inaures aureas valente solidus tantus, annolus valentes solidus tantus. Cido tibi caballus cum sambuca et omnia stratura sua, boves tantus, vaccas cum sequentes tantus, ovis tantus, solidis tantus.	vous cède un bracelet valant tant de sous;..... housse pour un lit garni, valant tant de sous; boucles d'oreilles d'or, valant tant de sous; anneau valant tant de sous. Je vous cède un cheval avec son bât et tout son harnois ; bœufs tant, vaches avec leurs veaux, brebis tant, sous (espèces) tant.

En lisant cette pièce étrange, où ni cas, ni nombre, ni genres ne sont observés, où chaque mot presque présente un solécisme ou un barbarisme, enfin où toutes les règles de la syntaxe sont violées à faire frémir, on reste étonné, et l'on se demande à soi-même comment il est possible qu'une langue ait pu jamais parvenir à ce point de dépravation; mais l'étonnement cesse quand on songe au bouleversement que dut occasioner dans la Gaule l'invasion des Barbares, au dédain que ces maîtres grossiers affectèrent pour tout ce qui tenoit à la culture de l'esprit, aux longues et sanglantes guerres que se firent entre eux les descendants de Clovis. Au milieu des secousses qui ébranloient l'état de fond en comble, est-il surprenant que les lettres se soient anéanties chez les Gaulois? Ils tombèrent dans la plus profonde ignorance; et, jusqu'au règne éclatant de Charlemagne, on auroit eu peine à trouver chez eux, dit l'auteur de la *Vie de saint Urbain*, évêque de Langres, un homme qui sût un peu de grammaire. *Exterarum quippe persecutio gentium, et intestina etiam bella*

regum, sic postponi fecerant liberalium studia litterarum, ut usque ad tempora Caroli Magni vix possent in Galliis inveniri qui in scientia grammaticæ artis essent efficienter instincti (Voyez Ducange, préface de son Glossaire, page 32).—*Ante dominum regem Carolum in Gallia nullum studium fuerat liberalium artium.* (*Monach. Egolism.* in Vita Caroli Magni.)

Le moine auteur de la *Vie de saint Faron*, évêque de Meaux, nous a transmis deux couplets d'une chanson populaire, *Carmen rusticum*, qu'ont cités la plupart des personnes qui ont écrit sur notre ancienne langue. Cette chanson faite, en 622, à l'occasion d'une victoire remportée par Clotaire II sur le roi des Saxons, qui, par une ambassade insolente, lui avoit demandé un tribut, est accompagnée, chez le légendaire, d'une historiette dont les détails, à dire vrai, me paroissent très fabuleux; mais, comme il n'est pas de mon sujet de la discuter, je dirai seulement que la chanson, selon lui, vola dans presque toutes les bouches, et que les femmes même la chantoient en dansant. *Ex qua victoria carmen publicum, juxta rusticitatem, per omnium pene volitabat ora, ita canentium, fœminæque choros, inde plaudendo, componebant.*

Il n'est pas aisé de deviner ce que l'auteur veut dire par son *carmen juxta rusticitatem*, car la chanson n'est pas en vers. Ce n'est qu'une prose rimée, sans pieds et sans mesure. Selon moi, cela signifie qu'ayant été composée pour être chantée par toute

la Gaule, on eut soin de ne la point versifier, parce que, dans ce langage poétique, elle eût été au-dessus de la portée du peuple; mais qu'on la fit en prose, dans cette langue rustique que le peuple parloit; et que cette prose, on la rima, afin de la rendre plus propre au chant, ce qui formoit une sorte de vers tels que les auroient pu faire des paysans, *carmen juxta rusticitatem*. Quoi qu'il en soit de ma conjecture, voici les deux couplets:

De Chlotario est canere rege Francorum,
Qui ivit pugnare in gentem Saxonum.
Quam graviter provenisset missis Saxonum,
Si non fuisset inclytus Faro de gente Burgundiorum.

Quando veniunt in terram Francorum,
Faro ubi erat princeps, missi Saxonum,
Instinctu Dei transeunt per urbem Meldorum,
Ne interficiantur a rege Francorum.

J'avoue que le style seul de ces couplets suffiroit pour me rendre suspecte leur authenticité. Il me paroît impossible que, chez une nation qui, au commencement du sixième siècle, avoit parlé l'idiome de la formule de contrat qu'on a lue plus haut, les paysans, au commencement du septième, aient pu parler l'idiome de la chanson. Composée plus de cent ans après la formule, il est incontestable que le langage devroit en être plus corrompu encore, puisque plus un ruisseau s'éloigne de sa source en passant sur un sol fangeux, et plus ses eaux se troublent; et cependant il est incontestable aussi

qu'elle l'est infiniment moins. Quelque plat que soit ce latin, *quando veniunt in terram Francorum, Faro ubi erat princeps, missi Saxonum*, comparé à *Cido tibi annolus valentes solidus tantus*, il vous paroîtra sublime et parfait.

Tout ce que je puis imaginer de plus favorable pour son authenticité, c'est que le moine qui, en style précieux, entortillé et barbare, a écrit la vie de saint Faron, se sera permis de traduire les couplets; c'est qu'ayant cru sans doute son prétendu chef-d'œuvre déshonoré par du patois paysan, il aura corrigé les fautes, substitué des mots latins à ceux de patois, et n'aura laissé subsister que le tour barbare: *est canere* (il faut chanter).

Au reste, soit qu'on regarde le langage comme authentique, soit qu'on croie comme moi que les mots ont pu être changés sans altérer en rien leur arrangement, il est certain au moins que la construction en est simple et claire; qu'à l'exception du premier vers, la chanson n'a aucune de ces inversions qui faisoient une des beautés de la langue des Romains; que déjà le celtique ou le théotisque avoient assez influé sur le latin gaulois, pour changer ses formes; enfin (et ceci est très singulier) on voit qu'au septième siècle, s'annonçoit déjà, dans le langage, cette construction particulière qui a rendu notre françois moderne le plus clair de tous les idiomes.

Pour se convaincre de ce que j'avance ici, il

suffit de traduire les couplets dans l'ordre de leurs mots, et le plus littéralement possible.

Il faut chanter de Clotaire *, roi des Francs,
Qui alla combattre contre la nation des Saxons;
Que mal il fût arrivé aux envoyés des Saxons,
Si n'avoit existé l'illustre Faron **, de la nation des Bourguignons.

Quand viennent dans la terre des Francs,
Où Faron étoit prince, les envoyés des Saxons,
Par inspiration de Dieu, ils passent par la ville de Meaux,
Pour n'être pas (ce qui les empêche d'être) mis à mort par le roi des Francs.

J'ai déjà remarqué plusieurs fois que les rois de la première race, ainsi que les Francs, leurs sujets, avoient affecté de se distinguer des Gaulois par l'habillement et le langage. Les rois de la deuxième, qui étoient Francs d'origine, mais qui se prétendoient issus du sang de Clovis (comme Hincmar, dans l'assemblée tenue à Metz pour le couronnement de Charles-le-Chauve, assura qu'ils l'étoient véritablement (*ex progenie Ludovici, regis Francorum inclyti*), mirent de l'ostentation à conserver le double caractère par lequel les Mérovingiens s'étoient isolés de la nation qu'ils avoient soumise. Charlemagne, dit Eginhart, portoit toujours l'habit des Francs, *vestitu patrio, hoc est francico utebatur*. Un jour, le prince ayant rencontré une troupe de soldats vêtus de ces *braccæ* qu'ils avoient adoptées des Gaulois et que les Gaulois avoient conservées même en adoptant la toge

* Clotaire vouloit faire mourir les ambassadeurs.

** Faron leur sauva la vie en les faisant baptiser à Meaux.

romaine, il s'écria avec indignation : « Quoi! les Francs, ce peuple libre, s'avilit à porter le vêtement de ceux qu'il a vaincus », et il défendit qu'ils le portassent à l'avenir. (Avent. lib. IV, pag. 109.)

Il en fut ainsi du langage. Le sien étoit le théotisque, et c'est ce que prouve Eginhart, quand, parlant du zèle que ce monarque mit à faire refleurir les lettres, il dit de lui qu'il apprit le grec et qu'il parvint à parler latin aussi facilement que sa langue paternelle. *Linguam latinam ita didicit ut æque illa ac patria lingua orare esset solitus*. Son fils Louis, à qui il fit donner une éducation distinguée, et qui fut ce sot prince connu dans son temps sous le nom de *Pieux*, et dans le nôtre, sous celui de *Débonnaire*, apprit de même le grec et le latin, et, ainsi que son père, il parloit cette dernière langue comme la théotisque. *Lingua græca et latina valde eruditus, sed græcam magis intelligere poterat quam loqui. Latinam vero, sicut naturalem, æqualiter loqui poterat.* (Thegan.)

En animant, par son exemple et par celui de ses enfants, l'étude du grec et du latin, Charlemagne ne vouloit que favoriser des langues savantes. Son desir eût été que, dans tous ses états, on n'eût parlé que la théotisque. C'est dans ce dessein et pour étendre celle-ci, qu'il ordonna d'en faire une grammaire; et lui-même, comme nous l'apprend encore Eginhart, y travailla le premier, *grammaticam inchoavit patrii sermonis*. Une protection si écla-

tante fut néanmoins inutile. Ce que la victoire et trois siècles n'avoient pu faire, un seul homme, quelque grand qu'il fût, le pouvoit bien moins encore. En vain il essaya de donner aux mois de l'année des noms tudesques qu'Eginhart nous a transmis*; les Gaulois, fidèles à la romane, continuèrent de leur donner des noms latins, et l'emploi de ces noms a prévalu. Charles enfin, malgré tout le desir qu'il avoit d'accréditer sa favorite, se vit lui-même obligé d'ordonner aux ecclésiastiques, par un de ses capitulaires, de ne plus faire désormais leurs instructions que dans la langue qui seroit sue de leurs auditeurs; *nullus sit presbyter qui in ecclesia publice non doceat lingua quam auditores intelligunt.*

Cette langue étoit la romane pour les Gaulois, et la théotisque pour les Francs; et l'on ne peut s'y tromper, puisqu'en 813, un concile de Tours, ordonnant aux évêques d'avoir chacun un recueil d'homélies pour l'instruction du peuple, leur prescrivit en

* Voici ces noms tels que les donne Eginhart, édit. de Bredow, 1806, in-8°, page 108.

Janvier,	*Wintarmanoth.*	Juillet,	*Hennemanoth.*
Février,	*Horning.*	Août,	*Aranmanoth.*
Mars,	*Linzinmanoth.*	Septembre,	*Mutumanoth.*
Avril,	*Ostarmanoth.*	Octobre,	*Windumemanoth.*
Mai,	*Winnemanoth.*	Novembre,	*Herbistmanoth.*
Juin,	*Brachmanoth.*	Décembre,	*Heilagmanoth.*

* Il est aisé d'apercevoir que *manoth* est le même mot que *monat*, qui en allemand signifie *mois*.

même temps de faire traduire le recueil dans ces deux langues, pour l'intelligence des deux nations: *Homelias quisque (episcopus) aperte transferre studeat in rusticam romanam linguam aut theotiscam, quo facilius cuncti possint intelligere quæ dicuntur* (Labbe, *Concil.*, tome III, page 1263). Un autre concile, tenu à Reims la même année, fit le même réglement, et un autre à Mayence, en 847, l'adopta aussi, en copiant mot pour mot les paroles du concile de Tours.

Puisque les pères de Tours et ceux de Reims n'ordonnoient ces traductions d'homélies qu'en romane et en théotisque, le belgique et le celtique avoient donc disparu : il n'y avoit donc plus que deux idiomes qui subsistassent dans la moitié septentrionale du royaume. Si le latin y étoit encore employé par quelques personnes et surtout par le clergé, c'étoit une langue savante qu'il falloit apprendre; et cette langue, quoique mère de la romane, en différoit déjà tellement qu'elle n'étoit plus entendue de ceux qui parloient celle-ci. A la vérité, un même homme pouvoit les savoir toutes trois, et c'est ce qui est remarqué d'Adélard, dans sa vie, écrite par Pascase Radbert, et rédigée par un moine de Corbie. *Si vulgari, id est, romana lingua uteretur, omnium aliarum putaretur inscius ; si vero theutonica, enitebat perfectius ; si latina, in nulla omnino absolutius :* mais il n'y avoit plus réellement que deux langues qui fussent parlées.

C'est de cette époque que la romane commence à nous intéresser, parce que c'est dans ce temps-là, qu'ayant cessé d'être latine, elle commença à devenir françoise. Un monument qui nous offriroit ce qu'elle étoit alors, et quels furent en quelque sorte les premiers bégaiements de son enfance, seroit aujourd'hui pour nous infiniment curieux. Or, ce monument, nous le possédons. Il nous a été transmis par un petit-fils de Charlemagne, l'historien Nithard, et c'est le fameux serment que prononcèrent, en 842, les deux fils de Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve et Louis de Bavière.

Après plusieurs années d'une guerre sanglante, les deux frères s'étant rendus à Strasbourg pour conclure une paix solide, tous deux la jurèrent à la tête de leur armée. Mais, comme l'armée de Louis étoit composée de Germains, il fallut que Charles, pour être compris par eux, prononçât en théotisque son serment. Par une raison contraire, Louis prononça le sien en romane, afin que les troupes de Charles, composées en très grande partie de Gaulois, pussent l'entendre *. Chacune des deux armées jura

* M. Bonamy suppose au contraire que l'armée de Charles étoit composée de Francs; et, de ce qu'on étoit obligé de leur parler romane (*Mémoires de l'académie des Belles-Lettres*, tome XXVI, page 638), il conclut qu'au temps du serment, ils ne parloient que cette langue, et qu'ils n'entendoient déjà plus la théotisque. Mais, par le canon des conciles de Tours et de Reims, cité plus haut et fait pour la Gaule, il a

ensuite qu'elle observeroit le traité fidèlement, et chacune jura dans sa langue naturelle.

Nous avons ces quatre serments : ils se trouvent même aujourd'hui insérés dans tant d'ouvrages que je me serois contenté de les indiquer, s'ils n'entroient essentiellement dans mon sujet, et si je n'étois sûr d'avance qu'ils sont inconnus à la plupart des personnes que leur goût portera vers la lecture des fabliaux. Je ne transcrirai ici pourtant que les deux serments en romane: ce sont les seuls qui regardent la matière que je traite.

SERMENT

DE LOUIS DE BAVIÈRE.

Pro Deo amur et pro xristian poblo et nostro commun salvament, d'ist di en avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo, et in adjudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dist, in o quid il mi altresi fazet: et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit.

TRADUCTION.

Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien et notre sûreté commune, désormais, autant que Dieu m'en donnera la connoissance et le pouvoir, je défendrai mon frère Charles, ici présent, et je l'assisterai en tout, ainsi que chacun doit, selon la justice, assister son frère, et comme lui-même le feroit pour moi en toute autre chose : et jamais je ne ferai avec notre frère Lothaire aucun traité qui, de mon consentement, puisse nuire à mon frère Charles.

été prouvé qu'en 813 cette théotisque étoit encore la seule langue de la nation franque; et il n'est pas probable qu'en 842, c'est-à-dire vingt-neuf ans après, la nation n'ait plus connu que la romane.

SERMENT

DE L'ARMÉE FRANÇOISE.*

Si Lodhuuigs sagrament que son fradre Karlo jurat, conservat; et Karlus, meos sendra, de suo part non lo stanit; si io returnar non l'int pois; ne io, ne neuls cui eo returnar int pois, in nulla adjudha contra Lodhuwig nun li iver.

TRADUCTION.

Si Louis garde le serment qu'il fait à son frère Charles, et que Charles, mon seigneur, manque de son côté à le tenir, dans le cas où ni moi ni tout autre que moi ne pourrions le détourner de l'enfreindre, je refuserai de marcher pour le secourir en rien contre Louis.

M. Bonamy prétend que, dans le monument qu'on vient de lire, tous les mots sont latins et originairement corrompus du latin, et il n'en excepte que les noms *Lodhuuigs*, *Karle*, *Ludher*; en effet, on ne peut y méconnoître une phrase latine (*in damno sit*), une tournure latine (*in o quid il mi altresi fazet*), des mots latins nullement altérés (*pro, si, nunquam, nulla, Deus, et, ab, jurat, me, in, conservat, quid, qui, suo, nostro, per, contra*); enfin des mots qui, quoique altérés déjà, laissent cependant voir encore une physionomie latine, (*il, poblo, mi, meon, dunat, podir, adjudha, fradre, si (sic), salvar, ist, vol, meos, altre, stanit, di, nun, fazet, prindrai*). Il n'est pas jusqu'aux expressions *cosa, dreit,*

*** Dans mon édition de Voltaire, tome XXII, page 69, j'ai donné ce serment comme étant celui des troupes de Louis de Bavière; mais il est évident que c'est celui que prononcèrent les troupes de Charles. *R.***

don , *dist* (doit), *sendra* , *cadhuna* , *los* , *io* , *re-turnar,* qui ne dérivent du latin, quoique évidemment elles paroissent barbares. Quant à moi, il me semble que si, dans ce jargon sauvage, on distingue clairement les ruines de la langue latine, on peut y reconnoître aussi l'origine de la nôtre. Ce sont, si je l'ose dire, les débris d'un édifice romain, employés à la construction d'une masure françoise. D'un côté, les substantifs y sont encore sans articles comme dans le latin, *podir* pour le pouvoir, *sacrament* pour le serment; mais, de l'autre, le discours n'y a presque point d'inversions ainsi que dans notre françois moderne; et c'est la remarque que j'ai déjà eu lieu de faire à l'occasion des couplets sur Clotaire. En même temps qu'il offre des mots évidemment corrompus du latin, il en offre aussi tels que *christian* , *om* , *fradre* , *quant* , *sacrament* , *li* (lui), *pois* (puis), *salvament* , qui ont déjà une terminaison françoise. Enfin, s'il en est qui sont encore latins en entier, d'autres en même temps, *commun*, *que* , *part* , *nul* , *son* , *me* , *en avant* , *plaid* , *cist* (qu'aujourd'hui nous écrivons *cet*), *cum* (que nous écrivons *comme*), *amur* (qu'on prononçoit *amour*), sont déjà naturalisés et devenus françois. Je ne parle point des fautes nombreuses contre la syntaxe qu'offre le serment. Il est évident que ce langage n'avoit encore ni principes fixes ni règles déterminées. A la vérité, *durat* , *jurat* , *conservat* , *fazet* ,

y gardent la terminaison de leur conjugaison latine; mais *stanit* au présent, *podir, savir, returnar, salvar,* à l'infinitif, ne l'ont plus; mais *salvarai*, *prindrai*, au futur, ont une terminaison françoise; mais *iver,* en a une barbare. *Karlus*, au nominatif, annonce quelque apparence de déclinaison; mais, pour le datif, on voit également *Karlo* et *Karle,* et pour l'accusatif *Karlo. Fradre* est à-la-fois au nominatif, à l'accusatif et au datif. *Pois* signifie *je puis* et *il peut. Meon* est pour l'accusatif et le datif du pronom mien, etc., etc.

Quant à ces vices de syntaxe, à ces constructions défectueuses, à ces phrases sans régime, sans cas, sans nombre et sans temps, soit qu'ils aient été introduits dans la romane par les Belges, par les Celtes ou les Francs, dont l'idiome n'avoit probablement aucune règle, soit plutôt qu'ils fussent le résultat de la simple corruption du langage, il est certain qu'ils y ont subsisté très long-temps, et qu'on les retrouve non-seulement chez les fabliers, comme le prouvent les morceaux de ces poètes que j'ai occasion de citer dans mon ouvrage, mais encore fort long-temps après eux. Il en est de même de la particule explétive *si,* que contient le serment: *si salvarai eo.* Elle se conserva dans la langue, placée ainsi devant un verbe, quoiqu'elle n'y signifie rien; on la rencontre à chaque phrase chez nos poètes et nos historiens françois: *Si ferai*, *si alla*, *si partit.*

Mais je m'arrête ici à des observations grammaticales, et c'est l'histoire de notre romane que j'ai entrepris d'écrire.

On a vu ci-dessus qu'au commencement du neuvième siècle la théotisque étoit encore, dans la Gaule, la seule langue des Francs. Elle fut de même jusque vers la fin de la seconde race la seule que parlassent les rois. Flodoard raconte qu'en 948 Louis d'Outremer, assistant avec l'empereur Othon Ier au concile d'Engelheim, et les évêques ayant lu certaines pièces en latin, il fallut ensuite les faire interpréter en théotisque pour le prince germain et le prince franc qui n'entendoient que cette dernière langue : *post litterarum recitationem, earum, propter reges, juxta theotiscam linguam interpretatio facta fuit.*

Cet honneur, rendu par les pères du concile à l'idiome des conquérants de la Gaule, est en même temps une des dernières preuves qu'on puisse alléguer en faveur de son existence. L'avilissement et le mépris dans lesquels tomba la race de Charlemagne rejaillirent sur sa nation. On n'osa plus se vanter d'être Franc dans un royaume abandonné au pillage et sous des princes qui, comptant parmi leurs aïeux, le maître de presque toute l'Europe et le fondateur du nouvel empire d'Occident, étoient devenus rois de Laon et de Reims. De toutes parts on vit des usurpateurs envahir des provinces, s'ériger en souverains, et dicter à leurs nouveaux sujets

des lois nouvelles. Une autre maison fut appelée sur le trône. Les Francs, en perdant leurs rois et en passant sous de nouveaux maîtres, perdirent leurs lois et leurs privilèges. Confondus partout avec les autres sujets, ils devinrent sujets comme eux et de la même manière qu'eux; forcés de renoncer à ce qui jusqu'alors les avoit distingués, il leur fallut se conformer à tous ces réglements abusifs que bientôt le temps fit appeler *coutumes*. Leur langue elle-même, supposé qu'à cette époque quelques-uns d'eux en fissent encore usage, tomba nécessairement avec les rois qui l'avoient avilie; et, en effet, dès le dixième siècle, on cesse d'en voir les vestiges.

La romane, devenue ainsi seule héritière, acquit tout-à-coup une sorte de considération. Ce ne fut plus la *rustique*, la *plébéienne* : ce fut la langue nationale, celle du nouveau roi et des nouveaux souverains. En 995, sous le règne de Hugues Capet, un concile s'étant tenu à Mousson, et Aimon, évêque de Verdun, ayant été chargé d'en faire l'ouverture, il prononça son discours en *romane* (Hard. *Conc.*, tome VI), comme s'il eût voulu rendre hommage à l'idiome du monarque: *gallice concionatus est;* et ce fait est d'autant plus remarquable que tous les actes et canons des conciles avoient été et furent encore depuis rédigés en latin.

Le clergé néanmoins conserva cette dernière langue pour sa liturgie et pour les offices divins.

Les écrivains ecclésiastiques, les historiens même et les poètes continuèrent de n'employer que le latin pour leurs ouvrages. Toute la science du temps consistant presque dans la connoissance de cet idiome, quiconque aspiroit à la gloire de savant ou d'auteur étoit obligé de l'apprendre. Quant aux rois capétiens, comme ils ne parlèrent que la romane, comme ceux d'entre eux qui surent le latin ne le surent jamais assez bien pour en faire une langue usuelle et parlée, c'étoit en romane que traitoient avec eux les ambassadeurs étrangers qui venoient à leur cour: c'est ce que prouve la Chronique de saint Michel, quand, parlant de l'ambassadeur que le duc Thierry députa vers le roi Robert, elle ajoute que cet envoyé étoit *in responsis acutissimum et gallicæ linguæ peritia facundissimum* (Mabill. *Annal.*, tome II). Cependant ces mêmes rois qui, ainsi que le reste de la nation, ne parloient que la romane, n'en continuèrent pas moins de publier en latin leurs chartes, leurs diplômes, leurs ordonnances *. L'estime que portoit à ce latin l'ignorance du temps étoit telle qu'ils ne sentoient pas l'absurdité de dicter des lois et d'annoncer leurs volontés dans une langue que ni eux ni leurs sujets n'entendoient. Ce fut dans cette langue que les tribunaux eux-mêmes

* Loisel a publié une charte de Louis-le-Gros en romane dont j'aurai occasion de parler plus bas. Saint Louis, vers la fin de son règne, commença aussi à publier quelques ordonnances en françois.

prononcèrent leurs sentences jusque vers les dernières années du règne de François I[er]; et, si la plaisanterie qu'occasiona le *debotat* et *debotavit* d'un arrêt n'en avoit fait sentir le ridicule, peut-être ce pédantisme auroit-il long-temps encore compté parmi tous les vestiges nombreux de barbarie qu'on reproche à notre jurisprudence.

La même bizarrerie qui, à la cour de nos rois, faisoit écrire dans une langue et parler dans une autre, subsistoit dans les monastères. Là comme ailleurs, l'idiome usuel étoit la romane : c'est celui que parloient nécessairement et ceux des moines qui entroient en religion trop âgés pour apprendre le latin, et les frères lais qui, par état, ne l'apprenoient point. *Monachus, quia laïcus est, non latina quam non didicit lingua, sed materna respondet,* écrivoit, vers la fin du onzième siècle, Geoffroi, abbé de Vendôme, en recommandant à l'évêque d'Angers l'un de ces lais; cependant c'est en latin qu'étoient écrites les règles monastiques; c'est en latin que les chapitres des ordres rédigeoient leurs réglements, et cet usage a toujours subsisté pour le plus grand nombre d'entre eux.

Dans certains couvents où les études étoient en honneur, les jeunes religieux s'exerçoient à des compositions latines, sorte de déclamations du genre de celles qu'aujourd'hui encore, dans nos collèges, les professeurs de rhétorique donnent pour sujet à leurs

écoliers. Les moines choisissoient pour les leurs quelque matière de dévotion, et ordinairement un panégyrique, des miracles ou la vie d'un saint de leur monastère, de leur ordre ou de leur province. Libres de s'étendre sur les mérites et les vertus de leurs héros, ils donnoient comme ils pouvoient carrière à leur imagination; et, dans leur style déclamatoire et ampoulé, ils lui prêtoient des actions et surtout des miracles incroyables à force d'être outrés, et souvent risibles par leur stupidité. S'ils n'avoient point assez d'esprit pour en inventer de nouveaux, ils copioient sans façon ceux qu'ils avoient lus ailleurs, et les lui attribuoient; et telle est l'origine de tous ces bâtons plantés en terre et qui tout-à-coup reverdissent, de ces anneaux jetés à la mer et rapportés par un poisson; de ces morts rencontrés en chemin et ressuscités; de ces dragons liés avec une étole et conduits dans un abîme; de ces gants qui embarrassoient et qu'on suspend à un rayon du soleil; de ces montagnes qui s'avancent pour servir de nacelle et passer un bras de mer. Malgré l'imbécillité de ces écrits, la plupart n'en furent pas moins regardés, dans les lieux où ils avoient été composés, comme des chefs-d'œuvre d'esprit et de style. On les y conserva précieusement. Dans la suite, les moines qui les possédoient les publièrent; et, par ignorance, ou par fraude pieuse, ils les donnèrent comme actes authentiques. De là

toutes ces légendes ridicules que la saine critique a couvertes de mépris, dont aujourd'hui la vraie dévotion rougit elle-même, et qui n'ont plus pour nous d'autre mérite que d'offrir aux antiquaires quelques faits historiques ou bien la peinture de certains usages des temps où elles furent composées.

Telle étoit à-peu-près sur l'authenticité de ces ouvrages l'opinion de Baillet, qui, ayant entrepris de donner un recueil de *Vies des saints* purgé de fables et de faux miracles, avoit été obligé de les étudier long-temps; et, quoi qu'en dise Dom Liron, quiconque en aura lu un certain nombre pensera comme Baillet. (*Singularités historiques et littéraires.*)

En 1131, se tint à Reims un concile auquel assista le pape Innocent II, et où Louis-le-Gros fit sacrer et couronner par le souverain pontife son fils Louis. Les actes de cette assemblée furent, comme à l'ordinaire, rédigés en latin et lus dans cette langue; mais, pour l'intelligence du roi, des princes et des autres laïques qui se trouvoient là, Innocent les leur fit interpréter en romane.

Comme il n'y avoit qu'un très petit nombre de personnes qui se livrassent à l'étude, et que presque toutes étoient des ecclésiastiques, le mot *clerc* étoit devenu synonyme de savant, et celui de *clergie* synonyme de science. Mais de là aussi qu'arriva-t-il? C'est que le clergé, se croyant une classe privilégiée, dédaigna le reste de la nation; c'est qu'il s'isola d'elle

de toutes les manières, et qu'uniquement occupé du soin de la tenir dans l'assujétissement et la soumission, lui-même il resta dans l'ignorance, ne se livrant qu'aux seules sciences qu'il croyoit utiles à ses intérêts, et qui assuroient sa domination. Si la noblesse françoise, aujourd'hui si avide de tous les objets d'instruction, affecta pour l'étude, pendant plusieurs siècles, une indifférence, ou plutôt une aversion si dédaigneuse, faut-il en être étonné? Quand même ce qu'on lui offroit à lire n'eût pas été écrit dans une langue qu'elle n'entendoit pas, de quel œil des guerriers turbulents, fiers et intrépides, pouvoient-ils regarder ces prétendues sciences de prêtres ou de moines, eux qui ne prisoient au monde que la gloire acquise par les armes et le courage? En voyant aujourd'hui ce qu'ils dédaignoient d'apprendre, on n'est plus surpris qu'ils se glorifiassent de ne pas savoir lire, et l'on est tenté de le leur pardonner. Enfin, cependant, ces *clercs* en *clergie* latine parurent songer à la nation. Vers le milieu du onzième siècle, un certain Thibaut traduisit du latin en romane quelques *Vies de saints* pour l'usage du peuple : c'est ce que nous apprennent les *Miracles de saint Wilframme*, et ils ajoutent même que Thibaut mit en cantiques et rima quelques-unes de ces vies : *Hic multorum gesta sanctorum a sua latinitate transfudit, atque in communis linguæ usum satis facunde refudit, ac sic ad quamdam tinnuli*

rhythmi similitudinem urbanas ex illis cantilenas edidit. La chanson de Roland, chantée, en 1066, à la bataille d'Hastings, étoit en vers romans. C'est en prose romane sans doute qu'étoient rédigées les lois normandes, puisque c'est dans cette langue que les promulgua Guillaume, quand, devenu conquérant de l'Angleterre, il en imposa le joug aux Anglois. Marbode, évêque de Rennes, ayant publié en latin son traité des *pierres précieuses*, l'ouvrage fut traduit en vers françois presque aussitôt qu'il parut.

Vers la fin de ce siècle et au commencement du douzième, les traductions se multiplièrent et surtout celles des ouvrages de piété. Les manuscrits qui nous sont parvenus nous en ont conservé quelques-unes. De ce nombre sont les *Dialogues de saint Grégoire, les Morales sur Job*, par le même, et le *Livre des Rois*. Baudouin, comte de Guines et d'Ardres, en 1169, favorisa l'avancement des lettres et des sciences, en attirant auprès de lui des savants par qui il se faisoit instruire et auxquels, en retour, il enseignoit les romans et les fabliaux profanes qu'il avoit appris des conteurs : *clericos miro venerabatur affectu : ab illis enim divinum accepit eloquium, et eis quas a fabulatoribus accepit gentilium nenias, vicario modo, communicavit et impartivit**. Un certain Landri traduisit, par ordre du comte,

* *Chronicon ardense,* dans la Collection de Ludewig, tome XIII, C. 80.

le Cantique des Cantiques, les Évangiles des dimanches et les sermons qui avoient rapport aux Évangiles. Simon de Boulogne traduisit Solin, *de Naturis rerum*, et Godefroi, une grande partie d'un traité de physique, *maximam physicæ artis partem*. Enfin Baudouin, dit le chroniqueur*, réunit tant de livres, qu'en théologie il égaloit saint Augustin, en philosophie Denys l'Aréopagite, en contes profanes Thalès de Milet, *le Fablier* en chansons de gestes, en aventures chevaleresques et en fabliaux, les ménétriers les plus fameux, etc.

Quoique le douzième siècle offre encore plusieurs traductions, celles des *Actes des Apôtres*, et de plusieurs *Vies des saints*, par un Lambert Lebègue, instituteur des Béguines, et mort en 1177; celle de la Bible, par les soins de Valdo, ce riche marchand de Lyon, chef de la secte des Vaudois; celle des Psaumes**, par un anonyme, etc., etc., ce siècle fut particulièrement celui de la poésie françoise. Alors commença cette manie des vers, qui si long-temps fut épidémique en France. On ne composa presque plus qu'en rimes. Tout, jusqu'à la plus grande partie des traductions fut rimé; et de là vinrent ces pieux romans, ces *Vies des saints* en style de tragédie, que l'on nomma *mystères*.***

* *Chronic. ardense*, chap. 81.

** Lebeuf, *Mémoires de l'académie des Belles-Lettres*, tome XVII, p. 724.

*** Lebeuf, *État des Sciences depuis le roi Robert*, page 38.

On rima jusqu'aux chroniques. Les plus considérables, ainsi que les plus anciennes des compositions de ce genre furent deux prétendues histoires, l'une de Normandie sous le nom de *Roman de Rou* (Raoul ou Rollon, premier duc de cette province); l'autre d'Angleterre, sous le nom de *Roman du Brut*, d'un certain Brutus, petit-fils d'Enée, que le rimeur suppose avoir été le premier roi de cette île. Ces ouvrages étoient intitulés *romans*, parce qu'ils étoient écrits en *romane;* mais ils contiennent tant de faits controuvés, tant d'anecdotes fabuleuses, qu'aujourd'hui vraiment on peut sans scrupule les appeler romanesques. Le dernier parut en 1155, et le roman de Rou en 1160.

Il y eut des poèmes d'une autre espèce, auxquels la même raison fit donner aussi le nom de *romans*, et qui bientôt, par une suite de l'esprit du temps, ayant acquis une faveur sans bornes, se multiplièrent étonnamment dans le cours de ce siècle. Ce sont ceux que nous connoissons sous le nom de *romans de chevalerie.*

Mais, dans ceux-ci (à la différence des chroniques rimées, où le vrai et le faux se trouvent également confondus), héros et aventures, tout étoit imaginaire; et c'est d'après ces écrits qu'aujourd'hui encore nous nommons *romans* les ouvrages qui ne contiennent que des fictions. Quant à l'origine et à la multitude de ces poèmes chevaleresques, quant

à ce qui concerne leur mérite réel, le succès incroyable qu'ils obtinrent, l'influence qu'ils eurent sur la littérature et les mœurs de la nation, j'en ai parlé ailleurs. Ce que je pourrois y ajouter ici appartiendroit à l'histoire de la poésie françoise.

Quelle est l'origine des fabliaux? Devons-nous ce genre de littérature à la gaîté nationale, comme on peut raisonnablement le supposer? Est-il dû aux croisades, ainsi que paroissent l'indiquer plusieurs contes qui sont tirés de l'arabe? A quelle époque, pour la première fois, parut-il en France? Quel est l'homme de génie qui le premier l'y introduisit? C'est ce que je ne puis résoudre. Tout ce que j'ose assurer, c'est qu'il existoit des fabliaux dans le douzième siècle, puisque le comte de Guines, ainsi qu'on l'a vu plus haut, les apprenoit à ceux qui lui apprenoient les sciences; c'est que la plupart furent composés dans le treizième siècle, sauf quelques-uns peut-être au commencement du quatorzième. Quant aux fabliers, quoiqu'ils composassent une classe de rimeurs différente de celle des romanciers, cependant on les confondit avec eux sous la dénomination de *trouveurs*, qualification honorable sur laquelle je me suis déjà expliqué.

Telle est, en abrégé, l'histoire de notre langue vulgaire, et telle est la notice de ses principales productions en littérature jusqu'au temps de nos conteurs. Pour achever de satisfaire sur ce sujet la

curiosité de mes lecteurs, il ne me reste plus qu'à montrer, par des exemples, ce qu'a été successivement cette langue et comment elle s'est formée depuis le *serment*, où nous l'avons observée naissante, jusqu'à l'époque où elle eut des romans et des contes recherchés par toute l'Europe.

Les histoires, les actes publics, les ouvrages de religion, etc., ayant été pendant long-temps écrits en latin, ainsi que je l'ai déjà remarqué, les monuments en romane, un peu anciens, sont très rares: encore la plupart de ceux qui nous sont parvenus sont-ils au moins suspects de supposition et de fausseté.

Une autre cause d'ailleurs empêche que, sous le point de vue où je les considère, ils soient tous également utiles : c'est qu'au lieu de nous offrir le langage d'une moitié de la France, ils n'offrent guère que celui d'un canton. Comme Paris, sous les premiers Capétiens, n'étoit la capitale que des domaines du roi; comme nos principales provinces, soumises à des souverains particuliers, formoient chacune une sorte d'état indépendant et isolé, chacune eut son dialecte, et ce dialecte, le seul que connussent les auteurs dans leur province, fut par conséquent le seul qu'ils employèrent pour leurs écrits. Ainsi, par exemple, nous avons les lois données à l'Angleterre par le duc Guillaume; Selden * et quelques autres auteurs anglois les ont publiées;

* *Notæ ad Eadmerum*, page 173.

mais quiconque, après avoir lu ces lois, croiroit connoître quel fut, au onzième siècle, le langage des François, se tromperoit étrangement. Il ne connoîtroit que l'idiome alors usité dans les tribunaux normands et à la cour des ducs de Normandie. On peut dire la même chose de la plupart des écrits du temps. C'est du bourguignon, du picard, ou plutôt c'est de la romane en dialecte picard, bourguignon, etc. J'ai cru cette réflexion nécessaire avant les morceaux qu'on va lire.

L'abbé Valladier nous a transmis une bulle d'Albéron, évêque de Metz, en faveur du monastère de Saint-Arnoul*, publiée en 948. Je ne doute nullement que cette bulle n'ait été écrite primitivement en latin, et que ce qu'a donné l'abbé Valladier ne soit une traduction faite deux ou trois siècles après. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler le langage du *serment*, cité ci-dessus, et se demander ensuite si, dans l'espace d'un siècle, la langue a pu se former et se perfectionner assez promptement pour produire le passage suivant : *Pour cen nous requirons humlement à tous nos successours.... que rien des choses dessusdites, il ne subtraicent ne n'amiainrissent* (ne soustrayent ni n'amoindrissent) *de ladicte abbaye..... Ansi se vellent-il consentir que cen que nous avons si establit demouret à tousjours; parquoi il puissent oïr, auvec mi de nostre Signour, au*

* L'Auguste Basilique de Saint-Arnoul. 1615, in-4, page 14.

darrier jugement, par la debonnaireteit de Deu le tout-possant celle gratiouze voix: Bonnis Sergens et feaules, enjoie-ti.

Je dirai la même chose d'une charte de Louis-le-Gros, donnée, en 1122, aux habitants de Beauvais, et publiée par Loisel *. C'est une traduction faite probablement par ordre du corps municipal de la ville, en faveur des bourgeois. On a retrouvé depuis l'original latin; mais, quand même il n'existeroit pas, on ne pourroit se tromper à la traduction, puisqu'elle est en dialecte picard. Pour le prouver, citons-en la première phrase : elle fournira en même temps à mes lecteurs un exemple de ce qu'étoient ces dialectes de province.

Ou nom de Saincte Trinité, amen. Loeys, par la grace de Dieu, roy de France, Ie vueil faire à savoir à tous ciaux (ceux), *tant presens comme advenir, tant comme à chaux qui ore sont, Que nous octroyons as hommes de Biauvais, que les mesons à chacun d'aux, s'elles queoyent, ou qu'elles fussent arses, les parois..... puet-il* (il peut) *fere sans congié d'aucuns.*

Certainement *Biauvais, chaux, che, mesons, fere, queoyent,* pour Beauvais, ceux, ce, maisons, tomboient, sont des mots d'orthographe et de prononciation picardes, et ni le roi ni sa chancellerie n'ont pu parler ou écrire ainsi.

* *Mémoires du Beauvoisis,* page 266.

Quoique plusieurs de nos auteurs modernes, Court de Gébelin * et même l'abbé Lebeuf ** aient cité comme exemple de l'ancienne langue françoise le fragment d'une traduction de Boëce qui commence par ces mots : *Nos jove omne, quandius que nos estam*, etc., je n'ai garde d'en faire ici mention avec eux, parce que c'est là de la romane provençale, et que les deux idiomes, comme je n'ai cessé de le dire, étoient fort différents; mais nos écrivains ne font pas ces distinctions. Trouveurs, troubadours, romane provençale, romane françoise, chez eux, tout cela n'est qu'un, tout est confondu.

Il faut l'avouer de bonne foi; malgré tout ce qu'ont dit nos savants, peut-être n'existe-t-il aucun monument en romane françoise depuis le *serment* jusqu'au onzième siècle; peut-être, au moins, n'en est-il aucun dont on puisse démontrer l'authenticité: cependant, s'il étoit permis de déterminer l'âge d'un écrit d'après son langage, je dirois que les *Dialogues de saint Grégoire*, dont j'ai parlé ci-dessus, et que, d'après l'abbé Lebeuf, j'attribuois à la fin du onzième ou au commencement du douzième siècle, sont au contraire du dixième. De tous nos anciens ouvrages en romane, il n'en est aucun, selon moi, dont le langage approche plus de celui du *serment*: c'est ce qu'il me seroit

* *Monde primitif*, tome v, disc. prél., page xlix.

** *Mémoires de l'acad. des Belles-Lettres*, tome xvii.

aisé de prouver par plus d'une citation; mais, pour n'être pas soupçonné de les avoir choisies à dessein, je me contenterai d'une seule phrase, citée par Lebeuf lui-même, ajoutant seulement ce qui est nécessaire pour l'expliquer.

	TEXTE LATIN.
En un jor, je depreisseiz de mult grandes noises dez alquanz séculéirs, as queiz, en lur négosces, à la foiz sumes destraint solre, meismes ce ke certe chose est nos nient devoir, si requis un secrete liu qui est amis à dolor.	*Quadam die nimis quorumdam sæcularium tumultibus depressus, quibus in suis negotiis plerumque cogimur solvere etiam quod nos certum est non debere, secretum locum petii amicum mœroris.*

Il n'est personne qui, dans ce fragment, ne reconnoisse le langage du *serment;* mais déjà ce langage y est un peu épuré, et il a même quelque harmonie. A la vérité, il offre encore des mots purement latins, *queiz, est, nos, dolor,* et des mots latins corrompus et défigurés, *depreisseiz, mult, séculéirs, négosces, sumes, destraint, solre;* du reste, les règles de la syntaxe y sont observées; les verbes *devoir, requis,* y ont la désinence de leur conjugaison françoise; pas une seule inversion; en un mot c'est du françois; il a perdu presque entièrement sa physionomie étrangère.

Au onzième siècle, les mots latins ont disparu, ou bien ils sont infiniment rares; le discours est entièrement françois: c'est ce que prouvent les lois normandes et la traduction en vers du *Lapidaire*, de

Marbode, ouvrage que je vais citer pour donner un exemple de ce que furent, dans ce siècle, le langage de la poésie et celui de la prose.

Quant aux lois de Guillaume, j'ai déjà prévenu qu'elles sont en romane normande; et il ne faut pas oublier que cette romane, indépendamment des causes locales de corruption qui en avoient fait un dialecte particulier de l'idiome françois, s'étoit en outre corrompue encore par le langage des conquérants danois. Ceux-ci, comme tous les barbares qui avoient occupé la France, conservèrent pendant quelque temps leur langue, et surtout dans la basse partie de la Normandie, et à Bayeux, où les ducs de cette nation tenoient leur cour: aussi leur histoire remarque-t-elle que, quand le duc Guillaume voulut faire élever son fils, il le plaça non à Rouen, *où la romane étoit plus usitée que le danois, mais à Bayeux, où le danois l'étoit plus que la romane;* et ceci nous apprend, en passant, pourquoi aujourd'hui encore le patois bas-normand est si corrompu.

Voici le titre des lois normandes : j'y joindrai un article du même code pris au hasard.

Ces sont les leis et les custumes que li reis William grantut à tut le puple de Engleterre, après le conquest de la terre; *ice* (ce sont) *les meismes que le reis Edward sun cosin tint devant lui* (Guillaume, par politique, vouloit faire croire aux Anglois que

les lois qu'il leur donnoit avoient été établies auparavant par Edouard-le-Confesseur).

Si home fait plaie à altre, et il denie otrei fair les amendes; primerement li rende sur le chefe, et li plaiez jurraz sur 'sentez qui pur mes nel pot fair, etc.

TRADUCTION DE SELDEN.

Si quis alium percusserit, et negaverit ultra emendare, primo reddat sur le chefe *, *et plagas, juret super sancta quod aliter non potuit facere.*

CHAPITRE PREMIER DE MARBODE.

De l'Aimant (ou *du Diamant.***)

De l'une vus dirus (*vous dirai*) avant,
K'a-l'-um (*que l'on a*) apelé aimant.
Annas est piere ital (*telle*)
K'ele est clere cume cristal,
De fer brun a la culur,
L'om la trove en Inde majur (*dans les grandes Indes*),
Par fer ne par fou niert ovrée (*par fer ni par feu n'est ouvrée*),
S'el sang del buc chiald n'est temprée (*si on ne la trempe dans le sang chaud d'un bouc*).

* Selden a laissé subsister dans sa traduction les mots *sur le chefe*, et c'est le parti qu'il prend toutes les fois qu'il n'entend pas un passage. D'ailleurs il a mis une virgule après *li plaiez*, et il a traduit ce mot par *plagas*. Je crois qu'il se trompe, et que *li plaiez* signifie *le blessé*.

** Le latin porte *de adamante*, qui peut également désigner le diamant et l'aimant, dont les qualités sont ici confondues.

LANGAGE DU DOUZIÈME SIÈCLE,

*Testament de deux époux, fait, en 1133, dans le diocèse de Cambrai.**

Nota. Cette pièce est en dialecte flamand.

Jou Renaut, signeur de Haukourt, kievaliers, et jou Eve del Eries, kuidant ke, on jor ki sera, no armes kieteront no kors, por si trair à Dius no seigneurs, et ke no poieons raekater no fourfet en enmonant as Iglises de Dius, et as povre; por chous desorendroit avons, de no kemum assent, fach no titaument e derains vouletet, en chil foermanche (en cette forme), etc.

Sermon de saint Bernard (mort en 1153) pour le jour de Noël.

Ceci est du dialecte bourguignon, mais peu différent de la vraie romane françoise, parce que saint Bernard, homme d'une naissance distinguée, et qui, toute sa vie, eut des rapports avec les grands du royaume, devoit parler plus purement que le commun de ses compatriotes.

Granz est voirement, chier freire, li solempniteiz ki vi est de la Nativiteit Nostre Segnor. Mais li bries jors nos destraint ke nos abreviens nostre sermon, ne n'en est mies merveilles, si nos brief parole faisons, quant Deus mismes li peires fist

* *Histoire de Cambrai*, par Carpentier, *preuves justificatives*, page 18.

parole abrévieie (et il ne faut pas vous étonner si je vous fais un court sermon, puisque Dieu le père lui-même fit parole abrégée); jeu de mots qui roule sur l'équivoque du *verbum abbreviatum* de l'Ecriture.

Début du roman du Brut, fini en 1155.

L'auteur est un nommé Eustache, ou Robert Wace, selon d'autres. J'ai déjà dit que ce roman est une prétendue histoire d'Angleterre.

Qui vialt oïr et vialt savoir,
De roi an roi et d'oir en oir,
Qui cil furent et dont vindrent
Qui Engleterre primiers tindrent,
Quer rois ja en ordre eu,
Et qui ençois et puis i fu;
Cil reconte la vérité
Qui lo latin a translaté
Si com li livres le devise
Qant Greu orent Troye conquise.

Mss. de Cangé, n° 73.

Nous voici arrivés au temps de nos romanciers et de nos conteurs; mais l'ouvrage que je publie me donne si souvent lieu de citer ces poètes dans leur langue originale, qu'eux seuls suffiront désormais pour montrer à mes lecteurs ce que fut la romane au treizième siècle. Nous l'avons vue, au onzième et au douzième, hérisser ses mots de consonnes dures, qu'elle supprima dans la suite. Elle faisoit un fréquent emploi de la lettre *u* (*sumes, cume, culur*), syllabe

sourde qui se prononçoit *ou*, et à laquelle, devenue depuis plus harmonieuse, elle substitua des syllabes plus sonores (*sommes*, *comme*, *couleur*). A travers cette barbarie, on a pu voir aussi en même temps que déjà elle commençoit à éviter dans sa poésie les *hiatus*, en faisant élider les voyelles (*k'ele*, *s'el*). Les fragments des *Dialogues de saint Grégoire* prouvent qu'alors même elle étoit susceptible de quelque harmonie. Mais ce qu'on a pu remarquer surtout, c'est qu'ayant rejeté l'inversion qu'elle avoit d'abord reçue des latins, s'étant donné des articles pour les substantifs, et des auxiliaires pour l'actif de ses verbes, elle s'étoit fait une construction particulière et avoit déjà ses formes.

A la romane françoise, que mes citations ont fait connoître, comparons maintenant la romane provençale. Ce parallèle est la dernière partie de la question que je viens de traiter. En montrant combien les deux langues étoient différentes, il prouvera en même temps qu'il est impossible que les troubadours aient pu devenir les instituteurs de notre nation et les maîtres de nos poètes.

Romane provençale du douzième siècle, ou peut-être du onzième.

Ce morceau est la traduction de Boëce, dont j'ai parlé ci-dessus. Elle est en vers et par stances; chaque stance est sur une même rime.

Nos jove omne quandius que nos estam,
De gran follia per folledat parllam,
Quar no nos membra per cui vivri esperam,
Qui nos soste tan quan per terra annam,
E qui nos pais que no murem de fam.

TRADUCTION.

Nous tous, tant que nous avons été jeunes, nous avons été fous, et nous disions folies; car il ne nous souvenoit plus de celui de qui nous attendons une vie éternelle, de celui qui nous conserve tant que nous sommes sur la terre, et qui, en nous donnant la nourriture, nous empêche de mourir par la faim.

Prose provençale tirée du roman de Philumena
(Manuscrit de la Bibliothèque du roi, n° 10307.)

Dans ma préface, pages 20 et 29, j'ai parlé de ce roman, que je crois, avec le comte de Caylus, du milieu du treizième siècle.

E mentre aquest sant home cantava la messa, vengro aqui quatre homes ces de longas terras, Et portec casque d'elhs un ciri ardent en la ma. E vengro a la capela, e cridero autament Verge Maria, mayre de Dieu gloriosa, ret nos salut.

Romane provençale du treizième siècle.

A la page 42 de cette même Préface, j'ai donné une chanson en cette langue, *Al chans d'ausels.....* Elle est de Perdigon, troubadour, mort en 1269. C'est presque la seule qui mérite d'être citée.

J'y rapporte aussi des chansons en romane françoise, les plus anciennes que je connoisse du même siècle.

Il est temps de finir cette longue digression pour laquelle je dois demander grâce à mes lecteurs, quoiqu'elle fasse partie de mon sujet. Ils me la pardonneront sans doute, si j'ai su leur y présenter, comme je m'en flatte, quelque vérité nouvelle. Reprenons maintenant les objections qu'on m'a faites sur la romane; une partie de ce que je viens d'écrire réfute d'avance mes adversaires.

« Les Francs, qui n'étoient que des barbares, dit « M. Mayer, conférèrent aux troubadours le soin « pénible de polir leur langue et leur génie. Appe- « lés à leur cour, attirés auprès du trône, principa- « lement par Constance, fille d'un comte de Tou- « louse, qui venoit d'épouser le roi Robert, ils (les « troubadours) devinrent les précepteurs et les « oracles des François. Telle est l'origine de la trans- « plantation du goût de la poésie provençale en « France. »

J'aurois ici quelques objections à faire sur ces Francs que l'auteur fait contemporains des troubadours, sur cette langue qu'il prête aux premiers, tandis qu'ailleurs il prétend que la leur étoit fille de la provençale ; mais ce sont là sans doute de ces impropriétés d'expression qui échappent à un écrivain dans la chaleur de la composition, et j'ai trop d'intérêt moi-même à ce qu'on me pardonne mes fautes pour ne pas excuser les négligences des autres.

J'eusse desiré pourtant que l'on eût cité quelque

autorité sur les faits allégués; car il est difficile de croire que nos provinces, qui, dans tous les siècles, ont eu, soit en latin, soit en romane, des poètes quelconques, doivent le goût de la poésie aux troubadours. Je croirai plus difficilement encore que nos rois et les grands de leur cour, qui n'entendoient point la langue des rimeurs provençals, leur aient envoyé des députés pour les attirer auprès d'eux, et que là ils leur aient dit à-peu-près ceci : « Messieurs, nous ne sommes dans ces contrées-« ci que des ignorants et des sots: nous recon-« noissons notre langue barbare auprès de la vôtre « que cependant nous n'entendons pas: soyez nos « maîtres, et, avant tout, apprenez-nous à parler. »

C'est là pourtant un des préjugés avec lesquels naissent les habitants de quelques-unes de nos provinces méridionales. Ils croient de bonne foi que, pendant plusieurs siècles, les souverains de l'Europe n'ont eu, pour embellir leur cour, d'autres beaux esprits que ceux qui sortoient du midi de la France. Ils croient surtout que ces prétendus beaux esprits ont été, *les précepteurs et les oracles des François.**

De pareilles prérogatives, si elles étoient réelles,

* Peut-être est-ce la proposition contraire qu'il faudroit avancer. Je sais bien au moins que, si je voulois soutenir celle-ci, j'en trouverois une preuve chez un de mes adversaires. En rendant compte des poésies de Guillaume, comte de Poitou (*Histoire de Provence,* tome II, page 427),

seroient bien honorables pour les troubadours ; mais, si elles sont réelles, sans doute elles sont fondées sur des preuves incontestables, et ces preuves, on pourra probablement les fournir en foule. Sans doute on nous aura transmis le nom de ces bienfaiteurs d'une moitié de la nation; on nous dira les ouvrages qu'ils ont publiés dans ce dessein, les services qu'ils ont rendus, les élèves qu'ils ont formés. Je m'attends que, chez tous nos écrivains, chroniqueurs et autres, il n'y aura qu'un cri de reconnoissance et une acclamation générale. Mais malheureusement je ne vois rien de tout cela. Je vais consulter l'*histoire des troubadours ;* et, bien loin d'y trouver les preuves que je recherche, je n'y vois pas même cité un seul poète provençal qui ait paru à la cour de nos rois.

Ils y furent, dit M. Mayer, principalement attirés par Constance, fille d'un comte de Toulouse, lorsqu'elle fut devenue l'épouse du roi Robert. Il n'est pas le premier qui ait avancé ce fait. Beaucoup d'autres avant lui l'avoient allégué de même, et, tous comme lui, sans aucunes preuves. On n'en trouvera pas une dans l'histoire des trouba-

il cite du poète ce passage, *je n'eus jamais à ma cour ni François ni Normand.* Il faut bien remarquer que Guillaume est le premier des troubadours connus. Or, s'il se glorifie de n'avoir admis auprès de lui aucun François, il s'ensuit que les François étoient donc admis et recherchés dans les cours des provinces méridionales, même avant qu'il y eût des rimeurs provençals qui pussent l'être dans les nôtres.

dours, où l'on étoit intéressé à l'établir, s'il eût été vrai. On y voit, au contraire, que le premier de tous les troubadours fut, comme je l'ai dit, Guillaume, comte de Poitou, qui, loin de fleurir en 1070, ainsi que l'avance l'auteur du *Voyage de Provence*, ne naquit qu'en 1071 *. Or, le roi Robert avoit épousé Constance l'an 998, c'est-à-dire cent ans environ avant que Guillaume ait pu songer à rimer dans sa langue, cent ans avant qu'il y eût des troubadours.

Le mariage de la princesse toulousaine dut sans doute attirer à la cour de France beaucoup de Provençals. L'histoire l'atteste; mais elle atteste aussi qu'ils n'y apportèrent que des modes nouvelles et des mœurs étrangères, auxquelles la nation ne gagna rien, et qu'ils y furent vus du même œil à-peu-près qu'on y vit, cinq ou six siècles plus tard, ces Italiens qui, dans une occasion pareille, vinrent en foule à la suite de Catherine de Médicis. Voici ce qu'en dit un historien contemporain (*Glaber*, p. 38). Par égard pour les provinces qu'il paroît avoir traitées avec un peu d'humeur, je me contenterai de citer son témoignage sans le traduire. *Circa millesimum incarnati Verbi annum, cum Robertus accepisset*

* L'auteur a corrigé cette erreur dans sa seconde édition; mais il en a laissé subsister une autre, et il lui seroit impossible de dire quels auteurs assurent que, « quand Constance alla épouser le roi Robert, il « y eut des troubadours qui la suivirent à Paris » (tome II, page 229).

*sibi reginam Constantiam à partibus Aquitaniæ in conjugium, cæperunt confluere, gratiâ ejus reginæ, in Franciam atque Burgundiam**, *ab Arvernia et Aquitania, homines omni levitate vanissimi, moribus et veste distorti, armis et equorum phaleris incompositi, à medio capitis nudati, histrionum more barbis tonsi, caligis et ocreis turpissimi, fidei et pacis fœdere omnino vacui; quorum itaque nefanda exemplaria, heu! proh dolor! tota gens Francorum (nuper omnium honestissima) ac Burgundionum, sitibunda rapuit.*

On peut apprécier maintenant les obligations prétendues qu'ont en poésie nos trouveurs aux rimeurs des provinces méridionales.

Il en est de même des inculpations de plagiat, intentées contre nos mêmes poètes. A entendre M. Mayer, ceux-ci *sont venus* dépouiller les Provençals, *et s'emparer de leurs fonds*. Selon lui, *on retrouve encore dans la bouche des paysans de Provence, qui ne savent ni lire ni écrire, presque tous les fabliaux des siècles les plus reculés.*

Une assertion aussi positive requerroit bien quelque preuve, et on n'en donne d'aucune sorte.

Si l'on en croit M. l'abbé de F.... , plusieurs des

* Robert, presque aussitôt après son mariage, hérita du duché de Bourgogne, qui appartenoit à son oncle Henri, et que celui-ci lui laissa par testament, n'ayant point d'enfants légitimes.

contes qu'on lit dans mon recueil *ont été pris des troubadours ;* « et il lui seroit aisé de le démontrer, « dit-il, en rapprochant les mœurs, les usages et « d'autres objets purement locaux. »

« La plupart de vos contes, me dit de même « M. Bérenger (page 256), presque toujours cal- « qués sur les nôtres, trahissent leur origine méri- « dionale par le caractère ou le nom de leurs acteurs, « par le lieu de la scène et la tournure espagnole, « enfin par la manière d'intriguer l'action, de la « filer et de la dénouer. »

Enfin l'auteur du *Voyage littéraire* fait aux trouveurs le même reproche, et il le pousse plus loin encore. Pareil à ces deux femmes de la fable qui rendirent un homme chauve en lui arrachant, l'une les cheveux noirs, l'autre les cheveux gris, il dépouille successivement nos conteurs de leurs plus jolis fabliaux. Peu lui importe à qui il les donne, pourvu qu'il leur en ôte la gloire.

Selon lui, ceux qu'on peut lire avec plaisir ne sont point sortis de leurs mains ; les uns ont été pillés chez les Arabes, les autres chez les Italiens, d'autres enfin chez les troubadours. C'est sur cette triple assertion que roule presque tout entière la dissertation qu'il a composée ; au moins, de ses cinq lettres, il y en a trois employées à la prouver.

Cependant, par une sorte de compassion, il veut bien ne pas réduire nos pauvres fabliers à une

nudité complète. Son impartiale et noble générosité leur abandonne ceux de leurs contes qui sont plats et insipides. « Comme la plaisanterie, dit-il, demande « une délicatesse et un agrément dans l'esprit que « les trouveurs n'avoient pas ; comme ces mêmes « trouveurs n'avoient ni assez de talent ni assez de « goût pour réunir ces qualités, qu'ils sont froids et « insipides, ne faites pas difficulté de leur attribuer « les fabliaux où vous trouverez une gaîté sans viva- « cité et sans saillie, une plaisanterie sans sel et « sans agrément. Je vous avertis que vous les distin- « guerez à ces défauts, qui leur donnent un air de « famille auquel on les reconnoît aisément. »

Lorsque j'ai annoncé que les poètes de nos provinces septentrionales avoient fait de jolis contes, je n'ai pas prétendu qu'ils fussent les inventeurs du genre. J'ai déclaré au contraire avec impartialité qu'ils devoient quelques-uns de leurs sujets aux Arabes, dont probablement ils avoient appris à connoître la littérature pendant les croisades. Mais ici se présente une question à faire.

Il est vraisemblable que la partie méridionale du royaume a dû fournir aux différentes guerres d'outremer autant d'hommes au moins que la partie septentrionale. Il est probable encore que les uns et les autres furent également à portée de connoître les mœurs et les ouvrages des Arabes. Cependant comment est-il arrivé que les soldats de nos pro-

vinces ont été les seuls qui aient rapporté en Europe le genre des contes auquel leurs enfants se livrèrent avec distinction, et que les Provençals, cette nation si gaie, non-seulement ne s'y sont appliqués que postérieurement à nos poètes, mais encore qu'ils n'ont fait en tout que deux contes, assez insipides? Il est fort étonnant que toutes les fois qu'on s'avise de comparer ensemble ces deux familles d'auteurs, l'avantage soit toujours du côté des septentrionaux.

Selon le rédacteur du *Journal de Monsieur*, ni mes critiques ni moi nous n'avons envisagé la question *sous son véritable point de vue.* Pour lui, il entreprend de la décider, et voici son arrêt:

« Les troubadours ont dû s'appliquer spéciale-
« ment à la poésie lyrique; leur langage harmonieux
« et sonore les y invitoit. Les autres (*les trouveurs*),
« avec un langage plus âpre et plus malsonnant,
« qui n'avoit guère d'autre mérite qu'une certaine
« naïveté piquante, se sont amusés au genre du
« conte, qui s'accommodoit le mieux de ce langage
« naïf » (page 290).

Je n'examinerai point quels sont les titres du rédacteur pour décider ainsi sur les productions de deux langues justement oubliées, dont jamais peut-être il n'a lu deux lignes; et je lui répondrai, comme autrefois ce musicien au roi Philippe: *Le*

ciel vous préserve, sire, de connoître ces misères-là aussi bien que moi !

Au reste, pour dire le vrai, je ne crois pas la question ni mieux décidée, ni mieux envisagée même qu'auparavant. Il sembleroit donc que, dans les deux romanes, les poètes, avant de composer, ont long-temps réfléchi sur les propriétés de leur langue, et qu'après un examen approfondi, ils se sont déterminés alors à tel ou tel genre d'ouvrages. C'est là, selon moi, leur faire un honneur bien gratuit, et il seroit difficile, je crois, de prouver qu'ils le méritent.

Ces trouveurs, que leur langage *plus âpre et plus malsonnant* devoit porter vers le genre des contes, ont cependant, ainsi que leurs rivaux, composé beaucoup de chansons. Quelques-uns même de leurs fabliaux et la plupart de leurs romans se chantoient malgré la malsonance et l'âpreté de ce langage. L'Italie avoit un idiome bien plus doux, bien plus harmonieux encore que la romane provençale. Boccace, malgré cet avantage, ne s'en est pas moins déterminé à être un conteur. Les Grecs, les Ioniens l'avoient été autrefois, et rien n'auroit empêché les troubadours de l'être comme eux, si la nature leur en eût départi le talent.

Les fabliaux que, dans le temps, ont composés nos trouveurs n'ont pas péri tous : il nous en est parvenu un certain nombre qu'on retrouve dans les manuscrits de nos bibliothèques. Or, d'après les

règles que savent et que pratiquent les savants pour connoître et pour établir l'âge véritable d'un manuscrit, ceux-ci sont du treizième siècle, c'est-à-dire antérieurs d'un siècle environ au temps où Boccace, le premier, écrivit des contes en Italie. Ce fait est incontestable, et un autre qui ne l'est pas moins, c'est que ce même Boccace a copié nos fabliers; car, de l'aveu même d'un de mes critiques (M. Mayer), *on n'a jamais attribué l'invention des contes aux Italiens*. De là on peut conclure, je le répète, que les Italiens nous sont véritablement redevables du genre des contes, quoiqu'il soit possible que nous-mêmes nous le devions en partie aux Orientaux.

Que répondre après cela à l'auteur du *Voyage littéraire*, qui soutient que nous le devons au contraire à l'Italie? Mais que répondre surtout aux preuves qu'il en donne? « Un auteur italien du « dixième siècle, se plaignoit, dit-il, que tout reten- « tissoit de vers, la ville et la campagne. *Hæc fa-* « *ciunt urbi, hæc quoque rure viri.*

« Qu'étoit-ce donc que ces petits poèmes latins « dont la ville et la campagne retentissoient? N'est-il « pas naturel de croire que c'étoient des fabliaux, « puisque c'est par les fabliaux que les nations mo- « dernes ont ouvert la carrière de la poésie? »

Lorsque les François commencèrent à composer en langue vulgaire, leurs premières productions poé-

tiques de quelque étendue furent des romans. Bientôt après ils y joignirent des fabliaux ; mais ils ont été, si je ne me trompe, la seule nation d'Europe dont les poètes aient ainsi débuté. Pour les Italiens, on sait qu'à la naissance de leur littérature, Boccace se distingua par des contes ; mais on sait aussi que ces contes sont en prose.

Quant au raisonnement de l'auteur, *tout le monde faisoit des vers à la ville et à la campagne : donc on faisoit des fabliaux*. Mes lecteurs me dispenseront d'y répondre.

« Comme les Italiens sont naturellement railleurs, « ajoute-t-il, je ne sais pas s'ils écouteroient sans « rire celui qui leur diroit sérieusement qu'ils ont « imité nos fabliaux. »

Pour moi, j'ignore si les Italiens, tout railleurs qu'ils pussent être, riroient à celui qui viendroit, preuve en main, leur annoncer qu'ils nous ont imités. Mais je sais que Le Duchat, dans ses notes sur Rabelais, avoit dit *sérieusement* que Boccace a copié le conte de *Griselidis* d'après un de nos anciens manuscrits, intitulé le *parement des dames ;* et je sais encore que Manni, l'un des plus ardents panégyristes du conteur florentin, d'après cette assertion que probablement il a lue *sans rire*, a restitué aux François la propriété du conte. Avant moi, Fauchet, et, d'après lui, les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, avoient dit que « le fa-

« meux Boccace a pris des romans françois la plu-
« part de ses Nouvelles; que Pétrarque et les autres
« poètes italiens ont pillé les plus beaux endroits
« des chansons de Thibaut, roi de Navarre, de
« Gace Brulez, du Chatelain de Couci et des vieux
« romanciers françois » (tome VI, page 15); et je
n'ai pas entendu dire que les Italiens se soient
moqués ni de Fauchet ni des Bénédictins qui l'ont
cité.

« Je vous demande, continue l'auteur du *Voyage*,
« en quel temps et comment les fabliaux ont été
« connus au-delà des Alpes. »

J'ignore, il est vrai, qui les y porta. Je n'ai rien
de certain non plus sur l'époque précise où ils furent
transplantés dans ces contrées, quoique, à coup sûr,
ils y aient été introduits postérieurement aux poésies
provençales. Mais je sais que, pendant le long espace
de temps où l'Italie fut déchirée par des dissensions
civiles, beaucoup d'ultramontains vinrent se réfu-
gier en France. Je sais que la plupart des usuriers
de nos villes étoient Italiens; que la cour de Rome,
pour le maintien de ses droits, pour la perception
de ses revenus, y entretenoit beaucoup d'Italiens;
que presque tout le commerce intérieur du royaume
étoit fait par des Italiens, et que même ils occupoient
dans la capitale, une rue qui de leur nom est en-
core appelée *rue des Lombards;* je sais enfin que
Brunetto Latini écrivit à Paris son *Trésor;* que Le

Dante y passa quelque temps*; que Boccace et beaucoup d'autres y étudièrent; que, dès le commencement du treizième siècle, l'université de Paris étoit célèbre dans l'état de Venise, et que plusieurs Vénitiens venoient y étudier le droit.**

Je sais, et mon critique en est convenu lui-même, qu'il existe encore, dans les bibliothèques d'Italie, des manuscrits de nos vieux romans. Je sais enfin qu'à Milan, on chantoit, sur le théâtre, les gestes de Roland et d'Olivier : *Histriones cantabant, sicut modo cantantur de Rolando et Oliverio****; et que les ménétriers françois parcouroient les villes d'Italie, puisqu'en 1288, la commune ou le sénat de Bologne leur défendit, par un décret, de s'arrêter dans les places publiques pour y chanter. Or, selon Muratori, c'étoient des romans de chevalerie, *portés*

* Dans son *Purgatoire*, chant onzième, en parlant d'un certain Oderisi, peintre en miniature, il le nomme l'*honneur de cet art que les Parisiens appellent enluminer.*

> . . . . . l'honor di quell' arte
> Ch' alluminare è chiamata in Parisi.

Au chant vingt-neuvième, il emploie des façons de parler françoises.

> . . . . . Quanto a mio avviso
> Diece passi distavan quei di fuori.
> Sotto cosi bel ciel, com' io diviso.....

Les commentateurs remarquent sur cet endroit que ces expressions: *quanto a mio avviso*, *com' io diviso*, sont de purs gallicismes.

** Foscarini, *Della Letteratura Veneziana*, pag. 39.

*** Muratori, *Antiq. medii ævi*, tom. II, pag. 844.

de France au-delà des monts que chantoient ces ménétriers : *favole romanze che spezialmente dalla Francia erano portate in Italia* *. Après tant de faits et tant de témoignages multipliés, osera-t-on me demander encore si nos fabliaux ont pu être connus des Italiens ?

Avant de passer aux autres objections que me fait sur cette matière l'auteur du *Voyage*, je m'arrête un instant sur le décret de la commune de Bologne, parce que, dans sa seconde édition, il en a fait un argument contre moi.

« En 1278, dit-il, sous le règne de Charles d'An-
« jou, et lorsqu'une partie de la France combattoit
« en Italie pour ce prince, les Bolonnois chassèrent
« de leur ville des chansonniers françois qui, à la
« faveur de la supériorité que leur nation avoit en
« Italie, se hasardèrent les premiers d'y porter leurs
« poésies. Ces chansonniers, gens désœuvrés, avoient
« suivi l'armée ; mais ils éprouvèrent que ce qui
« étoit bon pour amuser la soldatesque n'étoit pas
« fait pour plaire à un peuple poli ; cependant ce
« peuple goûtoit depuis quatre-vingts ans les poésies
« provençales et les troubadours, et c'est peut-être
« ce qui les rendit si difficiles sur le compte de ces
« chansonniers françois » (tome II, page 236).

Voilà les troubadours bien exaltés, les trouveurs bien avilis ; je n'ai sur tout cela qu'une seule obser-

* *Antich. italiane*, tom. II, pag. 16.

vation à faire, c'est qu'il n'y a peut-être pas un mot qui ne soit une erreur.

Ce n'est point *à la faveur de la supériorité qu'avoient en Italie les François* que nos ménétriers pénétrèrent jusqu'à Bologne; ce n'est point en 1278, ni *sous le règne de Charles d'Anjou*, que fut porté le décret: ce fut en 1288. Charles d'Anjou étoit mort depuis quelques années, et les Vêpres Siciliennes avoient eu lieu.

Les ménétriers pouvoient être des gens débauchés et des vagabonds; mais ce n'étoient pas des *gens désœuvrés*; et, en tout cas, ils ne l'étoient pas plus que ceux des Provençals qui, comme eux, couroient les pays étrangers.

C'est sans la moindre preuve qu'on représente ceux dont il s'agit ici comme n'étant *bons qu'à amuser la soldatesque*. Les gens de ce métier aimoient trop l'argent pour perdre leur temps avec des soldats.

Ils n'avoient pas *suivi l'armée de Charles;* au moins rien ne l'indique, et, en 1288, Charles n'avoit plus d'armée, puisqu'il étoit mort.

Ce ne sont point eux qui, *les premiers, portèrent nos poésies* au-delà des monts. Déjà elles y étoient connues, et déjà les noms de nos paladins avoient été chantés sur le théâtre de Milan.

Ils ne furent pas *chassés de Bologne:* le décret n'en dit pas un mot, et c'est là une conjecture ha-

sardée, sans le moindre fondement, d'après les paroles : *in plateis morari non possint.* Si l'auteur eût observé que ces paroles, dans Muratori, sont citées de l'*Histoire de Bologne*, par Ghirardacci ; s'il eût daigné consulter Ghirardacci lui-même, il eût vu que le sénat bolonnois ne songeoit à rien moins qu'à faire un affront aux chanteurs françois, puisque son décret regardoit pareillement et des joueurs et des marchands. Voici à quelle occasion il fut porté. La dévotion du temps avoit introduit à Bologne une coutume qui subsiste encore aujourd'hui dans beaucoup de villes d'Italie : des prédicateurs venoient prêcher dans la place publique, mais, dans cette place se rendoient des joueurs et se trouvoient de petits marchands, qui par leurs cris et leurs jurements troubloient les prédicateurs : *Sæpe contingit quod illi qui ludunt ad azarum in scalis et in platea Communis Bononiæ, et etiam qui caseum incidunt, iracundiæ calore succensi, contra Deum et matrem ejus ignominiosa verba proferunt, quod est valde detestabile et horrendum, et propter tumultum ipsorum multa impedimenta proveniunt prædicatoribus qui in ipsa platea denuntiant verbum Dei* (Ghirardacci, *Hist. di Bologna*, tome 1er, page 279). En conséquence, il est défendu à ces sortes de gens d'approcher, à une certaine distance, de la place et de l'échelle (sorte de pilori avec degrés sur lesquels on exposoit certains criminels); quant aux ménétriers françois

qui, par leurs chansons, pouvoient de même troubler et interrompre les prédicateurs, il leur est défendu également, non-seulement de s'arrêter dans les places, mais encore de chanter dans le voisinage et près de l'hôtel-de-ville, *quod lusores azardi et bescazariæ* (hasard et berlenc, espèce de jeux de dez), *et incisores casei in ipsis scalis et in platea Communis per decem perticas, nec etiam cantores Franciginorum in plateis Communis ad cantandum, nec in circunstantiis plateæ et palatii Communis omnino morari non possint, nec debeant. Et quod D. Potestas sæpe et sæpius inquirere teneatur capi facere quos invenerit talia operari, et teneatur etiam ipsos fustigari per civitatem Bononiæ.*

Quant à ce qu'il dit des Italiens, de ce *peuple poli qui étoit si difficile sur le compte des chansonniers françois, parce que, depuis quatre-vingts ans, il goûtoit les poésies provençales et les troubadours*, j'y ai déjà répondu; et, en avouant que beaucoup de personnes parmi les grands, parmi les gens riches et les gens instruits, aimoient et recherchoient ces poésies, parce qu'ils en avoient étudié la langue, j'ai demandé en même temps comment la nation italienne, comment le *peuple* les auroit goûtées, lui qui ne pouvoit les entendre.

Si les romans et les poésies de nos trouveurs ont pu pénétrer et ont pénétré réellement en Italie, ainsi que le prouvent les faits multipliés que j'ai cités ci-

dessus, qui doutera que nos fabliaux, dont le genre étoit plus agréable et bien autrement fait pour réussir, n'aient dû également y être connus, et qu'ils n'aient été introduits, soit par tous ces Italiens qui avoient habité Paris, soit plus tard par Boccace lui-même?

Malgré toutes ces preuves, l'auteur du *Voyage* ne veut pas moins en attribuer la propriété aux Italiens; et, comme il manque de preuves positives pour établir ce fait, il cherche à l'appuyer sur des conjectures, sur des probabilités, quelquefois même sur des inculpations hasardées. Par exemple, il y a un fabliau, intitulé *la femme qui, ayant tort, parut avoir raison*, dans lequel une épouse trompe son mari. « La jalousie du mari, dit-il, décèle par sa « manière seule le lieu où le conte fut inventé »; comme si tout Italien étoit nécessairement jaloux, ou comme s'il n'y avoit de jalousie qu'en Italie.

Dans le fabliau de l'*Enfant qui fondit au soleil*, on lit qu'un marchand alla vendre à Gênes, comme esclave, un fils adultérin que lui avoit donné sa femme. De là l'auteur du *Voyage* conclut que ce conte est visiblement italien. « Les marchands, nés « sur les bords de la Meuse, de la Seine ou de la « Loire, n'alloient guère à Gênes, dit-il, avant la fin « du treizième siècle ». Mais, quand même ce fait seroit vrai, ce que je n'accorde pas, étoit-il donc nécessaire pour qu'un de nos fabliers connût le nom

d'une ville aussi florissante que l'étoit alors Gênes? L'auteur a-t-il oublié que c'étoient les Génois qui fournissoient en grande partie à la France ses soieries et ses épices? et ne s'est-il pas rappelé que ce fut à Gênes que s'embarqua un grand nombre de nos croisés?

Ce n'est pas tout. Un conte est-il joli, offre-t-il *du choix dans les détails, des circonstances bien amenées, de la facilité, un certain agrément dans le tissu de la narration, une satire des femmes avec une tournure subtilement ingénieuse*, dès-lors il est italien d'origine: *il faut l'attribuer aux Italiens*, et c'est d'après ces titres authentiques et des principes aussi incontestables, que l'auteur *ne fait pas difficulté de faire honneur à l'Italie du Manteau mal taillé.*

On m'accuse aussi *d'omissions: nous avons été surpris que M. Legrand n'ait pas même touché le fond de la question; car il s'agissoit de savoir*, 1° *si les François ont fourni les premiers modèles des contes en Occident, comme il l'avoit avancé;* 2° *s'ils sont auteurs de tous ceux qu'il a publiés.*

Oui, les trouveurs sont les premiers en Europe qui aient publié des contes; mais ils doivent quelques-uns de ces contes aux Arabes. Voilà ce que j'ai dit et redit vingt fois, quoique je ne pense pas que ce soit là le *fond de la question.*

3° *Si les règles de critique que nous avons éta-*

blies pour discerner ceux que nous croyons appartenir aux Provençaux, aux Italiens et aux Arabes, sont fausses.

J'avois dit avant mes critiques que plusieurs de nos fabliaux ont une origine orientale; j'avois même indiqué quelques-uns de ces contes ; et, d'après cela, on pouvoit s'épargner la peine d'imaginer des *règles de critique*, qui établissent en ma faveur un fait que l'on veut prouver contre moi.

Quant à ces *règles* que l'on m'accuse d'avoir omises, j'avouerai qu'elles ne m'ont point paru victorieuses. On prétend que *les contes imités par les fabliers sont ceux où règne la théorie inventée par les Arabes, et ensuite employée par les troubadours ;* car, dans ce système, il faut bien que les troubadours nous aient tout enseigné. Je crois, à la vérité, que c'est d'après les Orientaux que nos fabliers ont employé la *Fontaine de Jouvence* dans le conte de *Cocagne*, le jardin enchanté dans le *Lai de l'Oiselet*, etc. Je crois même que les fées du *Lai de Lanval*, du *Lai de Gruélan*, du *Lai de Gugemer*, du *Chevalier qui faisoit parler.....*, etc., peuvent avoir été imaginées d'après les fées orientales. Mais, *Morgane* et *Merlin*, dans le *Vallon des faux amants*, dans le joli fabliau du *Manteau mal taillé*, sont des fictions nationales, ou qui furent transplantées d'Angleterre en France, quand Geoffroi de Monmouth, ayant transplanté de France en Angleterre, comme je

l'ai dit ailleurs, le *Brut-y-Brenhined* de nos Bretons*, eut imaginé d'introduire dans cette chronique Merlin avec sa magie. C'est dans nos provinces que cet enchanteur fameux opère, ainsi que son élève Morgane, une partie de ses prodiges. Nos romans de chevalerie offrent à chaque page leurs deux noms, mais ces noms sont étrangers à vos provinces; et, loin que vos poètes aient enseigné la féerie aux nôtres, ils la connoissoient à peine et ne devoient pas même la connoître, puisqu'ils n'avoient que des chansons et autres pièces de ce genre, où elle ne peut entrer.

Ils ne nous ont pas plus fourni de contes que de modèles de féerie.

Quant aux Italiens, voici ce que j'en ai dit: « Nos « fabliaux se trouvent dans des manuscrits du trei- « zième siècle: ils existoient donc alors. Les Italiens « n'ont eu de contes qu'en 1340, et ces contes sont, « pour la plupart, les mêmes que les nôtres: donc « ils ont été pris chez nous ». Telle avoit été ma *règle de critique;* et, après cela, il est aisé de voir combien celles que l'on m'oppose *sont fausses.*

4° *Enfin, il s'agissoit de savoir en quel temps ces ouvrages ont été composés.*

Ma réponse à cette question est ci-dessus dans l'histoire de notre romane et celles de ses différentes productions poétiques, depuis qu'on eut rimé en

* Tome 1er, page 90.

langue vulgaire. J'ai prouvé par la *Chronique d'Ardres* que nous avions des contes vers le milieu du douzième siècle. Précédemment j'avois déjà dit, dans une note de *la Bataille des Vins*, et dans une autre du *Lai d'Ignaurès*, que ces deux fabliaux devoient être antérieurs à l'an 1204. J'avois dit dans une note des *Chanoinesses*, que celui-ci étoit postérieur à 1282. J'avois dit enfin, en parlant de Rutebeuf au fabliau des *Croisades*, que ce poète, l'un de nos principaux conteurs, et l'un de ceux qui ont vécu le plus long-temps, n'étoit mort qu'en 1310. Ainsi, d'après ces diverses époques, le règne de nos fabliers a été de plus d'un siècle et demi, et cependant on me fait dire au contraire que LES PLUS ANCIENS *de nos fabliaux furent composés vers le milieu du treizième siècle* (tome II, page 173, *nouvelle édition*), et on en conclut victorieusement qu'*il est démontré* PAR MON TÉMOIGNAGE MÊME *que les troubadours ont donné les premiers modèles des contes*, quoique ces troubadours n'aient eux-mêmes que deux contes, et que ces deux contes soient bien postérieurs aux nôtres, ainsi que je l'ai prouvé dans ma préface (page 34).

Ce n'étoit point assez d'avoir avancé que c'est d'après les poètes provençals qu'ont travaillé nos fabliers françois: le critique ne s'en tient pas là; l'amour de la patrie entraîne plus loin son courage. A l'entendre, ceux-ci ne sont que des frelons qui

ont pillé le miel des abeilles : c'est aux troubadours qu'ils ont dérobé la plupart de leurs contes.

D'abord, comme il a prévu que je pourrois demander la démonstration d'une assertion si étrange, il commence naïvement par confesser qu'*il n'a aucun titre authentique pour prouver le plagiat* (ibid. page 210). Quoi! *aucun* titre! pas un seul dans quatre mille pièces que le temps nous a transmises des troubadours! Rassurons-nous cependant: il saura s'en faire, qui, à la vérité, ne seront pas infiniment *authentiques*, mais qui, au moins, vaudront bien ceux qu'il nous a donnés ci-dessus en faveur des Italiens. Par exemple, dans le fabliau de *Guillaume au Faucon*, Guillaume, amoureux d'une dame chez laquelle il est écuyer, veut pressentir sa sensibilité, en feignant de la consulter pour un de ses amis qui aime. Dans la *Vie du troubadour Rambaud*, le chansonnier, épris de la comtesse de Montferrat, feint d'aimer une grande dame, et consulte la comtesse sur ce qu'il doit faire. Or, admirez l'évidence du *plagiat*; mais ce n'est pas tout. Les deux amants font ensuite leur déclaration pour leur compte: Rambaud est écouté; Guillaume est chassé avec menaces. Il n'est plus douteux après cela que le fabliau n'ait été pris dans la *Vie du troubadour*. En veut-on une preuve plus *authentique* encore? La voici. Dans le conte il s'agit d'un faucon; en Provence est un village nommé ainsi : le conte est donc dérobé

chez le biographe; seulement le fablier plagiaire *a mis* GUILLAUME AU FAUCON *pour* GUILLAUME DU FAUCON.

Je rougis de rapporter de pareilles objections, et j'en demande pardon à mes lecteurs. Mais j'ai voulu montrer à quoi en étoient réduits, pour me répondre, mes adversaires, et où les avoient menés des préventions aveugles, un amour de patrie mal ordonné et ce risible délire de vouloir exclusivement attribuer aux troubadours tous les talents, parce qu'on naquit soi-même dans une province troubadouresque. Mais examinons les autres preuves du critique, et voyons si elles valent mieux que celles-ci.

« Quand un fabliau, dit-il, respirera la loyauté
« et l'amour pur, tels qu'on les trouve dans plusieurs
« chansons amoureuses des troubadours ou dans
« quelques-uns de leurs contes; quand ces sentiments
« seront peints avec une naïveté, une candeur et
« une simplicité que n'ont point les ouvrages qui
« appartiennent véritablement aux trouveurs; quand
« les fabliaux contiendront des circonstances locales
« qui désignent le pays où ils ont été faits; quand
« ils paroîtront visiblement calqués sur des poésies
« provençales; enfin, quand ils seront publiés sans
« nom d'auteur, ne serons-nous pas autorisés à dire
« qu'ils ont été traduits du provençal, ou du moins
« qu'ils ont été faits d'après des pièces que vous
« connoissez dans cette langue? »

Quoi ! dès qu'un conte sera anonyme, dès que la scène y sera placée dans les provinces méridionales, il appartiendra aux troubadours ! en vérité de pareils raisonnements me confondent. D'après ces principes pourtant, l'auteur attribue aux provençals les fabliaux de Griselidis et d'Aucassin, *lesquels viennent*, dit-il, *se ranger d'eux-mêmes parmi leurs ouvrages*, parce que les aventures de l'un se passent à Saluces, sur les confins de la Provence, et celles de l'autre à Beaucaire. C'est ainsi qu'il attribue aux Italiens le fabliau d'Hippocrate, dont la scène est à Rome. Mais, avec cette façon de raisonner, les Anglois pourront revendiquer Cléveland, et les Espagnols, Gilblas ; Zaïre sera due aux Arabes, Alzire aux Péruviens.

Ce qui m'étonne encore plus, c'est de lire que, quand un fabliau respirera l'amour pur et la loyauté, quand les sentiments en seront peints avec naïveté et candeur, il sera traduit du provençal. Ainsi, à entendre l'auteur, il ne pouvoit y avoir dans toutes nos provinces septentrionales, ni loyauté, ni amour pur, ni naïveté, ni candeur: toutes ces vertus appartenoient exclusivement au midi de la Loire. Mais où a-t-il donc vu, dans les contes et dans les chansons amoureuses des troubadours, ces sentiments si naïfs, si loyaux et si purs, qu'il leur prête ? Quant à moi, je ne leur connois que deux contes qu'on puisse vraiment appeler de ce nom; et je l'ai dit ail-

leurs. Dans le premier, un chevalier met le feu au château de sa maîtresse, afin de lui procurer la facilité de s'évader et de se trouver à un rendez-vous. Dans le second, une femme, pour se venger d'un mari jaloux, lui fait une infidélité et l'oblige encore à demander pardon. A dire le vrai, je ne vois dans tout ceci ni amour bien pur ni sentiments bien loyaux.

Les chansons et les autres poésies des troubadours en offrent-ils davantage? Est-il vrai que la nation des Provençals *ne vouloit que des jongleurs qui eussent du goût, des talents, du sentiment, de la conduite, de l'honnêteté,* et que c'est en cela qu'on la distingue de la nation françoise, *qui se contentoit de misérables bouffons, faits tout au plus pour amuser la populace*? L'historien des premiers va nous l'apprendre.

« Il y eut sans doute parmi nos preux cheva-
« liers et nos galants troubadours, dit-il (tome II,
« page 253, *nouvelle édition*), quelques phénomènes
« d'amour épuré, où l'on reconnoîtra des mœurs
« exemptes de tout reproche ; cependant combien
« verrons-nous d'exemples contraires! Un commerce
« de galanterie entre les deux sexes, dans ces temps de
« désordres effrénés, devoit évidemment rendre fort
« rare ce que l'on a supposé si commun. Dans les ou-
« vrages des troubadours, parmi quelques exemples
« d'une galanterie pure, on trouve mille traits de

« libertinage et de débauche. On y voit la foi con-
« jugale impudemment violée, quelquefois les mœurs
« outragées avec une indécence cynique; enfin, les
« mêmes vices qu'aujourd'hui, moins déguisés sous
« d'honnêtes apparences. Oppression des sujets, par-
« jures envers les voisins, cruautés et perfidies fré-
« quentes, brigandages continuels, rapacité insa-
« tiable, débauche au lieu de galanterie, voilà les
« traits ordinaires. »

Le lecteur remarquera que, pour réfuter les panégyriques outrés que mes critiques ont faits des troubadours, il me suffit ordinairement de citer le témoignage de leur historien même. C'est encore ce témoignage que j'invoquerai sur ce qui concerne les pièces dramatiques.

J'avois avancé que non-seulement le théâtre en France a été perfectionné dans les derniers temps par les poètes de nos provinces septentrionales, mais encore qu'il fut originairement ouvert par eux. Au reste, je n'avois point fondé cette assertion sur les mots vagues de *comédie*, *tragédie*, *représentation*, qu'on trouve chez les écrivains anciens, expressions indéterminées, propres à induire en erreur, qui souvent ne s'appliquoient qu'à des *Vies des saints*, en vers, et avec lesquelles je ferois remonter, s'il me plaisoit, l'origine de notre théâtre jusqu'à la seconde race. Je l'ai prouvé par de véritables pièces dramatiques, qu'on lira plus bas et qui sont tirées

des manuscrits du temps que j'ai cités. On m'a objecté (et, ce qu'il faut bien remarquer, toujours sans preuves) que nos vieux poètes dramatiques avoient copié les troubadours, car, encore une fois, on veut que ce soient les troubadours qui aient été nos maîtres en tout.

Il n'est que trop vrai, dit M. Mayer (page 12), *que les drames des troubadours n'existent plus. Il est cependant bien plus vrai qu'ils sont les inventeurs du genre dramatique : Jean et César Nostradamus, Bastero, dans la Crusca provençale, leur en attribuent l'invention.*

Comme un des principaux mérites des pièces de théâtre est l'art du dialogue et l'expression marquée et soutenue des caractères, dit l'auteur du *Voyage*, critique toujours heureux dans le choix et la force de ses preuves (tome II, page 251, *nouv. édit.*), *et comme ces qualités se font remarquer dans les pastourelles des troubadours* (le lecteur remarquera que les troubadours ont en tout trois pastourelles), *je croirois, en effet, qu'ils s'exercèrent dans le genre dramatique. Nostradamus parle quelque part des tragédies d'un troubadour.*

Écoutons maintenant l'historien de ces poètes : c'est lui qui va répondre pour moi.

« A en croire Nostradamus et une foule d'au-
« teurs (*préface*, page lxix), ces poètes connurent
« et pratiquèrent l'art dramatique. Sans doute l'usage

« du dialogue, si commun parmi eux, devoit con-
« duire en peu de temps aux représentations théâ-
« trales. C'est peut-être le fondement d'une opinion
« dont la fausseté paroît démontrée par leurs ou-
« vrages mêmes, où l'on ne voit rien de relatif à
« cet objet. Quoi! un objet si intéressant, qui devoit
« fournir matière à tant d'allusions et de remarques,
« ils l'auroient toujours perdu de vue, tandis qu'ils
« parloient des moindres usages de la société! Pour-
« ra-t-on le croire?

« L'art dramatique fut toujours ignoré des trou-
« badours, dit ailleurs l'historien (tome I, page 443).
« Environ quatre mille pièces, que nous avons ras-
« semblées d'eux, rappellent une infinité d'usages de
« leur temps, et aucune l'idée de tragédie et de co-
« médie. Quoi cependant de plus capable d'intéresser
« les poètes, de leur fournir des images ou des
« réflexions? Leur silence démontre que le théâtre
« n'existoit point. »

Mais continuons d'examiner les différents genres de mérite qu'attribuent aux troubadours leurs panégyristes.

L'auteur du *Voyage* leur en trouve un *qui les élève au-dessus de leurs rivaux*, et ce mérite consiste dans les lumières qu'ils offrent, dit-il, sur l'état des personnes, dans des anecdotes sur le caractère et sur la conduite privée des princes et autres personnages importants, dans certains faits inconnus

sur les croisades, enfin dans des détails sur les guerres particulières de seigneurs à seigneurs, sur les légats du pape, sur le clergé, les moines, les anciennes familles, etc. « On trouve chez ces « poètes, selon lui, une peinture vraie et naturelle « des mœurs; il y règne une teinte de chevalerie « qui fait plaisir, et que n'ont pas les ouvrages des « trouveurs. »

Voilà de grands éloges, assurément, et encore une fois, il est malheureux qu'avec tant de titres pour réussir, les poésies provençales aient plu néanmoins aussi peu.

« Les fabliaux, ajoute l'auteur, ne présentent « aucun de ces avantages ni pour l'histoire générale « ni pour celle des familles. »

Ceci est un reproche très formel. Mais peut-être l'auteur ne l'eût-il pas fait s'il eût réfléchi qu'il opposoit à-la-fois la collection entière des poésies provençales à une très petite partie des poésies françoises; et qu'exiger des seuls fabliaux autant de choses utiles qu'en peuvent fournir tous les ouvrages des troubadours pris ensemble, c'est évidemment être injuste. Si, au lieu de m'astreindre presque uniquement aux contes de nos vieux poètes, j'eusse voulu, comme l'éditeur des troubadours, embrasser tout ce que les premiers nous ont laissé, sans doute j'eusse pu y ramasser beaucoup de ces prétendues anecdotes, de ces faits inconnus sur d'anciennes

familles, sur telle petite ville ou village, sur tel ou tel personnage obscur, sur la guerre que fit tel seigneur à un autre seigneur son voisin ; mais qu'eussent produit de pareilles découvertes? de l'ennui. Ceux qui écrivent l'histoire attachent souvent trop d'importance à toutes ces minuties qu'ils prennent à tort pour leurs vrais matériaux, et qui n'intéressent guère que les personnes qui y retrouvent le nom de leurs ancêtres. L'histoire vit de grands tableaux comme la poésie vit d'images; les petits détails la refroidissent et la tuent; et peut-être est-ce à cette cause principalement qu'il faut attribuer le peu de succès qu'ont obtenu jusqu'ici la plupart de nos histoires particulières de provinces.

Ce n'est pas pourtant que l'histoire exclue tous les détails : il en est d'importants qu'elle admet. Tels sont spécialement ceux qui peignent à la nation les mœurs de ses ancêtres; ceux qui, après avoir exposé sur la scène un grand personnage, le représentent dans sa vie privée et font ressortir son caractère; ceux enfin qui sont d'un genre à intéresser également tous les lecteurs; car tel est le grand art, l'art secret de l'historien. Veut-il être lu? il doit alors, si je ne me trompe, écrire non pour sa province, non même pour sa nation seule, mais pour tous les peuples qui sont cultivés et qui lisent.

Au nombre de ces choses faites pour être admises par lui, on peut compter sans doute tout ce qui regarde

la chevalerie, institution romanesque qui, pendant plusieurs siècles, influa si universellement en Europe sur l'art militaire, sur les mœurs de la noblesse et même sur les gouvernements. Mais pour la bien connoître il faut, quoi qu'en dise l'auteur du *Voyage*, avoir lu nos vieux poètes françois, c'est-à-dire nos romanciers. Là se trouvera non pas seulement *une teinte de chevalerie*, mais la chevalerie tout entière, avec sa prodigalité, sa grandeur d'âme, son audace indocile, son avidité d'exploits, en un mot, avec tous ses défauts et ses vertus. J'ose même assurer, sans crainte d'être contredit, que si nous étions réduits, pour la connoître, aux seules lumières que peuvent nous fournir nos historiens anciens, nous n'en aurions aujourd'hui que des notions très imparfaites : encore une fois, c'est dans nos romans que réside le véritable esprit de la chevalerie. Aussi voyons-nous tous ceux qui ont écrit sur cette matière, Ménestrier, La Colombière, Sainte-Palaye, etc., les citer à chaque page.

Plusieurs de nos fabliaux offrent le même genre d'utilité, parce que plusieurs roulent uniquement sur des aventures de chevaliers. Mais si l'on desire, selon l'expression de l'auteur, *une peinture vraie et naturelle des mœurs*, où la trouvera-t-on mieux que chez nos fabliers? En effet, un conte n'étant ordinairement que le récit d'une action bourgeoise, il est aisé de concevoir que ce récit doit contenir mille

détails concernant la vie privée de nos pères. Qu'on me cite un seul ouvrage du temps où les mœurs de tous les états soient représentés avec autant de vérité, d'agrément et d'étendue que dans les fabliaux! Si le recueil que j'ai donné a obtenu quelque succès, je conviens avec franchise que je le dois en grande partie à ce mérite et aux notes qu'il a occasionées. C'est là au moins ce qu'en ont approuvé les journalistes, les gens de lettres et mes critiques eux-mêmes.

Il est vrai que nos fabliers ne contiennent rien sur les *anciennes familles*, sur les *légats*, etc.; ce n'est point là ordinairement ce qu'on s'attend à trouver chez des faiseurs de contes; et, après tout, des conteurs peuvent plaire sans cela. Mais les nôtres, au milieu de tous leurs défauts, offriront de la variété, souvent de l'intérêt, et surtout une fécondité d'imagination et une gaîté que je vois avec d'autant plus de surprise manquer chez les troubadours, qu'on attribue ordinairement cette double qualité au climat qui donna naissance à ces derniers. Cette remarque nous conduit à la dernière objection de M. l'abbé de Fontenay, et elle y répond d'avance.

« Je demande à l'auteur, me dit-il, s'il ne pense « pas que des hommes nés sous un climat enchan- « teur, affectés *sans cesse* par les objets *les plus* « *agréables*, d'une *imagination vive*, *brillante*, et « d'une *sensibilité profonde*, parlant un idiome doux,

« flexible, sonore, cadencé, abondant en augmen-
« tatifs et en diminutifs, je demande, dis-je, à l'au-
« teur s'il ne pense pas que ces hommes soient faits
« pour exceller dans la poésie. Ne sont-ce pas là
« précisément les mêmes avantages qu'avoient les
« Grecs et les Romains, qui nous ont donné des
« chefs-d'œuvre en ce genre ? Et quelle est cette
« aveugle témérité (je tranche le mot) d'oser mettre
« en parallèle des poètes septentrionaux, eux qui,
« *dans un climat glacé, au milieu des brouillards,*
« *ne voyant qu'une nature triste et décolorée pen-*
« *dant plus de six mois de l'année, avoient des*
« *organes épais, engourdis qui se refusoient aux*
« *douces émotions*, parloient une langue informe,
« barbare, lourde, monotone, remplie d'*e* muets
« qui sont encore aujourd'hui la partie honteuse de
« notre poésie, quoique très cultivée, avec des pro-
« nonciations nasales qui provoquent involontaire-
« ment le rire des étrangers, quand ils entendent
« parler pour la première fois des François ? Bien
« plus, il ne seroit pas impossible ni difficile même
« de prouver que, de toutes les langues existantes,
« la langue françoise est peut-être la plus rebelle à
« la poésie. »

Démêlons ces différentes inculpations, un peu confuses, et répondons-y avec méthode.

Si M. l'abbé de F..... a vu rire des étrangers, lorsque leurs oreilles ont entendu pour la première

fois la langue françoise, il a dû être étonné, parce qu'enfin il doit savoir, comme moi, que cette langue non-seulement se parle dans toutes les cours et sur presque tous les théâtres de l'Europe, mais encore que, chez les étrangers distingués, elle fait une partie de l'éducation. Mais moi, de mon côté, je suis étonné de le voir, lorsqu'il ne s'agit que des deux romanes anciennes, insulter sans motif à notre françois moderne, à l'idiome dans lequel il écrit lui-même.

Il ne tiendroit qu'à moi, s'il m'en prenoit envie, de repousser par des faits toutes les dénominations méprisantes que M. l'abbé de F..... et l'auteur du *Voyage littéraire* donnent à notre romane françoise. Je pourrois alléguer en faveur de cette langue l'estime qu'en faisoient les Anglois, qui envoyoient élever leurs enfants chez nous, pour se dérouiller de la barbarie de la leur. *Apud ducem Neustriæ educatur, eo quod apud nobilissimos Anglos usus teneat filios suos apud Gallos nutriri, ob usum armorum et linguæ nativæ barbariem tollendam.* (Gerv. Tib. Otia imper.) Je pourrois citer le témoignage de l'Italien, Brunetto Latini, qui, voulant publier son *Trésor*, préféra de l'écrire en françois, parce que la *parlure*, selon son expression, en étoit *plus délitable et commune à tous langaiges*, c'est-à-dire parce qu'il la trouvoit plus douce, et qu'elle se parloit chez tous les peuples. Il me seroit aisé de rapporter, à la suite

de ces autorités, l'épithète défavorable d'*étrange* que Pétrarque donne à l'idiome des troubadours, et je ferai remarquer que ce Pétrarque, au sein même de la Provence, ne voulut écrire qu'en italien; mais je suis de bonne foi, je ne sais point parler contre ma pensée, et je conviens avec franchise que notre langue, à peine formée, encore barbare, sans prosodie et sans principes, étoit bien inférieure à la provençale, quoique, par les armes des conquérants sortis de nos provinces, elle eût été bien autrement répandue.

Moi-même j'ai avoué le mérite de celle-ci; j'ai même fait sentir combien elle donnoit d'avantage à ses poètes sur les nôtres. Aussi ne sont-ce pas les deux idiomes que j'ai comparés, mais les productions des deux peuples; car, pour qu'un musicien se fasse une réputation, il ne lui suffit pas d'avoir le meilleur des instruments, il faut encore qu'il sache le toucher. Plus celui qu'avoient à manier nos trouveurs étoit ingrat, et plus leur gloire est grande d'avoir néanmoins réussi à nous plaire. Leur langue, d'abord informe, s'est perfectionnée avec le temps. Apre et sourde à-la-fois au douzième et au treizième siècles, simple et naïve au quinzième et au seizième, elle est devenue au dix-septième pure, élégante, et la plus claire de toutes; mais elle est toujours restée un peu foible. Elle n'a, ni la pompe majestueuse de l'espagnol, ni la force énergique de l'anglois, ni la

douceur, l'accent, la flexibilité de l'italien; et cependant ses écrivains l'ont rendue la plus célèbre et la première des langues modernes. En voyant ce qu'elle étoit au temps de nos fabliers, qui jamais eût prévu ce qu'elle devoit être au nôtre?

Le sort qu'a obtenu la provençale me paroît presque entièrement opposé. Accueillie, dès sa naissance, par l'Italie et l'Espagne, elle se voit appelée en quelque sorte à une destinée brillante. Mais bientôt tout change. A peine les deux nations qui l'avoient adoptée ont-elles à leur tour produit des poètes, que tout-à-coup la médiocrité des siens lui fait perdre sa renommée. Elle tombe dans l'obscurité et dans l'oubli, et n'est plus que le patois d'un canton particulier dans lequel la romane françoise, plus heureuse, vient par la suite s'établir avec éclat et dominer comme souveraine.

Il en est tout autrement encore de la fortune dont a joui la langue italienne. Pareille à l'Hercule de la fable, cette dernière a eu, presque en naissant, la gloire d'étouffer ses rivales. Au reste, plusieurs circonstances heureuses lui avoient préparé ce triomphe. L'Italie, au treizième siècle, étoit devenue le centre du luxe et des richesses de l'Occident. Un sol fertile, un commerce immense, le séjour des papes, tout avoit contribué à l'enrichir, jusqu'à ces croisades mêmes qui avoient appauvri le reste de l'Europe. Par ses trésors et ses flottes, elle s'étoit

rendue la reine des mers. Dans son sein florissoient plusieurs républiques puissantes, qui au-dehors possédoient des empires et pouvoient déclarer la guerre à des souverains. La langue, comme il arrive toujours, avoit suivi les progrès d'une prospérité si brillante. Déjà elle avoit acquis une certaine perfection, et touchoit presque à l'époque qui alloit la fixer, quand elle vit naître ses premiers poètes. Ainsi, tandis que nos vieux rimeurs françois ne nous offrent qu'une langue qui ne s'entend plus, un style qui ne peut se lire, des compositions quelquefois pleines d'esprit et d'imagination, mais qu'on n'ose présenter qu'en extraits ou traduites, non-seulement l'Italie entend les siens, et elle peut les citer en original, mais elle trouve encore quelque plaisir à les lire.

Tel est, puisqu'il faut être vrai en tout, le désavantage qu'ont nos poètes anciens. Ce désavantage au reste, je n'ai garde de l'attribuer, comme le veut M. l'abbé de Fontenay, à un climat moins propice; car, quoi qu'il en dise, je ne pense pas qu'au nord de la Loire le climat soit *glacé;* qu'on n'y *naisse qu'au milieu des brouillards et avec des organes épais et engourdis.* Je ne pense pas, comme le répète d'après lui M. Bérenger (page 260), *que les contrées du nord de la Loire, presque sans printemps, soient couvertes d'épais brouillards pendant plusieurs mois de l'année.* Ces tristes couleurs avec

lesquelles on nous peint ordinairement le ciel de la Sibérie ou celui du Groënland, ne sont point celles qui conviennent au ciel de Paris et d'Orléans.

Mais, après tout, y fût-il plus rigoureux encore, je ne le croirois pas pour cela maudit des Muses. Non, ce n'est point, je le répète, la température favorable de tel ou tel climat qui fait que les hommes *y excellent dans la poésie ;* ce n'est point cet avantage d'une latitude plus méridionale qui nous a procuré les chefs-d'œuvre des Grecs et des Romains. Si ce raisonnement étoit vrai, il s'ensuivroit que les contrées les plus favorisées du soleil seroient celles qui produiroient seules les grands écrivains. Mais ce n'est pas tout : comme ce principe créateur y opéreroit toujours également, elles devroient toujours produire sans interruption des génies nouveaux. Or, on sait combien l'expérience dément une pareille théorie. Qu'est devenue cette Grèce, la mère de tant de grands hommes, cette Grèce dont les écrits et les monuments ont été pour toutes les nations postérieures le premier modèle du beau ?

D'un autre côté, si le climat de Rome et celui d'Athènes ont enfanté des *imaginations vives, brillantes, d'une sensibilité profonde*, les contrées plus froides, les *climats glacés* eux-mêmes, pour emprunter l'expression de M. l'abbé de F....., ne peuvent-ils pas se vanter d'en avoir enfanté aussi ? Qui ne connoît les poésies galliques et celles des

Scandinaves? Qui ne sait que les Islandois naissent poètes, et même improvisateurs? L'Angleterre enfin, *au sein des brouillards*, ne compte-t-elle pas seule, depuis un siècle et demi, plus de poètes que toute l'Italie ensemble? Et, s'il faut chercher des exemples plus reculés, Pindare ne naquit-il pas dans cette Béotie, dont l'air épais étoit devenu chez les Grecs et chez les Latins le symbole de la stupidité.

Certainement il n'est point de nation sur la terre qui puisse se vanter d'avoir plus d'esprit que les Gascons. Tous les livres sont pleins de leurs reparties, de leurs saillies, de leurs bons mots. D'après ce préjugé, si favorable en leur faveur, je m'attends qu'ils auront fourni seuls au théâtre, à la poésie, à la littérature françoise, plus d'auteurs célèbres que tout le reste du royaume ensemble. En conséquence, je cherche leurs noms dans la liste de nos écrivains fameux, et j'y trouve deux philosophes, Montesquieu et Montaigne. Il paroît que les Gascons ont reçu leur esprit en monnoie. Après tout, c'est celui qui plaît dans la société; ils n'ont point à se plaindre de leur partage.

Après ce qu'on vient de lire sur l'influence des climats, je me croyois dispensé désormais de répondre à cette objection: je me suis trompé. Le rédacteur du *Journal de Monsieur* me force d'y revenir encore. «Le « génie donné à l'homme par la nature, dit-il, se « développe avec plus d'énergie et d'étendue dans

« ces climats heureux, également éloignés des cha-
« leurs excessives qui abattent les forces de l'homme,
« et des longs hivers qui l'affligent et l'engourdis-
« sent » (page 302).

Cette observation, dont nos auteurs modernes se glorifient comme d'une découverte, et qu'ils répètent les uns après les autres avec tant d'affectation et d'emphase, est une de celles dont on peut dire que, généralement parlant, elles sont vraies. Le tort est d'en faire un principe invariable, de l'établir en quelque sorte comme une loi de la nature, en un mot, de ne lui donner aucune exception, quoique la nature elle-même lui en ait donné de nombreuses. Aussi, pour faire crouler ce système, il suffit de présenter une de ces exceptions. Quel peuple peut se glorifier d'avoir joué sur la terre, dans la guerre et les sciences, un rôle plus brillant que les Arabes ? Eh bien! ces Arabes, libres depuis quatre mille ans, conquérants d'une grande partie de l'univers, et législateurs, par leur religion, d'une partie plus grande encore, c'est sous un ciel de feu et dans des sables brûlants qu'ils habitent! Les Tartares, toujours libres, toujours invincibles comme eux, plus grands conquérants qu'eux encore, habitent le plateau glacé de l'Asie. Et puis venez, après cela, gens aux grands principes, nous soutenir dans vos thèses que *le génie se développe avec plus d'étendue et d'énergie dans les climats tempérés!*

« Il est difficile de nous persuader, ajoute le jour-
« naliste, qu'un peuple doué d'organes plus délicats,
« et d'une langue plus flexible et plus douce, ait
« moins de génie qu'un peuple qui parle un langage
« dur et grossier. La langue la plus harmonieuse et
« la plus riche sera toujours celle des grands poètes. »

Quand la nature fait naître un poète, et qu'en lui donnant le génie elle lui donne encore une langue riche et harmonieuse, il n'a plus rien à desirer sans doute. Ne lui donne-t-elle que le génie? ce don lui suffira : il maîtrise sa langue, il la crée, et n'en est pas moins poète. C'est un géant dont la force irrésistible n'a pas besoin d'une massue d'or pour porter des coups toujours certains. Prêtez à un versificateur sans génie la langue des anges, que produira-t-il? des balivernes sonores, selon l'expression d'Horace : *nugæ canoræ*. J'ai lu dans plusieurs auteurs qu'une des langues d'Europe les plus musicales et les plus harmonieuses étoit la bohémienne : eh bien! de quels poètes lyriques cette langue peut-elle se glorifier? L'Italie elle-même en a-t-elle beaucoup à compter depuis un siècle? Quelque assurance qu'étalent nos *penseurs* modernes, dans ces brillants systèmes où ils assignent les causes et les rapports de tous les effets, je ne vois pas encore qu'inévitablement il doive exister une analogie certaine entre la langue et le caractère d'un peuple. L'idiome le plus doux de toute l'Asie, si l'on en

croit le rapport des voyageurs, c'est celui des Malais ; et cependant de tous les peuples c'est un des plus fiers, des plus féroces et des plus intraitables. Quel rapport y a-t-il entre la langue des Italiens et le naturel jaloux, emporté et vindicatif qu'on leur prête? On pourroit aussi demander quel rapport existe entre le caractère des François et leur langue?

« Les plus parfaits modèles de beauté physique « n'ont-ils pas toujours existé dans le climat de la « Grèce ? »

Non. Les plus parfaits modèles de la beauté physique sont dans la Mingrélie, dans la Circassie, la Géorgie, pays âpres, incultes et presque sauvages. Ces chefs-d'œuvre des Grecs, qui aujourd'hui excitent nos transports, les artistes ne les durent point à quelque beauté nationale. Tous furent faits, ou comme la Vénus d'Apelles, d'après un certain nombre de belles Grecques, devenues pour l'artiste modèles dans quelque partie, ou comme le Jupiter de Phidias, d'après un beau idéal que s'étoit formé à lui-même le génie du statuaire. En copiant servilement la nature, il lui eût été inférieur; en cherchant à la perfectionner, il a fait mieux qu'elle. Eh! quelle femme sur la terre égaleroit en beauté la *Vénus de Médicis!* Quel homme assez parfait serviroit de modèle à l'*Apollon du Belvédère!*

« Le beau ciel d'Italie n'est-il pas plus favorable « à la peinture, et sans doute aux images de la poé-

« sie, que l'air épais et grossier de la Hollande? »

Quand un peintre ou un poète auront à nous représenter les brillants effets de la lumière, sans contredit le climat qui leur offrira l'atmosphère la plus pure sera pour eux le plus favorable. Mais si, avec ce beau ciel, ils cherchent des tableaux ou des images, il leur faudra encore un sol riche et varié, une belle verdure, des arbres vigoureux, des animaux sains et robustes, une nature enfin riante et féconde. Or, cette nature, je suis persuadé, quoi qu'en disent les panégyristes des troubadours, que nos beaux coteaux de la Seine et de la Loire l'offriront aussi bien peut-être que la Provence avec son ciel sans nuages, avec sa terre aride, ses coteaux nus et ses tristes oliviers. Si la Flandre a produit moins de peintres et moins de peintres célèbres que l'Italie, c'est par d'autres raisons étrangères à mon sujet, et qu'on me reprocheroit de traiter ici.

De tout ceci l'on peut conclure, ce me semble, que la nature, dans la distribution qu'elle fait du génie, n'a point nécessairement égard à la température. Mais ce génie, elle ne l'accorde pourtant pas à tous. Il est des pays au nord et au midi qu'elle semble avoir également disgraciés pour jamais. En vain l'on a cherché jusqu'à présent à découvrir les principes secrets de ces aversions et de ces prédilections, si étonnantes en apparence: on n'y a point réussi, et sur ce point, le secret de la nature est encore inconnu.

On n'a point de raisons plus satisfaisantes à donner sur ces quatre siècles fameux d'Alexandre, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV, sur ce phénomène singulier qui tout-à-coup, à quatre époques différentes et assez éloignées, a fait apparoître successivement chez trois différentes nations, plus de grands hommes en tout genre que n'en a produits peut-être le reste de l'univers ensemble. Ce qu'on peut conjecturer sur tous ces faits inexplicables, c'est que, pour faire éclore et pour perfectionner chez un peuple les talents du génie, il faut plusieurs causes, tant physiques que morales, combinées ensemble, et que si, dans ce nombre, on peut compter le climat, il est peut-être une des moins nécessaires.

Si, dans les productions de l'esprit et des arts, il y avoit quelque partie sur laquelle on pût soupçonner le sol et le ciel d'avoir une certaine influence, ce seroit particulièrement le goût. Au moins l'on ne connoît jusqu'ici que trois nations qui en aient été éminemment douées, et ces nations sont celles qui ont produit les quatre siècles célèbres dont je viens de parler.

Un de mes critiques m'a reproché de ne *voir de talents* en France *que dans nos provinces septentrionales*. Je ne me souviens point d'avoir avancé une proposition aussi exclusive, qui me convaincroit d'ignorance ou de mauvaise foi. J'ai dit, il est vrai, que la *nature sembloit avoir départi* SPÉCIA-

LEMENT *au nord de la Loire les dons éminents de l'esprit.* Or, cette assertion, je la répète. En effet, nommez les conquérants qu'a eus la France, les ministres dont elle s'honore, ses officiers de mer fameux, ses grands généraux, etc., et vous verrez que Louis XIV, Guillaume-le-Bâtard, les frères d'Hauteville, Godefroi de Bouillon; que Sully, Richelieu, Colbert; que Bart, Tourville, Duquesne, Duguay-Trouin; enfin que Condé, Turenne, Du Guesclin, Catinat, Henri de Rohan, Dunois, Vendôme, Luxembourg et Eugène lui-même (s'il est permis de compter au nombre des héros de la France celui qui l'humilia), appartiennent tous à la partie septentrionale de nos provinces. Demandez qui posa cette digue fameuse par laquelle fut soumise La Rochelle; qui éleva cette colonnade du Louvre, l'un des plus beaux monuments du royaume: demandez quels sont les trois peintres célèbres que la France nomme à la tête des siens, et l'on vous répondra que Métezeau, que Perrault, que Le Brun, Le Sueur et Nic. Poussin, durent de même leur naissance aux provinces de nos trouveurs.

Je borne là mes exemples, quoiqu'il me seroit aisé de les multiplier. Je remarquerai seulement que le fait sur lequel ils sont fondés n'est point l'effet du hasard, ainsi qu'on pourroit le croire. Il paroît tenir à un autre fait qu'on ne peut contester: c'est la différence extrême qui subsiste entre les divers can-

tons de la France, non-seulement au physique, mais encore au moral.

Pour s'en convaincre, il suffit de comparer ensemble quelques-unes des provinces qui sont contiguës entre elles : l'habitant de l'Auvergne, par exemple, avec l'habitant du Lyonnois; celui de l'Orléanois et celui du Berry; le Périgourdin et le Gascon; le Languedocien et le Provençal; le Lorrain, le Bourguignon et le Champenois; le Picard enfin et le Normand; le Normand et le Breton; le Breton et le Manceau. Il règne à la vérité dans ces provinces, comme dans les autres, une teinte générale de caractère, qui rapproche tous leurs habitants, et qui les rend tous François; mais aussi quelle variété de nuances entre elles. Tous ces différents proverbes et dictions nationaux, auxquels la malignité a donné naissance, sur les qualités et les défauts qu'on attribue à chacune d'elles, ne prouvent-ils pas que chacune a son cachet particulier, son genre d'esprit et de caractère qui la distingue?

Liébaut, dans sa *Maison rustique*, publiée dans le seizième siècle, parlant de la manière dont un cultivateur doit se conduire avec les différents ouvriers qu'il emploie, dit : « Le Normand veut estre mené tout « en paix, et le Picard tout chaudement. Le vray Fran-« çois (de l'Isle-de-France) est prompt et inventif; « mais il ne se haste qu'en nécessité. Vous avez à « choisir entre les Bryais, le fin Bryais, le fier

« Bryais et le sot Bryais. Le Lymosin est soigneux « et espargnant; mais si vous n'y prenez garde, il « fera plustost son proffit que le vostre. Le Gascon, « chaud et prompt à colère; le Provençal, haut, « et qui ne veut estre reprins; le Poictevin, caute- « leux; l'Auvergnac, industrieux, pénible, et endu- « rant du temps et de la fortune; mais, s'il sçait « vostre gain, il en participera, s'il peut. L'Angevin, « Tourangeois et Manceau sont fins, subtils et ama- « teurs de leur proffit; le Chartrain, Beauceron « et Solognois, laborieux, paisibles, propres, réfé- « rans; le Champenois et Bourguignon, francs et « de bon cœur, mais arrêtés en leur opinion; et les « faut souvent laisser faire jusques à l'épreuve du « contraire. »

Cette variété bizarre et inexplicable, vous la remarquerez dans tout, et même dans les aliments, les jeux, les usages, où nécessairement les sujets d'un même prince devroient se rapprocher. Elle se retrouve jusque dans les professions auxquelles se consacrent par choix ceux de la classe du peuple qui quittent leur province pour trouver à vivre ailleurs.*

Enfin la fertilité n'est point la même dans les divers cantons de la France, on en conviendra.

* Pourquoi, par exemple, les Auvergnats se font-ils de préférence chaudronniers; les Normands, paveurs; les Bas-Bretons, valets d'écurie; les Gascons, barbiers et fraters; les Limousins, maçons et tailleurs de pierre; les Languedociens et les Basques, cordonniers, etc., etc.?

Ceux qui sont également fertiles ne rapportent pas les mêmes fruits; c'est encore là un fait qu'on ne sauroit nier. La nature, qui a tellement diversifié ses productions sur un si petit espace, ne peut-elle donc pas avoir diversifié également les esprits? Et quand on voit une si grande différence entre les vins de Bordeaux et de Champagne, et ceux de Bourgogne ou de Roussillon, doit-on s'étonner que le Bourguignon, le Champenois, le Gascon et le Roussillonnois puissent différer en talents?

Plus je réfléchis sur le partage de ces talents, plus je crois voir qu'il a été fait d'une matière inégale. Il me semble au moins que, dans la plupart des arts et des sciences, ceux des François qui font époque, ceux qui les premiers les ont poussés à un degré de perfection inconnu avant eux, sont les compatriotes des trouveurs.

Qui a renouvelé la philosophie en Europe? Descartes. Qui a fait naître chez nous le goût des mathématiques? Fontenelle; le goût de l'histoire naturelle? Pluche; celui de la physique expérimentale? Polinière et Nollet. Qui a créé l'art des jardins? Le Nôtre et Dufresny. Qui le premier a porté à un certain point de perfection l'artillerie? Jean d'Estrées; la fortification? Vauban; la géographie? Sanson; la chimie? Lémery; la tragédie? Corneille; la comédie? Molière; l'opéra? Quinault; le roman? La Fayette; la déclamation? Baron. Le premier bon

prédicateur, le premier bon avocat, le premier poète, le premier moraliste enfin qui, pour me servir des termes de Voltaire, ait *contribué à donner à la nation un esprit de précision et de justesse, qui ait accoutumé à penser et à renfermer ses pensées dans un tour vif et délicat*, ne sont-ce pas Bourdaloue *, Patru, Malherbe, La Rochefoucauld? Peut-on citer un navigateur françois qui ait fait, dans le Nouveau-Monde, des découvertes et des établissements avant Cartier? un négociant qui ait eu au-dehors, avant Jacques Cœur, un commerce véritablement étendu?

Descendez aux arts mécaniques, vous aurez à faire les mêmes remarques. Vous trouverez pour l'horlogerie, Jul. Le Roi; pour l'orfévrerie, Germain. Vous verrez que c'est à Mellan qu'on doit l'art de graver d'un seul trait une figure; à Garamond que sont dus ces beaux caractères d'imprimerie qu'on n'est point encore parvenu à surpasser; à Gobelin, cette teinture en écarlate si estimée; aux deux Graindorge, l'invention de damasser les toiles, etc.

En littérature, cherchez-vous les écrivains qui méritent d'être cités comme modèles? vous les rencontrerez dans la même partie du royaume.

En effet, les provinces méridionales ont-elles des

* Les personnes qui m'ont critiqué ont compté les écrivains du Berry parmi ceux qu'elles revendiquoient pour nos provinces méridionales. Elles se trompent. Le Berry parloit la langue françoise et non le provençal. Je l'ai déjà dit : parmi les troubadours, il n'y en a pas un seul qui soit de cette province.

lettres qu'on puisse comparer aux lettres de madame de Sévigné? des oraisons funèbres aussi éloquentes que celles de Bossuet? des romans qui vaillent ceux de Le Sage et de Prevost? une histoire naturelle qu'on ose nommer avec Buffon? une critique badine aussi ingénieuse que celle de Saint-Hyacinthe*? Nos meilleurs écrivains en histoire, Vertot, Bossuet, Bougeant, Voltaire, d'Orléans, De Thou, l'auteur des *Discours sur l'Histoire ecclésiastique*, celui des *Éloges des Académiciens*, ne sont-ils pas tous nés dans les provinces septentrionales? Enfin, dans un genre dont je ne cherche pas à faire ici l'apologie, ne pourrois-je pas citer Rabelais, Scarron et Vadé?

Mes adversaires ont bien senti quelle prépondérance tous ces faits donnoient à ma cause, puisqu'eux-mêmes y ont cherché d'avance des réponses. Si les grands écrivains sont plus rares dans les provinces méridionales, a dit l'un d'eux, c'est qu'*elles sont plus éloignées du vieux Louvre et du collège de Louis-le-Grand*... « Si la Provence, dit M. Mayer, n'a vu naître dans son sein, ni Corneille, ni Racine, ni Voltaire, il n'en faut attribuer la cause qu'à la grande distance où elle se trouve du trône. »

Il n'est point douteux que le séjour de la capitale ne procure aux écrivains et aux artistes qu'elle renferme un avantage réel sur ceux qui habitent les

* Le Chef-d'œuvre d'un inconnu.

provinces; mais cet avantage, en quoi consiste-t-il? En plus ou moins de goût. S'ils ont du génie, Paris le perfectionnera en eux; mais s'ils n'en ont pas, ni Paris ni la cour ne pourront leur en donner. Cette ville elle-même, malgré les secours nombreux qu'elle offre en tout genre au talent, n'a produit néanmoins que très peu d'auteurs célèbres, relativement à la multitude immense de ses habitants.

Ces secours, au reste, Paris ne les réserve pas seulement à ceux qu'il a vus naître : tout François est admis également à en jouir. Quiconque se croit du talent et se sent de l'ambition peut accourir dans ses murs. Là, il cultivera les dispositions que lui a données la nature; il se formera le goût et composera. Cet avantage est égal pour tous les habitants du royaume, pour le Provençal comme pour le Breton, pour le Limousin comme pour le Normand. Corneille vient de Rouen à Paris, Bossuet y vient de Dijon; ils n'ont sur Fléchier, qui s'y rend d'Avignon, sur Campistron, qui arrive de Toulouse, d'autre avantage que la différence de talents qu'ils ont reçus en naissant. La capitale n'est pour eux que l'école où ils les perfectionnent, la lice où ils les déploient.

J'avois avancé que tous nos grands poètes sont nés au nord de la Loire. Un critique a répondu à cette assertion que si les poètes ont été plus rares dans les provinces méridionales, c'est que la poésie n'y est pas assez considérée.

Ce raisonnement n'est pas plus solide que le précédent. Il ne s'agit point de savoir si la poésie est en honneur dans le midi de la France, ni même si elle y est cultivée, mais s'il en est sorti des poètes. Certainement on fait encore moins de cas des vers à Château-Thierry, à la Ferté-Milon, qu'à Bordeaux et à Marseille; la Ferté-Milon, cependant, nous a donné Racine, et Château-Thierry La Fontaine.

D'ailleurs ne sait-on pas que, quand la nature accorde à quelqu'un qu'elle favorise un talent réel, elle lui donne en même temps cette impulsion irrésistible qui, malgré tous les obstacles, le ramène bientôt à sa vocation primitive, et le force de s'y livrer : témoin Crébillon, destiné par ses parents à être greffier; Boileau, à quelque emploi de robe subalterne; Molière, à être tapissier du roi; témoins Catinat et Corneille, avocats; l'auteur de la colonnade du Louvre, médecin, etc., etc. Certainement si les provinces méridionales avoient enfanté des têtes poétiques, elles compteroient aujourd'hui des poètes parmi leurs grands hommes; mais soyons vrais, ce n'est pas là une production de leur sol.

Cette dernière assertion va révolter, je le sens bien; elle est propre à me susciter des haines. Mon intention pourtant n'est point d'offenser. Je discute seulement des prétentions, j'expose des faits, et, en les exposant, je déclare avant tout que je n'ai aucunement en vue les auteurs vivants. Loin d'attaquer

ceux-ci, je reconnois, au contraire, qu'au moment où j'écris, les gens de lettres qui honorent le plus notre littérature sont les compatriotes des troubadours; moi-même j'en connois plusieurs, recommandables par beaucoup d'esprit, de connoissances et de mérite, et qui à ces qualités joignent encore beaucoup de modestie.

Cependant il faut convenir qu'il règne parmi les habitants de ces contrées, et surtout parmi ceux des deux provinces qui sont situées à la droite et à la gauche de l'embouchure du Rhône, une prétention un peu fastueuse : ils croient recevoir en naissant plus d'imagination que le reste des François. Ils sont persuadés (et le sont de bonne foi) que cet heureux don de la nature est un des attributs de leur climat. Il n'y a pas bien long-temps que, dans le *Journal de Paris*, l'un d'entre eux parloit de *l'exaltation de sa tête méridionale.* Un de mes critiques, cité plus haut, ne nous a-t-il pas peint ses compatriotes comme *doués d'une sensibilité profonde, d'une imagination vive et brillante?* Ce qu'il dit, à ce sujet, n'est point l'effet de l'amour-propre, puisque lui-même n'est point poète; non, il parle en homme qui annonce une vérité établie, un fait avéré, et qu'on ne peut révoquer en doute.

Ecoutez M. Bérenger, et voyez avec quels transports, quel enthousiasme il parle des Provençaux, ses compatriotes. « Chez ces peuples aimables, l'ac-

« tivité est un privilège national; la gaîté, un héri-
« tage commun; le talent poétique ou le don de l'élo-
« quence, une ressource..... Nul langage n'est plus
« figuré, plus elliptique, plus passionné, plus propre
« à la poésie. Les tropes de toute espèce, les images,
« les serments échauffent leurs moindres récits. Nul
« peuple n'est plus facile à émouvoir par des idées
« accessoires. Sa mobile imagination, sa prompte
« sagacité saisit toutes les relations des objets, fran-
« chit, supplée tous les intermédiaires (page 263).....
« Vous ouvrez la bouche; n'achevez pas: ils vous
« devinent. Un geste expressif, un regard plein d'in-
« telligence, peignent leur réponse en traits de feu,
« et rendent énergiquement la vivacité naturelle de
« leurs passions. »

Quand même M. Bérenger ne nous auroit pas prévenus que nulle part le langage n'est *aussi figuré*, *aussi passionné*, *aussi propre à la poésie* que celui des Provençaux, c'est-à-dire aux fictions, son discours ne nous l'annonceroit-il pas? Pour moi, qui ai cru jusqu'ici que la nature a été moins favorable aux *têtes méridionales*, à ce pays *si riche en imagination*, et où *le talent poétique est une ressource*, j'ose avancer que non-seulement les deux provinces dont j'ai parlé, mais même toutes les provinces troubadouresques ensemble, n'ont pas à citer un seul poète du premier rang. Oui, je le répète, pas un seul; et ceci, au reste, n'est point une exagération. En veut-

on la preuve? Elle est facile: il ne s'agit que de nommer dans chaque genre les auteurs les plus célèbres et chercher ensuite ceux que, dans ce nombre, elles peuvent revendiquer.

Pour la tragédie, l'on trouvera Corneille, Racine, Crébillon, Voltaire; pour la comédie, Molière, Regnard, Destouches, La Chaussée, Dufresny, Dancourt, Marivaux; l'auteur de *Turcaret*, celui de la *Métromanie*, de *Nanine*, du *Méchant*, etc.; la satire offrira Régnier, Boileau, l'auteur du *Pauvre Diable* et du *Russe à Paris*; l'ode, Malherbe, Rousseau; la poésie didactique, Boileau; les fables et les contes, La Fontaine; l'héroïde, Colardeau; l'opéra, Quinault, Lamotte, Fontenelle, Bernard; l'épigramme, d'Aceilli, Rousseau, Piron; la poésie fugitive, Chaulieu, Gresset, Chapelle, Deshoulières, Pavillon, Dorat, Voltaire; la poésie épique, Boileau et Voltaire, etc.

Mais c'est assez d'exemples *. Je laisse au lecteur le plaisir d'y suppléer pour les autres genres que je n'ai point nommés, et même d'ajouter, dans ceux qu'on a lus, les noms que j'ai pu omettre.

Comme les assertions qu'on vient de lire sont des faits sans réplique et qu'il est impossible de contester, il ne restoit plus qu'à les atténuer et à les excuser en quelque sorte, en leur assignant une cause

* L'éditeur de cette troisième édition a cru ne rien devoir ajouter à ces listes que maintenant il seroit possible de beaucoup augmenter. *R.*

moins défavorable aux provinces qu'ils condamnent: c'est ce qu'a fait le rédacteur du *Journal de Monsieur*. Voici l'interprétation qu'il leur donne.

« On accorde en général aux têtes méridionales « de la chaleur et de l'imagination. C'est peut-être « cette chaleur exaltée qui leur a nui..... On remarque « dans nos meilleurs poètes plus de raison que d'en- « thousiasme, et le goût, la raison, le bon sens n'est « pas ce qui domine dans les têtes provençales..... Il « paroît que les poètes qui nous arrivent des pro- « vinces méridionales ont plus d'imagination et d'en- « thousiasme que nos autres poètes; mais cet enthou- « siasme ne sert qu'à augmenter les excès du mauvais « goût, dont ils n'ont pu se préserver au milieu d'une « contagion universelle. »

Je ne sais comment les *têtes méridionales* accueilleront cette apologie; mais moi, je ne leur avois contesté que de l'imagination, et voilà que leur défenseur, pour les en gratifier, leur refuse le *goût*, la *raison*, le *bon sens*, que je suis fort éloigné assurément de leur dénier comme lui. En écartant ce que ses inculpations ont d'injurieux, je ne vois dans son raisonnement qu'un cercle vicieux et une pétition de principes. J'avois dit: « Les Provençals n'ont point d'imagination »; il me répond: « Ils ont de l'imagination ». J'avois demandé pourquoi, avec tant d'imagination, ils ne pouvoient pas citer un seul poète: « C'est, me réplique-t-il, qu'ils ont plus d'enthou-

siasme que de goût ». Mais sans goût, si l'on est un poète imparfait, on peut au moins être encore un grand poète. Corneille, qui pèche quelquefois contre le goût, n'en est pas moins le grand Corneille, et il me reste toujours à demander, pourquoi les provinces provençales n'ont pas produit des poètes.

Je crains fort que le critique n'ait confondu ici deux choses très opposées, ou au moins très différentes. Tout le monde connoît cette qualité ou ce défaut que communément, en société, l'on nomme *vivacité, tête chaude*. Voilà ce qu'assez généralement on s'accorde à reconnoître chez nos François méridionaux; mais ce n'est point là de l'imagination : il ne faut pas s'y tromper. L'une est à l'autre ce qu'une affection profonde ou une passion forte et durable est à l'impatience, par exemple, c'est-à-dire à une impression subite, à une émotion momentanée.

Quelles que soient les conséquences que la haine ou la malignité tireront peut-être de mes observations, je proteste, en finissant, que mon intention a été de n'offenser personne, et que, dans toute cette question, si j'ai révélé quelque vérité peu agréable, je n'ai parlé au moins que d'après ma seule conviction intime et sans aucun motif de partialité. Eh! que m'importe à moi encore une fois le mérite des troubadours et celui de leurs neveux! Que les uns et les autres soient en poésie bien au-dessous de leur réputation, comme j'en suis convaincu, et comme je

crois l'avoir prouvé, qu'en résultera-t-il pour ma gloire littéraire?

Je me flatte que les gens de lettres qu'intéressent ces réflexions daigneront les lire avec des yeux aussi indifférents que les miens, et qu'ils ne croiront point leur mérite personnel détruit avec celui des rimeurs de leurs provinces. Je n'ai point l'honneur d'être leur compatriote; mais l'eussé-je été, je n'en aurois pas moins publié avec même impartialité tout ce qu'on vient de lire, et mon amour-propre n'eût point réclamé un seul instant. Quoi! parce que Dijon se vante d'avoir produit Crébillon, Rameau, Bossuet et Piron, je me croirai humilié, moi, d'être né dans une ville qui n'a donné à la littérature que Voiture et Gresset! Non certes. Pardonnons aux gens sans mérite de se glorifier de celui de leurs ancêtres. L'homme de lettres n'attend point son illustration de ses aïeux, de sa patrie. Si elle n'a point produit de personnages célèbres, c'est à lui de l'illustrer: telle est la gloire à laquelle il doit prétendre, ou plutôt il ne doit être que François, ne connoître que la gloire de la France, et n'être jaloux que de celle-là seule.

FABLIAUX

OU

CONTES.

FABLIAUX

OU

CONTES

DU DOUZIÈME ET DU TREIZIÈME SIÈCLE.

LAI DE COURTOIS, D'ARRAS.

« ALLONS, allons, debout; c'est assez dormi. Il « y a long-temps que le rossignol chante, et il fait « jour; vous devriez déjà être aux champs avec « vos bêtes. — Eh quoi! mon père, tous les jours « me coucher tard et me lever matin; parbleu, si « c'est là la vie que vous me destinez, elle est « aussi par trop dure. Je vous sers de mon mieux, « et vous me traitez en vrai serf, tandis que mon « frère cadet vit près de vous sans rien faire, ou « qu'il perd au trémerel ce qu'avec bien des « sueurs nous gagnons tous les deux. »

Tel est le début de cette pièce originale qui n'est rien autre chose que la parabole de l'Enfant prodigue mise en action. J'en ai peu vu d'aussi mal écrites, et dont la narration fût aussi obscure et aussi diffuse; mais elle a cela de

singulier qu'à l'exception de huit ou dix vers, tout y est ou en dialogue ou en monologue; en un mot, c'est une espèce de drame, dans lequel cependant les différentes actions se suivent sans aucune interruption ni changement de scène. Ainsi, par exemple, le prodigue, réduit au plus grand état de pauvreté, forme la résolution de retourner chez son père, et dans le vers suivant, il est représenté à ses genoux et lui demandant pardon. Une autre singularité digne d'attention est un monologue que l'auteur a fait en vers alexandrins, tandis que le reste de la pièce est en vers de quatre pieds. Je vais donner l'extrait de ce qui suit. Cet extrait amenera quelques remarques importantes que le sujet me donnera lieu de faire sur l'origine du théâtre françois. Elles seront suivies de quelques pièces curieuses que je crois inconnues.

Le père défend son second fils contre les reproches de l'aîné. Cet aîné prend de l'humeur, il veut s'en aller et demande ce qui lui appartient. Le père lui donne soixante sous, qu'il accompagne de sages avis sur la manière de se conduire. L'étourdi, ébloui de cette somme qu'il croit ne devoir jamais finir, part fort content. Dans sa route il entend crier : *Bon vin de Soissons à six deniers le lot* (mesure de deux bouteilles). L'aubergiste l'invite à entrer, lui fait des politesses et lui offre une chambre dans laquelle il trouvera un bon lit *fait à la françoise, haut de paille et mou de plume,* avec un oreiller parfumé de violettes, de l'électuaire, et de l'eau rose pour se laver le visage, enfin toutes les petites recher-

ches qu'on peut desirer. Courtois entre. On lui donne à boire. Enchanté de l'empressement qu'on marque à le servir, il s'applaudit d'avoir entrepris de voyager, et se moquant des avis circonspects de son père, il trouve *qu'il fait là meilleur qu'à l'église.*

Un moment après il est accosté par une fille de joie, nommée Perrette, qui lui présente la tasse d'argent pour boire, et qui lui fait compliment sur ses beaux yeux et sur ses grâces. « Que je me « trouverois heureuse, dit-elle, d'avoir si bel ami! « Je voudrois qu'il n'eût rien à faire et qu'on ne « pût trouver en France ni duc ni comte aussi « bien mis que lui ». Là-dessus arrive une autre drôlesse qui, feignant, quoique d'intelligence avec la première, de venir là par hasard, s'entretient tout bas avec lui du mérite de sa compagne, et le félicite d'avoir rencontré si bonne aventure. S'il cherche un cœur sûr et fidèle, c'est là son fait, il ne sauroit mieux trouver. Elles l'agacent. On boit ensemble, et même on ne veut qu'une tasse pour les trois. Les deux coquines lui avoient vu de l'argent dans sa bourse, et avoient comploté avec l'aubergiste de le lui dérober : c'est ce qu'elles font en proposant de jouer à la merelle. Pendant le jeu, la bourse est escamotée, et elles disparoissent. L'hôtelier se présente alors pour demander son paiement. Cour-

tois n'ayant plus rien à donner est dépouillé et abandonné ainsi sur le grand chemin. Sans argent et sans ressources, il se rappelle, mais trop tard, les avis de son père, et songe à ce frère qui nage dans l'abondance, tandis que lui il va manquer de tout. Un paysan, touché de son état, lui propose de garder ses pourceaux, et il se trouve trop heureux d'accepter. Le pain dont il est nourri est du pain d'orge rempli de paille........

Le reste comme dans l'Évangile.

Recueil de Barbazan, tome 1er, page 356.

Dans *la Bibliothèque du Théâtre-François*, tome 1er, page 4, on trouve une pièce de l'*Enfant prodigue*, semblable au fabliau.

Il n'y a guère que des conjectures à donner sur l'époque et sur la véritable origine du théâtre en France. On en attribue communément la naissance à la dévotion de quelques particuliers qui, s'étant réunis sous le nom de *Confrères de la Passion*, commencèrent, en 1402, à représenter sur des tréteaux, dressés dans Paris, à l'hôtel de la Trinité, des sujets de piété qu'on appela *mystères*.

Parfait (*Histoire du Théâtre-François*) et Beauchamps (*Recherches sur le théâtre*) font remonter l'époque de notre scène jusqu'aux troubadours; et parce que les poëtes provençaux, ainsi que les jongleurs, ont été quelquefois appelés *comics*, par un abus de termes bien plus répréhensible encore que l'ignorance, ils inscrivent en tête de leur liste

dramatique ces chansonniers, tout-à-fait étrangers à notre littérature françoise et encore plus à notre littérature dramatique.

D'autres, trompés par les mots de *comédies*, *tragédies*, *représentations*, qu'on rencontre dans des écrivains antérieurs aux troubadours, nous donnent un théâtre dès la seconde race.

Pour constater avec quelque certitude une époque aussi obscure, il ne suffit pas du témoignage d'un chroniqueur ou d'un légendaire, dont les expressions vagues exigeront un commentateur, et que chacun pourra interpréter à son gré. Il faut de véritables pièces dramatiques, que l'on puisse montrer et dont l'authenticité soit incontestable. De quelque manière qu'ait été exécutée une pareille entreprise, l'avoir imaginée seulement me paroît un effort de l'esprit humain si prodigieux qu'avant d'y croire, je veux m'assurer si elle existe. Vous annoncez que des siècles d'ignorance et de barbarie en sont venus à bout: à la bonne heure; mais où sont leurs ouvrages? *Nisi videro, non credam.*

A des lecteurs moins difficiles et qui, décidés à avoir une opinion sur ces matières, se contenteroient de témoignages d'auteurs, je dirois que raisonnablement peut-être et selon les règles de la saine critique, on peut faire remonter l'époque de notre théâtre jusqu'au commencement du douzième siècle, et ce sentiment, je le fonderois sur un passage de Mathieu Paris. L'historien, dans ses *Vies des vingt-trois abbés de Saint-Alban*, parlant d'un certain Godefroi, né au Mans, seizième abbé du monastère, et mort en 1146, raconte que ce Godefroi ayant passé en Angleterre pour y tenir l'école de Saint-Alban, il imagina, sans doute pour s'y procurer quelque célébrité, d'y faire représenter un de ces *jeux* que depuis on appela *miracles*. Le sujet du sien fut tiré de la vie de sainte Catherine; et, afin de le rendre plus brillant,

il emprunta, du sacristain de Saint-Alban, les chapes du chœur. *Ibi quemdam ludum de Sancta Katherina (quem miracula vulgariter appellamus) fecit. Ad quæ decoranda, petiit a sacrista Sancti Albani, ut sibi capæ chorales accommodarentur, et obtinuit. Et fuit ludus ille de Sancta Katherina.*

Sur ces dénominations de *jeu* ou *miracle*, voici ce que je pense. L'esprit du temps avoit fait imaginer et écrire beaucoup de vies de saints en vers. Ces ouvrages étoient faits pour être déclamés, et on leur avoit donné le beau nom de *tragédies*. Peu-à-peu l'art se perfectionnant par l'instinct, on resserra ce cadre trop vaste. On s'astreignit à un fait particulier (ordinairement c'étoit un *miracle*); on le mit en action, et, comme ces nouvelles pièces furent *jouées*, et qu'elles étoient faites pour l'être, on les nomma *jeux*, afin de les distinguer des *tragédies*, qui n'étoient que déclamées.

Le succès que durent avoir et qu'eurent en effet des nouveautés aussi piquantes, porta de ce côté les beaux-esprits du temps. Bientôt les *jeux* se multiplièrent, et ce fut à l'avantage de l'art. Les premiers n'avoient offert que des sujets de dévotion. Avant la fin du douzième siècle, il y en eut d'une autre espèce: on en fit de profanes, et même de gais. C'est ce que nous apprend Pierre de Blois, lorsqu'il se vante d'avoir détourné son frère de ces futilités qui tuent l'âme. *Illud nobile ingenium fratris mei magistri Guillelmi, quandoque in scribendis comœdiis et tragœdiis quadam occupatione servili degenerans, salutaribus monitis ab illa peremptoria vanitate retraxi.* (Petri Bles. *Epist.* 76.)

Si Pierre se sert ici des expressions *comédies* et *tragédies*, qui jamais ne convinrent moins qu'aux *jeux* de son temps, et qui aujourd'hui, prises à la lettre, ne feroient que nous donner, sur cette matière, des idées fausses, il faut n'en

tenir aucun compte. Cette affectation de termes savants tient à-la-fois au purisme et à l'érudition qu'affectoient tous ces travailleurs latins des siècles d'ignorance. Mais ce qu'il faut bien remarquer dans celui-ci, ce sont les expressions *peremptoria vanitate*, *occupatione servili*, sur lesquelles il ne peut nous induire en erreur, et qui, désignant des productions trop mondaines, et telles qu'un archidiacre devoit les proscrire, annoncent, ce me semble, que déjà, de son temps, l'on connoissoit des *jeux* de plus d'un genre. Certainement, s'il n'eût existé que des pièces dévotes, des tragédies saintes, l'écrivain ecclésiastique ne leur eût point donné le nom de *comédies*. Si Guillaume ne se fût exercé que sur de pareils sujets, Pierre ne se seroit point glorifié de l'en avoir détourné.

Quelles étoient donc ces pièces qui méritoient les reproches et l'animadversion d'un prêtre? Quel étoit ce *jeu* par lequel Godefroi vouloit s'annoncer en Angleterre, et s'y former une réputation? Etoient-ce de vrais drames, du genre de ceux qu'on va lire, et faits, comme eux, pour être joués par des ménétriers? Rien ne l'indique. Je le présume pourtant, et ce qui me le fait croire (au moins pour celui de Godefroi), c'est son titre de jeu, c'est le genre de son sujet, et surtout ces chapes, empruntées par l'auteur, soit pour quelques personnages de prêtres, qu'il y avoit introduits, soit pour servir d'habits à ses acteurs. Au reste, je ne donne tout ceci que pour une conjecture très vraisemblable. Mais, si elle étoit fondée, il s'ensuivroit une vérité honorable pour la France, c'est que nous aurions eu un théâtre dès le commencement du douzième siècle, et peut-être même à la fin du onzième, puisque, Godefroi n'étant point l'inventeur des *jeux*, ils ont dû nécessairement exister avant lui: mais aussi cet honneur appartiendroit tout entier à nos provinces septentrionales; les troubadours n'auroient rien à en revendiquer.

Quelque intéressante que soit pour nous cette noblesse littéraire, renonçons-y pourtant, puisque les preuves n'en sont point incontestables. N'admettons, comme je l'ai dit, que celle qu'on ne peut disputer, et dont ni les nations nos rivales, ni les panégyristes mêmes des troubadours, n'osent récuser l'authenticité. Or, pour prouver celle-ci, il existe des titres : ce sont de véritables pièces dramatiques que j'ai découvertes, et que je vais publier. Peut-être nos manuscrits en recèlent-ils d'autres encore, et je n'en doute nullement. Mais, jusqu'à ce que des fouilles plus heureuses aient révélé leur existence, j'aurai au moins, par les miennes, assuré au théâtre de ma patrie deux nouveaux siècles d'antériorité, puisqu'on ne fixoit son origine qu'à la seconde année du quinzième siècle, et que moi je la fais remonter au commencement du treizième. Quelle nation, dans l'Occident, peut offrir de pareils titres de gloire! Chevalerie, tournois, contes, romans, pièces dramatiques, voilà ce que nous avons les premiers enseigné à l'Europe, voilà ce que nous devons à ces siècles dont nous parlons avec tant de dédain!

Ce sont nos fabliers qui ont ouvert en France la carrière dramatique et qui ont produit les premières pièces que je connoisse. Il faut avouer que tôt ou tard ils devoient être amenés là par le genre de leurs ouvrages, dont la nature étoit d'être chantés ou déclamés par des ménétriers, et qui, souvent contenant du dialogue, offroient par conséquent le récit alternatif de deux personnages. La tragédie, chez les Grecs, n'eut point une autre origine. Pour donner à nos poètes un vrai drame, il ne falloit qu'augmenter le nombre des interlocuteurs et joindre à ce récit une action.

Parmi les morceaux que j'ai annoncés, on trouvera une farce, une pastorale mêlée de chant, des pièces morales et des pièces dévotes. Tout cela portoit indistinctement le nom

de *jeu*. Quelquefois cependant on donnoit le titre de *miracles* aux pièces dont le sujet étoit un *miracle* quelconque. C'étoit même la dénomination vulgaire, et on en a vu la preuve dans le passage de Mathieu Paris cité ci-dessus : *Ludum de Sancta Katherina , quem miracula vulgariter appellamus*. Enfin, quand le sujet d'une pièce fut tiré de la Bible, on la nomma *mystère*. Peu-à-peu cependant la dénomination de *jeu* s'abolit; celles de *miracles* et de *mystères* prévalurent. Quant aux pièces morales, on les désigna dans la suite par le nom de *moralités*, et les farces portèrent communément celui de *sotties*.

Peut-être le premier spectacle public qu'ait eu Paris est celui qu'en 1402 y ouvrirent, ainsi que je l'ai déjà dit, *les confrères de la Passion;* cependant, avant cette époque, on y en avoit vus de particuliers, et quelques-uns même avoient été très magnifiques. Une de nos vieilles chroniques en vers (à la suite du *Roman de Fauvel,* manuscrits du roi, 6812), décrivant la fête que donna, en 1313 , Philippe-le-Bel, à l'occasion de la chevalerie qu'avoient reçue ses enfants, raconte que les réjouissances durèrent quatre jours; que, pendant ce temps, il y eut différents spectacles, et que ces spectacles représentèrent Adam et Eve, les trois Rois, le massacre des Innocents, Notre Seigneur riant avec sa mère et *mangeant des pommes,* les apôtres disant avec lui leurs *patenôtres*, la décollation de saint Jean-Baptiste, Hérode et Caïphe *en mître*, Pilate lavant ses mains, la Résurrection , le Jugement dernier, un paradis dans lequel on voyoit quatre-vingt-dix anges, un enfer *noir et puant* où tomboient les réprouvés et d'où sortirent cent diables qui alloient saisir des âmes, et qui ensuite les tourmentoient.

Avec ces sujets dévots, il y en avoit d'autres d'un genre différent et dont le chroniqueur fait aussi mention. C'étoient des farces satiriques et des danses ou pantomimes bur-

lesques, destinées probablement à égayer le sérieux des pièces saintes, en servant d'intermède, ou, comme on parloit alors, d'*entremets* à leurs différents actes. Ces entremets étoient un tournoi d'enfants, un homme sauvage, des ribauds qui dansoient et chantoient en chemise, un roi de la fève, un loup qui filoit, un rossignol et d'autres oiseaux qui chantoient, enfin la vie entière du renard, d'abord médecin et chirurgien, puis clerc, et chantant une épître et un évangile, puis évêque, puis archevêque, puis pape, et *toujours mangeant poules et poussins* (je parlerai ailleurs de l'allégorie du renard. Peut-être, au reste, n'avoit-on choisi ce sujet que pour flatter, par des allusions malignes, la vengeance d'un roi haineux, devenu célèbre par ses démêlés avec un pape).

S'il étoit permis de décider, d'après le style, quelle est la plus ancienne des productions du treizième siècle qui offrent quelques traits de physionomie dramatique, je dirois que c'est ce *lai de Courtois*, cette parabole de l'Enfant prodigue qu'on a lue ci-dessus. Aussi l'ai-je placée en tête des ouvrages de ce genre, quoique ce ne soit qu'un chaos informe où tous les éléments de l'art se trouvent confondus.

Rutebeuf, Jean Bodel et Adam de Le Hale (surnommé *le Bossu d'Arras*), trois fabliers et auteurs contemporains, donnèrent, chacun à leur manière, quelque arrangement et quelque forme à ces principes bruts et grossiers. Dans la pièce de Rutebeuf, qui va suivre, on verra des personnages clairement désignés, des scènes distinctes, une action qui marche et qui amène un dénoûment. Il est vrai qu'on ne pourra guère s'empêcher de rire, quand on lira en quoi consistent ces distinctions de scènes, plus ridicules encore que le sujet et que le choix de quelques-uns des personnages; mais telle est la marche de l'esprit humain. Comme nous, il a une enfance; comme nous, avant d'atteindre

l'âge de maturité et de force, il rampe et bégaie. Aujourd'hui que l'industrie et les arts nous ont procuré mille commodités superflues, nous nous moquons du temps où nos aïeux marchoient nu-pieds; cependant celui qui le premier alors s'avisa de creuser un morceau de bois pour s'en faire une chaussure étoit assurément un homme bien supérieur à ses contemporains.

LE MIRACLE DE THÉOPHILE.

PAR RUTEBEUF.

Moralité avec personnages, tirée du manuscrit de la Bibliothèque du roi, n° 7218, fol. 198.

LA SAINTE VIERGE.
L'ÉVÊQUE DE SICILE.
THÉOPHILE, *sénéchal du dernier évêque.*
PIERRE,
THOMAS,
PINCEGUERRE, } *Officiers de l'évêque.*
SALATIN, *magicien.*
SATAN.

MONOLOGUE de Théophile qui, destitué de sa place de sénéchal par son nouvel évêque, se plaint de la misère où il se trouve. Il a tout donné aux pauvres, et voit sa famille exposée à mourir de faim. Il souhaite la mort au prélat et se désespère. Enfin, il prend la résolution d'aller trouver le sorcier Salatin. Le magicien lui promet de le faire rentrer dans sa place s'il veut renoncer à Dieu et à ses saints. Théophile dans sa colère s'y engage et sort.

Monologue où il peint les divers mouvements dont son âme est agitée :

> Diex m'a grevé (*affligé*), je l'greverai,
> Jamés jor ne le servirai,
> Je li envi (*lui rendrai la pareille*):
> Riches serai, se povres sui;
> Se il me het, je hairai lui:
> Je li claim cuitte (*le tiens quitte*).

Salatin évoque le diable en faveur de Théophile. Satan paroît; il lui promet de servir le sénéchal disgracié auquel il donne rendez-vous dans un vallon qu'il désigne. Théophile vient chez le magicien chercher réponse. On l'envoie au lieu indiqué; et le diable, avant tout, exige qu'il lui fasse hommage les mains jointes, qu'il devienne *son homme* [1], et se donne à lui par un billet signé de son sang, précaution, dit-il, qu'il se voit obligé d'employer parce qu'il a été souvent dupe. Théophile consent à tout. On lui fait jurer aussi de ne jamais secourir, ni pauvre, ni malade, ni orphelin; de renoncer pour toujours au jeûne et à l'aumône, etc., ensuite on le renvoie en l'assurant que sa place lui sera rendue. L'évêque en effet reconnoît ses torts. Il envoie chercher Théophile par Pinceguerre, lui parle avec amitié et lui rend sa place.

Théophile content nargue à son tour Pierre et Thomas qui avoient insulté à son malheur. Mais

il ne tarde pas à reconnoître sa faute, et vient dans une chapelle supplier la Vierge d'avoir pitié de lui. D'abord elle rejette sa prière et veut le chasser. Elle se laisse enfin émouvoir, et l'assure qu'elle lui rendra son billet. Il sort. Marie appelle Satan pour lui redemander la cédule. Satan refuse de la rendre; mais sur la menace qu'elle fait *de lui fouler la panse*, il la remet. Notre-Dame vient elle-même ensuite l'apporter à son protégé, et lui ordonne d'aller la donner à l'évêque, qui, pour instruire les fidèles de la méchanceté de l'ennemi commun, la lit publiquement en chaire et finit par faire chanter un *Te Deum*.

Afin de ne pas interrompre le récit, je n'ai point voulu parler de la division des différentes scènes. Elles sont désignées par ces paroles du poète. *Ici vient Théophile à Salatin..... Or se départ Théophile de Salatin..... Ici parole (parle) Salatin au déable..... Or vient le déable qui est conjuré..... Théophile revient à Salatin*, etc. La pièce est en vers de quatre pieds; mais l'auteur en change la forme plusieurs fois. On a vu ce qu'étoit celle du second monologue: celle-ci est encore employée plus bas au moment où la Vierge vient dans la chapelle. Les regrets de Théophile, quand il reconnoît son crime, sont exprimés en douze strophes ou couplets de quatre vers alexandrins chacun. La prière qu'il fait à la Vierge est de neuf strophes en vers de trois pieds, et l'exhortation enfin de l'évêque au peuple en contient cinq de quatre vers sur une même rime féminine.

NOTE.

(1 *Exige qu'il devienne son homme.*) Quiconque entroit en possession d'un fief en devoit faire *hommage* au seigneur, et, par cette cérémonie, il devenoit son *homme*. On faisoit hommage à genoux, la tête nue, sans épée et sans éperons, les mains jointes et renfermées dans celles du suzerain, lequel étoit assis et couvert. La formule du serment prononcée, celui-ci donnoit l'investiture du fief et baisoit son vassal sur la bouche. Presque toutes les terres en France étant féodales; il y avoit très peu de grands terriens qui ne reçussent et ne fissent tour-à-tour plusieurs hommages. Le roi lui-même le devoit à ses propres sujets, quand il tenoit d'eux quelque fief. On lit dans Brussel des actes de Philippe-Auguste, où ce prince reconnoît que les évêques de Térouenne et d'Amiens l'ont dispensé de l'hommage auquel il étoit tenu vis-à-vis d'eux. S'il n'y a point de preuves que nos rois l'aient fait en personne, il y en a qui l'ont fait faire quelquefois par procureur. (*Dissertation sur l'état des personnes en France*, par M. l'abbé de Gourcy, page 280.) Il en étoit de même du service pour la terre, quand le cas l'exigeoit: ils nommoient alors un ou plusieurs nobles pour l'acquitter, et cette jurisprudence se trouve confirmée à l'égard de Philippe-le-Bel, par un arrêt de la cour des Grands-Jours de Champagne, en 1286. Ce sont encore là de ces vérités que peu d'historiens ont le courage d'avouer, tout indifférentes qu'elles sont aujourd'hui.

Le clergé ne faisoit point hommage pour les fiefs ecclésiastiques qu'il possédoit: il n'étoit assujéti qu'à la formule du serment de fidélité. Quand un de ces possesseurs s'étoit rendu coupable de félonie, le suzerain ne pouvoit confisquer le fief, parce que les biens de l'église étoient censés

appartenir à Dieu; mais il le condamnoit à une amende et saisissoit le revenu.

La pièce suivante est tirée d'un manuscrit de M. le duc de La Vallière, n° 2736 du Catalogue. Les vers ici sont, comme dans le *Miracle de Théophile*, de différentes formes: tantôt ils ont huit syllabes, tantôt six, tantôt douze. Quelquefois les rimes y sont croisées; quelquefois elles sont croisées et redoublées. L'auteur a donné à son drame le titre de *jeu*, nom que porte aussi la pastorale qui suivra, et duquel j'ai déjà donné l'étymologie.

LE JEU DE S. NICOLAS.

PAR JEAN BODEL, D'ARRAS.

PERSONNAGES.

Un ange.
Saint Nicolas.
Un chevalier chrétien.
Un vieillard chrétien.
Plusieurs chrétiens.
Tervagant, l'un des dieux prétendus des Sarrasins.
Le roi d'Afrique.
Son sénéchal.
Les amiraux { de Coisne. d'Oliferne. de l'Arbre-sec. d'Orcanie.
Auberon, courrier.
Connart, crieur public.
Un tavernier.
Caigne, garçon du tavernier.
Cliquet, Pinède, Rasoir, } Voleurs.
Durant, geôlier.

UN PREMIER ACTEUR.

« Seigneurs, et vous, dames, écoutez-nous.

« Nous voulons aujourd'hui vous entretenir de
« saint Nicolas le confesseur, qui a fait tant de
« beaux miracles, lesquels sont vrais.

« Il y avoit jadis un roi qui faisoit la guerre aux
« chrétiens et qui les désoloit par des incursions
« journalières sur leurs terres. Un jour qu'ils
« n'étoient point sur leurs gardes, il les surprit
« et en tua ou enleva un grand nombre. Parmi
« ces derniers se trouvoit un vieillard respec-
« table. Saisi au moment qu'il étoit en prières
« devant une statue de saint Nicolas, il fut, avec
« la statue, présenté au roi païen. — Villain, lui
« dit le prince, tu as donc confiance dans ce mor-
« ceau de bois ? — Sire, répondit le prud'homme,
« c'est l'image d'un saint que j'honore. Jamais
« homme ne s'est recommandé à lui, qu'il n'en
« ait été secouru aussitôt : jamais on ne lui a rien
« confié, qu'on ne l'ait trouvé, peu de temps
« après, multiplié avec profit. — Eh bien ! je vais
« lui confier mon trésor, répartit le roi. Je ver-
« rai s'il le fait multiplier ; mais s'il y manque,
« c'est à toi que je m'en prends, et tu peux t'at-
« tendre à être *lardé*. Alors il envoya le prud'-
« homme en prison, et fit coucher l'image du
« saint dans le coffre où étoit son trésor. Mais
« pendant la nuit le coffre ayant été enlevé par
« des voleurs, le roi furieux fit maltraiter le vieil-
« lard. Celui-ci invoqua l'assistance de son pro-

« tecteur ; et le saint qui ne vouloit pas l'aban-
« donner alla trouver les voleurs qu'il avoit ex-
« près endormis, et les obligea de rapporter le
« trésor. Touché du prodige, le roi se convertit
« et se fit baptiser avec ses sujets.

« Voilà, messieurs, le beau miracle qu'on lit
« dans la vie du saint dont demain se célèbre la
« fête. Nous allons vous le représenter ; et tel est
« le sujet de notre jeu. Faites silence, nous com-
« mençons. »

On ne peut nier que ce ne soit là un prologue très distinct, et l'annonce d'une véritable pièce dramatique. Cependant, comme cette pièce n'est en grande partie que le miracle du prologue un peu étendu ; qu'elle est très longue et encore plus ennuyeuse, je crois suffisant d'en donner un court extrait. Je ferai seulement remarquer ces deux vers :

> Seignor, se je sui jone, ne m'aiés en despit (*mépris*) ;
> On a vëu sovent grant cuer en cor petit.

qui sont les mêmes que ces deux de P. Corneille :

> Je suis jeune, il est vrai ; mais aux âmes bien nées
> La valeur n'attend pas le nombre des années.

Le courrier Auberon ouvre la scène, en souhaitant au roi une longue prospérité, et surtout le bonheur d'exterminer ses ennemis ; mais il lui annonce que les chrétiens ont fait une irruption sur ses terres. Le roi surpris ne peut le croire. Son sénéchal avoue que *depuis le jour où Noé fit*

l'arche, jamais on ne vit pareille hardiesse ; néanmoins il est forcé de confirmer la nouvelle, et dit que si on ne repousse au plus tôt ces ribauds, tout le pays va être ravagé et brûlé.

LE ROI *à son dieu Tervagant.*

Fils de p..... quoi ! j'ai fait couvrir d'or ta laide figure, et tu me laisses déshonorer à ce point ! Je regrette bien maintenant ce qu'il m'en a coûté pour toi. Je veux te faire fondre et te distribuer en détail à mes gens... Sénéchal, je suis dans une telle fureur que je ne me possède plus.

LE SÉNÉCHAL.

Sire, vous ne devriez pas vous permettre vis-à-vis de Tervagant des discours que vous n'oseriez tenir à un roi, ni même à un comte. Il ne faut jamais maudire ses dieux. Mais, puisque vous me demandez mon avis, je vous dirai que le parti le plus sage dans ce moment est d'aller, les *genoux et les coudes nus*, implorer le secours de Tervagant, et lui promettre, s'il veut humilier les chrétiens, vingt marcs d'or pour couvrir ses joues.

LE ROI.

Allons donc, puisque tu le veux.... Tervagant, j'ai laissé dans mon chagrin échapper

contre toi mainte folie ; j'en dis ma coulpe et te demande grâce. Souviens-toi de notre loi, Sire ; accorde-nous ta protection contre ces chrétiens qui te maudissent, et daigne nous en assurer d'avance par un sourire, si je dois les vaincre, ou par des pleurs, si je dois en être vaincu... Sénéchal, l'as-tu remarqué comme moi ? Il me semble que Tervagant a ri et pleuré tout à-la-fois. Qu'annonce ce signe ?

LE SÉNÉCHAL.

Sire, il faut vous fier au ris, vous vaincrez les chrétiens.

LE ROI.

Soit, et maudit celui qui parle ou pense autrement. Sénéchal, fais crier le ban.

D'après cet ordre le crieur Connart annonce aux vassaux du roi qu'il leur est enjoint de se rendre en armes sous ses étendards. On lui donne des lettres munies du sceau royal, pour aller publier partout le même commandement; et il part. Mais il entend crier dans une taverne, du pain frais, des harengs chauds et du vin d'Auxerre. Il s'y arrête pour boire, et joue avec le garçon. L'instant d'après on le voit parler aux amiraux de Coisne, d'Orcanie, d'Oliferne et du Secarbre, qui promettent des secours. Les troupes arrivent; le monarque en donne le commandement

au sénéchal. Celui-ci les anime au combat, et d'une commune voix, tous, avec ardeur, s'écrient : *marchons*, *Mahomet l'ordonne.*

Les chrétiens voient luire dans la plaine les armes mahométanes; ils sont glacés d'effroi à l'aspect des troupes innombrables des infidèles. Un des leurs est obligé de les ranimer, en promettant le ciel comme récompense à ceux qui mourront pour la gloire de Dieu[1]. Un ange vient de la part du Très-Haut leur faire les mêmes promesses. Il leur annonce qu'ils seront vaincus, mais que le paradis les attend.

L'amiral de Coisne recommande aux soldats mahométans de massacrer sans miséricorde tous les soldats chrétiens. Pour lui il veut de sa seule main en abattre *autant qu'un moissonneur abat d'épis d'orge.* L'amiral d'Orcanie a peur qu'il ne les tue tous, et le prie de lui laisser au moins le plaisir d'en exterminer quelques-uns. Celui de l'Arbre-sec s'écrie: *La voici cette nation exécrable qui maudit Mahomet; frappez, frappez.* On combat, et tous les chrétiens sont tués.

Un vieillard chrétien est surpris par les Sarrasins priant *un Mahomet cornu* (saint Nicolas, ainsi nommé par eux à cause de sa mître). Ils conduisent le prud'homme à leur roi, etc.

D'après le prologue on devine le reste de la pièce, et ce

qu'on vient d'en lire suffit pour en donner l'idée. A travers tous ses défauts, on y remarque beaucoup de mouvement et d'action, et surtout un grand spectacle, puisque, indépendamment des principaux acteurs qui sont assez nombreux, elle offroit deux armées et un combat. Chez nos dramatiques modernes les personnages discourent beaucoup, parce que les auteurs, instruits dans la théorie de leur art, veulent étaler de l'éloquence. Tout s'y passe en beaux colloques, en éclaircissements et en disputes. Chez un poète ignorant, tels qu'étoient les nôtres, ces jeux d'esprit sont étrangers : comme il ne sait point l'art de faire disserter ses héros, il les fait agir. Voyez dans Shakspeare quel fracas d'action.

NOTE.

(1. *Promettant le ciel comme récompense à ceux qui mourront pour la gloire de Dieu.*) Autre préjugé de ces siècles. Comme on croyoit faire une œuvre méritoire en égorgeant les infidèles, on croyoit aussi mériter le ciel en mourant de leur main, ou même seulement si l'on mouroit dans une croisade contre eux ; et c'est là le principe de cette sorte de fureur épidémique qui, pendant deux cents ans, porta la nation vers ces guerres religieuses. Joinville, dans sa *Vie de saint Louis*, page 4, témoigne sa surprise de ce qu'on n'avoit pas mis ce pieux monarque au rang des martyrs, *pour les grans paines qu'il souffrit ou* (au) *pélerinage de la croiz, par l'espace de six ans. Car, ainsi que Nostre-Seigneur Dieu est mort pour l'umain lignage en la croiz, à semblable* (de même) *mourut croisé à Tunes le bon roy saint Loys.*

Le *jeu* qui va suivre est d'un genre différent et d'un goût bien autrement délicat que les deux pièces précédentes. Quelquefois cependant la succession des évènements y manque aussi d'une certaine vraisemblance, faute de préparation ou d'un juste intervalle de temps. Robin, par exemple, sort pour aller chercher ses camarades afin d'amuser sa maîtresse, et au vers suivant il lui parle déjà. Mais on doit pardonner ces défauts à la barbarie d'un siècle où l'on ignoroit même qu'il y eût un art et des règles ; et cette jolie pastorale avec une marche claire, avec des mœurs antiques, simples et pures, présente d'ailleurs des détails si agréables et une naïveté si exquise, que, si on la compare aux *mystères* et aux *sotties* que renferment les premiers âges de l'histoire de notre théâtre, on ne pourra jamais croire à la prodigieuse distance d'une dégénération pareille.

Elle est entremêlée de plusieurs morceaux de chant. J'en indiquerai quelques-uns.

LE JEU DU BERGER ET DE LA BERGÈRE.

PAR ADAM DE LE HALE.

Tiré du manuscrit de la Bibliothèque du roi, nº 7604.

PERSONNAGES.

AUBERT, chevalier.
MARION ou MAROTTE, maîtresse de Robin.[1]
PERRETTE, amie de Marotte.
ROBIN, amant de Marotte.
BAUDOUIN, GAUTIER, } bergers et parents de Robin.

MAROTTE *chante.*

Robins m'aime, Robins m'a,
Robins m'a demandée, si m'ara;
Robins m'acata cotele (*m'a acheté une cotte*)
D'escarlate bone et bele,
Souskanie et chainturele (*petite ceinture*)
A leur i va.
Robins m'aime, Robins m'a,[2]
Robins m'a demandée, si m'ara.

UN chevalier, nommé Aubert, sorti avec un faucon sur le poing pour chasser, passe auprès

de la bergère; il l'accoste, lui souhaite le bon jour, et lui demande pourquoi elle répète si souvent et avec tant de plaisir le nom de Robin. « Sire, « répond-elle, j'en ai sujet; c'est que j'aime Ro- « bin et que Robin m'aime. Et il m'a bien montré « que je lui suis chère; c'est lui qui m'a donné « cette panetière, cette houlette et ce couteau.»

Elle demande à son tour au chevalier ce que c'est que cet oiseau qu'il porte sur le poing, quelle est sa nourriture et son usage. Sur les réponses qu'on lui fait : « Robin, dit-elle, n'a pas « de ces goûts-là. Il sait nous amuser ; aussi, « quand il joue de sa musette, tout le village « accourt. »

AUBERT.

Faites-moi une confidence, jolie bergère; seriez-vous d'humeur à aimer un chevalier?

MAROTTE.

Beau sire, vous pouvez continuer votre chasse. Je ne connois point les chevaliers et ne veux aimer que Robin. Tous les jours, le soir et le matin, il vient me voir; il m'a encore apporté aujourd'hui du fromage frais et du pain.

AUBERT.

Douce bergerette, venez avec moi. Vous monterez sur ce beau cheval, et nous irons là-bas dans le vallon jouer au bord de ce bosquet.

MAROTTE.

Sire, quel est votre nom?

AUBERT.

Aubert.

MAROTTE *en chantant.*

Sire Aubert, vous perdez ici votre temps; je n'aimerai jamais que Robin.

AUBERT.

Mais savez-vous que je suis chevalier, et que vous n'êtes qu'une bergère, vous qui faites tant la dédaigneuse?

MAROTTE.

Votre chevalerie ne vous fera pas aimer davantage. Je ne suis qu'une bergère, il est vrai; mais j'ai un ami gai, bien fait et joli.

AUBERT.

Bergère, puisque c'est ainsi, n'en parlons plus. Que Dieu vous fasse goûter avec votre ami beaucoup de plaisir ; je vous quitte. *Il sort en chantant.*

Marotte restée seule chante aussi en appelant Robin. Celui-ci l'entend de loin, et répète le refrain de la chanson de sa mie. Elle le reconnoît à sa voix; il arrive.

MAROTTE.

Robin, tu ne sais pas, doux ami, ce qui vient de m'arriver; mais au moins, je t'en prie, ne te fâche pas. Écoute, il est venu tout-à-l'heure un beau monsieur à cheval qui m'a priée d'amour; mais il a perdu ses peines, je te serai toujours fidèle.

Robin qui est fort jaloux s'emporte en menaces contre le chevalier. Il proteste que s'il avoit pu être averti plus tôt et amener ses deux cousins, son rival ne se seroit pas ainsi retiré impunément. Marotte le calme de son mieux et propose de manger ensemble. On met sur l'herbe des prunes qu'il a apportées, du fromage et du pain. Robin s'asseoit à côté de sa mie, et ils dînent gaîment. Après ce repas frugal, il la prie de lui donner le chapel qu'elle porte; elle le lui place elle-même sur la tête; et en retour, il annonce qu'il va chercher Baudouin et Gautier, ses cousins, afin de pouvoir passer agréablement le reste de la journée. Marotte le prie d'amener aussi son amie Perrette. Robin part, et va les avertir.

Le chevalier pendant ce temps revient auprès de Marotte. Sous prétexte de demander des nouvelles de son faucon, qu'il prétend s'être échappé, il renoue une conversation avec la bergère, et déclare qu'il se consoleroit bientôt de la perte de l'oiseau, s'il pouvoit avoir si gentille amie. L'autre

répond toujours qu'elle n'aime que Robin, et prie le chevalier de la laisser, de peur que si Robin survenoit et qu'il la trouvât causant avec quelqu'un, il ne lui en voulût et ne cessât de l'aimer.

Robin arrive en effet en jouant de son flageolet d'argent. Aubert, qui veut lui faire une querelle, l'accuse d'avoir tué son faucon et le frappe. Marotte demande grâce pour celui qu'elle aime. Volontiers, dit Aubert, à condition que vous viendrez avec moi. Elle a beau refuser, il l'enlève. Mais elle fait des cris si affreux, elle se débat si violemment qu'il prend le parti de la lâcher, et de s'en aller. Elle accourt aussitôt vers Robin et lui demande s'il est blessé.

ROBIN.

Marotte, je suis guéri puisque je te vois.

MAROTTE.

Eh bien! viens donc m'embrasser.

Puis, voyant arriver tout-à-coup Perrette et les deux cousins qui la surprennent embrassant son ami, elle reste interdite et confuse. N'ayez pas honte, lui dit Gautier en riant; il est mon cousin.

MAROTTE.

Ce n'est point par rapport à vous que je suis fâchée, Gautier; mais c'est qu'il est si étourdi

qu'il m'embrasseroit de même devant tout le village.

ROBIN.

Eh! qui pourroit s'en empêcher?

Pour oublier le moment de chagrin qu'a donné le chevalier, on s'amuse à de petits jeux, tels que *saint Coisne*. Gautier se charge de faire le saint, les autres vont à genoux lui porter un présent. Il emploie, pour les faire rire, différents moyens; et quand il y réussit, le rieur est obligé de donner un gage. On joue ensuite *au roi*. C'est Baudouin qui l'est. Il s'asseoit. On commence par le couronner; Perrette lui pose pour cela son chapel sur la tête, et ensuite les sujets s'avancent pour lui rendre leurs hommages. A mesure que chacun se présente, le roi lui fait ou une question ou un commandement. Par exemple, il demande à Gautier s'il est jaloux. « Je l'ai été, répond celui-ci. Un « certain matin j'entendis frapper à la porte de ma « mie, et je soupçonnai que c'étoit un amoureux : « mais je ne fus jaloux que ce jour-là ». On demande de même à Perrette quel est le moment où amour lui cause le plus de joie. « Sire, répond-« elle, c'est quand celui qui m'a donné son cœur « et son âme vient dans les champs me tenir com-« pagnie, et que, sans dire choses villaines, il s'as-« seoit auprès de moi ». Robin est interrogé à son tour; et le roi, satisfait de sa réponse, lui ordonne

d'aller donner à Marotte un baiser si doux qu'il puisse plaire à la pucelle.

GAUTIER.

Marotte, réponds au roi; comment aimes-tu Robin, ce joli garçon, qui est mon cousin?

MAROTTE.

Sire, je l'aime plus que toutes mes brebis ensemble, et même plus que celle qui vient de me donner un agneau.

Pendant qu'on joue, un loup paroît qui emporte un mouton de Marotte. Robin court après l'animal, armé d'une massue; il l'atteint, et lui arrache le mouton qu'il rapporte à sa mie. Le roi, pour récompense, lui adjuge un second baiser. Baudouin demande à Perrette si elle ne se sent point l'envie d'en faire autant. « Non, répond-elle, « je n'y songe pas: et d'ailleurs quel est celui qui « voudroit de moi »? Les trois bergers s'offrent à l'envi, mais elle les refuse. On interrompt le jeu pour goûter. Chacun des cousins avoit apporté quelque chose, l'un du jambon, l'autre du fromage de lait de brebis. Robin, sous prétexte d'aller chercher quelque chose aussi, va au village et amène des ménétriers. Sa première phrase, en arrivant, est de demander à Marotte si elle l'aime, et l'on devine quelle est la réponse.

Marotte voyant rêver Gautier lui demande à quoi il pense?

GAUTIER.

Ma foi, je pense que si Robin n'étoit pas mon cousin, je t'aimerois de tout mon cœur. Tiens, Baudouin, regarde, est-ce là une taille?

ROBIN.

Otez, ôtez vos mains de là, s'il vous plaît.

GAUTIER.

Quoi! tu es déjà jaloux?

ROBIN.

Oui, je le suis.

MAROTTE.

Tu as tort; et vous, Gautier, point de ces jeux-là dorénavant, je vous en prie. Mais commençons notre fête.

Gautier annonce qu'il sait chanter en déclamant, et veut en donner des preuves; mais comme il commence une chanson polissonne, on lui impose silence. Robin propose alors de danser, et il danse avec sa mie.....

La suite manque, parce que les dernières feuilles du manuscrit se trouvent déchirées. Celui de M. le duc de La Vallière, où ce *jeu* se trouve aussi, contient quelques vers

de plus, que chante Robin, et dont le sens est: « Venez avec moi le long du sentier, venez avec moi le long du sentier du bois». Dans ce manuscrit, la pièce est attribuée à Adam de Le Hale. Dans celui du roi, l'auteur n'est pas nommé.

NOTES.

(1. *Marion, maîtresse de Robin.*) Je ne doute pas que ce ne soit cette pièce qui a donné lieu à l'expression proverbiale *être ensemble comme Robin et Marion*.

(2. *Robin m'aime, Robin m'a.*) L'auteur met ici dans la bouche de Marotte une chanson du temps, du nombre de celles qui couroient parmi le peuple. Je l'ai trouvée dans un recueil de chansonniers antérieurs à la pastorale; cependant les trois vers qui précèdent les deux derniers sont différents, quoique le sens en soit le même. Les voici:

Robins m'achata corroie (*courroie, ceinture*),
Et aumoniere de soie (*bourse*);
Pourquoy donc ne l'aimeroie:
Robins m'aime, Robins m'a,
Robins m'a demandée, si m'ara.

Dans le manuscrit de la Bibliothèque du roi, n° 7218, fol. 138, est une pièce dialoguée, que je crois une vraie pièce dramatique. Celle-ci est tout entière divisée par strophes de huit vers; chaque strophe sur deux rimes croisées. Elle roule sur l'aventure de Pierre de La Brosse, qui, de barbier de saint Louis, devenu le favori du roi son fils et son successeur, fut convaincu de calomnie, et pendu, en 1276, pour avoir accusé la reine, Marie de Brabant,

dont il redoutoit le crédit, d'avoir voulu empoisonner un fils du premier lit, qu'avoit le roi.

Les interlocuteurs de ce drame sont : *dame Raison, dame Fortune*, et *La Brosse*, ou plutôt *La Broche;* car c'est ainsi qu'il est appelé dans le manuscrit. Celui-ci se plaint des soucis et des chagrins qu'il endure. Il murmure contre la Fortune, qu'il accuse de lui avoir vendu trop cher les richesses et les honneurs qu'elle lui a procurés. Raison exige que Fortune se disculpe; et elle l'amène devant La Broche. D'abord, grandes invectives de la part de ce dernier. Mais dame Fortune, l'accusant à son tour, lui reproche d'avoir abusé de tout ce qu'elle avoit fait pour lui; d'avoir, sans motif, déshonoré une reine pleine de mérite; d'avoir presque avili le roi et sa couronne, etc. Dame Raison prononce sa sentence, et, faisant droit aux plaintes de Fortune, déclare que La Broche a mérité, non-seulement les peines dont il se plaint, mais encore d'autres tourments qu'il ne tardera pas d'éprouver. (Cette pièce fut faite probablement pendant la détention et le procès de La Brosse.)*

Enfin, je ne sais si l'on ne devroit pas regarder comme de vrais *jeux* ces sortes de scènes que les ménétriers débitoient quelquefois dans les fêtes auxquelles ils étoient appelés, et qui représentoient des querelles. J'ai trouvé dans les manuscrits trois de ces pièces. La première est une querelle entre deux femmes de mauvaise vie. Les deux autres sont des querelles d'hommes : l'une, sous le titre de *Dispute du*

*Tous les écrivains de ce temps ne condamnent pas également La Brosse. Une chronique en vers, écrite vers les dernières années du treizième siècle, dit, en parlant de ce favori:

> Contre la volonté le (*du*) roy
> Fu il (*il fut*) pendu : il fut deffet (*mis à mort*)
> Plus par envie que par fet (*crime réel*).
>
> *Mss. du Roi, n*° 221.

Barbier et de Charlot; l'autre, sous le titre de *Dispute de Renard et de Peau-d'oie* (sobriquets de deux ménétriers.) Toutes trois sont divisées par strophes ou couplets en rimes croisées; et, alternativement, chacun des querelleurs disoit un des couplets. Très probablement, c'étoit là des Farces dramatiques, qui, comme nos *Proverbes* d'aujourd'hui, n'étoient composées que de quelques scènes détachées.

Peut-être pourrois-je dire la même chose du *Dict de l'Herberie*, qu'on lira au troisième volume.

LE MARIAGE

OU

LE JEU D'ADAM, LE BOSSU D'ARRAS,

PAR ADAM DE LE HALE, SURNOMMÉ *LE BOSSU D'ARRAS.*

FAUCHET EN FAIT MENTION.

Les manuscrits qui offrent si souvent plusieurs versions tout-à-fait différentes d'un même conte offrent quelquefois aussi pour ces versions un différent titre. On en a vu un exemple dans le fabliau d'*Huéline*, et l'on en verra beaucoup d'autres dans la suite. J'aurai soin à chaque conte de transcrire ces titres, comme je le fais pour cette pièce dramatique.

Dans les manuscrits, elle a, indépendamment du rôle de l'auteur, quinze à seize personnages, tant hommes que femmes, qui tous sont nommés, *dame Rainele*, *femme Croquelos*, *Hane Lemercier, Riquier, maître Henri le physicien* (le médecin), etc. Comme j'élague dans ce drame beaucoup de choses, je n'y nommerai point les personnages.

Il commence par douze vers alexandrins ; tout le reste est en vers de quatre pieds.

Le poète nous apprend dans une autre pièce que le surnom de *Bossu* lui avoit été donné comme sobriquet, sans qu'il le méritât par une infirmité réelle.

Mes amis, savez-vous pourquoi j'ai changé d'habit? Vous m'avez vu marié, je me fais clerc,

et viens vous dire adieu. Paris [1] m'a offert des beautés dignes de mon cœur, je vole le retrouver. Ce n'est pas à tort qu'on vante cette ville, et vous voyez que je n'y ai pas perdu mon temps. — Insensé ! quel est ton projet ? Tu crois bonnement qu'on va voler au-devant de toi, dès que tu te présenteras ? Non jamais homme de mérite ne sortit d'Arras [2]. Tu auras beau te faire annoncer, on te laissera dans l'oubli. — Dieu m'a donné quelque esprit, je veux en profiter. Ici je ne trouve que des sots qui me rient au nez quand je leur récite mes vers. Ma foi je ne trouve point parmi eux assez d'agrément; et entre nous, j'ai tiré un assez bon parti des belles de la ville pour n'y regretter personne. — Et la commère Maroie, que deviendra-t-elle ? — Ma femme ? Je la laisse chez son père. — Ne t'attends pas qu'elle y reste, elle voudra t'aller retrouver. Et toi-même auras-tu la dureté de séparer ainsi ce qu'a uni l'église. — Faut-il vous parler vrai ? Eh bien ! j'ai fait une sottise. J'étois, quand je l'épousai, jeune et ardent; à cet âge le cœur s'enflamme comme paille, et la raison ne parle guère : bref, je devins amoureux. Vous est-il arrivé quelquefois de voir un beau jour de printemps? Les oiseaux chantent, le ciel est serein, la terre verte et fleurie, l'eau des ruisseaux claire et brillante. L'hiver vient ensuite, et plus de chant, plus de verdure : tout change.

Mes amis, voilà en deux mots mon aventure. Ma femme, quand je la vis la première fois, me parut blanche comme lis, vermeille comme rose. Je lui trouvai l'humeur joyeuse, la taille bien faite, l'œil amoureux. Peu de temps a suffi pour lui faire perdre tous ces avantages; son teint est devenu jaune, sa taille épaisse, son caractère triste et grondeur. — Elle est la même encore; vous seul êtes changé, et j'en sais la raison.

> . . . . . Ele a fet envers vous
> Trop grant marchié de ses denrées;

Et tel est l'effet ordinaire des plaisirs qu'on a droit d'exiger. — Tel est aussi l'amour; il embellit tout, et d'une laide femme peut à son gré faire une belle reine. Les cheveux de la mienne, qui aujourd'hui me paroissent noirs[3] et pendants, me sembloient alors blonds, luisants et bouclés. Ses yeux qui me semblent petits, je les trouvois bleus, charmants et bien fendus, couronnés par un sourcil brun et dessiné comme au pinceau. Quand elle vous lançoit un regard il n'étoit pas possible de s'en défendre. Sur ses joues vermeilles et arrondies se creusoient, dans le moment du rire, deux jolies fossettes qu'on croyoit voir naître au milieu des roses. Non, je n'imagine pas que Dieu puisse faire un visage plus agréable. Que vous dirai-je? Son petit pied, sa

jambe fine, son menton fourchu, ses dents petites, blanches et serrées, tout m'enchantoit. Elle ne s'en aperçut que trop la friponne ; elle joua la réserve, affecta des rigueurs, et ne fit, comme vous vous en doutez bien, qu'accroître mes desirs. Un grain de jalousie, le désespoir, la rage, que sais-je ? tout s'en mêla. Plus j'aimois, moins j'avois de raison. Enfin je n'y pus tenir et j'épousai. Voilà comme je fus pris. Mais je n'ai point trouvé ce qu'amour me promettoit; et puisqu'il ne m'a point tenu parole, il m'est permis de lui en manquer à mon tour. Ainsi donc, tandis qu'il est temps encore de me repentir, et avant qu'une grossesse ou d'autres obstacles viennent m'arrêter, je prends mon parti, et je pars, car ma faim est entièrement apaisée.[4]

NOTES.

(1. *Paris m'a offert des beautés dignes de mon cœur.*) Quoique Paris alors fût bien loin d'être ce qu'il est devenu depuis; cependant le séjour qu'y faisoient les rois, l'affluence des étrangers qu'y attiroit la célébrité des écoles, plus de facilité pour les commodités de la vie, une liberté plus grande, inséparable des grandes villes, une police meilleure en bien des points que celle des autres, pouvoient en faire un lieu de délices et de plaisirs. Une chanson du treizième siècle, tirée d'un manuscrit qui a appartenu au président Bouhier, après avoir parlé des

ressources qu'offroit ce séjour pour le luxe, pour la bonne chère et les agréments de la vie, ajoute qu'on y trouvera des *dames d'honneur,* et quelques autres d'une vertu moins farouche pour le secours de ceux qui sont pressés, et que la faim rend moins délicats.

Et si trueve-on entre deus
De menre fuer (*moindre qualité*) pour homes désireus.

(2. *Jamais homme de mérite ne sortit d'Arras.*) Ce reproche fait à la ville d'Arras a été renouvelé il n'y a pas long-temps. L'abbé Lebeuf a cru devoir y répondre (*à la suite de la Dissertation sur l'état des sciences en France depuis le roi Robert*), et, pour le détruire, il cite le nom de quatre ou cinq prêtres ou chanoines qui, dans le onzième ou douzième siècle, ont écrit sur l'office divin et sur la messe. Outre Adam de Le Hale, on compte encore parmi les poètes d'Arras, au treizième siècle, Jean Bodel dont il vient d'être parlé plus haut; et l'on a vu que ces deux auteurs sont, avec Rutebeuf, les premiers qui aient fait en France ou du moins les premiers dont il nous soit parvenu des pièces dramatiques.

(3. *Les cheveux de la mienne qui aujourd'hui me paroissent noirs et pendants, me sembloient alors blonds, luisants et bouclés.*) J'ai déjà prévenu qu'on ne voyoit loués dans les fabliaux que les beautés blondes: ici des cheveux noirs sont regardés comme une marque de laideur; cependant avec des cheveux blonds et des yeux bleus, le poète donne à sa belle des sourcils bruns.

(4. *Je pars, car ma faim est apaisée.*) Après avoir lu la pièce d'Adam de Le Hale, on ne doute plus que, s'il quittoit Arras et sa femme, c'est qu'il étoit attiré à Paris par l'espoir de la célébrité et l'attrait du libertinage. On se tromperoit pourtant, si l'on prenoit tout ceci à la lettre.

Son *jeu* n'est qu'une fiction dramatique, imaginée sans doute pour ridiculiser à-la-fois et les passions extravagantes des amoureux et le dégoût, aussi déraisonnable, des maris. Au moins, c'est ce qu'il semble annoncer lui-même dans ses poésies, puisqu'il y donne à son départ un autre motif. Là, il ne parle point de sa femme, et dit n'abandonner Arras que pour se soustraire aux malheurs qu'avoient attirés sur cette ville des troubles et des dissensions intestines.

je recommande
A Dieu commant
mes amours
Amourettes.
Car je m'en vois dolans
pour doucettes
Por les douchetes (*triste pour les femmes que je quitte*),
hors du doux
Fors dou douc païs d'Artois,
bouleversé en détresse
Qui est si mus et si destrois,
Por che que li borjois
mal menés
Ont esté si fourmené
n'y reste justice
Qu'il ni queurt drois ni lois.....
meubles
(*ils*) Laissent amis, et maisons et harnois,
çà là
Et fuient cha deus, cha trois,
Souspirant, en terre estrange.

Dans une autre chanson * le poète se plaint des vices qu'il voit dans sa patrie, et qui le forcent à la quitter.

* Toutes les deux sont rapportées dans le Catalogue de La Vallière, n° 2736.

ville procès
Arras, Arras, vile de plait,
querelles
Et de haine et de détrait,
noble
Qui soliés * estre si nobile;
qu'on
On va disant c'on vous refait;
si Dieu n'y ramène
Mais se Diex le bien ni ratrait,
Je ne voi qui vous réconcile.
y croix
On i aime trop crois et pile (*l'argent*).....
je vais ouir
Ailleurs vois oïr l'évangile;
ici
Car chi fors mentir on ne sait (*on ne sait que mentir*).

* C'est le mot latin *solebas*.

LES CROISADES,

OU

DISPUTE DU CROISÉ ET DU NON-CROISÉ,

PAR RUTEBEUF. [1]

Cette pièce est remarquable par sa forme, étant composée de trente couplets, chacun de huit vers, sur deux rimes croisées qui sont alternativement, excepté dans quatre strophes, masculine et féminine. Les cinq premiers couplets se trouvent employés pour l'exposition; les vingt-cinq autres sont prononcés par les deux interlocuteurs, qui tour-à-tour en disent chacun un, ou chacun deux.

Je ne doute point que ce ne soit un jeu dramatique, avec son prologue. Le *Miracle de Théophile* qu'on a lu ci-dessus est du même auteur.

Je me promenois à cheval l'autre jour (c'étoit vers la Saint-Remi), et je marchois tout pensif, songeant à nos pauvres chrétiens d'Acre, que l'ennemi presse, et que les chrétiens d'Europe abandonnent. Cette pensée douloureuse m'affecta si fort, que sans m'en apercevoir je m'égarai. Revenu à moi, et cherchant quelqu'un qui pût me remettre dans ma route, je vis par hasard sortir d'une maison peu éloignée deux chevaliers

qui, après leur souper, alloient respirer l'air de la campagne [2]. Ils s'assirent au pied d'une haie et causèrent avec assez de chaleur. Comme la haie nous séparoit et que je pouvois tout entendre sans être vu, je m'approchai, j'écoutai un instant. L'un des deux avoit pris la croix [3]; il exhortoit son compagnon à suivre son exemple, et lui parloit ainsi.

Vous savez, bel ami, que Dieu vous a donné une âme raisonnable capable de discerner et le bien et le mal, et qu'il vous a promis, si vous pratiquez ce qu'il ordonne, une grande et magnifique récompense. Or il vous offre en ce moment l'occasion de la mériter. Vous n'ignorez pas en quel état se trouve la Terre-Sainte. Le royaume de Dieu est en proie aux infidèles. Si nous avons quelque courage, verrons-nous de sang-froid une profanation pareille? et pouvons-nous mieux employer qu'à sa gloire la vie et les biens que sa main nous a donnés. [4]

Je vous entends, répondit l'autre. Vous voulez, n'est-ce pas, que, pour aller au prix de mon sang reconquérir un pays lointain dont on ne me laissera rien quand on en sera le maître, j'abandonne ici et que je laisse en garde aux chiens mon héritage, ma femme et mes enfants? J'ai souvent entendu dire : *ce que tu tiens, garde-le*. Ce mot a un grand sens. Il me dit que ce

seroit folie de quitter cent sous pour aller en gagner quarante en solde. Dieu ne nous enseigne nulle part à semer ainsi, et qui fait ce métier court grand risque de finir par avoir faim.

LE CROISÉ.

Vous naquîtes nu du sein de votre mère, et cependant vous voilà grand, fort et bien vêtu. La Providence a pourvu à tout. Oubliez-vous d'ailleurs que Dieu rend au centuple ce qu'on perd pour lui? et ignorez-vous que ce n'est pas gratuitement qu'il donne son paradis? Les princes des apôtres ne crurent pas trop faire en mourant pour le mériter.

LE NON-CROISÉ.

Ami, ces deux apôtres étoient des sots. Je vois chaque jour des gens qui toute leur vie ont travaillé et sué sang et eau pour amasser quelque chose. On les envoie pour leurs péchés à Rome, en Asturie[5], je ne sais où, et j'ignore ce qu'on leur fait dans ce pays-là : mais je les vois tous en revenir nus, et n'avoir plus ni valet ni servante. On peut servir Dieu ici comme à Rome, et mériter paradis sans courir si loin. Vous croyez, vous, qu'il faut pour cela passer la mer, et moi je tiens que ce n'est pas être sage que d'aller bien loin se faire le serviteur d'un autre, tandis

qu'on peut de même chez soi gagner le ciel et vivre en paix dans son héritage.

LE CROISÉ.

Ce que vous dites est tel que je ne dois pas y répondre sérieusement. Vous pensez donc vous sauver en riant et sans peine, tandis qu'il en a coûté la vie aux martyrs, et que tous les jours vous voyez des pénitents renoncer à tout, aller s'ensevelir dans des monastères, et ne croire jamais en faire assez pour mériter la récompense qu'ils attendent?

LE NON-CROISÉ.

Sire, en honneur, vous parlez très bien; mais que n'allez-vous prêcher tous ces riches abbés, ces gros doyens et ces prélats qui se sont voués à servir Dieu? Quoi! ce sont eux qui ont ici-bas tous ses biens, et c'est nous qu'on vient exhorter à aller le venger? Convenez-en, la chose n'est pas juste. Hélas! peu leur importe la grêle ou l'orage; les revenus leur viennent en dormant. Ma foi, si c'est par ce chemin qu'on va en paradis, ils seroient fous de le changer, car je doute qu'ils en trouvent un plus doux.

LE CROISÉ.

Laissez là les prélats et les prêtres, et considérez le roi de France qui, déposant ses enfants

entre les mains de Dieu [6], va exposer sa vie pour sauver son âme. Il quitte bien plus que nous assurément, et néanmoins rien ne l'arrête.

LE NON-CROISÉ.

Mon ami, je dors toutes les nuits en paix, je ne fais tort à personne, je vis bien avec tous mes voisins, et, par saint Pierre, si une telle vie vaut celle d'aller au loin obéir à un autre, je veux encore la mener quelque temps, et rire ici et chanter avec eux. Pour vous qui, visant aux hauts faits d'armes, courez abattre outre-mer l'orgueil du soudan votre maître, dites-lui, je vous conjure, que je me ris de ses projets et de ses menaces. S'il vient me troubler dans mes foyers, oh! alors je saurai me défendre : mais s'il reste chez lui, qu'il ne craigne rien, je n'irai certes pas l'attaquer.

LE CROISÉ.

Vous ne parlez que de vie et de divertissements. Eh! croyez-vous donc vivre toujours? Peut-être votre terme est-il proche? Buvez, mangez, enivrez-vous; demain, aujourd'hui peut-être, vous ne serez plus. La mort marche au milieu de nous, sa massue levée; jeunes et vieux, elle renverse à ses pieds tout ce qu'elle rencontre. Si par hasard elle vous menaçoit, que de reproches en ce moment votre conscience auroit à se faire!

LE NON-CROISÉ.

Sire croisé, il y a des choses qui m'étonnent toujours. Beaucoup de gens, grands et petits, sages et honnêtes, vont dans ce pays que vous vantez tant. Ils s'y conduisent bien, je n'en doute pas; leur âme en est sanctifiée, assurément. Cependant (et je ne sais comment cela arrive), quand ils en reviennent ce sont des méchants et des bandits [7]. Au reste, je le répète, si Dieu est partout, il est aussi en France, et il ne s'y cachera pas exprès pour moi. D'ailleurs je vous dirai à l'oreille que je passe hardiment un ruisseau; mais il y a tant d'eau depuis Acre jusqu'ici, et elle est si profonde que, si j'y plongeois par accident, j'aurois peur d'y rester.

LE CROISÉ.

Encore une fois, vous ne parlez que de vivre, et vous ne songez donc pas qu'on meurt? Que deviendrez-vous quand arrivera ce moment? Voulez-vous ressembler à l'animal de votre écurie, qui finit d'exister sur sa paille? Ah! mon ami, pensez à l'enfer, et n'oubliez pas que, pour sauver son âme, il faut perdre son corps et renoncer à sa femme et à ses enfants.

LE NON-CROISÉ.

Sire, vous m'avez convaincu. Je me rends à

votre éloquence entraînante, et je consacre à Dieu ma vie et mes plaisirs. Au nom du roi de gloire qui, pour nous racheter, se fit une mère de sa créature, je veux prendre la croix comme vous et mériter de voir là-haut tant de merveilles. Car qui ne feroit rien pour y entrer, il seroit bien juste qu'il restât à la porte. [8]

NOTES.

(1. *Rutebeuf.*) Ce fablier, poète et ménétrier en même temps, ne mourut que vers 1310 : il florissoit sous saint Louis, auquel même plusieurs morceaux de ses poésies sont adressés.

(2. *Qui, après souper, alloient respirer l'air de la campagne.*) Comme on soupoit de très bonne heure, les gens de qualité se promenoient ordinairement avant de se coucher. On a vu dans le *Lai de Lanval* que c'est à l'une de ces promenades d'après souper qu'arrive l'aventure principale du héros.

(3. *L'un des deux avoit pris la croix.*) Tout le monde sait que ceux qui se vouoient aux guerres saintes de ce temps alloient prendre, des mains des prélats ou des abbés, une *croix* qu'ils cousoient sur leurs habits entre les deux épaules, ou plus ordinairement sur l'épaule droite ; et que c'est de là qu'ils s'appelèrent *croisés*. Dans les guerres contre les Albigeois, on portoit la croix sur la poitrine pour se distinguer des croisés d'outr-mer.

(4. *Verrons-nous de sang-froid une profanation pareille? Et pouvons-nous mieux employer qu'à sa gloire la vie et les biens que sa main nous a donnés?*) Tels étoient exactement

et presque mot pour mot, les motifs qu'alléguoient alors les prédicateurs dans leurs sermons, et les papes dans leurs lettres pour exhorter aux croisades (Fleury, *Histoire ecclésiastique*, tome XVI, préface, page vij). Rutebeuf paroît n'avoir fait qu'analyser leurs raisons.

(5. *On les envoie pour leurs péchés en Asturie.*) Apparemment qu'il y avoit alors dans cette province un pélerinage célèbre, qui n'est plus connu aujourd'hui; ou peut-être que le fablier, par une ignorance trop commune aux poètes de son temps, aura placé dans les Asturies Saint-Jacques-de-Compostelle, qui est en Galice.

(6. *Considérez le roi de France qui, déposant ses enfants entre les mains de Dieu....*) Le roi dont il s'agit ici est saint Louis. Il avoit, quand il partit, trois enfants, deux garçons et une fille, qu'il laissa sous la tutelle de la reine Blanche, sa mère.

(7. *Quand ils en reviennent, ce sont des méchants et des bandits.*) Ce n'est pas ici un trait de satire appartenant à Rutebeuf. Les auteurs du temps font aux croisés les mêmes reproches que lui, et il n'y a chez tous les historiens qu'un cri contre leurs désordres. *Je ne suis pas surpris qu'ils soient vaincus,* disoit Saladin, leur ennemi: *Dieu ne peut accorder la victoire à des hommes si vicieux.*

(8) Si j'osois hasarder sur cette pièce une conjecture, qui pourroit, selon moi, y ajouter quelque intérêt, je dirois qu'elle me semble avoir été faite en 1246, quand saint Louis, ayant pris la croix, fit vœu d'aller à la Terre-Sainte. On sait que ce voyage, contre lequel les *règles de la véritable prudence* (*Histoire de France,* par le père Daniel) pouvoient faire beaucoup d'objections, fut généralement désapprouvé; que la reine Blanche employa tout, larmes et prières, pour l'empêcher; que l'évêque de Paris chercha lui-même à en dissuader le roi, etc. Rutebeuf paroît avoir voulu aussi lui

en montrer les inconvénients; et il s'y prend d'une manière fort ingénieuse pour son temps, en supposant deux interlocuteurs qui, disputant sur les croisades, étalent ainsi ce qu'on pouvoit dire de mieux alors pour ou contre. Mais, tandis que l'on n'allègue jamais en leur faveur que des motifs de dévotion, l'autre, déployant contre elles le sarcasme, le ridicule et la plaisanterie, les attaque encore avec des raisons excellentes. Le dénoûment surtout, où le poète fait prendre la croix au second chevalier, me semble une chose assez adroite. Il ne pouvoit ménager avec plus de respect la conduite de son souverain, ni se mettre plus sûrement lui-même hors de toute atteinte. Mais cette conversion subite, qui d'ailleurs ne détruit pas une seule raison, vient si brusquement, et même elle est énoncée dans l'original d'une manière si burlesque que, loin de produire quelque impression sur le lecteur, elle ne peut que le révolter.

Rutebeuf, quand il vit le monarque rester inébranlable dans sa résolution, changea de ton sans doute pour lui plaire, car j'ai vu de lui quelques pièces où il exhorte très sérieusement aux croisades. Cette basse flatterie n'eut aucun succès: il paroît par plusieurs endroits de ses poésies qu'il vécut pauvre et misérable.

Telles sont les pièces dramatiques du treizième siècle que m'ont fait connoître mes lectures.

Le manuscrit de M. le duc de La Vallière, dont j'ai déjà parlé, en contient encore deux autres dont je ne fais point mention, tant ils sont plats. Le moins mauvais est celui qui porte le titre *du Pélerin*, et dans lequel un pélerin veut en faire accroire à des paysans. Les uns se moquent de lui, les autres veulent le battre.

Je suis convaincu que ce ne sont point là les seuls anciens *jeux* qu'on trouvera dans les manuscrits, si l'on veut y

fouiller ; mais ceux-ci du moins sont suffisants pour prouver que l'époque de notre théâtre remonte plus haut qu'on ne l'a cru jusqu'ici, et qu'au treizième siècle nous avions déjà des drames, et même des drames dans plus d'un genre, puisque voilà une pastorale (*le Jeu du Berger et de la Bergère*), deux pièces dévotes (*le Miracle de Théophile et le Jeu de saint Nicolas*), trois pièces morales (*les Croisades, le Mariage, le Jeu sur La Brosse*), et plusieurs farces enfin (*le Jeu du Pélerin, le Dict de l'Herberie et les trois Disputes dont j'ai parlé*). De ces trois différents genres naquirent vraisemblablement tous les *mystères*, toutes les *farces* et les *moralités* du quinzième siècle. Mais ce qui marque le mauvais goût de ce dernier temps, c'est que le genre absurde des miracles de Rutebeuf et de Bodel fut imité, et que la pastorale charmante d'Adam ne le fut pas.

Il y auroit encore sur cette matière intéressante quelques questions à faire. 1° Les ménétriers qui représentoient les *jeux* en donnoient-ils plusieurs de suite, et d'espèces différentes? Je le crois. Ils se trouvoient intéressés à varier les plaisirs de leurs auditeurs, et j'ai déjà remarqué qu'à la fête que donna Philippe-le-Bel, en 1313, il y eut des farces et des mystères.

2° Les villes n'ayant point, comme aujourd'hui, de spectacles réglés, quand se représentoient les *jeux?* Je l'ignore. Mais, comme il n'y avoit que des princes ou de grands seigneurs qui fussent en état de faire ces dépenses, on peut conjecturer que c'étoit un des plaisirs des cours plénières et des grandes solennités. On a vu dans le *Jeu de saint Nicolas* qu'il fut joué la veille de la fête du saint: il n'y est point dit si ce fut pour célébrer celle d'un grand, ou pour quelque cérémonie de dévotion.

3° Les acteurs avoient-ils un théâtre? Avoient-ils des décorations? Ces décorations dans le *jeu du Berger*, par

exemple, étoient-elles différentes de celles du *Jeu de saint Nicolas?* Les apparitions du saint et de l'ange dans cette dernière pièce, celle de la Vierge dans le *Miracle de Théophile,* se faisoient-elles par des machines? Y avoit-il des troupes de ménétriers assez nombreuses pour représenter avec quelque sorte de vraisemblance un combat entre les chrétiens et les mahométans? La troupe avoit-elle des actrices pour les rôles de femmes, ou étoient-ce des acteurs habillés en femmes qui jouoient ces rôles? Satan, l'ange, la Vierge, saint Nicolas, Tervagant, les Sarrasins, avoient-ils des habits de caractère? Quel costume donnoit-on à dame Raison et à dame Fortune? Comment et par qui se débitoit le prologue des *Croisades*? Saint Nicolas apparoissoit-il en chape et en mître? Sa statue et celle de Tervagant étoient-elles sculptées ou seulement des peintures? Le chevalier Aubert paroissoit-il réellement sur la scène monté sur son cheval? Y voyoit-on Robin et sa bergère collationner et danser, et le courier Auberon boire et jouer dans la taverne? Dans les pièces qui avoient du chant, comme *le Jeu du Berger,* l'acteur étoit-il accompagné par les instruments? Finissoit-on le miracle de Théophile par un *Te Deum* en chœur, comme la pièce l'annonce, etc.? A toutes ces questions j'avoue avec chagrin que je n'ai point de réponse. Peut-être eussé-je pu la faire si j'avois eu en main plus de manuscrits. Elle regarde ceux qui entreprendront de traiter un sujet qu'en ce moment j'avoue n'être pas le mien.

J'ai trouvé dans les poésies manuscrites d'Eustache Deschamps, que possédoit M. de Sainte-Palaye, une comédie d'*Amphitryon.* Mais ceci est postérieur à nos fabliers et ne les regarde pas. Je retourne à eux.

LE SONGE D'ENFER,

OU

LE CHEMIN D'ENFER,

PAR RAOUL DE HOUDAN.

FAUCHET EN PARLE.

En songe doivent se trouver fables. Je rêvai un jour que je me faisois pélerin, et que, jaloux de voir des pays que d'autres n'avoient pas connus, je voulois voyager en enfer.

Au début de ce fabliau, on n'imagineroit guère que c'est une pièce satirique. Ce que je vais en extraire suffira pour faire connoître aux gens de lettres comment on manioit la satire au treizième siècle. De plus longs détails sur des bourgeois obscurs dont les noms ne nous intéressent plus seroient à coup sûr ennuyeux.

Le poète arrive d'abord à la ville de *Convoitise*, où il trouve *Envie, Avarice* et *Rapine*. *Avarice* lui demande des nouvelles de ses sujets : il répond que les riches ont chassé *Largesse* de dessus la terre, et qu'on n'y en connoît plus que le nom. *Rapine* l'interroge sur les siens : il lui apprend

que le royaume qu'elle a établi en Poitou est toujours florissant, et à ce propos il fait une sortie contre les Poitevins. Plus loin il rencontre la demeure de *Filouterie* qui lui fait quelques questions sur certains Parisiens, Gautier Morel, Jean le Bossu d'Arras, Bojon et Fardoilliez; sur Charles et Marie de la Loge, deux bourgeois de Chartres, ses protégés; sur un Michel de Troille, un Salvage, et d'autres gens adroits qui possèdent le secret d'être toujours heureux au jeu. Il répond que ces deux derniers sont aux trousses d'un nommé Girard. Quant aux deux bourgeois de Chartres, ce qu'ils aiment le plus après l'argent, dit-il, c'est Marie et Chaillo (deux femmes de la ville sans doute). Raoul vient ensuite à *Ville-Taverne* où il trouve *Ivresse* avec son fils *né en Angleterre.* Ce jeune homme est si vigoureux qu'il renverse les plus forts[1]. De là notre voyageur passe chez *Fornication*, dont la maison s'appelle Châtel-B.....; enfin il arrive à la porte d'enfer qui est gardée par *Meurtre*, *Désespoir* et *Mort subite.* Il est surpris, en entrant, d'y trouver des tables toutes servies, et cependant la porte ouverte, coutume bien étrangère en France, dit-il, où chacun maintenant s'enferme pour manger et ne reçoit personne à moins qu'il n'apporte.

Ce jour-là le roi d'enfer tenoit sa cour. Il avoit passé par Vernon et faisoit le soir la revue de

tous ses sujets. Dans ce nombre étoient force clercs, évêques et abbés. Il fait asseoir tout le monde à sa table et y invite le voyageur auquel il fait servir de la chair d'usurier et de moine noir [2], engraissés, l'un du bien d'autrui, l'autre de fainéantise. Comme notre pélerin ne mange point, Belzébut cause avec lui et l'interroge sur les motifs de son voyage. Vers la fin du repas, le monarque se fait apporter son grand livre noir sur lequel sont écrits tous les péchés faits ou à faire. Il le met entre les mains du voyageur qui l'ouvre, et qui, tombant sur le chapitre des ménétriers, y trouve écrite la vie de chacun d'eux. Je l'ai retenue par cœur, dit-il, et suis en état de vous en réciter quelques traits curieux. Mais tout-à-coup il s'éveille, et le conte finit.

Dans la version du manuscrit du roi n° 7615, les démons, après s'être bien divertis, montent à cheval et vont sur la terre chercher de nouvelles proies. Dans le manuscrit de Saint-Germain, tous les détails sont différents : personne n'est nommé; ce sont les péchés des hommes en général que le voyageur voit dans le livre noir, et il n'est fait nulle mention des ménétriers.

NOTES.

(1. *Il trouve* Ivresse *avec son fils, né en Angleterre. Ce jeune homme est si vigoureux qu'il renverse les plus forts.*) L'auteur dit ici qu'il lui fallut se battre et lutter avec ce

fils, *comme s'il fût entré dans Guingamp et dans Huitier.* On sait quel a été de tout temps le goût des Bretons pour la lutte, encore aujourd'hui en vigueur dans la partie de cette province qu'on nomme Basse-Bretagne. Desperriers, dans ses contes, parlant d'un gentilhomme breton, dit qu'il avoit trois fils de belle taille, beaux danseurs de passe-pieds et de trihoris, beaux luitteurs, et n'eussent craint homme collet à collet. Apparemment qu'au temps de nos fabliers, les habitants de Guingamp excelloient dans cet art, et que, jaloux de conserver leur réputation, quand un étranger entroit dans leur ville, les plus habiles d'entre eux se détachoient pour venir le défier et lutter avec lui. Quant au goût des Anglois pour le vin, c'est un reproche que leur font souvent nos anciens poètes. Dans le roman de *Parthenopex de Blois*, on dit des chevaliers de cette nation:

> Hardiz sont, corageux et proz (*preux*),
> En bataille durs et estoz;
> Mais trop boivent.

Au lieu d'Huitier, un manuscrit porte *Ytier*. Je ne connois point de ville qui porte l'un ou l'autre de ces noms.

(2. *On lui fait servir de la chair d'usurier et de moine noir.*) On partageoit tous les moines en deux classes, les *noirs* et les *blancs*, et on les distinguoit par la couleur de leur habit et la différence de leur règle. Les noirs suivoient la règle qu'on appelle de saint Augustin, et les blancs celle de saint Benoît. L'auteur se déclare ici contre les premiers; et j'ai vu dans mille endroits des poésies du temps le même acharnement contre les moines *noirs*, tandis que les *blancs* étoient formellement distingués.

LE CHEMIN DE PARADIS,

PAR RUTEBEUF.

EXTRAIT.

L'AUTEUR, comme celui du fabliau précédent, a un rêve dans lequel il veut entreprendre le voyage de Paradis. Le chemin en est étroit, raboteux et fatigant. Beaucoup de gens, rebutés, le quittent pour en prendre un autre sur la gauche, qui est agréable et semé de fleurs, mais qui conduit à un abîme. Pour lui il continue sa route et arrive à la ville de *Pénitence*, où il trouve *Piété*, laquelle lui propose de l'accompagner, tant pour lui servir de guide, que pour lui apprendre à se garantir des différents ennemis qu'offrira le voyage.

Le premier qu'ils rencontrent est *Orgueil* dont le palais, bâti sur une éminence et orné par-devant d'un frontispice magnifique, par-derrière tombe en ruines. Habillé tantôt en évêque, tantôt en archidiacre, en prévôt même et en bailli [1], il dédaigne tout le monde, quoique souvent son

insolence lui ait attiré de cruelles humiliations. Ses courtisans sont vêtus de soie écarlate [2] et portent en tout temps sur la tête un riche chapel[3]. Il les fixe auprès de lui en leur promettant des dignités et des honneurs.

Plus loin est *Colère*, le visage rouge, les yeux enflammés, grinçant des dents, et dans sa rage se déchirant et se frappant elle-même.

Au détour d'un vallon il voit *Avarice*. Elle a de vastes prisons dans lesquelles elle tient renfermés ses sujets, maigres et pâles, assis sur des monceaux d'or qu'attire un aimant particulier[4], dont sa maison est couverte.

> Emmi la salle sur un coffre
> Est assise mate (*triste*) et pensive.[5]

Chez elle tout est fermé à double serrure, et l'on n'y entre que par une seule porte, dont elle tient toujours la clef.

Tout au fond de la vallée s'est retirée *Envie* qui, selon Ovide[6], dit l'auteur, tient en main des serpents dont elle suce le venin. Toujours cachée dans l'ombre, elle n'en sort que pour venir secrètement épier ses voisins. Si alors elle entend des gémissements et voit couler des larmes, elle est dans la joie ; mais s'ils rient ou s'ils chantent, elle pleure et se retire.

Près d'elle est le séjour de *Paresse*, habillée en

chanoine. Du lit où elle est couchée, elle entend le bruit des cloches qui l'appellent à l'église; elle maudit le sonneur et voudroit ne jamais se lever que pour se mettre à table.

Gourmandise, quoique malade encore d'une indigestion qu'elle a eue la veille, ne songe cependant qu'à retourner à la taverne. Elle est entourée de moines et de prêtres.

Plus loin enfin est un manoir où l'on n'entre qu'avec honte, où l'on reste caché dans les ténèbres, et d'où l'on ne sort que mécontent. Le portier rebute ceux qui s'y présentent les mains vides; il ouvre à ceux-là seuls qui apportent. La maîtresse les accueille, mais c'est pour les voler. Ils y sont venus à cheval, ils s'en retournent à pied. Aussi très rarement y reviennent-ils deux fois: ou, si leur foiblesse les y entraîne, ils savent que c'est se préparer un repentir. C'est le séjour de *Luxure*.[7]

Rutebeuf après avoir traversé heureusement le quartier des vices, arrive enfin dans celui des vertus. Il voit *Libéralité* qui est mourante; *Franchise* dont la maison est presque déserte, etc. Enfin il parvient chez *Confession* où il vouloit aller; et c'est là ce qu'il appelle la *voie de Paradis*.

NOTES.

(1. *L'Orgueil habillé en évêque, en prévôt même et en bailli.*) Les grands seigneurs, possesseurs de domaines considérables, ayant, à raison de ces possessions, des revenus à percevoir, des vassaux à régir et à juger, des places et des châteaux à garder et à défendre, avoient imaginé, pour ces différents emplois, diverses sortes d'officiers. Ils confioient la garde de leurs châteaux à des *châtelains;* celle des places de guerre à des *vicomtes;* mais une même espèce d'hommes percevoit leurs revenus et administroit la justice en leur nom. Ceux-ci se nommoient *prévôts*, en latin, *præpositi.* Chacun d'eux avoit un district d'une certaine étendue, qu'il étoit chargé de régir et de juger; mais, comme, dans leur double administration, ils pouvoient se rendre coupables d'injustices, de vexations et d'abus, on avoit placé au-dessus d'eux, pour les inspecter, un juge supérieur appelé *sénéchal* ou *grand-sénéchal.* Cet officier avoit des subalternes, qu'il se choisissoit lui-même, qui, à raison de leur emploi, se nommoient *viguiers, vicarii,* et qui, avec lui, formoient un tribunal où ils jugeoient, en dernier ressort, les procès portés devant lui, de toutes les prévôtés. Là il recevoit aussi les comptes des prévôts, et réformoit les injustices qu'ils pouvoient avoir commises. La grande-sénéchaussée rendant à-la-fois un même homme magistrat suprême et surintendant des finances, on peut juger quelle étoit l'importance de cette place.

Depuis que Hugues Capet étoit monté sur le trône, nos rois, pour l'administration de leur justice et la gestion de leurs domaines, avoient eu des prévôts ainsi que leurs vassaux. Ils avoient aussi un grand-sénéchal et un sénéchal particulier, qui étoit comme le lieutenant du premier. Ces deux

derniers offices étoient des charges de la couronne; mais leurs fonctions furent plus étendues que celles des sénéchaussées particulières dont je viens de parler. La charge de grand-sénéchal, créée originairement pour les comtes d'Anjou, accordée à eux, par traité, comme fief et comme héritage, étoit à-la-fois civile et militaire. Elle leur attribuoit l'intendance de la maison du roi, l'autorité sur tous ses domaines et le commandement de ses armées: c'étoit une sorte de *maire du palais ;* cependant, quand les comtes d'Anjou furent devenus rois d'Angleterre, on leur ôta cette dernière prérogative; mais ils conservèrent les deux autres. Louis-le-Gros avoit tenté de substituer à cette charge celle de sénéchal particulier, qui, avec moins de puissance et d'autorité, eût été pour lui moins redoutable. Philippe-Auguste, sans oser la supprimer, résolut de la laisser éteindre, en n'y nommant plus; et en effet, depuis la mort de Thibaut, comte de Blois et de Chartres, le dernier de ceux qui la possédèrent (année 1191), il n'y eut plus de grand-sénéchal.

Avant la mort du comte, Philippe, par d'autres moyens, avoit déjà cherché à reprendre une partie de son autorité. Les ducs de Normandie avoient établi dans cette province des *baillis,* sorte d'officiers supérieurs aux prévôts, et qui avoient juridiction sur eux. Le roi adopta ces baillis: il en établit dans ses domaines (*Discours sur l'histoire de France*, tome XVIII), et leur attribua à chacun un district composé de plusieurs prévôtés, avec la double inspection des finances et de la justice. Quatre fois par an, ils venoient rendre compte de leur charge à la cour du roi, et cette cour rendoit le sien directement au roi lui-même. Telle étoit alors la perfection de l'administration politique: on ne connoissoit rien de mieux.

La plupart des petits souverains qui se partageoient la

France entreprirent, à l'exemple de Philippe, d'affoiblir la puissance de leurs grands-sénéchaux. Les uns, comme lui, créèrent des baillis; d'autres, des sénéchaux particuliers. Pour les seigneurs qui, ne possédant que des domaines peu étendus, n'avoient eu que des prévôts, ils mirent, pour inspecter ceux-ci, des officiers qu'ils nommèrent baillis ou sénéchaux, selon qu'un de ces noms leur plut, de préférence à l'autre. On verra quelques exemples de ceci dans les fabliaux.

Quant à l'épigramme de Rutebeuf, qui habille l'*Orgueil* en prévôt et en bailli, il est aisé de concevoir que ces charges donnant des richesses et de l'autorité, elles pouvoient inspirer une certaine fierté à ceux qui les possédoient.

Ce que je viens de dire sur la juridiction des baillis ne regardoit point les seigneurs qui possédoient des fiefs enclavés dans les domaines du roi. Ceux-ci étoient jugés par leurs pairs dans la cour féodale du monarque. Les villes qui avoient droit de *communes* (je parlerai ailleurs de cette institution) l'étoient par leur maire, leurs échevins, consuls et syndics; mais tous les autres vassaux du roi ressortissoient des prévôts et des baillis.

Louis XII est le premier de nos rois qui ait fait une loi pour séparer les deux pouvoirs, et qui ait défendu à toute personne revêtue d'un commandement militaire de s'arroger aucune autorité dans les matières de justice, de police et de finance. A son exemple, les rois ses successeurs ont publié différentes ordonnances pareilles, et nommé, pour remplir ces emplois, des officiers différents des premiers.

(2. *Ses courtisans sont vêtus de soie écarlate.*) L'écarlate, comme la couleur la plus précieuse, se trouvant affectée exclusivement aux princes, aux chevaliers et aux femmes de grande qualité, on conviendra qne c'est garder le cos-

tume que d'en habiller la cour d'*Orgueil. Ordonnèrent les lois que nul ne porteroit vermeil, qui signifie hautesse, fors seulement les nobles* (Sicile, *Blason des couleurs*, page 7). Froissard, parlant d'Artevelle, ce chef des Gantois révoltés, dit qu'*il se vestoit de sanguines robes et d'escarlate, fourrées de menu-vair, ainsi comme le duc de Brabant et le comte de Hainaut* (Froissard, livre II). Les officiers et magistrats de nos cours souveraines prirent cette couleur qui appartenoit particulièrement au roi qu'ils représentoient; elle devint même, et elle est encore actuellement dans les grandes cérémonies, une partie essentielle de leur costume. En 1473, Boulanger, premier président du parlement, étant en deuil de sa femme, un arrêt lui ordonna de porter au tribunal son chaperon et son manteau écarlate, comme à l'ordinaire. En 1519, un arrêt semblable fut rendu contre le premier président Olivier et dans la même circonstance. (Miraum. *des Cours souveraines*, page 56.)

Le mot *rogue* qui, chez nous, exprime un homme fier et hautain, dérive du mot *rouge*, qui, pendant long-temps, a eu la même signification. (*Mém. sur la chevalerie*, tome 1er, p. 344.)

(3. *Portent en tout temps sur la tête un riche chapel.*) On a vu ci-dessus, dans la note sur les *chapels*, que les princes en portoient un dans les jours d'appareil.

(4. *Assis sur des monceaux d'or qu'attire un aimant particulier dont sa maison est couverte.*) Ceux qui prétendent tout trouver chez les anciens y trouvent toutes les propriétés de l'aimant que nous connoissons aujourd'hui, et particulièrement celle qu'a une aiguille aimantée, libre de se mouvoir, de diriger vers le nord une de ses pointes. Selon eux, c'est par le moyen de cette dernière connoissance que les Egyptiens, les Phéniciens, les Carthaginois, ont entrepris et achevé heureusement de si longues et de si hardies navigations. C'est par elle, disent-ils, que les vaisseaux de

Salomon alloient à la terre d'Ophir. Tout cela est possible, mais on a défié ceux qui soutenoient cette assertion de citer, pour la prouver, un passage clair et sans réplique de quelque auteur ancien, et, malheureusement pour eux, ce passage est encore à trouver, ainsi que ce qu'est la terre d'Ophir.

Quelque importante qu'ait été pour le genre humain une découverte à laquelle nous devons le perfectionnement de la navigation et la connoissance d'un nouveau monde, on ignore pourtant jusqu'à la nation et au siècle qui la virent naître. Le premier écrivain qui en ait parlé étant un François, peut-être les François pourroient-ils, avec une sorte de raison, s'en attribuer l'honneur. Ce qui est sûr, au moins, c'est qu'elle existoit au temps de nos fabliers. On en trouve la preuve dans une pièce très satirique, intitulée *Bible*, écrite vers la fin du douzième siècle par Guyot de Provins, et non, ainsi que l'a dit par inadvertance l'auteur de l'article *Boussole* du dictionnaire encyclopédique, dans le *roman de la Rose*, postérieur de près d'un siècle. Comme ce passage, déjà connu des savants, mais mal cité par la plupart, pourra faire plaisir au plus grand nombre de mes lecteurs, je vais le rapporter ici, quoique étranger au conte de Rutebeuf. J'ai demandé plus haut la permission de rendre instructif et utile un ouvrage qui, par sa nature, fait pour être agréable, pourroit bien, par les défauts de ses sujets, ne pas l'être toujours.

Guyot, après avoir déclamé contre tous les états, invective contre la cour de Rome. Le pape, selon lui, devroit être pour tous les fidèles ce qu'est pour les matelots la *Trémontaigne* (l'étoile polaire): ils ont toujours, en mer, les yeux fixés sur elle. Les autres étoiles, dit-il, tournent et circulent sans cesse dans le ciel; elle seule est invariable et les guide sûrement.

Un art font qui mentir ne puet
Par la vertu de la Marnière.*
Une pierre laide et brunière
Où li fers volentiers se joint
Ont; si esgardent le droit point:
Puis c'une aguile i ont touchié
Et en un festu l'ont couchié,
En l'eve la metent sans plus;
Et li festu la tient desus.
Puis se torne la pointe toute
Contre l'estoile. . . . .
. . . .
Quant la mers est obscure et brune,
C'on ne voit estoile ne lune,
Dont font à l'aguile alumer;
Puis n'ont-il garde d'esgarer.
(*Vers* 633 et suiv.)

Ils se font, outre cela, par la vertu de la *Marinière*, un art qui ne peut les tromper. Ils ont une pierre laide et brune qui attire le fer. Ils tâchent de trouver ses pôles, et y frottent une aiguille qu'ils couchent sur un brin de paille, et qu'ils mettent ainsi, sans plus d'apprêt, dans un vase plein d'eau. La paille fait surnager l'aiguille, et celle-ci tourne sa pointe vers l'étoile polaire. Quand la mer est couverte de ténèbres et qu'on ne voit plus dans le ciel ni la lune ni les étoiles, ils apportent une lumière près de l'aiguille, et ne craignent plus de s'égarer.

On reconnoît dans cette description une invention naissante, grossière encore et imparfaite. Rarement en mer le vaisseau devoit être assez tranquille pour qu'on pût employer ce vase plein d'eau et cette aiguille si aisée à se déranger. Aussi voit-on par le passage même qu'on ne s'en servoit que quand le ciel étoit couvert, et quand les matelots ne pouvoient plus consulter les astres. Dans tout autre cas, ils dirigeoient leur route d'après l'inspection de cette étoile, la plus voisine de notre pôle, et que nous avons nommée polaire.

C'est en cet état d'imperfection que les Européens trouvèrent la boussole à la Chine quand leurs flottes pour la

* On lit *la manière* dans le manuscrit de Notre-Dame, E 6, ce que j'ai vérifié moi-même à la Bibliothèque du roi. L'interprétation de Legrand devient un peu plus forcée par cette absence d'une *r*. Le manuscrit de La Vallière, nº 2707, porte *la manete*, et Legrand n'a pu connoître que ces deux manuscrits. M. Méon a indiqué l'une et l'autre leçon. *R.*

première fois abordèrent dans ce royaume; mais, si nous la devons aux Chinois, il est sûr au moins que ce n'est pas Marco-Paolo qui l'a apportée en Europe, comme le croient quelques auteurs, puisque ce Vénitien ne fit son voyage qu'au treizième siècle, et que Guyot écrivoit dans le douzième.

Quant au Napolitain Gioia auquel on fait communément honneur de cette découverte, j'ignore sur quoi l'on peut fonder ses droits: il ne naquit qu'en 1300.

Les prétentions de quelques Italiens qui en attribuent la gloire à leur nation, fondées sur le mot *bossola* tiré de leur langue, ne méritent pas d'être réfutées sérieusement. La *boîte* fut inventée dans la suite: on vient de voir que, du temps de Guyot, elle n'existoit point encore; mais, quand même cette boîte seroit due aux Italiens, ce ne seroit pas là un titre pour prétendre à la découverte de l'instrument lui-même. Cependant il faut avouer que celui, quel qu'il soit, qui le premier plaça sur un pivot l'aiguille aimantée, qui l'enferma dans une boîte et l'y suspendit de telle manière que, malgré tous les mouvements du vaisseau, elle garde toujours une situation horizontale, peut être censé le véritable inventeur de la boussole, puisque ce n'est qu'à ce moment qu'elle a commencé d'être véritablement utile pour la navigation. Des aiguilles du douzième siècle à celles-ci il n'y avoit qu'un pas à faire, et cependant quels effets prodigieux cette différence si légère n'a-t-elle pas produits?

On lit dans les *Mémoires de l'académie des Belles-Lettres*, tome XXI, page 192, à l'occasion du morceau que je viens de citer, que Guyot appelle la boussole *Tremontaigne*. C'est une erreur: Guyot n'entend par là que l'étoile polaire, la *tramontana* des Italiens. Il nomme *marinière* (*marnière* * par abréviation, pour faire son vers) l'aiguille aimantée dont se servoient les mariniers.

* On vient de voir qu'il a écrit *manière*. *R.*

(5. *Emmi la salle sur un coffre est assise mate et pensive.*)

> Et l'intérêt, ce vil dieu de la terre,
> Triste et pensif auprès d'un coffre-fort
> Vend le plus foible aux crimes du plus fort.

Ceux qui se rappelleront le poème où se trouvent ces vers, sans soupçonner plus que moi leur auteur d'avoir lu Rutebeuf, admireront comment la même image s'est présentée dans deux têtes si différentes.

(6. *L'envie qui, selon Ovide, tient en main des serpents.*) Voici un fablier qui a lu et qui cite; on en verra encore quelques exemples, mais ils sont rares. Il paroît même ici que Rutebeuf avoit voulu composer et peindre dans le goût des anciens. Ses tableaux allégoriques montrent de l'esprit, de l'imagination, et on y trouve *disjecti membra poetæ*. C'est de tous les poètes sur lesquels j'ai travaillé celui qui gagne le plus à être extrait. Presque tous les contes qu'on lira de lui sont agréables. Quelques-uns même offrent de la hardiesse dans la manière de penser, et une sorte de philosophie. Mais il faut, comme je l'ai dit à l'instant, ne le présenter qu'en extrait. Ordinairement plein de pointes, d'équivoques et de quolibets, lâche dans sa narration, barbare dans son style, quelquefois réunissant les extrêmes, et écrivant mieux que ses contemporains, il montre même, dans quelques-unes de ses pièces de vers, une finesse de l'art, que très peu d'entre eux ont devinée: c'est le mélange des rimes croisées, masculine et féminine. Je n'en citerai qu'un exemple, tiré d'un morceau sur un nommé Brichemer, qui avoit fait à l'auteur des promesses qu'il n'avoit point tenues.

> Rimer m'estuet (*me faut*) de Brichemer
> Qui de moi se joe à la briche.
> *Quant à je l'aimer*
> En droit de moi jou doi l'amer;
> Je ne le treuve eschars (*avare*) ni chiche;

n'y a libéral par-delà la mer
N'a si large jusqu'outre-mer;
Car de promesses m'a fait riche.
(*Avec le*) Au fromaut qu'il fera semer,
l'autre année un gâteau
Me fera aucoan flamiche.

(7. *Très rarement y reviennent-ils deux fois : ou si leur foiblesse les y entraîne, ils savent que c'est se préparer un repentir. C'est le séjour de* Luxure.) Les médecins qui prétendent que la peste vénérienne a toujours subsisté dans notre Europe, et qu'elle n'y a point été apportée d'Amérique, comme le veut l'opinion commune, croiront trouver, dans cette peinture des suites du libertinage, de quoi appuyer leur système. Moi-même je le crus ainsi, quand je lus pour la première fois ce passage du fablier. Cependant, comme, en le relisant avec plus d'attention, je ne le trouvai ni assez clair ni assez décisif pour faire autorité dans une pareille question, je résolus d'attendre que le hasard m'en offrît quelque autre plus formel, et ne doutai point que des poètes aussi licencieux que les nôtres, et chez qui tout est appelé par son nom, ne m'en présentassent des milliers. Je me suis trompé. Dans tout ce tas d'ordures que mon travail m'a mis dans la nécessité de fouiller, il ne m'a pas été possible d'en rencontrer un seul. Au reste, ce silence de nos rimeurs sur la maladie dont il s'agit n'est qu'une preuve négative; je le sens bien: aussi, dans cette triste question, ne prétends-je fournir à aucun des champions des armes décisives. Je ne suis ici qu'un voyageur qui, rapportant dans sa patrie quelques curiosités inconnues, dis à certaines personnes: Messieurs, je n'ai rien pour vous.

DU VILLAIN

QUI GAGNA PARADIS EN PLAIDANT.

Un villain mourut, et, ce qui peut-être jamais n'arriva qu'à lui seul, personne au ciel ni aux enfers n'en fut averti. Vous dire comment cela se fit, je ne le saurois. Ce que je sais seulement, c'est que par un hasard singulier, ni anges ni diables, au moment qu'il rendit son âme, ne se trouvèrent là pour la réclamer. Seul donc et tout tremblant, le villageois partit sans guide ; et d'abord, puisque personne ne s'y opposoit, il prit son chemin vers le paradis. Cependant comme il n'en connoissoit pas trop bien la route, il craignoit de s'égarer ; mais heureusement, ayant aperçu l'archange Michel qui y conduisoit un élu, il le suivit de loin sans rien dire, et le suivit si bien qu'il arriva en même temps que lui à la porte.

Saint Pierre, dès qu'il entendit frapper, ouvrit au bel ange et à son compagnon ; mais quand il vit le manant tout seul : « Passez, passez, lui

« dit-il, on n'entre point ici sans conducteur, et
« l'on n'y veut pas de villains. — Villain vous-
« même, répondit le paysan. Il vous convient
« bien à vous qui avez renié par trois fois notre
« Seigneur de vouloir chasser d'un lieu où vous
« ne devriez pas être, d'honnêtes gens qui peut-
« être y ont droit. Vraiment voilà une belle con-
« duite pour un apôtre, et Dieu s'est fait un
« grand honneur en lui confiant les clefs de son
« paradis. »

Pierre, peu accoutumé à de pareils discours, fut tellement étourdi de celui-ci qu'il se retira sans pouvoir répondre. Il rencontra saint Thomas auquel il conta naïvement la honte qu'il venoit d'essuyer. Laissez-moi faire, dit Thomas; je vais trouver le manant et saurai bien le faire déguerpir. Il y alla en effet, traita assez durement le malheureux, et lui demanda de quel front il osoit se présenter au séjour des élus où n'entrèrent jamais que des martyrs et des confesseurs. « Eh ! pourquoi donc y êtes-vous, ré-
« partit le villain, vous qui avez manqué de foi,
« vous qui n'avez pas voulu croire à la résurrec-
« tion, qu'on vous avoit pourtant bien annoncée,
« et auquel il a fallu faire toucher au doigt les
« plaies du ressuscité ? Puisque les mécréants en-
« trent ici, je puis bien y entrer, moi, qui ai tou-
« jours cru comme un bon fidèle ». Thomas baissa

la tête à ce reproche, et sans attendre davantage il alla tout honteux retrouver Pierre.

Saint Paul, venu là par hasard, ayant entendu leurs plaintes, se moqua d'eux. Vous ne savez point parler, leur dit-il; et jurant par son chef qu'il alloit les venger et les débarrasser du villain, il s'avance d'un air fier et le prend par le bras pour le chasser. « Ces façons-là ne me surpren-« nent point, répond le villageois. Persécuteur « ou espion des chrétiens, vous avez toujours « été un tyran. Pour vous changer il a fallu que « Dieu ait déployé tout ce qu'il sait en fait de « miracles; encore n'a-t-il pu vous guérir d'être « un brouillon, ni vous empêcher de vous que-« reller avec Pierre, qui pourtant étoit votre « chef. Vieux chauve, rentrez, croyez-moi; et « quoique je ne sois parent ni de ce bon saint « Étienne ni de tous ces honnêtes gens que vous « avez si vilainement fait massacrer, sachez que « je vous connois bien. »

Malgré toute l'assurance qu'il avoit promise, Paul fut déconcerté. Il retourna auprès des deux apôtres qui, le voyant aussi mécontent qu'eux, prirent le parti d'aller se plaindre à Dieu.

Pierre, comme chef, porta la parole. Il demanda justice, et finit par dire que l'insolence du villain lui avoit fait tant de honte qu'il n'oseroit plus retourner à son poste, s'il croyoit l'y retrou-

ver encore. Eh bien! je veux aller moi-même lui parler, dit Dieu. Il se rend aussitôt avec eux à la porte; il appelle le manant qui attendoit toujours, et lui demande comment il est venu là sans conducteur, et comment il a l'assurance d'y rester après avoir insulté ses apôtres. « Sire, ils « ont voulu me chasser, et j'ai cru avoir droit « d'entrer aussi bien qu'eux; car enfin je ne vous « ai pas renié, je n'ai pas manqué de foi envers « votre sainte parole, et n'ai fait emprisonner ni « lapider personne. On n'est pas reçu ici sans ju- « gement, je le sais; eh bien! je m'y soumets; « Sire Dieu, jugez-moi. Vous m'avez fait naître « dans la misère: j'ai supporté mes peines sans « me plaindre et travaillé toute ma vie. On m'a « dit de croire à votre Évangile; j'y ai cru. On m'a « prêché je ne sais combien de choses; je les ai « faites. Bref, tant que vous m'avez laissé des « jours, j'ai tâché de bien vivre et n'ai rien à me « reprocher. Venoit-il chez moi des pauvres? je « les logeois, je les faisois asseoir au coin de mon « feu, et je partageois avec eux le pain gagné à « la sueur de mon front. Vous savez, Sire, si je « vous ments en la moindre chose. Dès que je me « suis vu malade, je me suis confessé et j'ai reçu « les sacrements. Notre pasteur nous a toujours « annoncé que, qui vivroit et mourroit ainsi, « paradis lui seroit donné : je viens en consé-

« quence vous le demander. Au reste, vous m'y
« avez fait entrer vous-même en m'appelant pour
« vous répondre ; m'y voilà, j'y resterai : car vous
« avez dit dans votre Évangile, souvenez-vous
« en : *il est entré, qu'on l'y laisse* [1] ; et vous n'êtes
« pas capable de manquer à votre parole. — Tu
« l'as gagné par ta plaidoirie, dit Dieu, restes-y,
« puisque tu as si bien su parler. Voilà ce que
« c'est d'avoir été à bonne école. »

Recueil de Barbazan, tome IV, page 114.

NOTE.

(1) Je ne connois point ce passage-là dans l'Evangile.

DU JONGLEUR QUI ALLA EN ENFER,

OU

DE S. PIERRE ET DU JONGLEUR.[1]

Quand on se mêle de faire rire, on n'a garde, vous vous en doutez bien, de rejeter une idée jolie, lorsqu'elle vient se présenter.

A Sens jadis vivoit un ménétrier, le meilleur humain de la terre, et qui, pour un trésor, n'eût pas voulu avoir querelle avec un enfant, mais homme sans conduite et dérangé s'il en fut jamais. Il passoit sa vie au jeu ou à la taverne, à moins qu'il ne fût dans des lieux encore pires. Gagnoit-il quelque argent? vite il le portoit là. N'avoit-il rien? il y laissoit son violon en gage. Aussi, toujours déguenillé, toujours sans le sou, souvent même nu-pieds ou en chemise par la bise et la pluie, il vous eût fait compassion. Malgré cela, gai, content, la tête en tout temps couronnée d'un chapel de branches vertes, il chantoit sans cesse, et n'eût demandé à Dieu qu'une seule chose, de mettre toute la semaine en dimanches.

Il mourut enfin. Un jeune diable, novice encore, qui depuis un mois cherchoit et couroit partout pour escamoter quelque âme, sans avoir jusque-là, malgré toutes ses peines, pu réussir, s'étant trouvé là par hasard quand notre violonneur trépassa, il le prit sur son dos et tout joyeux l'emporta en enfer.

C'étoit l'heure précisément où les démons revenoient de leur chasse. Lucifer s'étoit assis sur son trône pour les voir arriver; et à mesure qu'ils entroient, chacun d'eux venoit jeter à ses pieds ce que dans le jour il avoit pu prendre; celui-ci un prêtre, celui-là un voleur, les uns des champions morts en champ clos, les autres des évêques, des abbés, des moines, tous gens surpris au moment qu'ils s'y attendoient le moins. Le noir monarque arrêtoit un instant ses captifs pour les examiner, et d'un signal aussitôt il les faisoit jeter dans sa chaudière. Enfin quand l'heure fut passée, il ordonna de fermer les portes et demanda si tout le monde étoit rentré : « Oui, répondit quel-« qu'un, excepté un pauvre idiot, bien neuf et « bien simple, qui est sorti depuis un mois, et « qu'il ne faut pas encore attendre aujourd'hui « probablement, parce qu'il aura honte de ren-« trer à vide. »

Le railleur achevoit à peine de parler, quand arriva le jeune diable, chargé de son ménétrier

déguenillé qu'il présenta humblement à son souverain. « Approche, dit Lucifer au chanteur ; qui « es-tu ? voleur ? espion ? ribaud [2] ? — Non, Sire, « j'étois ménétrier, et vous voyez en moi quel« qu'un qui possède toute la science qu'un « homme sur la terre peut avoir [3]. Malgré cela j'ai « eu là-haut bien de la peine et bien de la misère ; « mais enfin, puisque vous voulez vous charger « de mon logement, je chanterai, si cela vous « amuse. — Oui, ventredieu, des chansons ! C'est « bien là la musique qu'il me faut ici ! Ecoute ; tu « vois cette chaudière, et te voici tout nu : je te « charge de la faire chauffer ; et surtout qu'il y « ait toujours bon feu. — Volontiers, Sire ; au « moins je serai sûr dorénavant de n'avoir plus « froid ». Notre homme aussitôt se rendit à son poste, et pendant quelque temps il s'acquitta fort exactement de sa commission.

Mais un jour que Lucifer avoit convoqué tous ses suppôts pour aller faire avec eux sur la terre une battue générale, avant de sortir il appela le chauffeur. « Je vais partir, lui dit-il, et je laisse « ici sous ta garde tous mes prisonniers ; mais « songe que tu m'en répondras sur les yeux de ta « tête, et que si à mon retour il en manquoit un « seul... — Sire, partez en paix, je réponds d'eux ; « vous trouverez les choses en ordre quand vous « reviendrez, et vous apprendrez à connoître ma

« fidélité. — Encore une fois prends bien garde, « il y va de tout pour toi, et je te fais manger « tout vif ». Ces précautions prises, l'armée infernale partit.

C'étoit là le moment qu'attendoit saint Pierre. Du haut du ciel il avoit entendu ce discours, et se tenoit aux aguets pour en profiter. Dès que les démons furent dehors, il se déguisa, prit une longue barbe noire avec des moustaches bien tressées, descendit en enfer, et s'accostant du ménétrier : « L'ami, veux-tu faire une partie nous « deux ? Voilà un *berlenc* avec des dés [4], et de « bon argent à gagner ». En même temps il lui montra une longue et large bourse toute remplie d'esterlins. « Sire, répondit l'autre, c'est bien « inutilement que vous venez ici me tenter ; car « je vous jure sur mon dieu qu'il ne me reste « rien au monde que cette chemise déchirée que « vous me voyez. — Eh bien ! si tu n'as point d'ar- « gent, mets en place quelques âmes, je veux « bien me contenter de cette monnoie, et tu ne « dois point craindre ici d'en manquer de sitôt. — « Tudieu ! je n'ai garde ; et je sais trop ce que mon « maître m'a promis en partant. Trouvez-moi « quelque autre expédient, car pour celui-ci je « suis votre serviteur. — Imbécille ! comment « veux-tu qu'il le sache ? Et sur une telle multi- « tude, que sera-ce, dis-moi, que cinq ou six

« âmes de plus ou de moins? Tiens, regarde, « voilà de belles pièces toutes neuves. Il ne tient « qu'à toi d'en faire passer quelques-unes dans « ta poche. Profite de l'occasion, tandis que me « voilà, car une fois sorti, je ne reviens plus..... « allons je mets vingt sous au jeu, amène quelque « âme. »

Le malheureux dévoroit des yeux les dés. Il les prenoit en main, les quittoit, puis les reprenoit de nouveau. Enfin il n'y put tenir, et consentit à jouer quelques coups; mais une âme seulement à-la-fois, de peur de s'exposer à trop perdre. « Tope pour une, répond l'apôtre, blonde ou « brune, mâle ou femelle, peu m'importe, je t'en « laisse le choix; mets au jeu ». L'un va donc chercher quelques damnés, l'autre étale ses esterlins; ils s'asseoient au bord du fourneau et commencent leur partie [5]. Mais le saint jouoit à coup sûr; aussi gagna-t-il constamment. Le chanteur, pour rattraper ce qu'il perdoit, eut beau doubler, tripler les paris, il perdit toujours.

Ne concevant rien à un malheur si constant, il soupçonna enfin de la tricherie dans son adversaire, se fâcha, déclara qu'il ne paieroit point, et traita l'apôtre d'escroc et de fripon [6]. Celui-ci lui donna un démenti; ils se prirent aux cheveux et se battirent. Heureusement le saint se trouvoit le plus fort; et l'autre, après avoir été bien rossé,

se vit obligé encore de demander grâce. Il proposa donc de recommencer la partie, si l'on vouloit tenir la première pour nulle, promettant au reste de payer très fidèlement et offrant même de donner à choisir dans la chaudière tout ce qu'on voudroit, larrons, moines, catins, chevaliers, prêtres ou villains, chanoines ou chanoinesses. Pierre avoit sur le cœur le mot de fripon, et il en fit plus d'un reproche; mais on lui demanda tant d'excuses qu'enfin il se laissa fléchir et se remit au jeu.

Le ménétrier, à cette partie, ne fut pas plus heureux qu'à la première; et je vous en ai dit la raison. Il se piqua, joua cent âmes, mille âmes à-la-fois, changea de dés, changea de place, et n'en perdit pas moins à tous les coups. Enfin, de désespoir il se leva et quitta le jeu, maudissant le trémerel et sa mauvaise fortune qui le suivoit jusqu'en enfer. Pierre alors s'approcha de la chaudière pour y choisir et en tirer ceux qu'il avoit gagnés. Chacun d'eux imploroit sa pitié afin d'être l'un des heureux. C'étoient des cris à ne pas s'entendre. Le ménétrier furieux y accourut, et résolut de s'acquitter ou de tout perdre; en homme qui ne veut plus rien ménager il proposa de jouer ce qui lui restoit. L'apôtre ne demandoit pas mieux. Ce va-tout si important se décida sur le lieu même; et je n'ai pas besoin de vous

dire quelles furent pendant ce temps les transes des patients qui en étoient les témoins. Leur sort heureusement se trouvoit entre les mains d'un homme à miracles; il gagna encore, et partit bien vite avec eux pour le paradis. [7]

Quelques heures après rentra Lucifer avec sa troupe. Mais quelle fut sa douleur quand il vit ses brasiers éteints; sa chaudière vide, et pas une seule âme de tous ces milliards qu'il avoit laissés. Il appela le chauffeur : « Scélérat, qu'as-« tu fait de mes prisonniers? — Ah! Sire, je me « jette à vos genoux, ayez pitié de moi, je vais « tout vous dire ». Et alors il conta son aventure, avouant qu'il n'étoit pas plus heureux en enfer qu'il ne l'avoit été sur la terre. Quel est le butor qui nous a amené ce joueur, dit le prince irrité? qu'on lui donne les étrivières. Aussitôt on saisit le petit diablotin qui avoit fait un si mauvais présent, et on l'étrilla si vertement qu'il promit bien de ne jamais se charger de ménétrier. « Chassez d'ici ce marchand de musique, ajouta « le monarque; Dieu peut les recevoir dans son « paradis, lui qui aime la joie; moi je ne veux « plus jamais entendre parler d'eux.

Le chanteur n'en demanda pas davantage. Il se sauva promptement, et vint tout courant en paradis où saint Pierre le reçut à bras ouverts et le fit entrer avec les autres.

Ménétriers et jongleurs, réjouissez-vous désormais, vous le pouvez : il n'y a plus d'enfer pour vous; celui qui joua contre saint Pierre vous en a fermé la porte.

Recueil de Barbazan, tome III, page 282.

Dans les *Facetiæ Bebelianæ*, page 73, des soldats, tués un jour de bataille, descendent aux enfers avec un appareil militaire et leurs drapeaux rouges qui représentoient saint George et la croix. A la vue de ce signe redoutable, les démons effrayés se barricadent. Ils croient qu'on vient les attaquer et crient aux soldats de prendre à droite et d'aller au ciel. La troupe s'y rend; mais saint Pierre leur ferme la porte au nez, en disant que le paradis n'est pas fait pour des hommes de sang et de carnage. Un d'eux lui répond comme le villain du fabliau, et l'apôtre honteux et qui craint quelque nouveau reproche que pourroient entendre les bienheureux, ouvre aux soldats, et se promet d'être dorénavant moins dur aux pauvres pécheurs.

NOTES.

(1. *Du jongleur.*) Quoique ce musicien, dans le cours du conte, soit toujours appelé jongleur, cependant, comme ce n'est point un faiseur de tours, qu'il est donné comme chanteur et ayant une vielle (violon), je l'appelle toujours ménétrier, selon la distinction que j'en ai faite dans la préface.

(2. *Voleur, espion, ribaud.*) Les *ribauds* étoient un corps d'aventuriers ou d'enfants-perdus qui, dans les batailles et les sièges, commençoient l'attaque. Il en est souvent parlé chez les historiens de Philippe-Auguste. En très peu de temps, par une suite du peu de discipline qui régnoit alors dans les armées, et par la manière même dont se faisoit la guerre, ces compagnies dégénérèrent en troupes de bandits, sans principes et sans mœurs, tellement décriés pour leurs désordres et leurs débauches effrontées que leur nom devint une injure qui a passé jusqu'à nous. Nos rois, dans le nombre de leurs officiers domestiques, en avoient un qu'on nommoit le *roi des ribauds.* Malgré ce nom pompeux, ce n'étoit cependant qu'une espèce d'huissier. A l'armée ou dans les voyages, il avoit l'inspection sur les jeux publics, sur les lieux de débauche et les femmes de mauvaise vie, lesquelles étoient même obligées pendant tout le mois de mai de faire sa chambre. Il présidoit aux exécutions criminelles, et souvent exécutoit lui-même, ce qui pourroit infirmer la remarque de l'abbé Velly, que l'office de *bourreau* doit, ainsi que ce nom, son origine à un certain clerc nommé *Borel,* qui, possédant, en 1261, le fief de Bellencombre, à la charge de pendre les voleurs du canton, et ne pouvant, comme ecclésiastique, les exécuter lui-même, fut obligé de se donner un suppléant. Quoi qu'il en soit, ce fait prouveroit, ainsi que l'autre (et c'est là ce qu'il est important de remarquer), que l'emploi d'exécuteur criminel n'étoit point alors déshonorant. Dans un *état de la maison du roi,* année 1328, on voit *le roi des ribauds ou bourreau de Toulouse.*

(3. *J'étois ménétrier, et vous voyez en moi quelqu'un qui possède toute la science qu'un homme sur la terre peut avoir.*) Les conteurs savoient des romans, des chansons et des fabliaux. C'étoit à-peu-près à quoi se réduisoit toute la littérature du temps et la science des gens du monde. Ainsi le

musicien de notre conte pouvoit se vanter à juste titre de posséder tout ce qu'il étoit possible à un homme de savoir.

On voit aussi par ce passage que le même homme, comme je l'ai déjà dit, pouvoit être à-la-fois conteur et ménétrier.

(4. *Voilà un berlenc avec des dés.*) Le *berlenc* paroît être ici un échiquier portatif. *Plusieurs compagnons jouant aux dés sur une table ou berlenc.* (Ducange, *Glossaire.*)

> L'un met sur le berlenc son gage,
> Et l'autre met l'argent encontre.
>
> *G. Guiart,* manuscrit.

(5. *Commencent leur partie.*) Le jeu du conte est appelé *trémerel* et se jouoit avec trois dés. Il y a sur les différents coups quelques détails que j'ai supprimés parce que je n'y ai rien compris. Au reste, il est beaucoup parlé de ce jeu du trémerel dans les fabliaux.

(6. *Soupçonna de la tricherie dans son adversaire, et traita l'apôtre d'escroc et de fripon.*) Ce soupçon de tricherie, cette accusation d'escroquerie, prouvent que l'on savoit alors friponner au jeu de dés. On connoissoit même les dés pipés. C'est ce que prouve une pièce de nos poètes, intitulée *le Mercier,* laquelle n'est que l'énumération, faite par un de ces marchands, de toutes les marchandises qu'il a dans sa boutique. Il a, dit-il, des dés de Paris, de Reims, de Chartres; il en a qui *tombent toujours sur l'as.* Il sera mention de dés pipés dans le fabliau du *Curé et des deux Ribauds.*

Saint Louis défendit non-seulement de jouer aux dés dans ses états, mais encore d'y en fabriquer. Des statuts, donnés aux Juifs de Pamiers en 1279, leur défendirent de même tout jeu où les dés seroient employés, à moins que ce ne fût dans un jour de noces ou de fête judaïque. (*Histoire de Languedoc*, tome IV, page 72.)

(7. *Il gagna encore et partit bien vite avec eux pour le*

paradis.) Dans l'abbaye de Saint-Guilain en Hainaut, on voit représenté un miracle assez semblable à l'aventure de notre conte. Une vieille pécheresse est au lit mourante. Le saint et le diable sont auprès d'elle pour attendre son dernier soupir et emporter son âme. Le diable, qui se connoît de l'adresse dans les doigts, propose au bienheureux de jouer la vieille aux trois dés. Il tire et amène trois six; mais le moine plus habile opère un miracle: il fait paroître trois sept et gagne la mourante.

La Monnoie a mis ce sujet en vers. Voyez ses œuvres, tome II, page 181.

LE PARADIS D'AMOUR,

OU

LA COMPLAINTE D'AMOUR.

Quand on ne se sent point en état de faire quelque chose qui plaise, on ne doit pas se mêler d'écrire. Je vous en avertis ici, parce que j'ai souvent moi-même cette démangeaison. Eh ! pourquoi donc écris-tu, me direz-vous? C'est que j'ai trouvé un sujet qui m'a fait plaisir, et que je voudrois qu'il vous en procurât autant qu'à moi. Peut-être après tout ne le rendrai-je pas aussi bien que le devrois, et je vous prie de m'excuser, car j'ai peu de science : mais au moins je puis vous assurer qu'il est joli, et me flatte qu'il vous paroîtra tel.

Au doux mois de mai, quand la terre se pare de verdure et les arbres de fleurs ; quand la nature commence à renaître, que tout ce qui vit rentre en joie, que les oiseaux s'accouplent en chantant, et qu'une tendresse nouvelle s'allume dans les cœurs loyaux, Amour, qui subjugue les orgueilleux, vint chez moi. J'avois pour toujours

renoncé à lui; je raillois même (car jamais je n'avois senti ses coups) ceux qu'il rendoit malades d'aimer, et je les regardois comme des fous qui enfantoient des chimères afin de pouvoir s'en affliger. Hélas! c'étoit moi qui étois l'insensé. Votre heure viendra un jour, me répondoient-ils; vous soupirerez comme nous, et alors vous apprendrez à nous plaindre. Leurs vœux ne furent que trop bien exaucés. Amour pour me punir choisit le plus fort de ses traits et en perça mon cœur si avant que, s'il n'eût pris bientôt pitié de moi, c'en étoit fait de ma vie. Cette flèche fut un regard de la plus belle des femmes; regard plus brûlant et plus pénétrant que la flamme même.

Que les coups d'Amour sont sûrs! et qu'ils sont redoutables! Dès qu'il m'eut atteint, je rougis et je soupirai. Bientôt je devins pâle et triste. Dans certains moments mon corps brûloit comme le charbon enflammé; dans d'autres il étoit glacé, comme si mon âme eût été prête à l'abandonner. Enfin je perdis le repos.

La beauté que j'aimois ignoroit mes tourments. Je n'avois pas osé les lui découvrir; et au fond de mon cœur néanmoins je lui faisois des reproches insensés de ne pas les soulager. M'arrivoit-il de passer devant sa porte? je la blâmois de ne point accourir au-devant de moi, et l'accusois d'orgueil

et de cruauté. Dans mon chagrin, maudissant portes et murs, il me sembloit qu'ils n'avoient été inventés que pour moi seul et pour faire mon supplice. Si quelquefois, devenu plus sage, je formois la résolution de renoncer à une ingrate qui causoit ma mort : « Ta mort, me répondoit « une voix secrète, eh! comment la cause-t-elle? « — C'est que je l'aime, et qu'elle ne m'aime pas. « — Mais l'as-tu priée d'amour? — Non. — Ne « te plains donc pas, car si tu lui eusses conté « tes peines, elle est si douce, elle est si bonne, « qu'à coup sûr elle en eût eu pitié. Tu meurs, « et ne sais trop pourquoi [1]. — Oui, oui je le sais, « c'est son doux sourire et son visage agréable, « ce sont tous ses appas dont je desire en vain la « possession, qui me désespèrent. — T'es-tu flatté « qu'elle viendroit à toi pour te les prodiguer? « Va la voir, découvre-lui tes maux, et tu sauras « alors si tu peux espérer. — Plusieurs fois déjà « je l'ai tenté; mais à peine suis-je en sa présence, « à peine a-t-elle jeté un regard sur moi, que « mon cœur se glace, mes genoux tremblent et « je me vois forcé de sortir sans avoir osé lui « parler. »

C'est ainsi que chaque jour mon mal empiroit; car je ne pouvois un instant m'abstenir de penser à elle. Avec de telles souffrances et sans aucune sorte de relâche, j'eusse bientôt succombé; mais Amour enfin vint à mon aide.

J'avois passé la nuit dans les larmes. Le jour venoit d'éclore, et j'étois sorti pour aller dans les champs dissiper ma tristesse. Déjà l'alouette s'élançant dans les airs appeloit le soleil avec sa voix gaie et perçante. Ces sons de l'oiseau du matin, par un prodige que je ne pus comprendre, portèrent tout-à-coup le calme dans mon cœur. Je goûtois, en l'écoutant, un plaisir ineffable, et la joie, comme une douce rosée, ayant pénétré délicieusement mon âme, je commençai cette chanson.

Aloete
Joliette,
Petit t'est (*peu t'importe*) de mes maus;
Si amour venoit selon mes vœux
S'amor venist à plaisir
Et que me vousist sésir (*mettre en possession*)
De la blondette
Qui me dilette
J'en feusse plus baus (*je serois joyeux*).[2]

Ma chanson n'étoit pas encore finie, que je me trouvai insensiblement arrivé dans une prairie délicieuse. La violette, le muguet et mille fleurs différentes émailloient de leurs couleurs variées la beauté de ce tapis vert. L'air y étoit parfumé par des aromates précieux [3]. Du sein de la terre s'élançoit à gros bouillons une fontaine dont l'eau, plus transparente que l'émeraude et le rubis, s'échappoit entre des rives ornées de ro-

siers et de glaïeuls [4], et couloit sur un sable d'or pur. Un bel arbre, par ses rameaux agréablement arrondis, lui formoit un dais épais, impénétrable au soleil, et entretenoit la fraîcheur de son bassin. On descendoit à ce bassin par des degrés de marbre auxquels tenoit attachée, avec une chaîne d'argent, une tasse d'or émaillée. Je crus qu'elle étoit là pour puiser, et j'allois m'en servir, quand je vis des caractères en argent et en azur qui défendoient aux villains et aux lâches d'y toucher. Cette singularité m'étonna d'abord, et je restai un moment interdit et troublé; mais la curiosité bientôt l'emporta sur mes craintes. Je pris la tasse et l'enfonçai dans les bouillons.

L'insensé ne craint rien avant le danger. Soudain la terre trembla autour de moi, et le tonnerre gronda avec un fracas si horrible, avec de tels éclairs et une pluie si violente, qu'on eût dit que le ciel et la terre combattoient ensemble pour se détruire. Quelque hardi que je sois, la frayeur me saisit, et je me jetai à terre. A chaque instant la foudre se précipitoit de la nue comme pour m'écraser, et de frayeur mes cheveux se dressoient sur mon front. Mais le bel arbre à l'abri duquel je m'étois mis sembloit, par un charme magique, écarter de dessus ma tête et la foudre et la pluie. [5]

Après quelque temps enfin l'orage se dissipa.

Le ciel parut riant et azuré, et du tronc de l'arbre se fit entendre une musique délicieuse à laquelle des milliers d'oiseaux, qui de toutes parts vinrent se percher sur les branches, joignirent leurs concerts. Le plaisir m'assoupit. Dans cet état une main inconnue m'enleva, et à mon réveil je me trouvai nu, et plongé dans une cuve remplie d'eau rose où l'on vint me parfumer, et de laquelle je sortis pur et blanc comme la neige. A peine moi-même pouvois-je me reconnoître. On me présenta ensuite de riches habits avec un manteau de pourpre, fourré d'hermine et relevé par une broderie d'or qui représentoit différents oiseaux. On m'en revêtit, et l'on me montra un chemin que je suivis: il conduisoit au palais d'Amour. Jamais je ne vis route plus agréable; on n'y marchoit que sur des fleurs.

A peine eus-je fait quelques pas que j'aperçus au milieu d'un champ aride et pierreux une maison qui tomboit en ruines, et à laquelle conduisoit un sentier semé de ronces. Des malheureux s'y étoient renfermés, et guettoient par les crevasses ceux qui passoient : on les appelle les médisants. Ils me montrèrent au doigt, et je les reconnus sans peine. Maudits soient-ils à jamais, car ils étoient en si grand nombre que je ne dois pas me flatter de voir sitôt leur race s'éteindre.

Après avoir doublé le pas pour leur échapper,

je vis plus loin, par-delà un large fossé qui nous séparoit du chemin, une troupe plus méprisable encore. Ceux-ci étoient occupés à s'embrasser; mais leurs baisers n'étoient pas sincères, et leurs yeux pendant ce temps cherchoient d'un autre côté. On les nomme les faux amants.

Voient-ils une beauté qui leur plaise? les voilà en peine aussitôt. Ils emploient, pour la séduire, toutes les ruses possibles, jusqu'à ce qu'elle ait satisfait leurs desirs : desirs honteux et qui n'ont pour but que de la déshonorer. Bien autrement hardis qu'un amant sincère, ils ne parlent que de leurs tourments. A les entendre, ils meurent d'amour. Faut-il s'étonner après cela qu'un cœur simple et naïf tombe dans leurs filets? Les traîtres s'humilient; ils soupirent, pleurent, gémissent. Ce sexe auquel la nature a donné un cœur si doux, si compatissant, pourra-t-il y résister? Verra-t-il d'un œil inflexible un malheureux en larmes implorer à genoux sa pitié? Non. L'infortunée s'attendrit, elle pleure avec le perfide et lui cède. Ah! messieurs, ce n'est pas elle qu'il faut blâmer; sa chute n'est que la crédulité d'une âme trop confiante et trop bonne. Le vrai coupable, c'est le traître qui, par une hypocrisie raffinée, a combiné de loin son malheur, et qui, aussitôt qu'il l'a séduite, l'abandonne pour aller ailleurs en tromper d'autres. Que toujours soit

en exécration cette race scélérate. Combien elle nuit aux vrais amants!

J'entrai enfin dans une longue avenue d'arbres odoriférants, au bout de laquelle s'offrit un palais doré, et tel que n'en eut jamais ni duc ni monarque. Ses fossés, revêtus en marbre et remplis d'une eau limpide, étoient couverts de cygnes et d'autres oiseaux aquatiques qui tous, unis deux à deux, nageoient amoureusement l'un à côté de l'autre. Les poissons du canal, les animaux de la plaine, les oiseaux du verger, tous étoient de même réunis par couples. Je ne vis seul qu'un tourtereau; il gémissoit sur une branche sèche.

La façade du palais étoit ornée de deux colonnes de cristal, dont chacune portoit une statue de marbre blanc, l'ouvrage du dieu, et faite avec tant d'art que l'une se levoit magiquement pour venir embrasser l'autre, et que l'instant d'après, celle-ci, se levant à son tour, alloit, avec un sourire, rendre à la première le baiser qu'elle en avoit reçu. J'admirois cette merveille, quand les deux portes s'ouvrirent et exposèrent à mes yeux l'intérieur du palais. Je fus ébloui, je vous l'avoue; et m'écriai: Voici le paradis. Non, quand j'aurois cent langues, je ne pourrois jamais vous raconter ce que j'ai vu.

Là se trouvoient réunis tout ce qu'aiment les hommes, le plaisir et la beauté. On n'y respiroit

que des parfums; on n'y entendoit que des chants amoureux ou le bruit des baisers, et l'année n'y paroissoit qu'une fête éternelle. Sur un trône de fleurs étoit assis le dieu, monarque débonnaire et bienfaisant, fait pour plaire à tous les hommes Sa beauté, au milieu de la cour qui l'entouroit, ressembloit à l'éclat éblouissant du soleil au centre du firmament. Épars autour de lui, et sous ses regards protecteurs, étoient les amants avec leurs mies, occupés uniquement du plaisir de se caresser. Il sourioit à leurs jeux, et leur lançoit des flèches amoureuses, qui, les enflammant d'un feu toujours nouveau, renouveloient sans cesse en eux le besoin d'aimer.

Mais tant de bonheur excita ma jalousie. Tout ce que je voyois étoit heureux; moi je me trouvois seul, loin des regards de ma mie, et je souffrois, comme l'envieux, du bien des autres. Amour vit ma peine. Il m'appela et m'interrogea sur mes ennuis. Je lui racontai tout ce que j'avois souffert, et, en finissant, un soupir et des larmes m'échappèrent. « Prends courage, « me dit-il, l'instant de ton bonheur approche. « Ce n'est pas sans peine qu'on goûte les plaisirs « d'amour, et on ne les trouve délicieux qu'en « proportion de ce qu'ils ont coûté. »

Ici commencent de longues explications allégoriques, dans le goût de celles qui terminent le fabliau des *Chanoi-*

nesses. C'est l'Amour qui les fait lui-même à l'auteur, comme c'est lui qui a envoyé l'alouette, l'orage, le sommeil, etc. « L'alouette, dit-il, marque le chant matinal de l'amant; « l'orage, les peines qui l'attendent; le bain, la pureté qu'il « doit avoir; le tourtereau gémissant à l'écart, la fidélité « qu'on doit à celle qu'on aime quand on l'a perdue, etc. » Il insiste beaucoup sur cette pureté du cœur, signe non équivoque d'un véritable amour.

Se homme pensse à vilonie,
Tu dois savoir qu'il n'aime mie (*pas*).

Enfin, le poète finit par dire qu'il a bien retenu toutes ces leçons, qu'il les a pratiquées loyalement, et qu'il en attend la récompense.

NOTES.

(1. *Tu meurs, et ne sais trop pourquoi.*) L'original de ce dialogue eśt en partie dans ma préface, pages 74 et 75. Quoiqu'il soit simple, vrai, naturel et même assez pressé, cependant, comme il vient après la peinture d'une passion vive et forte, et qu'il la refroidit, j'ai cru devoir l'abréger.

(2. *Aloette joliette....*) On remarquera ici que ce couplet, dans son vieux style, a du nombre, de l'harmonie, et que la coupe des vers en est lyrique. Cette remarque m'en rappelle une autre que j'ai faite en lisant les chansonniers du temps : c'est que leur langue, sans être plus pure ni plus élégante que celle des autres poètes leurs contemporains, est au moins plus coulante et plus douce. Ce qu'on a vu d'eux en ce genre jusqu'à présent, inséré dans les fabliaux, suffira pour s'en convaincre. Que ceux qui aiment la musique s'exercent quelquefois à mettre des paroles sur

un air, ils sentiront bientôt que des vers chantés exigent plus d'harmonie encore que des vers faits pour être déclamés ou lus. Rien ne forme l'oreille aussi promptement que la musique, et rien ne la rend aussi difficile. Ce n'est pas sans raison que les anciens en joignoient l'étude à celle de la grammaire.

(3. *L'air y étoit parfumé par des aromates.*) L'original ajoute : *la cannelle, le gingembre et le citoal* (j'ignore ce que c'est que le citoal). Les aromates de l'Asie arrivoient en Europe par la voie d'Alexandrie.

(4. *Rives ornées de rosiers et de glaïeuls.*) Le glaïeul est ce qu'aujourd'hui nos jardiniers nomment *iris.* Cette fleur étoit en très grande estime ; on en trouve le nom à chaque page chez les chansonniers. Ils ne font pas une description d'un lieu agréable ou d'un printemps qu'ils n'y placent *les flors de glai.*

(5) Cet épisode inutile de la fontaine enchantée, qui avec son orage et tout son fracas produit le sommeil du poète, que le chant de l'alouette eût pu endormir tout aussi bien, se trouve dans plusieurs romans anciens, et notamment dans le roman manuscrit du *Chevalier au Lion.*

L'ART D'AIMER,

PAR GUIART. [1]

FAUCHET EN FAIT MENTION.

L'auteur de ce fabliau didactique, composé par strophes de quatre vers, tous quatre sur une même rime, annonce qu'il se propose d'y enseigner comment on doit se conduire dans les trois circonstances de la vie les plus importantes, quand on veut faire une amie, quand on est parvenu à lui plaire, et quand on veut la quitter. Il finira, dit-il, par montrer la vanité du monde et par apprendre comment on doit servir Dieu.

D'abord vous devez découvrir vos sentiments à la belle qui vous a plu, et lui dire : « Beauté « douce et sage, j'ai perdu par vous l'appétit et « le sommeil. Je pleure, je soupire sans cesse. « De vous seule dépend ma guérison, et si je n'ai « votre amour il me faut mourir. Cœur, desirs, « pensées, belle douce amie, je vous livre tout : « vous êtes mon espérance, ma vie, et tout ce « qui m'est cher au monde ; et j'aime mieux pé- « rir par vos rigueurs que d'être heureux par les « bontés d'une autre. »

Peut-être elle ne se rendra pas d'abord à cette première attaque et montrera quelque fierté. Ne vous rebutez pas, voyez-la souvent, redoublez de soins et ne la perdez pas de vue, car la femme est légère; elle a le cœur volage et il ne faut qu'un instant chez elle pour effacer le souvenir de longs services. Surtout gardez-vous bien de lui faire aucune demande avant d'être assuré qu'elle vous aime; c'est là le point important pour vos succès. Mais, dès qu'elle vous aura fait cet aveu si doux, déployez alors tous vos talents et songez sérieusement à gagner du terrein. Saluez ses voisines, faites politesse à ses compagnes, donnez, promettez aux domestiques et ne négligez personne. Entendant tout le monde dire du bien de vous, la belle s'applaudira de son choix et vous en aimera davantage.

Une fois sûr de sa tendresse, informez-vous quand elle sera seule. Entrez dans ce moment et demandez-lui un doux baiser. Elle le refusera, il faut vous y attendre; prenez-le de force et soyez convaincu que dans son âme elle vous en saura gré. Retournez le lendemain pour en prendre un autre. Celui-ci vous sera accordé. Prenez-en deux, prenez-en dix, rendez-les surtout bien savoureux : c'est là ce qui enflamme le plus les desirs d'une femme. . . . .

. . . .

Quand vous aurez obtenu la dernière preuve de son amour, continue Guiart, vous éprouverez qu'elle s'attachera à vous plus qu'auparavant. De votre côté, si vous la trouvez franche, douce et telle qu'il vous convient, attachez-vous aussi à elle. Honorez-la, servez-la fidèlement et n'hésitez même pas de l'épouser. Mais si son caractère, son peu d'esprit ou sa conduite vous déplaisent, séparez-vous-en peu-à-peu. En voici les moyens.

A-t-elle besoin d'un peu de parure? faites-lui une visite le matin, avant qu'elle ait eu le temps de commencer sa toilette et de *mettre son fard*[1]. Si elle a les dents laides, faites-la rire; si sa voix est ridicule, faites-la chanter. Bientôt elle parviendra ainsi à vous déplaire. Est-elle au contraire jeune, belle et fraîche? gardez-vous de la voir, je vous le défends; votre amour ne feroit qu'augmenter. Elle vous enverra un message pour se plaindre de votre changement, n'y répondez pas. Quand vous la verrez venir par un côté, retirez-vous par un autre; répandez-vous dans les assemblées de vos voisins; allez à la chasse, occupez-vous de vos vignes, de vos champs, de votre verger. Si tout cela ne suffit pas, faites une nouvelle amie; celle-ci fera oublier l'autre; *car l'Écriture dit qu'on ne peut pas servir deux maîtres à-la-fois.*

Enfin Guiart propose un dernier moyen, c'est de se rappeler les devoirs de la religion, de songer chaque jour à la Vierge qui fut si pure, et de bien méditer quel péché c'est que celui de la chair, et quelles peines il attire pour un plaisir si court. Tout-à-coup l'auteur se met à prêcher; il parle de la confession, de la pénitence, des sacrements, recommande l'aumône, et finit par une longue prière à la Vierge.

Toute cette dévotion, après ce qu'on vient de lire, après le morceau que j'ai supprimé, surtout, et dont il est aisé d'imaginer les détails! et l'on vient après cela nous vanter les mœurs de nos pères, la piété de nos pères!

NOTES.

(1. *Guiart.*) C'est probablement le même que Guil. Guiart, dont il nous reste une histoire de France manuscrite, en vers, depuis Philippe-Auguste jusqu'à l'an 1306, sous le nom de *la Branche aux Royaux Lignages*. Ducange, à la suite de l'Histoire de saint Louis par Joinville, en a fait imprimer ce qui regarde ce prince. Guiart étoit d'Orléans. Son *Art d'aimer* prouve qu'il avoit lu Ovide, et ses *Royaux Lignages*, qu'il n'en avoit guère profité.

(2. *Avant qu'elle ait eu le temps de commencer sa toilette et de mettre son fard.*) Les femmes connoissoient l'emploi du rouge et du blanc pour leur toilette. Dans une pièce intitulée *le Mercier*, et qui n'est qu'une énumération que fait un de ces marchands de toutes les choses qui sont dans sa boutique, il dit :

J'ai queton dont eus (*elles*) se rougissent,
J'ai blanchet dont eus se font blanches.

Ce rouge étoit une poudre qu'on humectoit, et qui s'appliquoit mouillée sur le visage.

> Tel poudre sai, qui en sa face
> L'auroit mise un poi (*peu*) destrempée,
> Que tantost seroit colorée.

Fable des *Trois Meschines*. Recueil de Barbazan, tome III, page 446.

L'ART D'AIMER,

PAR ROBERT DE BLOIS.

Dans l'original, l'ouvrage porte le titre de *chastiement* (enseignement) *des dames*.

Je veux aujourd'hui parler d'amour. Tant de gens en parlent qui ne savent ni comme on aime ni comme on se fait aimer! Si quelqu'un veut me lire, il l'apprendra dans mes vers. Écoutez tous le secret d'amour. Ce que Robert de Blois va vous enseigner, il l'a su par lui-même; lui-même il l'a éprouvé.

Nul homme ne peut résister à l'amour. Rois, ducs, comtes, grands et petits, braves et sages, il soumet tout. Point de force qu'il n'abatte à son gré; point d'homme qui lui résiste : il faut céder.

Savez-vous ce qui rend un sexe amoureux de l'autre? c'est beauté, sagesse, douceur, courtoisie, maintien gracieux, beau parler, regard tendre. C'est ainsi qu'un amant est pris au lac. Il veut alors revoir celle qui l'a charmé, il veut l'enten-

dre encore, et, s'il y parvient, sa joie est sans égale. Ne la voit-il plus? il est triste, il desire de se retrouver près d'elle; et ce desir le forçant de s'occuper d'elle sans cesse, alors il se trouve enchaîné pour toujours, et n'a plus même l'espoir d'échapper à son esclavage. Ce penser, au reste, a pour lui tant de charmes, il le trouve si doux, qu'il laisseroit tout, plaisirs et jeux, pour songer à ses amours; et cependant c'est cet amour même qui cause tout son tourment. Il se plaint, il soupire; ses couleurs s'altèrent, son corps maigrit [1]. Celle qu'il aime est-elle sans beauté? il ne voit sur son visage que roses et lis. Est-elle belle? chacun de ses regards augmente encore l'amour qu'il a pour elle; chacun d'eux va jusqu'à son cœur, et l'enflamme davantage. Quoiqu'en la regardant lui-même il augmente sa plaie, il n'en est pas moins avide de la regarder. C'est ainsi que l'homme sans raison boit toujours à mesure qu'il s'enivre, et qu'il augmente son ivresse à mesure qu'il boit.

J'avoue, moi qui vous parle ici d'amour, j'avoue, et je suis forcé d'en convenir, que dure et fâcheuse est la vie des amants. Perdre l'appétit et le sommeil, maigrir et pâlir, tour-à-tour transir et brûler; aujourd'hui ravi de joie, demain être au désespoir, voilà leur sort. Et, malgré tous ces maux cependant, essayez de leur rendre la raison,

ils ne vous écouteront seulement pas; parlez-leur de ne plus aimer, ils en aimeront davantage.

Que desirent deux gens qui s'aiment? Quelle est leur grande joie? d'être ensemble. Plus d'autre compagnie, d'autre plaisir, d'autre occupation pour eux. Faut-il se séparer? ils ne songent plus qu'à l'instant qui leur permettra de se revoir. Ce moment de bonheur est-il arrivé? ils ne peuvent s'en rassasier, et passeroient des journées entières à se contempler l'un l'autre, ou à se répéter des choses qu'ils se sont déjà dites mille fois, et qu'ils ne croient jamais s'être assez dites.

Voilà tout ce que j'ai trouvé dans le poème de *Robert de Blois* qui méritât d'être extrait. L'auteur ne connoît, et n'enseigne, pour être aimé, que deux moyens : l'un est d'aimer beaucoup; l'autre, d'être libéral. Cependant il ne suffit pas de donner, dit-il, il faut encore donner à propos, et d'une certaine manière. Les détails de cette dernière maxime sont trop éloignés de nos mœurs pour m'y arrêter. Ce que j'en indique ici suffit pour faire connoître les mœurs du temps de nos poètes.

Recueil de Barbazan, tome II, page 184.

NOTE.

(1. *Ses couleurs s'altèrent, son visage pâlit.*) L'amour étant une passion qui, par l'impression profonde qu'elle fait sur nous, peut affecter la santé, on croyoit qu'un amant véritable devoit être pâle et maigre.

Aucune gent m'ont demandé que j'ai,
Qui si porte pesme (*pâle*) color et vis (*au visage*);
Et je l'or ai respondu: je ne sais.....
Et porquoi le diroie
Quant ma dame ne l'di (*quand je ne le dis pas même*
Qui m'a navré. *à ma dame*)

Chanson manuscrite du treizième siècle.

L'auteur du *Roman de la Rose* dit de même que l'amour amaigrit, qu'un vrai amant doit être pâle et n'avoir que la peau collée sur les os, et que c'est à cette marque qu'on le distingue des faux amants, qui, assurant sans cesse qu'ils perdent l'appétit et le sommeil, sont cependant

Plus gras qu'abbés et que prieurs.

Avant nos poëtes, Ovide avoit dit :

Palleat omnis amans, hic est color aptus amanti.....
Arguat et macies animum.....
Attenuent juvenum vigilatæ corpora noctes,
Curaque, et e magno qui fit amore dolor.

De Arte amandi.

L'ART D'AIMER.

Nos poètes semblent avoir eu, pour ce sujet, une prédilection particulière. Beaucoup d'entre eux l'ont traité; et, d'après ce que j'ai dit sur la grande importance que leur siècle attachoit à l'amour, on n'en sera point étonné. De tous leurs *arts d'aimer,* je n'ai trouvé que les deux précédents et celui-ci qui méritassent quelque attention. Je ne remarque point ce qu'ils ont imité d'Ovide; mais en quoi ils ne lui ressemblent que trop, c'est que leurs poèmes, qui, comme le sien, promettent d'apprendre à aimer, n'apprennent guère, comme le sien, qu'à tromper et à séduire les femmes.

L'auteur commence son instruction par quelques phrases triviales sur l'importance et la nécessité d'un bon choix en amour, car, selon lui,

Amer (*aimer*) pucele est moult grant chose.

Votre maîtresse une fois choisie, il ne s'agit plus, dit-il, que de lui faire connoître et agréer vos sentiments. Cette déclaration au reste n'est point une chose indifférente; et tous les moments ne sont pas également favorables. Attendez, pour la lui faire, qu'elle soit en gaîté et en belle humeur; vous serez alors écouté plus volontiers. Un cœur dans l'ennui et la détresse admet dif-

ficilement l'amour; mais l'amour une fois entré à propos, il s'empare du cœur, il le rend joyeux, et n'en laisse plus approcher les chagrins.

Si votre maîtresse est mariée, et qu'elle craigne ou soupçonne une infidélité de son mari, courez alors; dans son dépit, elle voudra se venger, et accueillera vos vœux; plus tard peut-être elle vous recevroit moins favorablement, et se montreroit sauvage et fière. Vous lui direz donc, mais d'un ton respectueux et tendre: « Dame char-« mante, mère du plaisir et de la douce espé-« rance, c'est à vous que mon cœur vient se « rendre; car je sens que, de ma vie, je ne « pourrai jamais aimer que vous. De toutes les « femmes, vous seule, jusqu'ici, m'avez plu. Ne « vous irritez point de cet aveu, douce amie: « quand on est belle, on doit s'attendre à être « priée d'amour. C'est votre courtoisie et votre « beauté, c'est votre esprit et vos grâces, qui « m'ont donné ce mal dont je ne guérirai plus « sans vous. Éprouvez votre amant; exigez, or-« donnez ce qu'il vous plaira: vous me trouverez « aussi dévoué que fidèle. Que ferai-je, hélas! si « vous me rebutez. Dans vos mains est ma vie « ou ma mort. Oui, ma mort.... Mais non, *jamais* « *vous ne ferez si grand péché, jamais vous ne* « *vous rendrez coupable envers Dieu et les* « *hommes*[1]. Tant de cruauté ne s'accorderoit

« point avec tant de douceur et de sagesse, et la « beauté ne peut avoir qu'un cœur tendre et « débonnaire. Accordez-moi donc merci, douce « dame; je vous en conjure *par tous les corps* « *saints de Rome*. Eh! pourquoi vous plairiez-« vous à me laisser périr, quand vous pouvez, « avec si peu de peine, guérir tous mes maux, etc.?»

C'est par de semblables discours que tu feras agréer ton amour à la belle, et que tu l'attireras dans tes filets. Mais, si la maîtresse que tu te seras choisie étoit une femme de haute naissance, et d'un rang beaucoup au-dessus du tien, alors il faudroit lui parler ainsi: « Depuis long-temps, « douce dame, j'ai dans le cœur un secret qui « fait mon tourment, et déjà je vous l'eusse ré-« vélé, si je n'avois redouté votre courroux. Quoi-« qu'il soit en vous de l'oublier, s'il vous déplaît, « j'attendois pourtant votre aveu pour le déclarer; « mais nécessité me l'arrache aujourd'hui, car je « ne sais plus que devenir, et jamais amour n'a « blessé personne plus cruellement. En vain j'ai « cherché dans votre rang quelque femme dont « les charmes pussent me distraire des vôtres: au-« cune n'a pu vous faire oublier; et, après avoir, « par vous, perdu la raison et le bonheur, je me « vois forcé enfin de venir à vos pieds crier « merci. Quelquefois cependant, au milieu de « tous mes tourments, j'applaudis aux nobles

« inclinations de mon cœur; je me félicite d'avoir
« si bien aimé; et, dans ce moment, la plus belle
« des femmes vînt-elle m'offrir ses bontés, oui,
« je la refuserois. Si vous agréez mes vœux, je
« saurai cacher mon bonheur; il ne sera connu
« que de vous. Si vous les rejetez, je songerai
« alors à votre sourire charmant, à votre air
« noble et gracieux, et, dans mon malheur au
« moins j'aurai quelque plaisir encore. Mais n'es-
« pérez pas que jamais j'aime ailleurs; votre
« cruauté même ne peut me détacher de vous,
« et, toute ma vie, j'ambitionnerai la joie de
« vous servir et de vous honorer comme ma
« dame. »

Telle est la prière que tu feras à une femme de qualité. Si au contraire tu avois jeté les yeux sur quelque jeune pucelle d'un rang inférieur, tu prendrois, vis-à-vis de celle-ci, un ton badin, et, en riant, tu lui dirois : « Petite sœur, tiens, il
« faut que je te l'avoue, tu es charmante. Ta jolie
« taille, tes yeux fripons, ton humeur folichonne,
« m'ont tourné la tête; je ne vois dans la ville
« personne qui te vaille; et, sur mon honneur,
« j'aimerois mieux te tenir la nuit dans mes
« draps que toutes les femmes que je connois.
« Mais aussi, vois-tu, il ne faut pas être farouche,
« ni haïr ceux qui t'aiment. Aime comme les au-
« tres, puisque tu es belle, car entre nous, que

« vaut une pucelle, quand elle n'a pas d'ami ?
« Écoute , belle reine , il n'est de joie dans la
« vie que celle d'amour; et, si tu passes ta jeu-
« nesse sans aimer, tu manqueras de connoître
« le plus grand plaisir de ce monde. Allons....
« Mais pourquoi t'effaroucher ? ce n'est pas à ton
« honneur que j'en veux; m'en préserve le ciel;
« c'est à ta jolie bouche. Elle est faite pour être
« baisée, et tu n'en vaudras pas moins qu'aupa-
« ravant ». Tout en parlant ainsi, tu l'embras-
seras.

Je viens de t'apprendre comment il faut décla-
rer aux femmes tes sentiments. Écoute mainte-
nant ce qu'elles te répondront, et sache ce qu'à
ton tour tu dois répliquer. « Beau sire, dira la
« femme mariée, j'ai un mari que je dois aimer
« seul, tant que je vivrai. Je ne lui ai point en-
« core manqué, dieu merci, et j'espère, avec
« la grâce du ciel, ne lui manquer jamais da-
« vantage. — Eh bien ! dame, puisque vous avez
« un mari, vous pouvez donc aller et venir où il
« vous plaît. C'est là une raison de plus pour
« aimer en sûreté; et, quand il vous conviendra
« vous livrer avec moi aux plaisirs, vous n'aurez
« point à en craindre les suites. — Taisez-vous,
« répliquera-t-elle; messire m'aime, il m'honore,
« et je serois une grande malheureuse si j'allois
« le trahir. Ses caresses me plaisent, puisqu'il

« faut vous le dire, et je ne veux point de vos « plaisirs. — Douce dame, celui qui n'a reçu des « leçons que d'un maître ne peut pas se dire « bien savant. Pour être sûr qu'elles sont bonnes, « il faut auparavant avoir essayé de celles d'un « autre. D'ailleurs, si votre mari vous aime et « vous honore, il ne remplit que son devoir; ces « sentiments vous sont dus, et un fils de roi, qui « vous verroit, les auroit pour vous. Au reste je « ne sais trop, à dire le vrai, sur quoi sont fondés, « chez vous, ces scrupules de fidélité. Il n'en a « pas tant, lui, je vous le jure; et je connois, « dans la ville, plus d'une femme avec laquelle « il a oublié les siens. »

Une autre te dira : « Je n'ose vous écouter, « beau sire: le monde est si méchant, et sa langue « est si légère! On a beau se cacher, tôt ou tard « on est découvert, et alors, que de peines pour « bien peu de plaisir! Non, je ne veux point passer « par les mauvaises langues, ni être montrée au « doigt dans la rue. — Eh quoi! répondras-tu à « celle-ci, parce qu'il existe des méchants dont « tout le soin est de deviner ce que vous faites, « vous voulez renoncer à toutes les joies de cette « vie! Détrompez-vous. De tous temps, il y a eu « des femmes qui se sont amusées; il en est beau- « coup qui s'amusent encore, et personne n'en « sait rien. Faisons comme elles, belle amie,

« cachons-nous bien, nous le pouvons : et,
« quand nous aurons réussi à voiler nos plaisirs,
« moquons-nous alors des méchants. »

« Je ne veux point d'amants, dira la défiante
« et la scrupuleuse. Il n'est plus d'hommes au-
« jourd'hui à qui l'on puisse se fier. Tous sont
« traîtres et trompeurs ; tous ne cherchent qu'à
« nous séduire et nous déshonorer ; et quand, à
« force de mensonges et de fausses promesses,
« ils ont réussi enfin à nous arracher quelque
« faveur, c'est pour aller à l'instant la publier par-
« tout. Que d'autres soient leurs dupes. Moi, je
« sais que ce que vous me demandez est un péché,
« et qu'en perdant pour vous mon âme, vous
« n'avez rien à me donner en échange. »

Quand tu entendras un pareil discours, réjouis-toi. Femme qui dispute est à moitié rendue : il ne faut plus que la presser un peu. A cette scrupuleuse, tu répondras : « Chère âme, non je ne
« suis point de ces perfides que vous redoutez si
« justement. Maudit soit à jamais celui qui désho-
« nore son amante, en publiant les bontés qu'elle
« a eues pour lui. Hélas ! il ne faut qu'un misé-
« rable de cette espèce, pour empêcher le bon-
« heur de mille amants loyaux. Quant à vous,
« dame, vous n'êtes point de celles qui, pour un
« méchant, vont blâmer indistinctement tous les
« hommes ; et, avant de m'appeler indiscret,

« vous voudrez sans doute avoir quelque preuve « de mon indiscrétion. Éprouvez-moi au reste, « si je vous ai inspiré quelque défiance : je ne « refuse aucune épreuve. Robes, joyaux, argent, « demandez; tout ce que j'ai est à vous. Je ne « veux votre cœur que quand vous croirez que je « l'ai mérité. Pour ce qui peut vous déshonorer « aux yeux du monde, je n'ai garde de vous y « exposer; mais, quant au joli péché que vous « craignez tant, laissez-le moi commettre, belle « amie, et je le prends sur moi tout entier. »

Tu trouveras peut-être des prudes farouches, et celles-ci te diront : « Quels sont ces discours, « s'il vous plaît? et à qui croyez-vous parler? « Vous vous figuriez apparemment trouver ici « quelque coquine, mais sachez que vous vous « êtes trompé de porte. Sortez de chez moi à « l'instant, ou je vous fais affront. Il faut que « vous me méprisiez bien, pour oser me tenir de « pareils propos! Certes, si j'eusse pu les prévoir, « jamais vous n'eussiez été dans le cas de me les « adresser. »

A la prude, tu répondras, mais en souriant, et d'un ton galant, que les plus hautes dames aiment et se laissent aimer; que, tous les jours, on prie d'amour les duchesses et les reines, sans que pour cela elles se courroucent; que cette déclaration qui la fâche, la nécessité te l'a arrachée;

et que c'est sa faute après tout, puisque tu l'aurois moins aimée, si elle eût été moins belle.

La femme sage te dira froidement, et sans colère, qu'elle te prie de ne jamais ouvrir la bouche sur cette matière, et qu'elle te conseille de porter ailleurs tes projets, parce qu'auprès d'elle, ils échoueroient sans espoir. Mais quel que soit ce propos, ne t'en effarouche pas. Une femme sage, quand elle rencontre un homme estimable, et que cet homme sait la prendre, cède plus tôt qu'une autre. De son côté, un galant homme, s'il rencontre femme honnête, en aimera davantage, parce qu'il saura mieux que personne apprécier ses qualités, au lieu qu'un étourdi ne fera attention ni au mérite ni aux vertus. C'est pourquoi je conseille aux femmes de ne jamais s'attacher à des sots, et aux hommes de ne jamais aimer d'écervelées; car quelle action honorable peut produire un amour qui est né à l'étourdie et sans réflexions? Mais, si cet amour a pour base l'esprit, la libéralité, la grandeur d'âme, combien alors il multipliera, de jour en jour, les vertus et le courage!

Peut-être enfin, parmi celles à qui tu offriras ton cœur, il est telle qui te dira avec une naïveté touchante qu'elle ne comprend rien à tes discours, et qu'elle te prie de les lui épargner. « Ne cherchez pas davantage ma honte, ajoutera-

« t-elle; eh! quel plaisir goûteriez-vous à me voir
« déshonorée? Oui, je regrette de vous avoir
« connu, et mon cœur se le reproche à chaque
« instant. »

Fille qui parle ainsi est prête à se rendre. Embrasse-la seulement : elle est vaincue, te dis-je, et tu peux faire d'elle ta volonté. Peut-être néanmoins se défendra-t-elle du premier baiser, surtout si elle n'a point encore joué ce jeu-là; mais cherche à la rassurer, jure de ne vouloir rien de ce qui l'afflige, parle-lui de ton amour; dis que, si elle sentoit pour toi la même ardeur, elle se prêteroit sans peine à tes caresses: alors tu la serreras dans tes bras. Quand tu l'auras bien embrassée, bien baisée, tu la verras soudain devenir avec toi plus familière. Bientôt même tu pourras l'apprivoiser assez pour la faire consentir à tes plaisirs. Mais je me tais sur ce chapitre: j'en parlerai plus au long ci-dessous. Au reste profite de l'occasion: poursuis hardiment ton aventure; quelquefois on gagne à être téméraire.

Ta déclaration est faite. Prends confiance maintenant : ton entreprise a réussi plus d'à moitié. Ta maîtresse va désormais songer à tes discours, et plus elle y pensera, plus tu gagneras dans son cœur. Si tu peux retourner chez elle, vas-y promptement et presse-la de nouveau.

Si elle est sortie, cours où tu pourras la voir. Peut-être en t'apercevant rougira-t-elle? peut-être affectera-t-elle de la froideur et refusera de te parler? Mais sache qu'à travers cette colère affectée, elle n'a point oublié ta requête amoureuse, et que c'est ce ressouvenir qu'elle veut cacher qui la rend farouche. Ne t'effraie donc pas, et de son indifférence même conclus qu'elle a songé à toi.

Une autre peut-être, quand elle te reverra, fixera les yeux sur toi. Aux regards de celle-ci, apprends qu'elle est amoureuse. Ranime alors ton courage, tente de lui parler, ou, si tu ne le peux, va au moins où peuvent la rencontrer tes regards. Là, autant que tu le pourras sans être remarqué, fais-lui des signes d'amour; joins les mains, comme pour lui demander grâce; tâche surtout qu'elle puisse te voir pleurer ou soupirer. De pareilles choses l'attendriront, et elle prendra de toi quelque pitié. Envoie-lui des *dits* et des chansons. Si elle aime les joyaux, ne manque pas de lui en faire parvenir quelques-uns, et sois sûr que, le jour même où elle les acceptera, tu recevras d'elle quelque preuve d'amitié. Si tu ne veux pas donner, promets toujours. Souvent les promesses ont leur effet, comme les dons; et bien fou seroit celui qui, pour quelques paroles, négligeroit d'avancer ses affaires. Peut-être t'écrira-t-elle; mais, quelque

chose que contienne sa lettre, rigueurs ou bontés, applaudis-toi. Te donner occasion de lui répondre, n'est-ce pas te donner occasion de te recommander encore à sa pitié? Enfin, si elle consent à te voir et à t'entendre, ne doute plus de ton bonheur: il va commencer.

Femme sage et honnête n'accordera son cœur qu'à celui en qui elle verra de l'esprit et de la décence. L'or ne peut rien sur elle: aussi j'avoue qu'une beauté qui a quelque mérite doit être difficile en amant. De tous peut-être celui qui lui convient le mieux est l'homme peu opulent. Toujours attentif et courtois, il ne sera occupé qu'à la prévenir dans ses moindres desirs.

As-tu une maîtresse qui pense ainsi? quand tu la trouveras seule, demande à l'embrasser. Si elle y consent, réjouis-toi; car femme honnête qui accorde un baiser, accordera bientôt tout le reste; cependant ne t'y attends pas: elle refusera sans doute, elle montrera quelque honte, et cherchera même à se défendre. Emploie alors un peu de force. Elle fera des efforts et se débattra; mais, quand le baiser sera ravi, elle ne t'en fera point de reproches.

Il est des femmes néanmoins près de qui ce moyen échoueroit. Celles-ci veulent céder debon gré; la violence les irriteroit, et elles emploieroient contre toi toutes leurs forces. Si ta maî-

tresse est de ce caractère, attends l'effet de sa bonne volonté. Néanmoins, si elle te résistoit trop long-temps, et qu'elle ne voulût rien accorder, affecte alors des desirs effrénés, joue la rage d'amour et emploie un peu de violence. Il vaut mieux après tout jouir d'elle ainsi, que de la voir t'échapper pour toujours; car peut-être te feroit-elle souffrir toute la vie et ne céderoit jamais. Après la victoire cependant, affecte de montrer une joie sans égale, baise-lui les yeux et la bouche, félicite-toi d'avoir eu plus de forces qu'elle, montre-lui le même respect et la même estime qu'auparavant, tâche enfin de l'apaiser et de recouvrer ses bonnes grâces; mais sois sûr que, dès ce moment, elle est à toi sans retour, et que désormais tu n'as plus à craindre de refus.

Ah! si, vainqueur de ma belle, je la voyois ainsi pleurer sa défaite, quels seroient mes transports! Dans mon ravissement, j'essuierois ses larmes, je baiserois mille fois ses joues humides, et, m'applaudissant d'un bonheur qui m'assureroit sa tendresse, je lui jurerois un amour éternel. C'est ainsi que tu dois apaiser et consoler ton amie. Embrasse-la de nouveau, ne te lasse pas, et couvre-la de baisers.

Jusqu'ici je t'ai montré ce que tu dois faire pour gagner les bonnes grâces de ta maîtresse.

Ecoute maintenant comment tu pourras conserver son cœur et goûter avec elle les plaisirs.

Ici sont de longs détails sur ce que l'auteur appelle le Jeu du Lit.

Il faut du mérite et de l'esprit pour garder ce qu'on a conquis. Mais , avant tout, *je te défends les sortilèges.* Ne te fie pas non plus à un peu de beauté que pourroit t'avoir donné la nature. D'autres qualités sont nécessaires encore pour conserver une maîtresse : beauté passe vite, esprit ne passe jamais. Veux-tu être toujours aimé? sois toujours amant toi-même. Sois courtois et honnête, montre de la sagesse, fais partout dire du bien de toi; parle bien devant ta mie, sans cependant te montrer grand parleur : jamais de querelles surtout, c'est chose infâme dans un amant; jamais devant elle ni air timide ni visage triste. As-tu du chagrin? cache-le soigneusement et montre toujours un front joyeux; car si tu veux que ta dame te donne du plaisir, il faut elle-même la mettre en joie. Enfin garde-toi de disputer avec elle, de la frapper, de la battre; songe que vous n'êtes point unis par le mariage [2], et que, si en elle quelque chose te déplaît, tu peux la quitter.

Moi qui te défends la violence, je m'en suis rendu coupable cependant. Un jour je maltraitai durement ma maîtresse; je la frappai sur la joue

et la traînai par les cheveux. Elle ne m'avoit donné pourtant qu'un léger sujet de plainte; mais je lui avois défendu de fréquenter certaine maison, et elle y étoit allée.

Si dans la colère, cependant, tu t'échappois comme moi, et que tu la visses pleurer, crier, se tordre les mains, ne t'avise pas alors de sortir et de l'abandonner à sa douleur : bientôt tu t'en repentirois, et elle pourroit se venger. Va t'asseoir près d'elle, montre quelque honte de ta vivacité, fais-toi des reproches à toi-même, maudis ton caractère, soupire enfin s'il le faut, et dis que tu veux mourir de chagrin. Cherche alors à embrasser la belle : elle te rebutera sans doute, et fera des efforts pour se débarrasser de tes mains; malgré sa résistance, baise ses yeux et sa bouche; dis que c'est la jalousie qui t'avoit ôté la raison; répète-lui que tu l'aimes mille fois plus que ta vie; emploie, pour l'apaiser, toutes les sortes de caresses, et surtout tâche de finir par la dernière. Si elle consent à celle-ci, elle te pardonnera ton outrage, et tout sera oublié. Tâche de la faire rire alors : contrefais de nouveau l'homme désolé de sa sottise. Peut-être à son tour voudra-t-elle, comme pour te punir, te donner quelques coups légers : reçois-les sans te plaindre; fais-lui croire que tu étois jaloux, et elle sera ainsi persuadée que tu l'aimes véritablement.

Voilà ce que je fis vis-à-vis de ma belle : je te demande si je fis mal.

Si la tienne est orgueilleuse et fière, souffre ce défaut sans murmurer, et sois toujours soumis. Il est deux personnes avec lesquelles il ne faut jamais être en querelle, sa mie et son voisin. Ce n'est point seulement de l'amour et des hommages qu'exigent les femmes, c'est encore du respect et de la soumission : subis en tout la volonté de la tienne. Veut-elle folâtrer? prête-toi si bien à ses folies, qu'elle en rie la première. T'envoie-t-elle quelque part? pars à l'instant; en un mot, ne te refuse à aucun de ses caprices : amour ne veut point de paresse. Souvent il exige qu'on souffre et la nuit et le jour; souvent il veut des travaux, des dangers même, et des aventures. J'ai éprouvé tout cela, et n'y trouvois que douceurs. Aussi, quand j'avois couru pour ma dame quelques périls, à mon retour je la voyois presque honteuse; elle me sourioit tendrement, et bientôt après j'étois récompensé.

Lorsque tu verras la gorge de la tienne, vante-la beaucoup : il n'est rien qui flatte plus une femme. Quand elle chantera ou fera quelque autre chose, dis avec transport qu'elle plaît en tout, qu'en tout elle a de la grâce. Mais surtout prends bien garde que tes éloges ne soient ironiques; dès ce moment elle ne se prêteroit plus

qu'avec répugnance à tes plaisirs, et elle-même en goûteroit beaucoup moins avec toi; au lieu que si elle croit à tes louanges, tu la verras sans cesse t'offrir ces appas que tu as vantés, et ton plaisir en doublera.

Peut-être feras-tu bien de la voir tous les jours, peut-être feras-tu mieux encore de passer quelques jours sans la voir. Commande à tes ardeurs, fais-toi desirer. Cette absence irritera ses feux, et elle ne t'en aimera que davantage. Cependant, n'use de ce moyen qu'avec prudence : bientôt elle t'en feroit repentir, et choisiroit un autre amant.

Lorsqu'une femme croit avoir à se plaindre du sien, et qu'elle veut faire un nouveau choix, il est aisé de le deviner. Si tu vois la tienne changer envers toi de ton et de conduite, assure-toi qu'elle ne tardera pas à se venger; mais quelle qu'en soit ta douleur, feins de ne pas le voir : pour moi, telle a toujours été mon adresse, et toujours je m'en suis applaudi. Souvent on m'a querellé, on m'a appelé ribaud, on s'est mis en fureur contre moi; j'écoutois tout sans mot dire, et quand je croyois le moment de colère passé, je répondois en riant : « Chère sœur, je vois « qu'aujourd'hui l'on t'a dit un peu de mal de « moi, ou bien peut-être tu en as rêvé la nuit. « Allons, te voilà décidément folle, et tu n'as

« plus qu'à demander à Dieu ta guérison. Moi,
« tu sais ce que je lui demande tous les jours,
« c'est de mourir plutôt que de te perdre. Viens
« çà, méchante : malgré tes noirceurs, il faut que
« je t'embrasse. Faisons la paix, car je veux t'ai-
« mer toute ma vie ». Alors je la baisois sur les
yeux; fais comme moi, et tu ramèneras le calme.

J'ai encore à te donner un avis sage, c'est de ne jamais épier ta maîtresse : n'oublie pas ce précepte : de lui dépend ton bon ou mauvais sort. Vouloir s'assurer si l'on est aimé, c'est bien souvent s'assurer un repentir. Peut-être ce que tu découvrirois te donneroit honte et chagrin : évite donc d'en être instruit. Crois que ta mie t'est fidèle, et qu'elle mourroit plutôt que de se laisser toucher par un autre le bout du doigt. Tiens tes yeux et tes oreilles fermés. Si quelqu'un est avec elle, n'entre point dans ce moment; mieux vaut encore être jaloux, même avec raison, qu'être c... et le savoir. Dans ce dernier cas, il faudroit te venger, et l'on ne se venge guère sans courir de grands risques et se donner de grands chagrins. Enfin, quand tu serois sûr de son infidélité, ne lui en témoigne rien, et, près d'elle, montre toujours le même visage. Attentive à te cacher ses torts, elle redoublera envers toi de caresses, de complaisances et de douceurs, et elle n'aura plus qu'un soin, celui de te plaire en tout.

Quelques défauts qu'ait ta maîtresse, garde-toi, si tu veux la conserver, de lui en faire un reproche : cherche plutôt à les excuser, ou même à les croire des qualités; et tel est le dernier conseil qui me reste à te donner. Est-elle un peu âgée? dis qu'elle est sage et raisonnable; étourdie? qu'elle est leste et vive; petite? qu'elle a de la grâce; longue et sèche? qu'elle ressemble à une reine : toi-même, accoutume-toi insensiblement aux défauts que tu découvriras en elle, et bientôt ils ne seront plus rien pour toi.

Je t'ai appris à conquérir une mie et à la conserver; je t'ai montré à goûter avec elle les plaisirs : que me reste-t-il à t'enseigner maintenant? rien. Je vais donc parler aux dames, et leur apprendre, à leur tour, comment elles pourront allécher les hommes et les faire tomber dans leurs filets.

Il est très peu de femmes qui soient trompeuses : ce sexe ne demande qu'à aimer et à être aimé loyalement. Si nous les voyons défiantes, c'est qu'elles craignent la trahison; et comme en amour elles risquent bien plus que nous, on ne peut les blâmer de la craindre. *Pour moi, je suis désolé, je vous l'avoue, quand je vois un traître, un villain, un méchant, faire un enfant à une femme.* Voilà pourtant ce que j'ai vu, il n'y a pas long-temps encore; et mon cœur en a été

tellement saisi de douleur, que je ne puis vous l'exprimer.

Femme qui veut user de la vie et passer agréablement son temps doit, tandis qu'elle est dans l'âge de plaire, écouter celui qui la prie d'amour. Quand elle cessera d'être jeune et aimable, on ne la priera plus alors, et il ne lui restera que le regret d'avoir méconnu les joies de ce monde. Je l'approuve donc d'employer aux plaisirs ses beaux jours. *Aux temps de sa vieillesse, elle s'en confessera, à la bonne heure; mais si précédemment elle n'avoit point péché, de quoi alors feroit-elle pénitence?*

Je ne vous enseignerai point, dames, ce que vous avez à répondre aux différents amants qui viendront vous présenter requête d'amour; j'ai dit cela ci-dessus, et ne veux point me répéter. Mais si celui qui vous prie est un homme sans mérite, gardez-vous de l'accueillir: vous lui donneriez de l'espérance, et il reviendroit vous importuner. Bientôt peut-être les médisants s'égaieroient sur votre compte, et ce seroit folie à vous d'être blâmée pour un homme qui doit vous être indifférent. On ne doit pas même écouter celui qu'on ne peut garder. Déclarez-lui donc, d'un air très sérieux, que vous ne voulez ni de lui ni de son amour; congédiez-le sans délai, et ouvrez votre porte pour l'éconduire.

Peut-être pourriez-vous, si c'étoit un amant qui méritât votre tendresse, feindre envers celui-ci la même sévérité; mais alors il faudroit faire cesser à propos la rigueur, et quand il seroit à la porte lui sourire tout-à-coup, et lui dire quelques plaisanteries. Ranimé par cette espérance, il rentreroit chez vous, car il ne faut ni rebuter ni affliger celui que vous voulez rendre heureux.

Du moment que vous aurez résolu de l'aimer, veillez avec le plus grand soin sur toutes vos démarches; cachez votre secret à tous les yeux; qu'aucune étourderie ne vous trahisse, que personne enfin ne sache qui vous aimez. Quand vous serez en société avec plusieurs hommes, feignez de les aimer tous également; quand vous serez seule avec votre ami, dites-lui : Je n'aime que toi.

Il y aura quelques moments sans doute où il voudra vous embrasser : peut-être voudrez-vous affecter quelque résistance, vous auriez tort : laissez-le faire, et pour cause. Un autre moment viendra où il sera tenté de n'être plus si sage; ses mains alors s'émanciperont : vous le prierez d'être honnête et raisonnable; il ira en avant, il fera quelques efforts; vous, de votre côté, vous feindrez d'en faire aussi comme pour le repousser, mais les vôtres n'aboutiront qu'à laisser ravir ce que vous vouliez donner, et, tout

en succombant, vous conserverez à ses yeux la gloire d'une défense.

Une femme, avec de belles paroles et quelque adresse, peut conduire un homme à son gré; elle pourroit même, si elle l'entreprenoit, rendre fidèle le plus inconstant.

Les conseils que l'auteur ajoute en faveur des dames rentrent dans les préceptes qu'il a donnés ci-dessus aux hommes; et, par cette raison, je les supprime. Je remarquerai seulement qu'il insiste de nouveau ici, comme il l'a fait plus haut, sur les présents qu'ont droit d'exiger les femmes. A la vérité, dit-il, elles feroient mieux de ne rien demander et de ne rien recevoir avant d'avoir rendu heureux leur amant. Mais les hommes sont si trompeurs et si traîtres, que si elles ne s'assurent d'avance de leur générosité, elles courent risque de les voir inconstants. Selon lui, l'épreuve la plus sûre qu'elles puissent employer, c'est la bourse. Il n'est que les femmes dans la grande opulence et du plus haut rang auxquelles il défende de recevoir : encore leur conseille-t-il de prendre, dussent-elles, après avoir éprouvé leur amant, lui rendre ce qu'elles ont reçu.

NOTES.

(1. *Oui, ma mort.... Mais non, jamais vous ne ferez si grand péché, jamais vous ne vous rendrez coupable envers Dieu et les hommes.*) La religion, qui, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, s'étoit alliée si grotesquement avec la galanterie, avoit communiqué à celle-ci ses principes. On croyoit sérieusement qu'une femme qui, par ses rigueurs, faisoit mourir un amant étoit, devant Dieu, coupable de sa mort. Je pour-

rois citer vingt exemples, tirés des romans, où une belle ne cède que pour n'être pas homicide; et beaucoup de chansons, dans lesquelles le poète annonce à sa maîtresse qu'il ne tardera guère à mourir, et que Dieu la punira. On verra encore une preuve de ceci dans le fabliau de *la vieille qui séduisit la jeune femme.* Ces principes, au reste, comme beaucoup d'autres du siècle de nos conteurs, ont subsisté long-temps. Jean Marot, dans son épitre des dames de Paris aux courtisans françois, alors en Italie, les présente encore. Le poète, après avoir parlé des Italiennes, qui ne feignent d'aimer que pour avoir de l'argent, fait dire aux Parisiennes :

> Mais cueur françois de son amy prent garde,
> Et le regarde en son piteulx affaire:
> Lors pitié faict ce qu'argent ne peult faire;
> L'amour préfère, et au plaisir s'accorde :
> Pas n'est péché faire miséricorde.

Dans la *Confession de la belle Fille*, une pucelle vient se confesser au *Chapelain du Manoir d'Amour.* Le chapelain lui répond :

> Vous estes belle, jeune et tendre,
> Digne de venir à grant bien.....
> Car je vous jure qu'il n'est rien
> Qui tant au dieu d'amour déplaise,
> Que laisser mourir un chrestien
> Que povez sauver à vostre aise.
>
> *Dance aux aveugles.*

(2. *Garde-toi de la frapper, de la battre.... Songe que vous n'êtes point unis par le mariage.*) J'aurai occasion de parler ailleurs de ce droit qu'avoient alors les maris de battre leurs femmes.





GRISELIDIS.

J. M. Moreau Le J.ne del. — L. Croutelle Sculp.

GRISELIDIS.

Ce conte, devenu célèbre, et l'un de ceux qui ont le plus contribué à la réputation de Boccace, est si connu que j'ai presque hésité à le donner. Je ne le présente à mes lecteurs que comme on offre quelquefois à une famille d'anciens titres honorables qui lui ont été dérobés pendant longtemps, et qu'un archiviste probe vient enfin lui rapporter. Duchat, dans ses notes sur Rabelais, avoit déjà dit que *Griselidis* étoit tiré d'un manuscrit intitulé le *Parement des dames*, et c'est d'après ce témoignage sans doute, que M. Manni, dans son *Illustrazione del Boccaccio*, en a restitué l'honneur aux François. La quantité de versions en prose qu'on fit de ce conte au quatorzième siècle prouve la grande réputation qu'il avoit dès-lors. J'en ai trouvé plus de vingt différentes sous les titres de *Miroir des dames*, *Enseignement des femmes mariées*, *Exemple des bonnes et mauvaises femmes*, etc. Il a été imprimé en gothique, puis remis en vers par Perrault dans le siècle dernier, et, en 1749, retraduit en prose avec des changements et des augmentations par Mlle de Montmartin.

Noguier * prétend que Griselidis n'est point un nom imaginaire, et que ce phénix des femmes a existé vers l'an 1003. Philippe Foresti, historiographe italien, donne aussi son histoire comme véritable.

En Lombardie, sur les confins du Piémont, est une noble contrée qu'on nomme la terre de Saluces, dont les seigneurs ont porté de tout temps le titre de marquis. De tous ces marquis, le plus noble et le plus puissant fut celui qu'on ap-

* *Histoire de Toulouse*, page 167.

peloit Gautier. Il étoit beau, bien fait, avantagé de tous les dons de la nature; mais il avoit un défaut, c'étoit d'aimer trop la liberté du célibat, et de ne vouloir, en aucune façon, entendre parler de mariage. Ses barons et ses vassaux en étoient affligés. Ils s'assemblèrent pour conférer entre eux à ce sujet; et, d'après leur délibération, quelques députés vinrent en leur nom lui tenir ce discours :

« Marquis, notre seul maître et souverain sei-« gneur, l'amour que nous vous portons nous a « inspiré la hardiesse de venir vous parler, car « tout ce qui est en vous nous plaît, et nous « nous réputons heureux d'avoir un tel seigneur. « Mais, cher sire, vous savez que les années pas-« sent en s'envolant et qu'elles ne reviennent « jamais. Quoique vous soyiez à la fleur de l'âge, « la vieillesse néanmoins, et la mort dont nul « n'est exempt, s'approchent tous les jours. Vos « vassaux, qui jamais ne refuseront de vous obéir, « vous supplient donc d'agréer qu'ils cherchent « pour vous une dame de haute naissance, belle « et vertueuse, qui soit digne de devenir votre « épouse. Accordez, sire, cette grâce à vos fidèles « sujets, afin que, si votre haute et noble per-« sonne éprouvoit quelque infortune, dans leur « malheur au moins ils ne restassent point sans « seigneur. »

A ce discours, Gautier attendri répondit affectueusement : « Mes amis, il est vrai, je me « plaisois à jouir de cette liberté qu'on goûte « dans ma situation et qu'on perd dans le ma- « riage, si j'en crois ceux qui l'ont éprouvé. Un « autre inconvénient de ce lien encore, c'est que « ces enfants que nous desirons si fort, nous ne « sommes pas toujours sûrs qu'ils soient les « nôtres. Toutefois, mes amis, je vous promets « de prendre une femme, et j'espère de la bonté « de Dieu qu'il me la donnera telle que je pour- « rai avec elle vivre heureux. Mais je veux aussi « auparavant que vous me promettiez une chose, « c'est que celle que je choisirai, quelle qu'elle « soit, fille de pauvre ou de riche, vous la res- « pectiez et l'honoriez comme votre dame, et « qu'il n'y ait aucun de vous dans la suite qui « ose blâmer mon choix ou en murmurer ». Les barons et sujets promirent d'observer fidèlement ce que leur avoit demandé le marquis leur seigneur. Ils le remercièrent d'avoir déféré à leur requête, et celui-ci prit avec eux jour pour ses noces, ce qui causa par tout le pays de Saluces une joie universelle.

Or, à peu de distance du château, il y avoit un village qu'habitoient quelques laboureurs, et que traversoit ordinairement le marquis, quand par amusement il alloit chasser. Au nombre de

ces habitants étoit un vieillard appelé Janicola, pauvre, accablé d'infirmités, et qui ne pouvoit plus marcher. Souvent dans une malheureuse chaumière repose la bénédiction du ciel. Ce bon vieillard en étoit la preuve, car il lui restoit de son mariage une fille nommée Griselidis, parfaitement belle de corps, mais l'âme encore plus belle, qui soutenoit doucement et soulageoit sa vieillesse. Dans le jour, elle alloit garder quelques brebis qu'il avoit; le soir, lorsqu'elle les avoit ramenées à l'étable, elle lui apprêtoit son chétif repas, le levoit ou le couchoit sur son pauvre lit; enfin tous les services et tous les soins qu'une fille doit à son père, la vertueuse Griselidis les rendoit au sien.

Depuis long-temps le marquis de Saluces avoit été informé par la renommée commune, de la vertu et de la conduite respectable de cette fille. Souvent, en allant à la chasse, il lui étoit arrivé de s'arrêter pour la regarder, et dans son cœur il avoit déjà déterminé que, si jamais il lui falloit choisir une épouse, il ne prendroit que Griselidis.

Cependant le jour qu'il avoit fixé pour ses noces arriva, et le palais se trouvoit rempli de dames, de chevaliers, de bourgeois et de gens de tous les états. Mais ils avoient beau se demander les uns aux autres où étoit l'épouse de

leur seigneur, aucun ne pouvoit répondre. Lui alors, comme s'il eût voulu aller au-devant d'elle, sortit de son palais, et tout ce qu'il y avoit de chevaliers et de dames le suivit en foule.

Il se rendit ainsi au village chez le pauvre homme Janicola, auquel il dit : « Janicola, je « sais que tu m'as toujours aimé: j'en exige de « toi une preuve aujourd'hui, c'est de m'accor- « der ta fille en mariage ». Le pauvre homme, interdit à cette proposition, répondit humblement : « Sire, vous êtes mon maître et seigneur, « et je dois vouloir ce que vous voulez. »

La pucelle, pendant ce temps, étoit debout auprès de son vieux père, toute honteuse, car elle n'avoit pas accoutumé à recevoir un pareil hôte dans sa maison. Le marquis lui adressant la parole: « Griselidis, dit-il, je veux vous prendre « pour mon épouse: votre père y consent, et je me « flatte d'obtenir aussi votre aveu; mais aupara- « vant répondez-moi à une demande que je vais « vous faire devant lui. Je desire une femme qui « me soit soumise en tout, qui ne veuille jamais « que ce que je voudrai, et qui, quels que soient « mes caprices ou mes ordres, soit toujours prête « à les exécuter. Si vous devenez la mienne, con- « sentez-vous à observer ces conditions? » Griselidis lui répondit: « Monseigneur, puisque telle est « votre volonté, je ne ferai ni ne voudrai jamais

« que ce qu'il vous aura plu me commander; et « ordonnassiez-vous ma mort, je vous promets « de la souffrir sans me plaindre.—Il suffit, dit le « marquis». En même temps il la prit par la main, et, sortant de la maison, il alla la présenter à ses barons et à son peuple: « Mes amis, voici ma « femme, voici votre dame, que je vous prie d'ai- « mer et d'honorer, si vous m'aimez moi-même. »

Après ces paroles, il la fit mener au palais, où les matrones la dépouillèrent de ses habits rustiques pour la parer de riches étoffes et de tous les ornements nuptiaux. Elle rougissoit, elle étoit toute tremblante, et vous n'en serez pas surpris. Vous-même, si, après l'avoir vue, l'instant d'auparavant, dans son village, on vous l'eût montrée tout-à-coup avec la couronne en tête, je suis sûr que vous n'auriez pu vous défendre d'une sorte d'étonnement.

Le mariage et les noces furent célébrés le jour même. Le palais retentissoit de toutes sortes d'instruments. De tous côtés on n'entendoit que des cris de joie, et les sujets, ainsi que leur seigneur, paroissoient enchantés.

Jusque-là Griselidis s'étoit fait estimer par une conduite vertueuse. Dès ce moment, douce, affable, obligeante, elle se fit aimer encore plus qu'on ne l'estimoit, et, soit parmi ceux qui l'avoient connue avant son élévation, soit parmi

ceux qui ne la connurent qu'après, il n'y eut personne qui n'applaudît à sa fortune.

Quelques mois après, elle devint enceinte et accoucha enfin d'une fille qui promettoit d'être un jour aussi belle que sa mère. Quoique le père et les vassaux eussent plutôt desiré un fils, il y eut cependant par tout le pays de grandes réjouissances. L'enfant fut nourrie au palais par sa mère; mais, dès qu'elle fut sevrée, Gautier, qui, depuis long-temps, s'occupoit du projet d'éprouver son épouse, quoique, de jour en jour charmé de ses vertus, il l'aimât davantage, entra dans sa chambre en affectant l'air d'un homme troublé, et lui tint ce discours: « Grise-
« lidis, tu n'as point oublié sans doute quelle
« fut ta première condition avant d'être élevée
« à celle de mon épouse. Pour moi, j'en avois
« presque perdu la mémoire, et ma tendre ami-
« tié dont tu as reçu tant de preuves t'en assu-
« roit. Mais, depuis quelque temps, depuis ton
« accouchement surtout, mes barons murmu-
« rent. Ils se plaignent hautement d'être destinés
« à devenir un jour les vassaux de la petite fille
« de Janicola; et moi, dont l'intérêt est de mé-
« nager leur amitié, je me vois forcé de leur
« faire ce sacrifice douloureux qui coûte tant à
« mon cœur. Je n'ai point voulu m'y résoudre
« cependant sans t'en avoir prévenue, et je viens

« demander ton aveu et t'exhorter à cette pa-
« tience que tu m'as promise avant d'être mon
« épouse. — Cher Sire, répondit humblement
« Griselidis, sans laisser paroître sur son visage au-
« cun signe de douleur, vous êtes mon seigneur
« et mon maître ; ma fille et moi nous vous ap-
« partenons; et quelque chose qu'il vous plaise
« ordonner de nous, jamais rien ne me fera ou-
« blier l'obéissance et la soumission que je vous
« ai vouées et que je vous dois. »

Tant de modération et de douceur étonnèrent le marquis. Il se retira avec l'apparence d'une grande tristesse ; mais, au fond du cœur, plein d'amour et d'admiration pour sa femme. Quand il fut seul, il appela un vieux serviteur, attaché à lui depuis trente ans, auquel il expliqua son projet, et qu'il envoya ensuite chez la marquise. « Madame, dit le serviteur, daignez me pardon-
« ner la triste commission dont je suis chargé;
« mais, monseigneur demande votre fille. »

A ces mots, Griselidis, se rappelant le discours que lui avoit tenu le marquis, crut que Gautier envoyoit prendre sa fille pour la faire mourir. Elle étouffa sa douleur néanmoins, retint ses larmes, et, sans faire la moindre plainte ni même pousser un soupir, elle alla prendre l'enfant dans son berceau, la regarda long-temps avec tendresse ; puis, lui ayant fait le signe de la

croix sur le front, et la baisant pour la dernière fois, elle la livra au sergent.

Celui-ci vint raconter à son maître l'exemple de courage et de soumission dont il venoit d'être témoin. Le marquis ne pouvoit se lasser d'admirer la vertu de sa femme ; mais, lorsqu'il vit pleurer dans ses bras cette belle enfant, son cœur fut ému, et peu s'en fallut qu'il ne renonçât à sa cruelle épreuve. Cependant il se remit et commanda au vieux serviteur d'aller à Boulogne porter secrètement sa fille chez la comtesse d'Empêche, sa sœur, en la priant de la faire élever sous ses yeux, mais de façon que personne au monde, pas même le comte, son mari, ne pût avoir connoissance de ce mystère. Le sergent exécuta fidèlement sa commission. La comtesse se chargea de l'enfant, et la fit élever en secret, comme le lui recommandoit son frère.

Depuis cette séparation, le marquis vécut avec sa femme comme auparavant. Souvent il lui arrivoit d'observer son visage et de chercher à lire dans ses yeux, pour voir s'il y démêleroit quelque signe de ressentiment ou de douleur. Mais il eut beau examiner, elle lui témoigna toujours le même amour et le même respect. Jamais elle ne montra l'apparence de la tristesse, et ni devant lui ni même en son absence, ne prononça une seule fois le nom de sa fille.

Quatre années se passèrent ainsi , au bout desquelles elle accoucha d'un enfant mâle qui acheva de combler le bonheur du père et la joie des sujets. Elle le nourrit de son lait comme l'autre. Mais, quand ce fils bien-aimé eut deux ans, le marquis voulut le faire servir à éprouver encore la patience de Griselidis, à laquelle il vint tenir à-peu-près les mêmes discours qu'il lui avoit tenus autrefois au sujet de sa fille.

Oh ! quelle douleur mortelle dut ressentir en ce moment cette femme incomparable , quand, se rappelant qu'elle avoit déjà perdu sa fille, elle vit qu'on alloit faire mourir encore ce fils, son unique espérance et le seul enfant qu'elle croyoit lui rester. Quelle est, je ne dis pas la mère tendre, mais même l'étrangère compatissante et sensible, qui, à une telle sentence, eût pu retenir ses larmes et ses cris? Reines, princesses, marquises, femmes de tous les états, écoutez la réponse de celle-ci à son seigneur et profitez de l'exemple.

« Cher sire, dit-elle, je vous l'ai juré autrefois,
« et je vous le jure encore, de ne vouloir jamais
« que ce que vous voudrez. Quand, en entrant
« dans votre palais, je quittai mes pauvres habits,
« je me défis à-la-fois de ma propre volonté, pour
« ne plus connoître que la vôtre. S'il m'étoit pos-
« sible de la deviner avant qu'elle s'explique, vous
« verriez vos moindres desirs prévenus et accom-

« plis. Ordonnez de moi maintenant tout ce qu'il « vous plaira. Si vous voulez que je meure, j'y « consens ; car la mort n'est rien auprès du « malheur de vous déplaire. »

Gautier étoit de plus en plus étonné. Un autre qui eût moins connu Griselidis eût pu croire que tant de fermeté d'âme n'étoit qu'insensibilité; mais lui qui, pendant qu'elle nourrissoit ses enfants, avoit été mille fois témoin des excès de sa tendresse pour eux, il ne pouvoit attribuer son courage qu'à l'amour qu'elle lui portoit. Il envoya, comme la première fois, son sergent fidèle prendre l'enfant, et le fit porter à Boulogne, où il fut élevé avec sa petite sœur.

Après deux aussi terribles épreuves, Gautier eût bien dû se croire sûr de sa femme et se dispenser de l'affliger davantage. Mais il est des cœurs soupçonneux que rien ne guérit, qui, lorsqu'une fois ils ont commencé, ne peuvent plus s'arrêter, et pour lesquels la douleur des autres est un plaisir délicieux. Non-seulement la marquise paroissoit avoir oublié son double malheur, mais, de jour en jour, Gautier la trouvoit plus soumise, plus caressante et plus tendre; et néanmoins il se proposoit de la tourmenter encore.

Sa fille avoit douze ans ; son fils en avoit huit. Il voulut les faire revenir auprès de lui, et pria

la comtesse sa sœur de les lui ramener. En même temps il fit courir le bruit qu'il alloit répudier sa femme, pour en prendre une autre.

Bientôt cette barbare nouvelle parvint aux oreilles de Griselidis. On lui dit qu'une jeune personne de haute naissance et belle comme une fée arrivoit pour être marquise de Saluces. Si elle fut consternée d'un pareil évènement, je vous le laisse à penser; cependant elle s'arma de courage et attendit que celui à qui elle devoit obéir en voulût ordonner. Il la fit venir, et, en présence de quelques-uns de ses barons, lui parla ainsi: « Griselidis, depuis plus de douze ans que nous « habitons ensemble, je me suis plu à t'avoir pour « compagne, parce que je regardois à ta vertu « plus qu'à ta naissance; mais il me faut un héri- « tier: mes vassaux l'exigent; et Rome permet « que je prenne enfin une épouse digne de moi. « Elle arrive dans quelques jours: ainsi prépare- « toi à céder ta place; emporte ton douaire, et « rappelle tout ton courage. — Monseigneur, ré- « pondit Griselidis, je n'ignore point que la fille « du pauvre Janicola n'étoit pas faite pour devenir « votre épouse; et dans ce palais, dont vous m'avez « rendue la dame, je prends Dieu à témoin que « tous les jours, en le remerciant de cet honneur, « je m'en reconnoissois indigne. Je laisse sans « regret, puisque telle est votre volonté, les

« lieux où j'ai demeuré avec tant de plaisir, et je
« retourne mourir dans la cabane qui me vit
« naître, et où je pourrai rendre encore à mon
« père des soins que j'étois forcée, malgré moi,
« de laisser à un étranger. Quant au douaire
« dont vous me parlez, vous savez, sire, qu'avec
« un cœur chaste, je ne pus vous apporter que
« pauvreté, respect et amour. Tous les habille-
« ments que j'ai vêtus jusqu'ici sont à vous: per-
« mettez que je les quitte et que je reprenne les
« miens que j'ai conservés. Voici l'anneau dont
« vous m'épousâtes. Je sortis pauvre de chez mon
« père, j'y rentrerai pauvre, et ne veux y porter
« que l'honneur d'être la veuve irréprochable
« d'un tel époux. »

Le marquis fut tellement ému de ce discours, qu'il ne put retenir ses larmes, et qu'il se vit obligé de sortir pour les cacher. Griselidis quitta ses beaux vêtements, ses joyaux, ses ornements de tête: elle reprit ses habits rustiques et se rendit à son village, accompagnée d'une foule de barons, de chevaliers et de dames qui fondoient en larmes et regrettoient tant de vertu. Elle seule ne pleuroit point, mais elle marchoit en silence, les yeux baissés.

On arriva ainsi chez le père qui ne parut pas étonné de l'évènement. De tout temps ce mariage lui avoit paru suspect, et il s'étoit toujours

douté que tôt ou tard le marquis, quand il seroit las de sa fille, la lui renverroit. Le vieillard l'embrassa tendrement, et, sans témoigner ni courroux ni douleur, il remercia les dames et les chevaliers qui l'avoient accompagnée, et les exhorta à bien aimer leur seigneur et à le servir loyalement. Imaginez quel chagrin ressentoit intérieurement le bon Janicola, quand il songeoit que sa fille, après un si long temps de plaisirs et d'abondance, alloit le reste de sa vie manquer de tout: mais elle ne sembloit point s'en apercevoir, et elle-même ranimoit le courage de son père.

Cependant le comte et la comtesse d'Empêche, suivis d'un grand nombre de chevaliers et de dames, alloient arriver avec les deux enfants: déjà ils n'étoient plus qu'à une journée de Saluces. Le marquis, pour consommer sa dernière épreuve, envoya chercher Griselidis, qui vint aussitôt à pied et dans ses habits de paysanne. « Fille de Janicola, lui dit-il, demain arrive ma « nouvelle épouse, et, comme personne, dans « mon palais, ne connoît aussi bien que toi ce « qui peut me plaire, et que je souhaite la bien « recevoir, ainsi que mon frère, ma sœur et toute « la chevalerie qui les accompagne, j'ai voulu « te charger de ces soins, et particulièrement de « ceux qui la regardent. — Sire, répondit-elle, je

« vous ai de telles obligations, que, tant que
« Dieu me laissera des jours, je me ferai un de-
« voir d'exécuter ce qui pourra vous faire plaisir. »

Elle alla aussitôt donner des ordres aux officiers et domestiques. Elle-même aida aux différents travaux, et prépara la chambre nuptiale et le lit destiné à celle dont l'arrivée prochaine l'avoit fait chasser. Quand la jeune personne parut, loin de laisser échapper à sa présence, comme on devoit s'y attendre, quelque signe d'émotion, loin de rougir des haillons sous lesquels elle se montroit à ses yeux, elle alla au-devant d'elle, la salua respectueusement, et la conduisit dans la chambre nuptiale. Par un instinct secret, dont elle ne devinoit pas la raison, elle se plaisoit dans la compagnie des deux enfants : elle ne pouvoit se lasser de les regarder et louoit sans cesse leur beauté.

L'heure du festin arrivée, lorsque tout le monde fut à table, le marquis la fit venir, et lui montrant cette épouse prétendue qui, à son éclat naturel, ajoutoit encore une parure éblouissante, il lui demanda ce qu'elle en pensoit. « Monsei-
« gneur, répondit-elle, vous ne pouviez la choi-
« sir plus belle et plus honnête; et, si Dieu exauce
« les prières que je ferai pour vous tous les jours,
« vous serez heureux avec elle. Mais de grâce,
« sire, épargnez à celle-ci les douloureux aiguil-

« lons qu'a sentis l'autre. Plus jeune et plus déli-
« catement élevée, son cœur n'auroit peut-être
« pas la force de les soutenir: elle en mourroit. »

A ces mots, des larmes s'échappèrent des yeux du marquis. Il ne put dissimuler davantage, et, admirant cette douceur inaltérable et cette vertu que rien n'avoit pu lasser, il s'écria: « Griselidis,
« ma chère Griselidis, c'en est trop. J'ai fait, pour
« éprouver ton amour, plus que jamais homme
« sous le ciel n'a osé imaginer, et je n'ai trouvé en
« toi qu'obéissance, tendresse et fidélité ». Alors il s'approcha de Griselidis qui, modestement humiliée de ces louanges, avoit baissé la tête. Il la serra dans ses bras, et, l'arrosant de ses larmes, il ajouta en présence de cette nombreuse assemblée: « Femme incomparable, oui, toi
« seule au monde es digne d'être mon épouse,
« et toi seule le seras à jamais. Tu m'as cru, ainsi
« que mes sujets, le bourreau de tes enfants. Ils
« n'étoient qu'éloignés de toi. Ma sœur, aux mains
« de qui je les avois confiés, vient de nous les ra-
« mener; regarde, les voilà. Et vous, ma fille,
« vous, mon fils, venez vous jeter aux genoux de
« votre respectable mère. »

Griselidis ne put supporter tant de joie à-la-fois. Elle tomba sans connoissance, et, quand les secours qu'on lui prodigua lui eurent fait reprendre ses sens, elle prit les deux enfants,

qu'elle couvrit de ses baisers et de ses larmes, et les tint si long-temps serrés sur son cœur, qu'on eut de la peine à les lui arracher. Tout le monde pleuroit dans l'assemblée. On n'entendoit que des cris de joie et d'admiration, et cette fête, ce festin qu'avoit préparés l'amour du marquis devinrent pour sa femme un triomphe.

Gautier fit venir au palais de Saluces le vieux Janicola, qu'il n'avoit paru négliger jusqu'alors que pour éprouver sa femme, et qu'il honora le reste de sa vie. Les deux époux vécurent encore vingt ans entiers dans l'union et la concorde la plus parfaite. Ils marièrent leurs enfants dont ils virent les successeurs, et après eux leur fils hérita de la terre, à la grande satisfaction de leurs sujets.

Il seroit difficile de compter toutes les imitations qu'on a faites de ce fabliau, l'une des histoires les plus attendrissantes qu'aucune nation ait jamais imaginées. Il a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe, mais d'après Boccace, qui seul a eu l'honneur de le faire connoître, tant sont à estimer la grâce du style et le mérite de la narration. Le célèbre Pétrarque en a publié une version latine, que M. Manni dit être une traduction de Boccace. Je la croirois plutôt faite d'après nos prosateurs du quatorzième siècle, qu'il suit assez exactement et que j'ai suivis moi-même; au lieu que Boccace, dans la sienne, a fait quelques suppressions, telles, par exemple, que celle du discours tendre et naïf des vassaux à leur seigneur pour l'engager à se marier; celle du tableau si touchant du carac-

tère de Griselidis et de ses soins pour son vieux père, etc. Peut-être aussi Boccace, qui avoit du goût, a-t-il voulu sauver quelques-unes des invraisemblances de ce conte; et n'a-t-il pas cru qu'un vieillard infirme qu'on est obligé de lever et de coucher tous les jours, puisse vivre encore douze ans, après avoir été abandonné.

Vers les dernières années du quatorzième siècle, on mit chez nous le fabliau en drame, sous le nom de *Mystère de Griselidis**; et ce mystère existe encore manuscrit à la Bibliothèque du roi. Il fut imprimé à Paris, avec quelques changements, par Bonfons, vers 1548. Plusieurs nations, et en particulier les Italiens, en ont fait de même une pièce de théâtre, et il y en a une d'*Apostolo Zeno.*

* *Histoire du Théâtre-François*, tome II, page 295.—*Recherches sur les théâtres*, tome 1er, page 241.—*Bibl. du Théâtre-François*, tome 1er, page 11.

DE LA FEMME

QUI FIT TROIS FOIS LE TOUR DES MURS DE L'ÉGLISE,

PAR RUTEBEUF.

FAUCHET EN A DONNÉ L'EXTRAIT.

Mari qui tente d'attraper sa femme au piège, je lui conseille auparavant d'essayer d'attraper le diable. Battez-la tout le jour, meurtrissez-la de coups, le lendemain il n'y paroîtra seulement pas, elle sera prête à recommencer. C'est réellement un spectacle curieux à voir que femme possédant un mari bonhomme, et croyant avoir intérêt de lui persuader quelque chose. Regardez-la faire : elle le tournera si bien, elle lui en dira tant, qu'elle finira enfin par le convaincre que le lendemain il verra les nuées flamber et le ciel tomber en cendres.

Je vous dis ceci à propos d'une demoiselle [1] qui étoit la femme d'un écuyer de Beauce ou de Berry, je ne me souviens plus trop lequel. Ce que je me rappelle, c'est qu'elle étoit l'amie d'un curé, et qu'elle l'aimoit au point d'entreprendre

de grand cœur, pour le lui prouver, les choses les plus difficiles, s'il les avoit exigées.

Effectivement, un jour qu'elle étoit venue à l'église, le prêtre, après l'office, l'ayant priée de se trouver le soir pour une affaire, disoit-il, importante, dans un bosquet qu'il lui nomma, elle le lui promit sans hésiter. La chose au reste étoit d'autant plus facile, que le mari dans ce moment ne se trouvoit point à la maison. Quant à l'affaire qui devoit s'y traiter, je ne puis vous en rien dire, parce qu'on n'a pu me l'apprendre. Je vous dirai seulement que les maisons, bâties toutes deux au milieu d'une enceinte d'épines, comme le sont les maisons du Gâtinois, étoient éloignées l'une de l'autre d'un bon quart de lieue, qu'à mi-chemin se trouvoit le bocage, et qu'il appartenoit *au servant de Saint-Arnoud.* [2]

Le soir, dès que le soleil fut couché, et que le curé crut pouvoir s'échapper sans être vu, il se rendit secrètement au bosquet et s'y assit en attendant sa belle. Celle-ci, de son côté, se préparoit à aller le joindre, quand tout-à-coup sire Arnoud rentra et dérangea le rendez-vous. Une autre à la place de la demoiselle se fût déconcertée sans doute; mais notre héroïne ne crut pas pour si peu devoir manquer à sa parole, et en dépit du contre-temps elle travailla tout aussitôt à se mettre en état de la tenir.

Le mari étoit harassé et mouillé. Sous prétexte de ne le point laisser refroidir, sans perdre un moment elle lui fit à souper, et vous croyez bien qu'elle ne s'amusa pas à lui apprêter quatre ou cinq plats. « Beau sire, répétoit-elle à chaque « instant, vous êtes fatigué, je vous conseille de « manger peu : quand on a beaucoup marché, « c'est du repos qu'il faut. Venez vous coucher, « croyez-moi, et n'allez pas vous échauffer en- « core à veiller ». Elle avoit tant d'envie de se débarrasser de lui, qu'elle lui arrachoit presque les morceaux de la bouche; enfin elle le prêcha tant que le bonhomme, flatté de ces attentions, sortit de table quoique mourant de faim, et se laissa conduire au lit.

Il comptoit que sa femme alloit se coucher aussi; mais lorsqu'il vit qu'elle ne se déshabilloit pas, et qu'il lui en eut demandé la raison : « Sire, répondit-elle, il est encore de bien bonne « heure pour moi. Vous savez que l'ouvrier me « presse pour la toile que je vous fais faire; je n'ai « plus de fil, et l'on ne trouve pas à en acheter « d'aussi beau que le mien. Dormez toujours, je « m'en vais encore travailler quelque temps. — « Au diable soit la filasse, répartit le mari mécon- « tent : elle a toujours quelque chose à faire quand « je me couche, et puis le lendemain, pour se le- « ver, c'est la misère». Cependant, après avoir un

peu bougonné, il fit son signe de croix et s'endormit. La demoiselle, comme vous l'imaginez, ne perdit pas son temps à le garder : elle courut bien vite au bois où l'attendoit son ami, et où fut traitée si amplement l'affaire dont je vous ai parlé, que le temps s'écoula sans qu'ils s'en aperçussent.

Vers minuit, sire Arnoud s'éveilla, et, surpris de ne point sentir sa femme auprès de lui, il appela la chambrière pour savoir où elle étoit. « Elle m'a dit en sortant, répondit la servante, « que pour ne pas s'ennuyer elle alloit filer chez « sa commère ». Il ne faut pas demander si l'écuyer fit la grimace, quand il apprit que sa moitié étoit dehors à une pareille heure. Il prit à la hâte son surcot et courut chez la commère, qui dormoit fort tranquillement, et qui ne sut ce qu'on vouloit lui dire. Trop convaincu alors de ce qu'il avoit à craindre, l'écuyer retourna chez lui en fureur; et d'après quelques soupçons qui lui survinrent, il voulut en revenant prendre par le bosquet; mais sa femme heureusement l'aperçut, et elle se tapit si bien qu'il passa sans rien voir. Néanmoins, comme il étoit temps de rentrer, elle se leva quand il fut un peu éloigné, et prit congé de son ami. « Mon Dieu! je suis « désolé, disoit le prêtre, vous allez être assom- « mée, il vous tuera. — Songez seulement à n'être

« point reconnu, lui répondit-elle en riant; le « reste est mon affaire, et vous pouvez dormir « en paix. »

Elle fut reçue en rentrant avec un torrent d'injures. « Coquine! malheureuse! d'où viens-« tu? d'avec notre curé, je gage? (Hélas! il disoit « vrai sans le savoir.) Je ne m'étonne pas main-« tenant si tu étois si pressée de m'envoyer cou-« cher ». Elle écouta ses reproches avec un sang-froid étonnant, ne répondit pas un mot, et lui laissa jeter son premier feu, dans l'espérance sans doute que la querelle finiroit avec les invectives. Mais quand elle vit pourtant que, prenant son silence pour un aveu, il lui saisissoit déjà les cheveux pour les lui couper [3] : « Arrêtez, « dit-elle, et jugez-moi. Vous savez, sire, l'envie « extrême que j'avois de vous donner un héritier. « Je crois maintenant pouvoir en être sûre, et « mes vœux en partie sont comblés; mais j'ignore « encore le sexe de l'enfant que je porte, et voilà « ce que je serois curieuse de savoir s'il étoit « possible. J'ai donc questionné tout le monde, « j'ai interrogé mes amies, elles m'ont répondu.... « mais vous allez vous moquer de moi ». Et alors affectant une espèce de honte, elle parut rougir.

Ce mystère, cet air d'embarras, ce commencement d'aveu singulier excitèrent la curiosité de l'époux. Il ordonna à sa femme d'achever.

Elle se fit presser beaucoup, lui fit bien promettre qu'il ne se moqueroit pas d'elle, et enfin, comme il commençoit à se fâcher, elle ajouta : « Eh bien ! puisque vous voulez le savoir, on m'a « enseigné un secret qu'on dit sûr, et le voici. « Il faut aller, pendant trois nuits consécutives, « à la porte de l'église, puis à chaque fois faire « trois tours en-dehors sans parler ; dire ensuite « trois *Pater* en l'honneur de Dieu et des apôtres, « enfin creuser avec le talon un trou en terre. « Le troisième jour on revient examiner la fos-« sette : si elle est ouverte, c'est un garçon qu'on « doit avoir, mais si on la trouve fermée, c'est « une fille. J'ai donc entrepris avant-hier ma dé-« votion, je viens de finir mon dernier tour, et je « saurai demain à quoi m'en tenir ; ou plutôt, « comme le jour est déjà commencé, je puis le « savoir dès l'instant même, si vous voulez. »

A ces mots, elle pria son mari de retourner à l'église avec elle. Il eut beau alléguer des excuses et prétendre qu'il seroit assez tôt d'y aller pour la messe, elle le pressa tant, elle montra un besoin si extravagant de contenter son envie, que le bon écuyer, par égard pour l'état respectable où elle disoit être, consentit à l'accompagner. Quoique déjà le jour fût assez grand pour se conduire, elle voulut encore qu'il prît une lanterne, afin de mieux voir.

Arrivée à la porte de l'église, elle lui montre à quelques pas de là l'endroit prétendu où elle dit avoir frappé du talon, et le prie d'aller voir ce qu'elle doit attendre. Il s'approche, regarde, ouvre sa lanterne, et crie qu'il ne voit point de trou. A cette nouvelle, la demoiselle accourt transportée : elle se jette à son cou, pleure de joie, l'embrasse mille fois, se met à genoux pour remercier Dieu de la grâce qu'elle en a obtenue, et fait tant de folies que le bon Arnoud, ravi à son tour, l'embrasse aussi et revient chez lui au comble du bonheur.

Que veut vous apprendre Rutebeuf par ce fabliau? Rien, messieurs, sinon que femme qui est mariée à un sot a tort si avec cela elle desire encore quelque chose.

Recueil de Barbazan, tome III, page 30.

NOTES.

(1. *Une demoiselle qui étoit la femme d'un écuyer.*) Cette femme, quoique mariée, est appelée demoiselle, parce que son mari n'est qu'écuyer. Simon de Thouars, comte de Dreux, ayant été tué dans un tournoi, n'étant encore qu'écuyer, sa veuve, Jeanne d'Artois, princesse du sang, ne porta, tant qu'elle vécut, d'autre titre que celui de *mademoiselle de Dreux*. On ne donnoit dans la rigueur le titre de *dame* qu'aux épouses des souverains, des très grands seigneurs et des chevaliers. Brantome, qui écrivoit trois siècles

plus tard, appelle encore son aïeule, la sénéchale de Poitou, *mademoiselle de Bourdeille*. Si quelquefois les fabliaux offrent le contraire, si l'on y voit des femmes de villains ou de bourgeois, nommées *dames*, c'est, ou une dérision, ou une façon de parler familière qui n'est point astreinte aux règles.

(2. *Appartenoit au servant de Saint-Arnoud.*) Il n'est pas besoin, je crois, d'expliquer cette plaisanterie que tout le monde entend, et qui est devenue populaire :

> Suis-je mis dans la confrairie
> Saint Arnoud, le seigneur des Coux ?
>
> *Roman de la Rose.*

(3. *Lui saisissoit déjà les cheveux pour les lui couper.*) On rasoit la tête des femmes convaincues d'adultère, et cette coutume, usitée chez les anciens Germains, paroît être une de celles que les Francs apportèrent et établirent dans les Gaules. La nation, qui estimoit assez sa chevelure pour en faire le signe distinctif de la noblesse, devoit attacher à cette perte beaucoup de déshonneur. On sait que, sous la première race, pour dégrader un prince du sang royal et le rendre incapable de succéder à la couronne, il suffisoit de lui couper les cheveux. Plusieurs anciens manuscrits prouvent que, quand la femme adultère avoit été séduite ou prostituée par une autre femme, celle-ci étoit attachée au pilori où on lui brûloit les cheveux, et ensuite elle étoit bannie. La même peine étoit destinée à celle qui prostituoit sa fille. On lira plus bas un fabliau qui roule tout entier sur des cheveux coupés. C'étoit encore, il y a quelques années, une des punitions infligées aux femmes publiques que l'on condamnoit à être enfermées.

Voici comment ce sujet a été traité en vers par Imbert.

DE LA FEMME

QUI FIT TROIS FOIS LE TOUR DES MURS DE L'ÉGLISE.

Mari qui veut au piège attraper sa moitié,
Pauvre sot! il me fait pitié!
Si la femme veut au contraire
Tromper l'époux, oh! c'est une autre affaire;
Gagez pour elle et j'en suis de moitié.

Un écuyer (Arnoud) avoit femme assez belle,
Et son curé la trouvoit telle.
La dame (on étoit lors plus dévot qu'aujourd'hui)
Pour son pasteur montroit le plus grand zèle:
Sans doute qu'il faisoit quelque chose pour elle,
Car elle auroit tout fait pour lui.

Un jour, il la pria pour quelque grande affaire,
De venir dans un bois qu'ils connoissoient tous deux,
Et la belle, toujours soigneuse de lui plaire,
Le lui promit d'un air tendre et respectueux.
Ne croyez pas qu'à son cœur il en coûte
D'aller au rendez-vous; s'il faut vous raconter
Quelle affaire doit s'y traiter,
Je n'en sais rien; mais on s'en doute.
Le pasteur au bosquet arrive le premier:
La dame alloit s'y rendre aussi prompte et légère,
Quand survint son époux, qu'elle n'attendoit guère;
Car il étoit parti pour plus d'un mois entier.
Ils sont maladroits d'ordinaire,

Tous ces maris! Notre belle en courroux
Jure tout bas et lui fait politesse;
Mais, ne croyant pas qu'un époux
Doive faire manquer un tendre rendez-vous,
Elle est bien décidée à tenir sa promesse.
Il étoit las et mouillé jusqu'aux os.
De peur qu'il n'ait froid, avec zèle
Elle le fait souper; peu de plats, peu de mots.
« Croyez-moi, mangez peu; quand on est las, dit-elle,
On n'a besoin que de repos;
Vous coucher vite est le plus sage. »
Elle eût voulu, supprimant les propos,
Qu'il eût, sans les mâcher, avalé les morceaux;
Car elle songeoit au bocage.
Enfin si bien elle s'y prit,
Que le mari charmé, docile, affable,
Mourant de faim, quitta la table,
Et se laissa mener au lit.

Ne voyant pas qu'elle s'empresse
Pour se coucher. « Eh! viens donc, lui dit-il!
—Bel ami, l'ouvrier me presse
Pour votre toile, et je n'ai plus de fil.
Vous savez bien, cher petit homme,
Qu'on n'en vend pas d'aussi beau que le mien:
Croyez-moi, dormez d'un bon somme;
Je m'en vais travailler un peu, puis je reviens.
— Au diable soit le fil! dit-il presque en colère,
C'est chaque soir le même train.
Il faut toujours qu'elle ait affaire
Quand je me couche, et puis le lendemain,
Pour se lever, c'est la misère. »
En grondant, il s'endort. On ne s'amusa guère
A voir dormir le cher époux;
On courut vite au rendez-vous.
L'on y traita la grande affaire

A fond, non pas à la légère,
Tant que l'on s'oublia dans des moments si doux.

A ses côtés, Arnoud, qui la nuit se réveille,
Ne sentant point sa femme, a la puce à l'oreille.
Il appelle : on lui dit que madame, en sortant,
Chez la voisine a porté sa filasse.
Dieu sait si là-dessus Arnoud fait la grimace !
Et qui n'en auroit fait autant?
Il s'habille à la hâte, et court chez la voisine,
Qui dormoit bien profondément.
Lors ce qu'il ne voit pas, sans peine il le devine ;
Il retourne en fureur dans son appartement;
Puis, d'après des soupçons, il court vite au bocage:
Mais sa femme de loin l'aperçoit par bonheur,
Et se cache si bien, ainsi que le pasteur,
Qu'il ne voit rien à son passage.
« Mon Dieu ! comme il est en fureur,
Dit le curé; qu'allez-vous faire ?
Il vous tûra. — Ne craignez rien,
Lui dit-elle en riant, couchez-vous, dormez bien,
Je prends sur moi d'apaiser sa colère. »
De gros mots, en rentrant, Arnoud la régala.
« D'où viens-tu donc, coquine, à l'heure où nous voilà ?
D'avec notre curé, je gage ? »
(Il disoit vrai sans le savoir.)
« C'étoit donc pour ce bel ouvrage
Qu'il te tardoit si fort hier au soir
De me voir mettre au lit » ! Sans mot dire elle écoute,
Veut lui laisser jeter son premier feu;
Mais le mari, prenant sans doute
Son silence pour un aveu,
S'apprête à la punir comme femme parjure;
Il veut, le fer en main, couper sa chevelure.
« O ciel! dit-elle, doucement!
Pour me juger, écoutez un moment:

Vous savez combien je desire
De vous donner un fils; me voilà mère enfin.
Est-ce fille ou garçon; je ne puis vous le dire;
Partout je le demande. On m'a dit ce matin
Qu'on est sûr..... mais vous allez rire
Et vous moquer de moi ». Lors jouant l'embarras
Et la timidité d'usage,
Son tablier couvre sur son visage
Une rougeur qu'elle n'a pas.
Cette réticence nouvelle,
Cet embarras, cet air mystérieux,
Rendent le mari curieux;
Il lui dit de finir. La maligne femelle
Se fait encor beaucoup presser;
Lui fait promettre avant de commencer,
Qu'il ne se moquera point d'elle;
Puis le voyant près de se courroucer:
«Eh bien! dit-elle, soit. Voici donc, pour apprendre
Si c'est fille ou garçon, comment on doit s'y prendre:
C'est un moyen qui, jusqu'ici,
A tout le monde a, dit-on, réussi.
Jusqu'à la porte de l'église,
Trois nuits de suite il faut aller;
Tourner trois fois tout autour sans parler;
Par trois *pater* couronner l'entreprise:
Puis on fait dans la terre, en frappant du talon,
Un trou que l'on vient voir pour épreuve dernière:
Est-il fermé, c'est un garçon;
Ouvert, c'est une fille. Enfin je viens de faire
Mon dernier tour, et, dès demain, j'espère
Que nous saurons à quoi nous en tenir;
Ou plutôt, le jour va paroître,
Au lieu même avec moi si vous voulez venir,
Nous verrons ce qu'il en doit être.»

Pour le mener au même instant

Voir la fossette prophétique,
Elle le pria tant et tant
Qu'il eut quelques égards, en mari pacifique,
Pour son état de mère. Enfin
Quoique déjà le jour éclaire,
Elle veut qu'il prenne en chemin
Un flambeau pour mieux voir; et l'époux débonnaire
La suit, marche en plein jour, une lanterne en main.
En arrivant à l'endroit du mystère,
A quelques pas, elle lui fait voir où
De son talon elle avoit fait un trou,
Et lui dit d'aller voir ce qu'il faut qu'elle espère.
L'époux y va, regarde bien,
Approche sa lanterne ouverte, considère,
Regarde encore, et dit qu'il ne voit rien.
La dame, alors paroît en proie
Aux transports les plus vifs, vole vers son époux,
Saute à son cou, pleure de joie,
L'embrasse mille fois et se met à genoux
Pour rendre grâce à Dieu du bien qu'il leur envoie.
Enfin, par tant de déraison,
Elle exprime son allégresse,
Qu'en arrivant dans sa maison,
A son tour, le mari l'embrasse avec tendresse.
Ayant ainsi de sa vertu,
Comme l'on voit, preuve certaine,
Arnoud, bien plus heureux après ce qu'il a vu,
Qu'un des héros de La Fontaine,
Se coucha sans être battu.

Aimez-vous la morale? Il faut en trouver une
Au fabliau que je viens de narrer.
Femme à qui pour époux un sot vient se livrer,
Doit bénir sa bonne fortune,
Et n'a plus rien à desirer.

LA ROBE D'ÉCARLATE,

OU

LE CHEVALIER A LA ROBE VERMEILLE.

Un chevalier du comté de Dammartin, sage et sans reproche, avoit fait sa mie d'une femme aimable et jolie, mariée à un riche vavasseur[1], dont le château n'étoit distant du sien que de deux lieues. Jaloux de plaire à la dame, il ne laissoit échapper aucune occasion d'acquérir gloire et honneur : aussi, dans toute la contrée, le regardoit-on généralement comme un preux chevalier. Le vavasseur, au contraire, aimoit à juger[2], et ne brilloit que quand il falloit parler dans un tribunal ou discuter une affaire.

Un certain jour de juillet, celui-ci fut obligé de partir pour assister aux plaids de Senlis. La dame aussitôt envoya secrètement vers son ami, et lui fit dire de se rendre auprès d'elle, dès que la nuit le permettroit. Le chevalier, qui n'ignoroit pas le respect qu'amour exige en pareil cas, prit ses éperons d'or, sa belle robe d'écarlate fourrée d'hermine[3]; et, vêtu comme un jeune bachelier,

l'effroi des amants, il partit sur son grand palefroi [1], emmenant avec lui un épervier et deux chiens pour s'amuser en route, si par hasard il trouvoit à faire lever quelque alouette. Tout le monde étoit déjà couché au château, quand il y arriva. Il prit donc le parti d'attacher son cheval, fit percher son oiseau, et sans appeler personne, se rendit à la chambre de la dame qui l'attendoit. . . . .

. . . .

Au point du jour, le mari rentra. Les plaids de Senlis avoient été remis à la semaine suivante, et il revenoit chez lui coucher; mais imaginez quel fut son étonnement, quand, en entrant dans la cour, il vit un cheval, des chiens et un épervier. Il soupçonna quelqu'un auprès de sa femme et monta rapidement chez elle pour s'en éclaircir. Le chevalier heureusement l'entendit monter. Il saisit à la hâte ce qu'il put de ses habillements et se précipita dans la ruelle, où il se tapit. La dame, pour le cacher, jeta sur lui son manteau et son péliçon; mais il étoit si pressé qu'il n'eut pas le temps de prendre sa robe: elle se trouvoit sur un coffre auprès du lit, et ce fut le premier objet que le vavasseur aperçut.

« Madame, dit-il d'un ton fort sec, que si-
« gnifie tout cela? Je viens de voir là-bas un
« cheval et des chiens; voici une robe. Qui est

« venu ici en mon absence? — Sire, répondit-elle « sans se déconcerter, c'est un présent qu'on « vous fait. Mais dites-moi, est-ce que vous n'avez « pas vu mon frère? j'en suis surprise; car il vient « de partir dans l'instant, et vous auriez dû le « rencontrer. Il est venu hier ici avec cette belle « robe. Moi, naïvement et sans intention, je me « suis avisée de lâcher dans la conversation que « je croyois qu'elle vous iroit bien. Je le desire, « m'a-t-il répondu, et aussitôt il s'en est dépouillé, « me priant de vous faire accepter en même « temps, pour donner quelque prix à sa galan- « terie, ses éperons d'or, ses chiens, son épervier « et son palefroi qu'il aime tant. Vous devinez, « sire, quelle a été ma réponse à cette offre gé- « néreuse; mais j'ai eu beau dire, beau me fâcher, « il n'a rien écouté et a tout laissé chez vous. « Recevez donc son cadeau, puisque vous ne « pouvez le refuser sans lui faire de la peine. Il « ne vous sera pas difficile de trouver bientôt « quelque chose qui lui plaise et qui pourra servir « à vous acquitter. »

La bourde réussit à merveille. Le vavasseur, naturellement un peu avare, fut enchanté du présent. Cette robe cependant l'humilioit: il auroit voulu que sa femme l'eût exclue du cadeau, et appréhendoit qu'on ne le taxât de peu de délicatesse. « Point du tout, sire, on dira que c'est

« de votre part franchise et complaisance. Rien « ne doit être refusé de la main d'un ami, et, pour « moi, quand je vois quelqu'un craindre de rece- « voir, je dis à coup sûr que c'est qu'il a peur de « rendre ». Enfin elle parla si bien qu'il avoua qu'elle avoit raison et promit de tout garder. Il se coucha ensuite, et Dieu sait comme il fut reçu et baisé, et tout ce qu'on fit pour l'endormir. Mais à peine commençoit-il à ronfler, que la dame poussa du pied son ami : celui-ci alla doucement reprendre sa robe, et remontant sur son cheval, s'en retourna avec ses chiens et son oiseau.

Vers le midi le vavasseur se réveilla, et sa première pensée fut de demander sa belle robe. Son écuyer, qui la veille avoit été aux champs tout le jour pour faire travailler les moissonneurs, et qui ne savoit ce que signifioit ce discours, lui en apporta une verte [5] qu'il avoit. « Eh! « non, ce n'est pas celle-là, c'est la robe écarlate « qu'on m'a donnée hier ». La femme le regardant d'un air étonné, lui demanda s'il avoit acheté ou emprunté quelque robe à Senlis. « Non, ma- « dame; encore une fois, c'est celle de votre frère. « Mais vous devez le savoir mieux que moi, puis- « que ce matin en arrivant, quand je l'ai trouvée « sur ce coffre, vous m'avez dit vous-même que « c'étoit un cadeau qu'il me faisoit. — Mon frère!

« sire, il y a plus de quatre mois que je ne l'ai
« vu. Assurément c'est un rêve que vous avez
« fait en dormant; et s'il étoit venu ici, comme
« vous le prétendez, il n'eût eu garde de me tenir
« le propos d'un homme ivre ou d'un fou, et de
« vous proposer une de ses robes. Laissez cela
« aux ménétriers, aux jongleurs et à tous ces vaga-
« bonds qui chantent pour nous amuser. Votre
« terre vous rapporte plus de 80 livres [6]; il y a
« là de quoi satisfaire toutes vos fantaisies. Ache-
« tez un palefroi aussi beau qu'il vous plaira,
« donnez-vous les habits qui vous feront plaisir,
« vous le pouvez; mais songez que vous n'êtes
« point fait pour porter ceux des autres. — Eh
« quoi! ce matin c'étoit vous qui m'y exhortiez!
« A vous entendre, je ne pouvois refuser votre
« frère sans l'humilier et sans lui faire de la peine.
« A présent c'est moi qui me déshonore : lequel
« croire des deux? — Moi, sire, j'ai pu tenir un
« pareil discours! Moi, j'ai été vous dire que mon
« frère m'avoit parlé lorsqu'il n'étoit pas venu!
« En vérité, si je ne savois que vous avez dormi,
« vous m'inquiéteriez beaucoup; mais sûrement
« vous voulez vous amuser. Çà, parlez-moi fran-
« chement : de bonne foi, croyez-vous avoir vu
« ici une robe? — Oui, certes, je l'ai vue, elle
« étoit là, et j'en suis aussi sûr qu'il l'est que je
« vous vois. — Ah! doux ami, vous m'alarmez,

« et il vous est arrivé en route, j'en répondrois,
« quelque accident que vous ne voulez pas me
« dire. Regardez-moi : eh! oui, voilà ce que je
« craignois; vos yeux sont jaunes, vous sentez
« la fièvre; certainement vous êtes malade. Re-
« couchez-vous, croyez-moi : et puisqu'il a plu
« à Dieu de troubler votre mémoire, recomman-
« dez-vous à Notre-Dame ou à quelque bon saint
« du paradis, pour qu'ils vous la rendent. Faites
« vœu d'aller visiter l'église du *baron* Saint-Jac-
« ques[7] : vous reviendrez par celle de monsei-
« gneur Saint-Arnoud; il y a long-temps, si vous
« m'en eussiez cru, que vous lui auriez promis
« un cierge aussi grand que vous. »

Quoique tout ce discours commençât à inquiéter le vavasseur, il ne pouvoit néanmoins s'ôter de l'esprit qu'il avoit vu une robe sur le coffre, et il fit venir tous ses gens pour les interroger à ce sujet. Mais nul d'eux, comme je vous l'ai dit, n'avoit vu le chevalier; et quand même ils eussent été témoins de toute l'aventure, ils se fussent bien gardé de dire autrement que leur maîtresse. L'époux crut donc pour le coup avoir l'esprit troublé; et sérieusement alarmé de l'accident, il fit vœu d'aller en pélerinage à Saint-Jacques, et partit effectivement trois jours après.

Messieurs, ce fabliau est fait pour les maris.

Il les avertit que c'est être fou que d'ajouter foi à ce qu'ils voient de leurs propres yeux. Pour bien faire et aller leur droit chemin, ils ne doivent croire que ce que disent leurs femmes.

Recueil de Barbazan, tome III, page 272.

Se trouve dans *les Tromperies de ce siècle*, page 40.

Ce fabliau a été mis en vers dans les *graves Observations sur les mœurs de notre temps.*

NOTES.

(1. *Mariée à un riche vavasseur*). Le vavasseur étoit celui qui tenoit un arrière-fief, c'est-à-dire dont la terre n'avoit que moyenne et basse justice, et relevoit d'un seigneur qui lui-même étoit vassal d'un autre. Nos jurisconsultes ne sont point trop d'accord sur la signification précise de ce titre, et l'on conçoit que le sort du vavasseur, dépendant du caprice de son suzerain, a dû, selon les lieux et les personnes, varier infiniment.

(2. *Le vavasseur aimoit à juger.*) Outre les chevaliers qui, par la nature de leur fief, étoient tenus d'assister aux plaids de leur suzerain, il y en avoit qui, dans les cours de justice des souverains ou des grands seigneurs, se dévouoient par goût aux fonctions de juges. On les appeloit *chevaliers-lettrés ; chevaliers de justice*, *chevaliers-ès-lois.* Il y en eut pendant long-temps un certain nombre dans le parlement: eux seuls même avoient la qualification de monseigneur ou de messire; et l'on prétend que c'est de là, comme je l'ai déjà dit, que vient la coutume de donner au corps du parlement le titre

de *Nosseigneurs*. On trouve un exemple de *chevalier-ès-lois* dès l'an 1113. (Ducange, *Glossaire*, au mot *miles litteratus*.)

(3. *Le chevalier qui n'ignoroit pas le respect qu'amour exige en pareil cas, prit..... sa belle robe d'écarlate, fourrée d'hermine.*) Les gens de qualité, quand ils voyageoient, ne portoient ordinairement qu'une robe de médiocre valeur. Sur un des chevaux de leur suite, ils en avoient une autre qu'ils prenoient lorsqu'ils arrivoient quelque part, et qu'ils vouloient se présenter parés. *En arrivant, desvestit sa robbe à chevauchier, si endossa sa gente robbe* (*Roman* de Jean d'Avesnes). Si le chevalier du conte en prend une d'écarlate, pour monter à cheval, c'est qu'allant chez sa maîtresse, et ne se faisant suivre d'aucun domestique, il n'eût eu personne pour la lui porter en route et la lui vêtir à son arrivée.

On remarquera que cette robe est fourrée d'hermine, et que cependant l'aventure se passe au mois de juillet: mais j'ai déjà dit ailleurs que la coutume alors étoit de porter des fourrures en été.

Dans l'original du fabliau, le chevalier sort *deschauciez* à cause de la chaleur. J'avoue que je ne conçois trop rien à cette manière d'aller à cheval, sans bas et avec des éperons.

(4. *Partit sur son grand palefroi.*) Dans les joûtes et les tournois, le succès d'un chevalier dépendant en partie de la force de son cheval, on avoit, pour ces occasions, de grands et vigoureux chevaux de bataille qu'on nommoit *dextriers*, et de là cette expression proverbiale qui subsiste encore, *monter sur ses grands chevaux*, pour *se fâcher*. Ceux dont les chevaliers se servoient pour voyager, s'appeloient *palefrois*; cependant ces deux dénominations ont été souvent confondues.

Jamais un chevalier ne montoit de jument. C'eût été pour lui une monture dérogeante et qui seule eût suffi pour le faire regarder comme dégradé.

(5. *Son écuyer, qui la veille avoit été aux champs tout le jour pour faire travailler les moissonneurs, lui apporta une robe verte.*) On remarquera que voici un écuyer faisant l'office de valet-de-chambre et d'inspecteur de journaliers. Qu'on se rappelle ce qui a été dit précédemment sur les fonctions de ces gentilshommes destinés à être un jour chevaliers comme leurs maîtres, et qui souvent étoient de meilleure maison qu'eux.

(6. *Votre terre vous rapporte plus de quatre-vingts livres; il y a là de quoi satisfaire toutes vos fantaisies.* Le poète, quelques lignes plus haut, a représenté le vavasseur comme un homme riche. Pour qu'on puisse apprécier ce qu'étoit cette richesse relativement à celle de nos jours, je vais ajouter quelques autres faits du même siècle, et même j'aurai soin de ne les choisir que dans la capitale, où les prix devoient en tout être plus hauts que dans les provinces.

En 1236, un juif vendit à l'abbé de Saint-Victor soixante sous parisis un demi-arpent de vigne (Sauval, *Histoire de Paris*, tome II). Quelques années plus tard, Alphonse de France, le dernier des comtes de Toulouse, acheta, près du Louvre, 535 liv. un grand terrein contenant des maisons, des granges et des places, et si vaste qu'après sa mort, le comte de Périgord, qui l'occupa avec son fils, en vendit la moitié au comte d'Alençon, fils de saint Louis (*ibid*). On verra dans le fabliau de *la Housse coupée en deux*, une maison occupée par un chevalier, *laquelle étoit si bonne*, dit l'auteur, qu'*il l'eût bien pu louer* 20 *liv.*

Sur ces faits, qu'il ne me seroit que trop aisé de multiplier, j'observerai que la demi-livre ou marc d'argent qui, au commencement du règne de saint Louis, valoit 54 s. 7 d., vaut aujourd'hui 52 liv.; que sa valeur numéraire, par conséquent, est devenue dix-huit fois plus forte, sans que sa valeur intrinsèque ait augmenté; et qu'ainsi un homme qui

auroit de nos jours 1400 livres de revenu, ne seroit pas plus riche que notre vavasseur l'étoit avec ses 80. Il le seroit même beaucoup moins, puisque alors les denrées n'étoient point sujettes aux impositions, et que la noblesse ne payoit aucun impôt quelconque. On voit dans un fabliau les gages d'un valet de charrue estimés à 10 sous par an. D'après le calcul qu'on vient de lire, ce seroit environ 9 liv. de notre monnoie; or, je demande quel est l'endroit de la France où l'on auroit à ce prix un valet? Dans Beaumanoir (C. XXII, page 169), la journée de l'homme de pied est évaluée 8 den., et celle de l'homme de cheval 2 sous. En 1226, Matilde, comtesse de Nevers, ayant fondé, pour exécuter les dernières volontés d'Hervé, son mari, une chapelle à Entrain, dans l'Auxerrois, elle y assigna 15 liv. de revenu (*Histoire d'Auxerre,* par Lebeuf, tome II, page 158). Ces 15 livres de rente étoient sans doute suffisantes pour vivre, puisque Guillaume, évêque de Paris, dans un réglement publié trente-trois ans auparavant, avoit, d'après une décision des docteurs en théologie, déclaré qu'un ecclésiastique ne pouvoit pas, en sûreté de conscience, posséder à-la-fois deux bénéfices dont l'un rapporteroit cette somme.

Et, pour ne citer, encore une fois, que des exemples pris dans la capitale, saint Louis, afin d'engager les Juifs à se convertir, faisoit à ceux qui recevoient le baptême une rente d'un ou 2 deniers par jour. Ces 2 deniers étoient les gages des clercs de sa chapelle. Les chapelains eux-mêmes n'en avoient que 4*. Par son testament, il laissa à ceux de ses clercs et chapelains de sa maison, qui n'avoient point de bénéfice ecclésiastique, 20 livres de pension annuelle jusqu'à ce qu'ils eussent ou un bénéfice ou un

* *Histoire ecclésiastique de la cour de France*, par M. l'abbé Broux, tome 1er, page 342.

emploi. Or, ces 20 livres *étoient le produit ordinaire des cures* *. Quand le pieux monarque fonda l'hôpital des Quinze-Vingts, il ne donna pour la nourriture de ces trois cents aveugles, que 30 liv. parisis par an. Aux hospitalières nommées Filles-Dieu, il en donnoit 400; et, avec cette somme modique, sur laquelle il leur falloit encore défalquer 20 liv. pour le curé de Saint-Laurent, elles trouvoient moyen d'entretenir leur hôpital **, de payer leurs domestiques, de recevoir les pauvres qui se présentoient, de nourrir deux cents filles repenties, et avoient de quoi vivre très honnêtement. Je vois par une pièce de nos poètes, intitulée *les Cris de Paris*, que le sac de charbon coûtoit un denier; par une autre, qu'on y avoit un pâté pour une obole; et, par une troisième, que les souliers de peau de vache ne valoient qu'un sou la paire.

Il en étoit de même des choses de luxe. Un compte de la maison du roi pour l'année 1202 (Brussel, *Traité des fiefs*, tome II, page 201), prouve que l'habillement complet d'une dame du palais coûtoit 8 liv., celui des *chambrières* 58 sous, et la toile pour les chemises des plus hautes dames 1 s. 8 den. Dans un autre compte de l'année 1217 (Velly, *Histoire de France*, tome VII, page 70), la robe la plus riche qu'avoit eue le prince Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, monte à 9 liv. 15 s. Il y en avoit une qui n'avoit coûté que 36 sous. Les religieuses de l'abbaye de Montmartre, près Paris, ayant obtenu d'Hélisande, leur abbesse, en 1231, la permission de porter des bottes fourrées, *à cause du grand froid qui régnoit sur leur montagne*, pour ces bottes on donnoit à chacune 3 sous par an (Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, tome III, page 110). Enfin, quand saint Louis

* *Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, tome XIII, page 273.

** Sauval, *Histoire de Paris*, tome 1er, page 475.

conféra la chevalerie au prince Philippe, son fils, il y eut à Paris des fêtes magnifiques qui durèrent huit jours, et pendant lesquelles plus de soixante seigneurs furent faits chevaliers avec le prince. Jamais, remarquent les historiens, on ne vit à pareille cérémonie plus de noblesse et de clergé rassemblés. Le monarque en voulut faire tous les frais. Ils montèrent à 1,300 liv.

(7. *L'église du baron Saint-Jacques.*) Ce titre de baron donné à saint Jacques de Galice est assez commun dans nos vieux auteurs. Froissard l'emploie plusieurs fois dans le cours de son histoire. On trouve aussi dans le roman de *Berte-au-Grand-Pied*, le *baron Saint-Pierre.*

DE LA DAME

QUI FIT ACCROIRE A SON MARI QU'IL AVOIT RÊVÉ.

OU

LES CHEVEUX COUPÉS.

PAR GUÉRIN.

« Puisque Guérin a tant fait que de rimer ce « conte, il est juste que sa peine ne soit pas per- « due, et il faut que vous ayez la bonté de l'en- « tendre. »

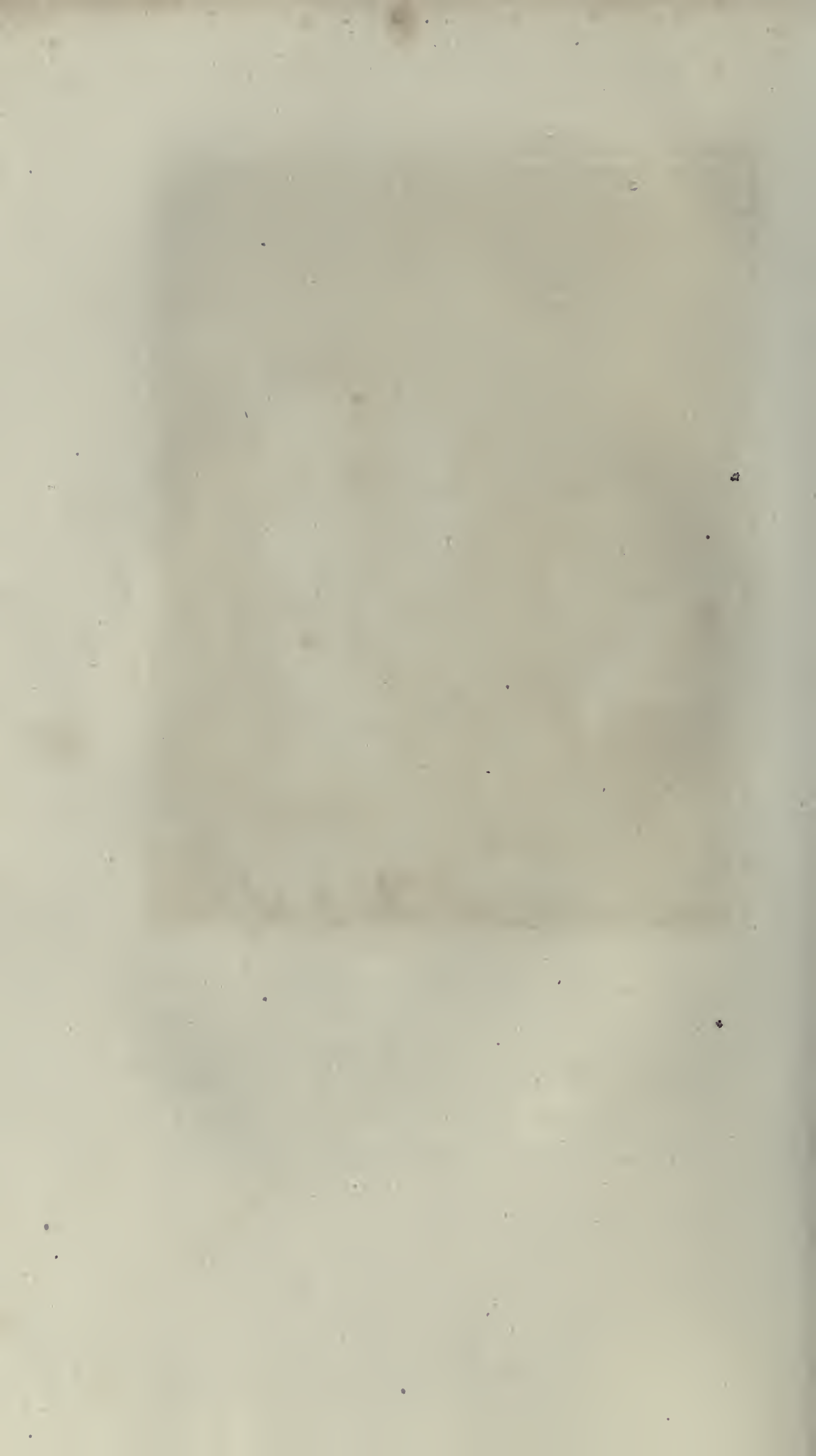
La suite ne peut se présenter qu'en extrait.

La femme d'un chevalier aime un jeune homme, Celui-ci a une sœur mariée, chez laquelle se donnent pendant quelque temps les rendez-vous. L'amant enfin trouve le moyen de s'introduire une nuit chez sa maîtresse : il s'avance à tâtons vers le lit pour la réveiller, mais l'obscurité fait qu'il se trompe et s'adresse au mari. Le chevalier sentant des mains étrangères et croyant avoir affaire à un voleur, le saisit fortement, et, après avoir lutté quelque temps avec lui, il le renverse dans un cuvier qui se trouve là, et crie à sa femme d'apporter bien vite une lumière.



LES CHEVEUX COUPÉS.

J.M. Moreau le j.e del. B.t Royer Sculp.



La femme qui ne doute nullement que ce ne soit son ami, répond qu'elle a trop peur pour aller ainsi dans les ténèbres à la cuisine; mais elle s'offre, si l'époux veut y aller, de tenir le voleur. Le chevalier le lui fait prendre par les cheveux, en lui recommandant de ne point lâcher, et court allumer sa chandelle et chercher son épée. Pendant ce temps la dame fait évader le galant, après quoi elle court prendre à l'étable un jeune veau, qu'elle porte dans le cuvier et qu'elle saisit par la queue.[1]

Le chevalier, quand il revient et qu'il se voit trompé, soupçonnant ce qui n'est que trop vrai, dit sèchement à sa femme d'aller rejoindre celui qu'elle avoit mandé, et la met à la porte. Elle se rend chez sa sœur, où déjà étoit arrivé le jeune homme, et où l'on se dédommage du contretemps qu'on vient d'éprouver. Mais auparavant elle appelle la servante, et lui promet 5 sous si elle veut aller dans la chambre du chevalier s'asseoir au pied du lit, et là sangloter et gémir de son mieux. La fille, séduite par l'appât du gain, y consent. Le chevalier que le bruit réveille et qui croit entendre sa femme, saute du lit en colère : il la frappe avec un bâton dont il s'étoit armé à dessein, et il lui coupe les cheveux pour rendre sa honte publique. La servante se sauve enfin, et revient en pleurs raconter ce qui

lui est arrivé: on la console en lui promettant de la dédommager plus amplement.

Quelques moments après, la femme, quand elle soupçonne que son époux pourra être rendormi, retourne chez elle, enlève subtilement les cheveux qu'il avoit fourrés sous le traversin, met à la place la queue de son veau qu'elle coupe, se déshabille ensuite et se couche tranquillement. Le matin le chevalier, en se réveillant, est fort surpris de la voir à ses côtés, et lui demande de quel front elle ose rester chez lui. « Eh! où voulez-vous donc que j'aille? n'êtes-« vous pas mon mari »? Là-dessus grosses injures sur l'aventure de la nuit. La dame affecte le plus grand étonnement, et d'un air sérieux qui le déconcerte, lui demande à son tour s'il rêve ou s'il est devenu fou. Pour la convaincre, il veut montrer les cheveux qu'il lui a coupés, et ne tire que la queue du veau. A cette vue il reste interdit et se croit enchanté. Il tâte, il examine sa femme à qui il ne trouve ni la marque d'un coup ni un cheveu de moins. Celle-ci, profitant de son étourdissement, se plaint avec le ton le plus hautain, des soupçons injurieux qu'il a osé concevoir sur sa vertu. Elle pleure, elle se fâche, elle veut se retirer chez ses parents. Pour l'apaiser, il est obligé de lui demander pardon à mains jointes; et il reste convaincu que, dans un rêve

sans doute, il a été lui-même couper la queue de son veau, croyant couper les cheveux de sa femme; mais jamais, ajoute-t-il, je n'ai eu un rêve qui m'ait autant frappé que celui-ci.

Dans d'autres versions la scène se passe chez un paysan; mais il y a peu de différence avec la version qu'on vient de lire.

Ce conte est un de ceux que les fabliers ont imités de Bid-Paï; car, quoique la traduction que Galland nous a donnée de cet auteur soit faite d'après une autre traduction turque assez moderne; quoiqu'il avoue que cet ouvrage ne nous est parvenu que de traductions en traductions, et que les translateurs se sont permis d'y faire des additions à leur gré; néanmoins, vu l'impossibilité de pouvoir distinguer ces morceaux modernes, je regarderai comme de Bid-Paï tout ce qui se trouve dans la version françoise de M. Galland.

La femme d'un cordonnier a une intrigue, de laquelle une voisine, femme de chirurgien, est la confidente et l'entremetteuse. Un rendez-vous est donné à l'amant, en l'absence du cordonnier; mais celui-ci revient au moment qu'on l'attend le moins, et, voyant quelqu'un rôder à sa porte, il entre en soupçon, lie, après beaucoup d'injures, sa femme à un pilier et va se coucher. La chirurgienne, chez qui l'amoureux s'est rendu, vient la chercher. L'autre lui conte ce qui lui est arrivé; elle la fait consentir à se laisser lier pour quelques moments à sa place et sort. Le mari, pendant ce temps, se réveille et appelle sa femme. La chirurgienne n'osant pas répondre, il s'impatiente, et, avec un couteau,

vient lui couper le nez. La cordonnière, de retour, reprend la place de la chirurgienne. Quelques moments après, elle feint d'adresser à Dieu une prière, dans laquelle elle le prie de la guérir de sa blessure, si elle est innocente. Elle appelle ensuite son mari, qui, la trouvant saine et entière, lui fait des excuses. La voisine étoit retournée chez elle, fort embarrassée de son accident. Mais, le chirurgien lui ayant demandé ses outils pour sortir, celle-ci, après avoir fait semblant de chercher long-temps pour l'impatienter, apporte un rasoir, que de colère il lui jette à la tête. Elle s'écrie alors qu'il lui a coupé le nez; et, dès qu'il fait jour, elle va, accompagnée de ses parents, demander justice au cadi.

Se trouve dans les *Novelle amorose de gli incogniti*, nov. 23, et dans les *Contes persans, traduits de l'anglois*, à-peu-près comme dans Bid-Paï.

Dans Boccace (VII *Journ.* 8 nouv.), une femme se dérobe la nuit d'auprès de son mari, et elle est avertie par un fil qui aboutit dans la rue, et qu'elle s'attache au pied. Le mari, une certaine nuit qu'il s'étoit réveillé, sent le fil en se retournant: il se l'attache; puis, quand il se sent tirer, il descend avec des armes et poursuit l'amoureux qu'il ne peut atteindre. De colère il revient battre sa femme, à laquelle il coupe les cheveux, et sort pour aller se plaindre à ses beaux-frères. Mais c'étoit la servante qu'il avoit maltraitée sans le savoir, et que l'épouse qui prévoyoit tout ceci avoit fait entrer dans le lit à sa place, dès qu'il en étoit sorti. Quand les frères arrivent, ils trouvent leur sœur travaillant paisiblement. Elle demande pourquoi ils viennent, et affecte la plus grande colère.

Se trouve ainsi dans *La Fontaine.*

Dans les *Cent Nouvelles nouvelles de la cour de Bourgogne* (ce sont des contes qui furent faits pour Louis XI, lors-

que, étant encore dauphin, il se retira dans cette cour), la femme fait coucher, la nuit, une de ses voisines à sa place, parce qu'ayant eu querelle dans le jour avec son mari, elle craint d'en être battue ; le reste comme dans le fabliau.

De même dans les *Novelle di Malespini*, nov. XL.

NOTE.

(1. *Court à l'étable prendre un jeune veau qu'elle porte dans le cuvier.*) Dans les *Cent Nouvelles de la cour de Bourgogne ;* dans les *Cent Nouvelles contenant cent histoires* ; dans le *Recueil des plaisantes nouvelles*, page 213 ; dans les *Fascetieux devitz des Cent Nouvelles nouvelles*, page 241 (ces quatre recueils ne sont que le même, sous des titres différents, et je préviens que dorénavant je ne citerai que le premier), un chevalier vient toutes les nuits chez la femme d'un marchand. Un cousin du mari, qui s'en est aperçu, l'en avertit : le mari prétexte un voyage, le cousin reste aux aguets dans la maison ; et, quand le chevalier arrive, l'autre, feignant d'être un domestique, le prie d'attendre un instant et le fait entrer dans un petit réduit obscur où aussitôt il l'enferme. Le marchand alors court chez les parents de sa femme, pour les convaincre du désordre de leur fille. Celle-ci avoit entendu le bruit, et étoit venue délivrer son amant, à la place duquel elle avoit mis un âne. Toute la famille arrive ; on s'apprête à tuer le coupable, on ouvre et l'on voit sortir l'âne qui commence à braire. Le cousin seul est battu.

Se trouve ainsi dans les *Novelle di Malespini*, nov. LXI.

Dans les *Convivales Sermones*, tome II, page 99.

Dans les *Novelle di Domenichi*.

Et dans les *Joco-Seria Melandri*, tome 1er, page 41, mais avec quelques changements.

Dans les *Lettres d'Aristenète*, une femme est enfermée avec son amant, quand tout-à-coup arrive le mari. Elle lie les mains du galant, et le livre en cet état à son époux comme un filou qu'elle vient de saisir et d'arrêter. L'époux veut le tuer: elle s'y oppose et conseille plutôt de le garder jusqu'à ce qu'il fasse jour et qu'on puisse le mettre entre les mains de la justice, s'offrant elle-même de veiller pendant ce temps. Dès que l'époux est endormi, le prétendu voleur échappe.

LES DEUX ANGLOIS.

Ce conte, dont le fonds quoique plaisant manque néanmoins d'intérêt, est, comme beaucoup d'autres de ce recueil, du nombre de ceux qui demanderoient, pour être lus avec quelque plaisir, des détails de poésie piquants et agréables. Peut-être sera-t-il supportable en n'en présentant que l'extrait.

Un Anglois nommé George, venu à Paris avec Alain son camarade, y tombe malade. Dans cette circonstance il lui prend envie de manger un morceau d'agneau, et il prie Alain, qui le garde, de lui en acheter. Mais dans son mauvais françois, ayant de la peine à s'exprimer [1], il demande un morceau *d'anel.* Alain, qui ne parle pas mieux que lui, va de boutique en boutique demander de l'anel. On ne sait ce qu'il veut dire, on lui rit au nez, on le prend pour un *Auvergnat* ou pour un *Allemand.* Enfin quelqu'un croit le comprendre; et s'imaginant qu'il demande de l'âne, lui vend un petit ânon de quinze jours qu'il a chez lui. Alain emmène l'animal, et en accommode une cuisse à son ami. George qui mouroit de faim la dévore; cependant l'os lui

paroissoit bien gros pour un os d'agneau. Il soupçonne Alain de l'avoir trompé et demande quelle sorte de bête il lui a servi. Alain soutient que c'est de l'anel, et pour le prouver il va en chercher la peau. George regarde cette peau, il la prend par tous les bouts, il la retourne, et en revient toujours à dire *qu'anel avoit petit os, et celui ci n'être pas fils à bé.—Eh! oui, vous dire bien*, reprend Alain, *lui n'être pas fils à berbis, être fils à hi-han;* et alors, pour imiter l'animal dont il vouloit parler, il se met à ricaner et à braire d'une telle force que le malade, pâmant de rire, eut une crise qui le tira d'affaire.

NOTE.

(1. *Dans son mauvais françois ayant de la peine à s'exprimer.*) La langue romane françoise étoit celle qu'on parloit alors en Angleterre. Dès le commencement du onzième siècle, les grands seigneurs anglois avoient coutume d'envoyer en France leurs enfants, pour l'apprendre, parce qu'ils la trouvoient plus douce et plus polie que la leur. *Apud ducem Neustriæ educatur, eo quod apud nobilissimos Anglos usus teneat filios suos apud Gallos nutriri, ob usum armorum et linguæ nativæ barbariem tollendam* (Gerv. *de Tilb. Otia imperialia*, ann. 1066). Edouard-le-Confesseur, qui avoit été élevé en Normandie, introduisit cette langue à sa cour et dans les actes publics. Quelques années après, Guillaume-le-Conquérant l'établit par la force. Il voulut que toutes les lois et toutes les chartes fussent en romane,

que ce fût la seule qui, dans les écoles, fût enseignée aux enfants, et la seule qu'on employât dans les tribunaux de justice. En un mot, c'étoit tellement la langue du gouvernement que, quand les ennemis de l'évêque Ulstan voulurent l'éloigner du conseil du roi (*Math. Paris*, an. 1095), une des principales raisons qu'ils apportèrent fut qu'il ne savoit point le françois, et que par conséquent il ne pourroit y assister. A la cour, composée en grande partie des seigneurs normands qui avoient suivi Edouard ou Guillaume en Angleterre, notre romane put se conserver assez pure; mais, chez le peuple, qui devoit l'abhorrer, parce qu'elle étoit une loi imposée par le vainqueur, et que d'ailleurs il avoit déjà la sienne, elle dut être fort corrompue. Qu'on en juge par l'Anglois de notre fabliau, que personne ne peut entendre, et que l'on prend pour Allemand ou pour *Auvergnat* (j'ai déjà dit que les provinces de France au midi de la Loire parloient la romane provençale).

La romane françoise continua d'être la seule admise dans les tribunaux d'Angleterre jusqu'en 1367, qu'Edouard III permit de plaider en anglois.

L'ARRACHEUR DE DENTS.

J'ai connu en Normandie un certain maréchal qui étoit renommé pour son savoir. De toutes parts on accouroit le consulter, et sa maison ne désemplissoit pas; mais en quoi il excelloit surtout, c'étoit à arracher les dents des villains. Voici comment il s'y prenoit.

Après avoir visité la bouche du souffrant : « Cette dent-là ne vaut rien, disoit le forgeron, « il faut la déloger ». Alors il prenoit un fil de fer, et lioit avec un des bouts la dent malade, puis faisant mettre à son homme un genou en terre et tourner le dos à la forge, il lui approchoit la tête contre son enclume, à laquelle il attachoit l'autre bout du fil. Pendant ce temps il faisoit rougir un fer dans sa forge. Quand tout étoit prêt : « Tiens bien, disoit-il au villain », et *bst* il lui passoit sous le nez le fer étincelant. L'autre, de surprise et d'effroi se jetoit en arrière et avec une telle force, qu'ordinairement il tomboit à la renverse; mais de l'effort aussi la dent partoit et elle restoit au fil.

Se trouve dans la *Gibecière de Mome*, page 397.
Dans le *Courier facétieux*, page 158.
Dans les *Novelle di Fr. Sacchetti.*
Dans les *Sérées de Bouchet*, page 458, vingtième sérée.
Dans le *Trésor des récréations*, page 248.
Dans les *Nouveaux Contes à rire*, page 179.

L'INDIGESTION DU VILLAIN. [1]

PAR RUTEBEUF.

Le paradis n'est point fait pour les villains, l'Écriture nous l'annonce. Ni pour argent ni pour bonnes œuvres, ils ne peuvent jamais l'obtenir, et en vérité cela est bien juste. Quoi! vous voudriez qu'un gredin logeât avec le roi du ciel! L'enfer donc leur étoit destiné; long-temps il a été leur partage; et, s'ils n'y vont plus à présent, c'est par une aventure singulière que je vais vous raconter.

EXTRAIT DE CE QUI SUIT.

Un villain, malade d'une indigestion, est à toute extrémité. Satan, selon sa coutume, envoie saisir l'âme; mais par dédain pour un objet si peu important, il n'emploie à cette vile fonction que le plus bête de ses satellites. Celui-ci, qui n'imagine pas que l'âme d'un villain doive sortir par le même passage que celle des autres, attache un sac à la porte opposée. Tout-à-coup une crise heureuse soulage le malade : le sot

député voyant le sac se remplir, le lie promptement par en haut et va le porter à son souverain; mais Satan maudissant cette âme infecte, jure de n'en jamais recevoir qui ait habité corps de villain.

Or maintenant, ajoute Rutebeuf, malheureux sur la terre, chassés du ciel, rebutés des enfers, je vous demande, messieurs, où iront ces infortunés?

Recueil de Barbazan, tome III, page 67.

NOTE.

(1. *L'indigestion du villain.*) J'ai changé le titre de ce fabliau, qui, dans l'original, est intitulé *Dou Pet au villain.* J'eusse même supprimé le conte sans hésiter, s'il n'eût contenu que la polissonnerie grossière qu'annonce son titre; mais, en l'admettant, j'ai moins considéré le genre de plaisanterie qu'il offre, que l'objet même sur lequel roule cette plaisanterie. On a déjà vu plusieurs exemples de la licence avec laquelle les fabliers se permettoient de badiner sur le Paradis et l'Enfer. Aux réflexions que mes lecteurs n'auront pas manqué de faire à ce sujet, j'ajouterai seulement quelques faits qui sûrement en occasioneront de nouvelles : c'est que ces scandaleuses facéties étoient la récréation des grands seigneurs aux fêtes de l'année les plus solennelles; c'est que, tandis qu'on exterminoit par le feu, par des croisades particulières, etc., certains hérétiques qui ne différoient qu'en quelques points de la croyance générale, les poètes qui composoient ces impiétés, les musiciens qui les chantoient,

ont vécu tranquillement et sont morts dans leur lit ; c'est que ces pièces ont paru presque toutes sous le règne du plus dévôt de nos monarques, sous un prince dont la maxime étoit qu'il ne faut répondre que par un coup d'épée à celui qui ose *médire de la loi chrétienne ;* sous un prince qui fit percer d'un fer rouge la langue d'un bourgeois de Paris convaincu de blasphème ; qui, lorsque les Languedociens, révoltés contre l'établissement de l'Inquisition, prirent les armes, employa son autorité, etc.

DES CHEVALIERS,

DES CLERCS ET DES VILLAINS.

Messieurs, voulez-vous connoître quels sont les goûts et les mœurs de ces trois conditions différentes? mon fabliau va vous l'apprendre.

Deux chevaliers, voyageant ensemble, trouvèrent dans leur route une pelouse charmante émaillée de fleurs, ombragée par des arbres touffus, et qui offroit la vue la plus agréable. Ravis de la beauté du lieu, ils s'écrièrent : « Ah! « quel plaisir, si nous avions ici bon pâté, bonne « chère, avec d'excellent vin! »

Quelque temps après passent deux clercs (ecclésiastiques), et l'un dit à son compagnon : « Ami, qui auroit en ce lieu, pour rire et folâ- « trer, femme jolie qu'il aimeroit.....! »

Eux partis, arrivent deux paysans qui revenoient du marché : ceux-ci admirent, comme les autres, ce lieu délicieux. Ils s'y arrêtent comme eux; mais devinez l'usage que les villains en firent.

Malgré ce que je viens de vous dire contre les

villains, sachez néanmoins, messieurs, que ce n'est que par le cœur qu'on l'est réellement; sachez qu'on ne devroit être regardé comme tel que quand on a fait action vraiment vilaine, et qu'on peut le devenir, fût-on né au premier rang.

Recueil de Barbazan, tome III, page 28.

DES CATINS ET DES MÉNÉTRIERS.

Ce conte se trouve extrait en latin et sans titre dans le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Berne, donné par M. Skinner. Le voici traduit.

Dieu, quand il eut créé le monde, y plaça trois espèces d'hommes, les nobles, les ecclésiastiques et les villains. Il donna les terres aux premiers, les décimes et les aumônes aux seconds, et condamna les derniers à travailler toute leur vie pour les uns et les autres. Les lots ainsi faits, il se trouva néanmoins encore deux sortes de gens qui n'étoient pas pourvus : c'étoient les ménétriers et les catins. Ceux-ci vinrent présenter leur requête à Dieu, et le prièrent de leur assigner de quoi vivre; Dieu alors donna les ménétriers à nourrir aux nobles, et les catins aux prêtres. Ceux-ci ont obéi à Dieu et rempli avec zèle la loi qu'il leur a imposée, aussi seront-ils sauvés incontestablement. Mais, quant aux nobles qui n'ont eu nul soin de ceux qu'on leur avoit confiés, ils ne doivent attendre aucun salut.

Mis en vers dans les *Graves Observations sur les mœurs de notre temps.*

LE SIÈGE PRÊTÉ ET RENDU.

Un conteur qui a quelque talent, et qui, connoissant le but qu'on doit se proposer dans son art, se pique d'y arriver, devroit toujours être écouté avec attention. Pourquoi cela? C'est qu'il enseigne à bien faire, et que les bons exemples qu'il vous récite peuvent vous instruire [1]. Mais qu'arrive-t-il trop souvent? A peine ouvre-t-il la bouche, que certaines gens vous disent : *Il va mentir*. Messieurs, sachez qu'il n'y a que l'homme courtois et gentil qui cherche à devenir meilleur : au villain et à l'envieux rien ne profite.

Certain comte, nommé Henri, avoit pour sénéchal [2] un homme dur, avare et brutal. Il fût crevé de dépit, je crois, s'il eût vu son seigneur faire du bien à quelqu'un. Ce n'étoit pas, au reste, qu'il fût extrêmement attaché à la personne du comte ou zélé pour ses intérêts; le fripon au contraire le voloit tant que duroit la journée, et il n'étoit occupé qu'à escamoter vin, poulets et chapons, pour aller tout seul dans la dépense s'empiffrer comme un pourceau. Mais tel étoit

son caractère : il ne vouloit que pour lui seul. Cette humeur revêche occasionoit quelquefois, surtout quand il arrivoit des étrangers au château, des scènes divertissantes dont s'amusoit le comte. Ceux qu'elles regardoient n'en rioient pas d'aussi bon cœur; il n'y avoit aucun d'eux qui n'eût donné volontiers bien des choses pour voir le bourru corrigé comme il le méritoit.

Un jour Henri, qui étoit noble et généreux, annonça qu'il tiendroit une cour plénière, et il la fit publier dans tout son voisinage. Chevaliers, dames, écuyers, il y vint un monde prodigieux. La fête fut somptueuse; partout les portes ouvertes, partout des tables dressées, et la plus grande profusion. Il ne faut pas demander quelle fut dans ce jour l'humeur du sénéchal. « Ces « gueules affamées, disoit-il en grondant, n'ont « peut-être pas une fois dans l'année mangé tout « leur appétit, elles viennent ici se soûler à nos « dépens. Courage, messieurs, prenez, deman- « dez, n'ayez pas honte : on voit bien que vous « n'êtes pas chez vous. »

Dans ce moment entra un bouvier crasseux et mal peigné, nommé Raoul, qui revenoit de la charrue. « Que vient faire ici ce gredin ? demanda « l'ordonnateur en colère. — Eh! parbleu, ré- « pondit le villain, j'y viens manger, puisqu'on « y régale »; et en même temps il pria le séné-

chal de lui faire donner une place, car il n'y en avoit pas une seule de vide : tout étoit pris. L'autre, furieux, lui allonge de toute sa force un coup de pied dans le derrière : « Tiens, lui « dit-il, asseois-toi là-dessus, je te prête ce siège-« là. »[3]

Cependant quand il eut réfléchi que si le comte venoit à être instruit de cette violence il pourroit en recevoir des reproches, il voulut apaiser un peu le bouvier et fit signe qu'on lui donnât à manger. Raoul affectant de rire, mais dans son âme très résolu de se venger s'il le pouvoit, se retira dans un coin, où il s'arrangea comme il put; et, après avoir bien bu, bien mangé, il passa dans la salle.

Le comte venoit d'y faire entrer les ménétriers et les jongleurs pour amuser l'assemblée; et, afin de les exciter à bien faire, il avoit promis sa belle robe neuve d'écarlate à celui d'entre eux qui feroit le plus rire. Tous aussitôt se piquant à l'envi de se surpasser, on vit les uns conter des fabliaux ou chanter, les autres faire des tours de passe-passe, celui-ci contrefaire l'ivrogne, celui-là le niais, d'autres représenter des querelles de femmes, chacun enfin s'ingénier à qui imagineroit quelque chose de plus plaisant [4]. Raoul, debout au milieu de la salle, sa serviette en main, s'amusoit à les regarder et rioit de tout son cœur.

Mais quand tout fut fini, il s'approcha du sénéchal qui étoit auprès du comte, et lui lançant dans les fesses à son tour un tel coup de pied qu'il lui fit donner du nez en terre, il ajouta : « Sire, voilà votre serviette et puis votre siège « que je vous rends : rien n'est tel que les hon- « nêtes gens, voyez-vous; avec eux rien n'est « perdu. »

Cependant la chute du sénéchal avoit fait jeter un cri à l'assemblée. Les domestiques étoient accourus, et déjà ils s'apprêtoient à emmener le villain pour châtier son manque de respect, quand le comte, le faisant approcher, lui demanda pourquoi il avoit frappé son officier. « Monseigneur, « répondit Raoul, on m'a dit que je pouvois faire « aujourd'hui bonne chère au château, et j'y « suis venu, puisque c'est un effet de votre bon- « té [5]. Mais les autres avoient été plus alertes que « moi. J'ai donc prié monsieur votre sénéchal « qu'il me procurât une petite place; et lui, qui « est fort poli, m'a fait tout de suite présent d'un « coup de pied, en disant qu'il me prêtoit ce « siège-là. A présent que j'ai mangé et que je « n'ai plus besoin de son siège, je suis venu le « lui rendre; et je vous prends à témoin, mon- « seigneur, que je n'ai plus rien à lui, car, quoi- « qu'un pauvre homme, j'ai de la conscience. « Si pourtant il en vouloit encore un pour le

« louage du sien, il n'a qu'à dire, me voici tout « prêt. »

A ces mots, le comte et tous les spectateurs éclatèrent de rire. Le sénéchal, pendant ce temps, se frottoit le derrière, et son air décontenancé ajoutoit encore au comique de la scène. Enfin, on rit si fort et si long-temps, que le comte adjugea sa robe à Raoul, et que les jongleurs eux-mêmes convinrent qu'il l'avoit méritée.

En s'en allant, le villain faisoit cette réflexion : « On dit communément que pour faire quelque « chose dans ce bas monde, il faut sortir de chez « soi. Le proverbe a parbleu raison : car si je « n'étois pas venu ici, je n'aurois pas cette bonne « robe qui me vaudra bien de l'argent. »

NOTES.

(1. *Un conteur qui a quelque talent.....*) On a déjà vu assez de ces débuts triviaux et imposants pour n'être point dupe de celui-ci, qui assurément ne pouvoit plus mal remplir ce qu'il annonce.

(2. *Certain comte avoit un sénéchal*[1].....) Celui-ci est en même temps maître-d'hôtel, et il a les clefs de la dépense, parce que les seigneurs qui n'étoient pas assez riches pour avoir tous les officiers que comportoit un grand état, et qui, par vanité, vouloient en avoir au moins les titres, donnoient à la même personne plusieurs emplois.

[1] J'ai parlé des sénéchaux dans une note du *Chemin de Paradis*.

(3. *Asseois-toi là-dessus, je te prête ce siège.*) Dans l'original il s'agit d'un soufflet et non d'un coup de pied. Le sénéchal dit à Raoul qu'il va lui donner un *buffet* pour s'asseoir, et en même temps il lui donne un *buffet*, c'est-à-dire, en vieux langage, un *soufflet* sur la joue. C'est sur cette équivoque de mots que roule la plaisanterie du conte. On sent bien que, n'ayant pu la faire passer dans notre langue, il m'a fallu y suppléer par quelque chose d'équivalent. En conséquence j'ai changé le titre, qui, dans le manuscrit, est intitulé *le Dit* (plaisanterie) *du buffet.*

(4. *On vit chacun des ménétriers s'ingénier à qui imagineroit quelque chose de plus plaisant.*) Voici la peinture des divertissements qu'un de nos romanciers suppose aux noces de son héros.

Quant li mangers passez fu
Li (*les*) roys et dames se leverent.
Les karoles (*danses*) encomencerent.
Li menestrel, de lor mestiers
Se rededuient (*divertissent*) volentiers.
Nus (*nul*) ni (*n'y*) a anus (*tristesse*), ne contraire (*ni esprit de contrariété*).
Tuit (*tous*) se painent de joie faire,
Li uns avant, l'autres arriere,
Iteux (*telle*) est de court (*cour*) la maniere,
Et la droiture (*coutume*) et li usage,
Li ancien preudome sage
Se vont à une part (*un endroit*) seoir
Pour la feste miex (*mieux*) aveoir (*voir*).
Devant eux sont li canteor (*conteurs*),
Et li plus mestre trouveor (*habiles trouveurs*)
Qui lor (*leur*) content fez (*faits*) anciens,
Et lor amonestent (*rappellent*) les biens (*belles actions*),
Comment lor ancestres les firent;
Et comment les terres conquirent.

Roman du roi Laris.

La chronique d'Albéric, parlant du mariage de Robert, frère de saint Louis, en 1237, avec Mathilde, fille du duc de Brabant, dit qu'aux quatre coins de la salle étoient des ménétriers qui montoient des bœufs habillés d'écarlate, et qui cornoient à chaque service. C'étoit là joindre à-la-fois la magnificence avec la plaisanterie. Le manuscrit du roi n° 7588 nous représente, dans une occasion à-peu-près pareille, des chiens dansant, des singes allant à cheval, un ours faisant le mort, une chèvre jouant de la harpe. Un autre parle de jongleurs qui contrefaisoient le chien ou le chat. Quelquefois ces bouffons imaginoient une querelle, et, après s'être dit bien des injures, ils finissoient par se battre. Le *Dict des Hérauts*, par Baudouin de Condé (les ménétriers étoient appelés hérauts, parce qu'à cause de leur voix forte, on les employoit à faire les proclamations dans les tournois et dans les cérémonies), n'est que l'histoire fort détaillée d'une de ces scènes. Le poète s'y glorifie d'avoir été le battant et d'avoir reçu du seigneur, qu'il avoit amusé, vingt sous en argent avec un *garde-corps* (sorte de robe avec des manches, fermée par-devant et qui se passoit comme une chemise) et un chaperon de *camelin* (camelot), tandis que le battu n'avoit eu que des *draps de lin* (du linge, des chemises). On pourra juger, par ce peu d'exemples, de la manière dont s'amusoient nos pères quand ils vouloient bien se divertir. J'aurois peur qu'on ne se moquât d'eux bien davantage encore, si je rappelois ici nos fêtes modernes, nos bals parés, nos banquets royaux, etc.; mais au moins, dans toutes les descriptions que j'ai vues de leurs divertissements grossiers, j'ai remarqué une chose qui console pour eux; on y trouve toujours : *et ils rioient.*

(5) Les gens du peuple qui, dans tous les siècles, ont dû nécessairement avoir, par le défaut de leur éducation, un langage corrompu et un patois à eux, chez les fabliers

n'ont rien de tout cela. Le bouvier et le roi y parlent absolument la même langue. Je ne sais à quoi attribuer ce défaut de costume, si ce n'est à l'ignorance de ces poètes, qui, ne connoissant point les bienséances de style, ont fait parler tout le monde comme eux.

On remarquera aussi que, dans les fabliaux, on ne donne jamais de titres honorifiques aux personnes auxquelles on adresse la parole. Les rois, les grands, les chevaliers, sont appelés sires ou messires, et voilà tout; du reste, point d'altesse, de majesté, etc. Ces raffinements de flatterie étoient encore inconnus alors dans la bouche des sujets, quoique, depuis longtemps, les papes, les évêques, les grands, les employassent par politesse en écrivant aux rois, et que ceux-ci eux-mêmes s'en servissent dans leurs lettres et diplômes, en parlant de leurs personnes.

Charlemagne est le premier prince du monde qui ait été honoré du titre de majesté, et ce n'est que depuis le synode de Worms, tenu au commencement du neuvième siècle, qu'on l'a donné aux rois.

Sous la seconde race, les filles de rois étoient appelées reines; cependant on trouve aussi ce titre donné, en 989, à une comtesse de Flandre *, dans le onzième siècle, à une femme opulente **, et, vers 1150, à une dame de Champagne.***

* *Annal. Bened.*, tome IV, page 56.

** *Annales de Mabillon*, page 430.

*** *Cartularium Sanctæ Mariæ Campensis.*

LE SIÈGE PRÊTÉ ET RENDU.

IMITATION PAR IMBERT.

Un comte (c'est Henri que l'a nommé l'histoire)
Avoit jadis pour intendant
Un homme dur, orgueilleux et pédant,
Qui de tous les héros d'éternelle mémoire
Vous eût en bloc vendu la gloire
Pour un écu ; car il ne prisoit rien,
Vertu, savoir, mais beaucoup la richesse.
Quand il voyoit le comte ailleurs faire largesse,
Vous eussiez dit qu'on déroboit son bien.
Aussi défendoit-il avec un zèle extrême
La bourse de son maître en fidèle valet,
Non par amour ; mais il vouloit
Le garder des voleurs pour le voler lui-même.

Pour attirer une brillante cour,
Dans son château le comte, un jour,
Donne une fête magnifique.
En foule on y courut de loin comme de près:
Spectacle, bal, grande musique,
Table ouverte partout et servie à grands frais.
Le peuple même avoit bon vin, bonne volaille.
Dieu sait si cette joie attrista l'intendant!
« Les affamés! voyez cette canaille,
Disoit-il sans cesse en grondant.
Oh! comme ces gens-là se gorgent de mangeaille!

Tout cela n'a pas une fois
De tout un an fait bonne chère,
Et nous apporte à satisfaire
Un appétit de douze mois.
Prenez, messieurs, prenez, ne vous en faites faute,
N'ayez point de honte : on voit bien
Que cela ne vous coûte rien.
Courage! vous avez bon hôte. »
Dans ce moment arrive un épais laboureur
Qui, tout en cheminant, allonge un cou de grue,
Et qui vient sans apprêt passer de sa charrue
A la table de son seigneur;
Il pensoit qu'après tout, pour faire bonne chère,
Une toilette étoit peu nécessaire.
« Que nous veut ce gredin? cria l'ordonnateur
Déjà tout rouge de colère.
— Ce qu'il veut? dit Raoul (on appeloit ainsi
Le villageois), belle demande à faire!
Parbleu! je viens manger, puisqu'on régale ici. »
En finissant, de bonne chère avide,
Raoul le pria d'avoir soin
Qu'on lui donnât quelque place en un coin,
Car pas un siège n'étoit vide.
« Tiens! s'écrie aussitôt le colère intendant,
Qui d'un grand coup de pied répond à sa requête;
Tiens, tu peux là-dessus t'asseoir en attendant:
C'est un siège que je te prête. »
Néanmoins, venant à songer
Que le comte pourroit blâmer sa violence,
Pour faire au villageois oublier son offense,
Il lui fait donner à manger.
Raoul du bout des dents rit de son aventure:
Il reçoit le bienfait sans oublier l'injure,
Mange, boit largement et songe à se venger.

Pour épier le moment favorable,
Dans la salle aussitôt il entre; et justement

Il arrive dans le moment
Où l'intendant parloit avec son maître à table.
Raoul s'approche avec un air content;
Et lui lançant soudain, de très rude manière,
Un pied robuste et lourd qui le frappe au derrière,
Et dont le choc le renverse à l'instant:
« Grand merci, lui dit-il, j'ai fait chère complète,
Voilà, messire, avec votre serviette
Votre siège que je vous rends.
On ne perd jamais rien avec d'honnêtes gens. »

LES DEUX MÉNÉTRIERS.

A ce que vient d'apprendre sur les ménétriers le conte précédent, je demande la permission d'ajouter ici une pièce fort curieuse, qui, à proprement parler, n'est point un fabliau, mais qui, en achevant de faire connoître des gens dont il est si souvent fait mention dans cet ouvrage, surprendra, j'en suis sûr, par la quantité presque incroyable de talents qu'on verra qu'exigeoit une profession décriée. Cependant, comme cet article ne peut guère être qu'instructif, et qu'il consistera presque tout entier en discussions, je conseille à ceux qu'intéresse foiblement l'histoire de notre ancienne poésie de le passer en entier, ou tout au plus de s'arrêter aux *Pastourelles* et à la chanson de guerre, que j'y ai introduites.

EXTRAIT.

Deux troupes de ménétriers se rencontrent dans un château, et veulent, selon la coutume de ces temps-là, amuser le seigneur par une querelle. L'un d'eux se détache de sa troupe; il va insulter un ménétrier de l'autre bande; et, après lui avoir reproché d'avoir tout l'accoutrement d'un gueux, d'être un ignorant qui jamais ne méritera le don d'une robe neuve, et autres gentillesses pareilles, que j'omets parce qu'elles n'apprennent rien, il se vante de valoir mieux que lui, et il entre pour le prouver dans le

détail de tous ses talents. Il peut, dit-il, *conter en roman et en latin;* il sait plus de quarante *lais* et des *chansons de gestes*, et toutes les chansons possibles qu'on imaginera de lui demander. Il connoît aussi les *romans d'aventure*, et en particulier ceux de la *Table ronde*. Il sait enfin *chanter* beaucoup de romans, tels que Vivien, Renaud le Danois, etc., et *conter* Flore et Blanchefleur.

Je m'arrête un instant pour donner sur tout ceci quelques éclaircissements, ou proposer mes conjectures.

Quoique après tout il pût très bien se faire qu'un ménétrier sût le latin et fût par conséquent en état de composer des contes dans cette langue, je suis convaincu pourtant qu'on s'en gardoit bien. J'en ai vu très peu au moins dans toutes les recherches que j'ai faites, et l'on conviendra sans peine qu'il n'y avoit pas assez de gens capables d'entendre le latin pour que les contes écrits en cette langue fussent bien communs. Ainsi ce dont se vante le querelleur ne seroit ici qu'une forfanterie pure, ou qu'une espèce de cartel qu'il propose, et se fait fort de soutenir quand on voudra.

Il a été parlé des *lais* à l'occasion de celui de *Lanval*.

Ces *chansons de gestes,* distinguées ici des autres chansons ordinaires, sont probablement

ce qu'Albéric appelle *heroicæ cantilenæ*, c'est-à-dire celles qui célébroient les *gestes* et actions des preux chevaliers, soit fabuleux, soit véritables. De ce nombre étoit la chanson de Roland dont j'ai parlé ailleurs : elle n'est point parvenue jusqu'à nous.

La plus ancienne que je connoisse de ce genre est celle qui, comme je l'ai dit dans ma préface, fut faite sur Louis III, fils de Louis-le-Bègue, à l'occasion d'une victoire que ce prince remporta, en 881, sur les Normands. Elle est en langage teuton, c'est-à-dire dans cet idiome que les Francs avoient apporté dans la Gaule, que les rois de la première et de la seconde race avoient conservé sur leur trône et dans leur cour, et que Charlemagne, ainsi que je l'ai remarqué ailleurs, voulut, mais en vain, établir dans tout son royaume. Un Allemand, nommé Schilter, a traduit en latin cette chanson. C'est cette traduction que je vais donner. Ceux de mes lecteurs qui voudront connoître le texte original le trouveront dans la *Collection des historiens de France*, et dans les *Annales ordinis Sancti Benedicti*, d'où les auteurs de la *Collection* l'ont tiré (tome III, page 684).

Les Normands, sur la fin de l'année 880, étoient descendus dans la Belgique; et, résolus d'y passer l'hiver pour continuer leurs dévas-

tations et leurs pillages, ils avoient établi, près de Courtrai, un camp fortifié où ils venoient renfermer tout le butin qui étoit le fruit de leurs courses. Déjà ils s'étoient avancés jusqu'à la Somme, et avoient saccagé Amiens et Corbie. Le roi pendant ce temps étoit occupé au siège de Vienne, avec son frère Carloman, auquel il avoit cédé la partie méridionale du royaume. Il laisse la conduite du siège à Carloman, part avec une armée au commencement du printemps, et, rencontrant les Normands près du village de Saucourt, en fait un carnage affreux. Les *Annales de Fulde* font monter la perte de leur cavalerie à neuf mille hommes. Tel est le fait que célèbre le chant de victoire qu'on va lire. Mabillon, en rapportant cette chanson, place la victoire sous l'année 883 : c'est une faute d'impression. Le savant historien, dans le cours de son ouvrage (*Annal. ord. S. Ben.*, tome III, p. 229), la raconte sous l'année 881, qui est sa véritable époque.

CHANT DE VICTOIRE

SUR LOUIS III, FILS DE LOUIS-LE-BÈGUE.

Regem novi,
Vocatur dominus Ludovicus,
Qui lubens Deo servit;
Quippe qui eum præmiis afficit.

Je connois un roi qui sert Dieu fidèlement, et que Dieu comble de ses bienfaits. Son nom est Louis.

Minorennis orbabatur patre;
Id quod ipsi erat valdè noxium.

Jeune encore, et lorsqu'il avoit le plus de besoin d'un père, ce Dieu

Suscepit eum Dominus; *Ductor fiebat ipsius.*	l'en priva; mais lui-même se fit le sien, et devint son guide.
Dedit ei heroes *Illustres comites,* *Sedem hic in Francia.* *Sic illis utatur diu.*	Il lui donna pour compagnons des héros; pour trône, la France. Puissent long-temps l'un et l'autre être son héritage!
Hæc divisit postea *Cum Carolomanno,* *Fratre suo,* *Portionibus, fraude absque.*	Louis avoit un frère. Ce trône, ces héros, il voulut que Carloman en héritât avec lui, et il partagea sans fraude.
Cum hoc esset omne finitum; *Experiri volebat ipsius Deus hoc,* *An is tribulationes* *Aliquandiu tolerare posset.*	Ce fut après ce partage que Dieu, se plaisant à l'éprouver, le livra aux tribulations.
Permisit gentilium militem *Super eos duci;* *Populorum francorum* (militem) *Militibus eorum servire.*	Il permet qu'une armée païenne marche contre les deux frères, et même qu'elle soit favorisée par les soldats françois.
Alii statim defecerunt; *Fuerunt alii tentati.* *Contumelias patiebatur* *Quicunque secus viveret.*	A cette approche, les uns effrayés quittent leurs drapeaux; les autres délibèrent de fuir comme eux. Qui pense autrement s'expose aux injures.
Is qui tunc latrunculus fuerat, *Atque hinc his in turbis invalueral,* *Occupavit ejus regis castra;* *Ex quo factus is nobilis.*	L'un d'eux, long-temps voleur, mais devenu puissant dans la troupe, passe sous les étendards du roi idolâtre*, et sa trahison le rend célèbre.
Alius erat mendax, *Alius erat sicarius,*	Parmi ceux qui restent, on ne compte plus que des fourbes, des as-

* Le François transfuge qui passa dans le camp des Normands se nommoit Esimbard. La *Chronique de saint Riquier* en fait mention.

Alius desertor;
*Et quilibet extollebat se (*eo crimine*).*

sassins, des traîtres, qui tous osent même se glorifier de leurs crimes.

Rex erat attonitus,
Regnum totum perplexum.
Erat iratus Christus;
Permisit hanc tyrannidem.

Le roi est consterné, la France est dans la désolation, mais Dieu étoit irrité: c'étoit lui qui permettoit cette oppression des brigands.

At misertus est Deus;
Cognoverat omnem calamitatem.
Jussit dominum Ludovicum
Eo illico proficisci.

Cependant, à la vue de tant de maux, son cœur est ému, et il ordonne que Louis marche à l'instant.

« *Ludovice, rex mi,*
« *Juva meum populum;*
« *Eum Nortmanni*
« *Dure presserunt.*

« Louis, mon roi, sauve ma France.
« Les Normands l'accablent sous
« leur joug pesant.

« *Tunc dixit Ludovicus;*
« *Domine, sic faciam;*
« *Mors ne prohibeat mihi hoc*
« *Quod tu mandas.* »

« Seigneur, répond Louis, j'obéi-
« rai. Laissez-moi seulement le nom-
« bre de jours que vos ordres exi-
« gent. »

Tunc cepit is Dei veniam;
Sustulit vexillum classicum;
Expeditionem fecit in Franciam
Adversus Nortmannos.

Il se met alors sous la protection de l'Eternel. Au son de la trompette, il arbore son étendard, et vole en France secourir son peuple contre les Normands.

Deo gratias agens,
Hunc expectans,
Dixit: « *Agedum, Domine,*
« *Tamdiu expectamus te.* »

Puis, rendant grâces au Tout-Puissant, il implore de nouveau son aide.
« Seigneur, vous qui depuis si long-
« temps nous avez délaissés, secou-
« rez-nous. »

Postea elocutus clare
Ludovicus ille illustris:
« *Bono estote animo, commilitones*.
« *Constabularii mei.*

« Amis, dit ensuite aux siens ce
« brave roi, chers compagnons, pre-
« nez courage.

« *Huc misit me Deus,*
« *Qui et mihi ipse gratiosus sit!*
« *Ut vos consilium detis,*
« *Ut ego exercitum ducam.*

« Dieu, dont j'implore en ce moment la faveur, m'envoie ici vers « vous écouter vos conseils, et vous « conduire au combat.

« *Mihi ipse non parcam,*
« *Donec ego vos liberem.*
« *Nunc volo ut me sequantur*
« *Omnes Dei fideles.*

« Je n'épargnerai point mon sang « pour vous sauver. Que tous ceux « qui aiment Dieu me suivent; voilà « tout ce que je demande.

« *Data est hæc vita,*
« *Tamdiu quam vult Christus;*
« *Quia is ossa nostra servat,*
« *Eorum habet custodiam.*

« Nous ne jouissons de cette courte « vie qu'autant qu'il lui plaît. Seul il « nous conserve; seul il nous garde.

« *Quicunque hic in alacritate*
« *Facit Dei voluntatem,*
« *Egreditur is integer* (ex prælio),
« *Ego præmio afficiam ipsum.*

« Quiconque, marchant sous moi, « pour accomplir ses ordres, sortira « vainqueur du combat, je l'honore« rai d'une récompense.

« *Si quis moritur hic* (in prælio),
« *Ejus familiæ* (dabo). »
Tunc arripuit scutum et lanceam,
Festinanter equitans.

« S'il meurt, c'est sa famille que je « récompenserai ». A ces mots, Louis saisit sa lance et son écu, et il presse la marche de sa cavalerie.

Volebat is vere vindictam sumere
De suis adversariis.
Tunc nec erat intervallum longum,
Invenibat Nortmannos.

Depuis long-temps jaloux de se venger, il en trouvoit enfin l'occasion. Déjà il étoit près de ses ennemis.

Deo sit laus, dicebat,
Videns id quod desiderabat.
Rex currit audacter,
Præcinit canticum publicum.

A ce spectacle qui comble sa joie, il rend grâces à Dieu; il s'avance avec intrépidité, et lui-même il chante le premier la chanson du combat.

Atque omnes conjunctim cantabant
Kyrie Eleison.
Canticum erat decantatum,
Prælium cœptum.

Tous les siens y répondent à-la-fois; tous s'écrient : *Seigneur, secourez-nous*, et le combat commence.

Sanguis apparuit in genis
Exultantium Francorum.
Hic vindictam sumsit miles pariter;
Nemo sic ut Ludovicus.

La colère rougit le visage des François : la joie anime leurs yeux. Tous enfin se vengent également ; mais Louis plus qu'eux encore.

Alacer et audax,
(Hoc erat ipsi ingenitum),
Alium percussit,
Alium perfodit.

Né prompt et intrépide, il frappe, il égorge.

Propinavit subinde
Suis hostibus
Amarum potum.
Sic cesserunt hic de vita.

Il fait avaler à ses ennemis le breuvage de la mort, et tous périssent.

Benedicta sit Dei virtus !
Ludovicus factus victor.
Dic omnibus sanctis gratias,
Ipsius facta victoriosa pugna.

Béni soit le Très-Haut, bénis tous ses saints. Louis est vainqueur : c'est à lui qu'est due la victoire.

At vero Ludovicus rex
Fuit felix.
Promptus uti hic fuit,
Gravis quantum opus erat.
Serva ipsum, Domine,
In sua majestate.

Bonheur, activité, sagesse même, au besoin, il a tout montré. O mon Dieu, conserve ce roi dans toute sa gloire.

On lit dans les *Annales de saint Bertin* que l'armée françoise, quoique victorieuse, fut frappée tout-à-coup d'une terreur panique et prit la fuite, comme si Dieu eût voulu montrer, ajoute le chroniqueur, qu'il avoit seul donné la victoire. Ce qui est certain, c'est que, malgré leur défaite, les Normands se répandirent le long de la Meuse, et qu'ils continuèrent leurs ravages. Quant au roi, on fit apparemment sur lui plu-

sieurs chants de triomphe pareils à celui qu'on vient de lire, puisque la *Chronique de saint Riquier* dit que *sa victoire fut non-seulement exaltée dans les histoires du temps, mais encore chantée et célébrée par les peuples.*

J'ai trouvé, chez nos poètes du treizième siècle, plusieurs chansons guerrières faites sur les différentes victoires remportées de leur temps, et une en particulier sur la bataille de Taillebourg, gagnée par saint Louis; mais elles sont toutes si niaises et si plates, que je n'ai pu me résoudre à les rapporter. Brantôme a recueilli celles que, dans son siècle, il avoit vu faire sur des évènements semblables. Pour nous, nous n'avons plus aujourd'hui, comme nos ancêtres, des chansons de combat; mais de temps en temps nous en faisons aussi comme eux pour célébrer les victoires de la nation, quoique plus souvent encore nous ne chantions nos généraux que pour les ridiculiser. Après cette digression, je retourne à l'explication que j'avois commencée.

Les *romans d'aventures* dont parle le ménétrier sont sans doute les romans de chevalerie, et surtout ceux dont les héros étoient comme les prétendus paladins d'Artus, chevaliers errants, c'est-à-dire chercheurs d'aventures.

On voit par ce qu'a dit le ménétrier qu'il y avoit des romans qui n'étoient que *contés* (car

Flore et Blanchefleur est un roman); mais on voit aussi, et je pourrois en donner d'autres preuves, qu'il y en avoit qu'on *chantoit*. Or, maintenant qu'étoit ce chant dont on ne trouve aucun monument dans les manuscrits? Est-il vraisemblable qu'on ait jamais pu se résoudre à mettre en musique et entreprendre de chanter des ouvrages dont les plus courts ont deux ou trois milliers de vers? Sur ces difficultés voici ma conjecture.

L'auteur de *Gérard de Roussillon* dit au commencement de son roman qu'il l'a fait *sur le modèle de la chanson d'Antioche*, et que ses vers ont la même mesure. Cela veut dire, selon moi, que son poème peut se diviser par couplets, ainsi que cette chanson, et ces couplets se chanter de même. Ainsi, quand on demandoit à un ménétrier *Gérard de Roussillon*, il choisissoit (comme autrefois les rhapsodes grecs) un morceau particulier, une aventure, un combat, et le chantoit sur l'air de la prise d'Antioche. C'étoit probablement la même chose pour les autres romans *chantés;* et sans doute chacun avoit, par sa coupe particulière, un air qui pouvoit lui convenir. Je sens qu'on peut me faire encore sur tout ceci plus d'une difficulté, mais le sujet n'est pas assez important pour que je m'y arrête davantage; et encore une fois, je ne donne mon explication

que comme une conjecture qui ne manque pas de vraisemblance. Retournons au ménétrier.

Il finit l'énumération de ses talents par quelques plaisanteries, et prétend que s'il a pris le métier qu'il fait, ce n'est pas qu'il n'en ait beaucoup d'autres capables de lui procurer une fortune considérable, car il sait très bien cercler un œuf, saigner les chats, ventouser un bœuf, et couvrir les maisons en omelettes. Il sait faire aussi des coiffes pour chèvres, des brides pour vaches, des gants pour chiens, des hauberts pour lièvres, des fourreaux pour trépieds, des gaînes pour serpes; et si on lui donnoit deux harpes, il se sent capable de faire une musique telle qu'on n'en auroit jamais entendu de pareille. Enfin, après quelques nouvelles injures, il conseille au ménétrier qu'il a attaqué de sortir du château sans se faire prier, le méprisant trop, dit-il, pour se déshonorer lui et ses camarades à frapper un homme si méprisable.

Celui-ci le ravale à son tour, et lui demande comment il ose se dire bon ménétrier, lui qui ne sait ni contes ni dits agréables (les *dits* sont tantôt des moralités ou des morceaux d'instruction, tantôt un fabliau qui contient un bon mot ou une plaisanterie, tel que celui qu'on vient de lire précédemment, et qui en porte le titre). Pour moi, dit-il, je ne suis pas de ces ignorants

dont tout le talent est de faire le chat, le niais, l'homme ivre, ou de dire des sottises à leurs camarades; je suis du nombre de ces bons *trouveurs* qui inventent tout ce qu'ils disent.

> Ge suis juglere (*joueur*) de viele;
> Si sai de muse et de frestele,
> Et de harpe et de chiphonie,
> De la gigue, de l'armonie,
> Et el (*du*) salteire, et en la rote.

Il a déjà été remarqué que la *vielle* des fabliers est notre *violon* d'aujourd'hui, et que leur *rote* est une sorte de *guitare*.

Je trouve ailleurs dans une chanson, où il s'agit d'un berger, qu'*il chalemele de la muse au gros bourdon*. La muse est donc probablement la *cornemuse* de nos paysans, ou bien notre *musette*, car toutes deux ont un *bourdon* et un *chalumeau*.

Le *fretel* ou *fretiau* est cette flûte composée de sept tuyaux inégaux, que les anciens mettoient entre les mains du dieu Pan, et qu'on connoît sous le nom de *flûte des chaudronniers*. Il en est souvent fait mention dans les chansons de bergers; et c'est avec le *pipeau*, la *muse* et le *chalumeau*, l'instrument que leur prêtent nos poètes.

Je n'ai pu trouver d'éclaircissement sur la *chiphonie*, qui ailleurs, chez nos vieux auteurs, est nommée *cyfoine*, *sifoine*, *symphonie*. Ducange

rapporte certaines citations qui prouvent que c'est un instrument à vent, et d'autres par lesquelles on voit que c'étoit une espèce de tambour percé dans le milieu comme un crible, et qu'on frappoit des deux côtés avec des baguettes. Un autre écrivain prétend, sans autre preuve, que c'est la vielle. Il paroît, par une anecdote de la *Vie de Du Guesclin*, que cet instrument n'étoit pas en grande considération, ou du moins qu'au quatorzième siècle il étoit tombé dans le mépris. Le roi de Portugal, dit l'historien, avoit deux ménétriers qu'il estimoit et vantoit beaucoup. Il les fit venir et ils jouèrent de la *cyfoine;* mais le chevalier Mathieu de Gournai qui étoit là se moqua d'eux en disant que ces instruments *en France et en Normandie n'étoient qu'à l'usage des mendiants et des aveugles, et qu'on les y appeloit instruments truands.*

J'ignore ce que c'est que l'*armonie* et la *gigue.* Je trouve dans quelques auteurs que cette dernière est une espèce de flûte. Le dictionnaire de la Crusca, qui en parle d'après le Dante, la donne comme un instrument à cordes.

Le *salteire* est notre psaltérion ou timpanon. Il est appelé *saltérion* dans le *roman du Brut.* L'auteur de ce roman, parlant d'un musicien fameux, et nommant tous les instruments dont il savoit jouer, met dans le nombre celui-ci, et il

en ajoute deux autres qui ne sont pas dans la liste qu'on vient de voir, la *lyre* et le *choron*. Cette lyre étoit-elle une de celles des anciens? Je l'ignore. Tout ce que je puis dire sur le *choron*, c'est que c'étoit un instrument à cordes. L'auteur de la *Vie de Louis III, duc de Bourbon* (mort en 1419) dit qu'on lui trouva le corps ceint, par pénitence, d'une corde à fouet et d'une corde de *choron*.

Notre ménétrier ajoute :

> Sai ge (*je sais*) bien chanter une note (*chanson*);
> Ge sai contes, je sai fableax,
> Ge sai conter beax diz noveax,
> Rotruenges viez et noveles,
> Et servantois et pastoreles.
> Si sai porter conseil d'amors,
> Et faire chapelez de flors,
> Et çainture de druerię (*d'amoureux*),
> Et beau parler de cortoisie.

Les quatre derniers vers n'ont pas besoin d'explication. Mais je crois qu'il y auroit aujourd'hui peu de musiciens qui pussent ou qui osassent se vanter de pouvoir, en certains cas, conseiller un amoureux, ou lui enseigner la fine fleur des compliments, ou lui faire une couronne galante de fleurs, ou nouer sa ceinture avec grâce.

Le ménétrier cite plus bas les fabliaux qu'il sait; je les ai retrouvés, excepté deux, *Richard* et

madame Erme, ce qui prouve que tous ne nous sont point parvenus.

Les *rotruenges* étoient des chansons à ritournelle, qu'on chantoit en s'accompagnant de la *rote;* les *servantois* ou *sirventes* étoient des pièces ordinairement satiriques, et les *pastourelles* sont celles où il étoit question d'aventures de bergers ou de bergères.

Ces dernières sont de toutes les plus agréables. Elles offrent de l'action, beaucoup de naturel, un dialogue plein de naïveté; et si elles étoient plus variées et moins libres, j'eusse entrepris d'en donner un recueil. Mais qui en lit une en a lu mille. Le poète sort pour aller se promener, et c'est toujours au printemps : il trouve une jolie bergère à laquelle il fait des propositions. Quelquefois elle appelle à son secours des bergers qui le font fuir promptement. Ordinairement elle accepte le marché, dont la conclusion est décrite avec toutes ses circonstances; et tel est le canevas de toutes les *pastourelles*. Cependant pour faire connoître à mes lecteurs ce genre de poésie, je vais en donner quelques-unes. Celle par laquelle je commence offre un dénoûment assez plaisant, et où l'on reconnoîtra d'ailleurs cette chanson d'*Annette et Lubin*, devenue populaire : *Il étoit une fille.*

PASTOURELLE.

« Je me promenois à cheval l'autre jour, et je « suivois le grand chemin, quand à l'ombre d'un « bosquet j'aperçus jolie bergère. Joyeux de la « rencontre, j'allai aussitôt m'asseoir auprès d'elle. « — Dieu vous garde, la belle enfant : depuis le « jour que je vous ai vue ici, je songe à vous, « et je vous aime plus que ma propre mère.

« Elle ne se déconcerta pas; et en me rendant « sèchement mon salut : — Passez votre chemin, « dit-elle, et ne venez pas ici me faire gronder. « Mon père est là vis-à-vis qui laboure dans ce « vallon; s'il me voyoit vous parler, il soupçon- « neroit du mal. — Rassurez-vous, la belle, je ne « suis point un trompeur, mais un homme qui « vous aime tant qu'il veut se faire berger avec « vous. Je vous donnerai péliçon, ceinture à deux « tours et surcot d'écarlate. Nous serons riches « d'amour, nous irons ensemble cueillir la vio- « lette, et vous serez plus gaie que l'alouette à « l'aube du jour. — Sire, vous m'avez persuadée, « et je consens à faire tout ce qu'il vous plaira; « mais laissez-moi auparavant aller rassembler « mon troupeau, et attendez-moi ici un in- « stant. »

« En disant cela elle entre dans le bois, et moi « je la suis des yeux en lui lançant des œillades

« tendres. Mais elle rejoint son père, et je reste « là comme un sot. Maudit soit l'imbécille qui, « comme moi, laissera échapper si jolie proie. »

AUTRE PASTOURELLE.

Cette traduction a déjà paru ailleurs avec la pièce originale, ainsi que la traduction de la dernière pastourelle.

Ce fu en mai,
Au douz tens gai,
Que la sesons est bele;
Main me levai,
Joer (*jouer*) m'alai
Lez une fontanele.
En un vergier
Clos d'esglantier,
Oï une pucelle;
Là vi dancer
Un chevàlier
Et une damoiselle.

Ce fut en mai, au doux temps gai, lorsque la saison est belle; je me levai un matin, et j'allai m'ébattre près d'une fontaine. Dans un verger clos d'églantiers, j'entendis la voix d'une fille, et là je vis danser un chevalier avec une demoiselle.

Cors orent (*eurent*) gent,
Et avenant,
Et moult très biau dançoient;
En acolant
Et en bésiant,
Moult beau se déduisoient.
En un destor,
Au chief du tor,
Dui (*deux*) et duï s'en aloient.
Desos la flor,
Le gieu d'amor
A lor plésir fesoient.

Ils avoient le corps bien fait et plein de grâces, et ils dansoient très agréablement. En s'accolant, en se baisant, ils s'amusoient beaucoup. Enfin tous deux s'en allèrent, au bout du verger, dans un endroit détourné; et là, sur l'herbe fleurie, ils jouèrent, à leur aise, le jeu d'amour.

J'alai avant,
Trop redoutant

Quoique craignant qu'ils ne me vissent, je m'approchai cependant,

Que nus d'els ne me voie;
Maz et pensant,
Et desiranz
D'avoir autre tel joie.
Lor vi lever
Un de lor per,
De si loing com j'estoie,
A apeler,
A demander
Qui sui, et que querroie.

triste et pensif, et desirant goûter la même joie qu'eux. Alors je vis se lever un de ce couple; et, d'aussi loin qu'il m'aperçut, il commença à crier et me demanda qui j'étois et ce que je voulois.

J'alai vers aus;
Di lor mes maus;
Que une dame amoie,
A qui loïaux,
Sanz estre fauz,
Tot mon vivant seroie:

J'allai à eux; je leur contai mes maux; que j'aimois une dame à qui loyalement et, sans jamais tromper, je voulois être toute ma vie:

Por qui plus sent
Paine et torment
Que dire ne porroie.
Las! or morrai,
Car bien le sai,
S'ele ne me ravoie.

Pour qui je sentois plus de peines et de tourments que je ne pouvois l'exprimer. Hélas! j'en mourrai; et je m'y attends, si elle ne daigne me rendre la vie.

Courtoisement
Et gentement
Chaseuns d'els me ravoie,
Et dient tant
Que Diex briement
M'envoit de cele joie,
Por qui j'atenz
Grant navrement.
Et je l'or en rendoie
Merciz moult grant;
Et en plorant,
A Dieu les commandoie.

Courtoisement et gracieusement chacun d'eux me console, et ils m'assurent plusieurs fois que Dieu bientôt m'enverra cette joie, dans l'espoir de laquelle je souffre tant de maux. Je leur rendis mille grâces; et, en pleurant, je leur dis adieu.

Nota. *Le dernier vers porte :* A Dieu les conmandoie. *Telle étoit la formule qu'avoient introduite la politesse et la dévotion du temps. On ne se quittoit point sans se recommander à Dieu*, à Dieu vous conmans. *Les chansonniers offrent des milliers d'exemples de cet usage. Par la suite, pour abréger le compliment, on se contenta de dire:* A Dieu. *Bientôt, n'entendant plus la signification de ces deux mots, on les réunit : on n'en fit plus qu'un seul, qui alors n'eut aucun sens, et c'est ainsi qu'il est parvenu jusqu'à nous.*

AUTRE PASTOURELLE.

Au douz mois de mai joli
Joer m'en alai;
Une pastore ai oiï
Qui crioit: Ahai!
Lasse! que ferai?
Se j'ai perdu mon ami,
Jamès n'amerai
Homme, de cuer (*cœur*) gai.

Au doux et joli mois de mai, j'allai m'ébattre et j'entendis une bergère qui se plaignoit. « Hélas! que « ferai-je, disoit-elle ? Oui, si j'ai « perdu mon ami, jamais avec plai- « sir je n'aimerai un homme. »

Quant la pastore entendi,
Cele part tornai;
De lez un arbre foilli (*feuillu*)
La bele trovai
Et li demandai
Por qu'ele disoit ensi:
Jamès n'amerai
Homme, de cuer gai.

Quand j'eus entendu la bergère, je vins à elle; près d'un arbre touffu, je trouvai la belle et lui demandai pourquoi elle disoit ainsi: « Jamais « avec plaisir je n'aimerai un homme.»

La pastore répondi:
Je le vos dirai.
Robin a d'autrui que mi
Pris chapel de glai.
Si grant duel (*deuil*) en ai
Que, s'il me met en obli,
Jamès n'amerai
Homme, de cuer gai.

La bergère répondit: « Je vous le « dirai. Robin a reçu d'une autre que « moi chapel de glaïeul. J'en ai tant « de douleur que, s'il m'oublie, ja- « mais avec plaisir je n'aimerai un « homme. »

Bele, por qu'il est ensi,
Votre ami serai;
A Robin avez failli.
Tantost l'embraçai;
Tel don li donai,
Onques puis ne dit ensi:
Jamès n'amerai
Homme, de cuer gai.

Belle, puisqu'il est ainsi, je serai votre ami; vous avez fait une faute en aimant Robin. Soudain je l'embrassai et lui fis tel présent qu'alors elle cessa de dire: « Jamais avec plaisir je n'aimerai un homme. »

La pastore ot cuer * joli,
Mignotot (*mignon*) et gai;
Moult me plot et m'abélit
Ce que fait li ai.
Douce la trovai:
Adonques me dit ensi:
Je vous amerai
Tosjors de cuer vrai.

La bergère avoit des appas. Ce que je lui fis me plut et me charma. Je la trouvai complaisante; et elle me dit: « Je vous aimerai toujours « d'un cœur sincère. »

AUTRE PASTOURELLE.

Dans celle-ci, chaque couplet est d'une mesure différente, et chacun sans doute avoit son air particulier, au lieu que, dans les deux pastourelles qu'on vient de lire, tous les couplets se chantent sur le même air. Les chansons à couplets différents s'appeloient descords; *en latin*, cantilena habens diversos sonos.

L'autre ier chevauchois mon chemin
De jouste un ruissel;
Truis pastore soz un pin.
D'un raimsel
Novel
Ot fet chapel;
Et cotte et chaperon ot d'un burel;
Frestel,
Chalemel

Je me promenois l'autre jour à cheval, et j'allois le long d'un ruisseau, quand, sous un pin, je trouvai une bergère. Elle s'étoit fait un chapel de branches d'arbres nouvelles. Elle avoit cotte et chaperon de bureau (*sorte d'étoffe*); elle avoit fretel et chalumeau, jouoit et chantoit très bien. Souvent elle se

* Ce mot a ici une autre signification que celle de *cœur*.

Ot; si notoit,
Et chantoit
Bien et bel.
Sovent regrette un pastorel;
Car sole gardoit son aignel.
Je m'arrestai soz l'ombre d'un fraisnel;
Lez un boschel
Laissai mon pointrel:
Sa voix qui retentit el boschel,
De s'amor m'esprent;
Car le cors a gent,
Le vis cler et bel.

plaignoit de n'avoir pas un berger; car elle gardoit seule ses agneaux. Je m'arrêtai à l'ombre d'un frêne et laissai mon cheval à l'entrée d'un bois. La voix de la bergère, qui retentissoit dans le bosquet, m'enflamma d'amour; sa taille étoit charmante, et son visage frais et beau.

Lasse! fait-ele en souspirant,
De duel morrai;
Robin ne m'aime de néant.
Or maudirai
Le tans de mai,
Et foille, et flor, et glai.
Mal trai,
Si m'esmai;
Por coi ne m'aime Robins si ne sai;
Je l'aime de cuer vrai;
Ja por biauté ne lesserai,
Jamès autrui m'amor n'otroierai.
Trop ai
Le cuer vrai;
Mès je chanterai:
Amé l'ai:
Et s'il ne m'aime, j'el lairrai,
Certes je l'harrai
Lasse! qu'ai-je dit? voir, non ferai.

Hélas! s'écrioit-elle en soupirant, je mourrai de douleur; Robin ne m'aime pas. Désormais je maudirai le mois de mai, et verdure, et fleurs, et glai (*glaïeul*, *iris*). J'ignore la cause de ce qui me désole; je ne sais pourquoi Robin ne m'aime pas. Moi, je l'aime sincèrement; et jamais je ne le laisserai pour un berger, quelque beau qu'il soit; jamais je n'accorderai mon amour à un autre. Oui, j'ai le cœur trop tendre. Désormais je veux dire dans ma chanson. « Je l'ai « aimé; mais, s'il ne m'aime plus, « je le laisserai: oui, certes, je le « haïrai ». Hélas! qu'ai-je dit? Non, vraiment, je ne le ferai pas.

Quand je l'oï
Si démener,
Adonc li dis:
Lessier ester

Quand je l'entendis se plaindre ainsi, je lui dis: « Quittez ce ber- « ger, c'est un malheureux qui sera « toujours tel, et jamais vous n'aurez

Cel
Pastorel :
Chaitis est, et sera toz dis;
Jamès n'aurés de li solas,
Tant com soit vis.
Tant dis,
Et promis
Qu'entre mes bras doucement la sésis.
Sor l'herbe verdoyant la mis,
Les ex li bésai, et puis le vis.
Lors me sembla que fusse en paradis.
De li fu espris;
S'en pris
Et repris;
Puis
Li dis,
N'aurez pis.
Ele jete un ris;
Si dit : Mes amis,
Serez mais (*désormais*) toz dis.

« avec lui d'agrément tant qu'il vi- « vra ». Enfin je dis et promis tant que, l'ayant prise doucement entre mes bras, je l'assis sur l'herbe verte, et lui baisai les yeux et les joues. Alors il me sembla que j'étois en Paradis. J'étois épris d'elle, j'en pris et repris à mon appétit, et lui dis ensuite : « Vous n'aurez jamais pis ». Elle sourit alors et dit : » Vous serez « toujours mon ami. »

Cette nouvelle digression sur les pastourelles nous a fait oublier une seconde fois le ménétrier.

Après le détail de ses talents comme musicien et comme bel esprit, il passe à ceux qu'il a pour les tours d'adresse et l'escamotage.

Bien sai jouer de l'escarbot
Et faire venir l'escharbot
Vif et saillant (*sautant*) dessus la table.
Et si sai meint beau geu de table
Et d'entregier et d'artumaire (*d'adresse et de magie*).
Bien sai un enchantement faire.....
Ge sai joer des baasteax (*bâtons*),

Et si sai joer des costeax (*couteaux*),
Et de la corde et de la fonde (*fronde*).

Il se vante aussi de savoir toutes les *chansons de gestes* que sait le premier et d'autres encore qu'il cite, *Ogier, Roland*, etc., et finit de même par quelques plaisanteries. Il connoît, dit-il, tous les bons *sergents* et les champions renommés de son temps : Augier Poupée, qui d'un coup d'épée a tranché l'oreille à un chat; Herbert Tue-bœuf, qui d'un coup de poing brise un œuf, etc. Il connoît les ménétriers les plus célèbres, Fier-à-bras, Brise-verre, Tourne-en-fuite, Tranche-côte, etc. (ce qui fait voir que les ménétriers se donnoient des noms de guerre et des sobriquets ridicules). Enfin s'adressant à son rival, il lui conseille, s'il a un peu de honte, de ne jamais entrer dans les lieux où il le saura : « Et vous, sire, ajoute-t-il en s'adressant au sei-« gneur, si j'ai mieux parlé que lui, je vous prie « de le mettre à la porte et de lui prouver ainsi « que c'est un ignorant. »

Nos poètes ont plusieurs pièces représentant des querelles dans le genre de celle qu'on vient de lire. J'en ai fait mention ci-dessus en parlant des ouvrages dramatiques de ces temps.

J'ajouterai ici, pour terminer ce qui me reste à dire sur les ménétriers, que ces musiciens errants alloient dans les places publiques des villes chanter leurs chansons, jouer

leurs airs ou représenter leurs farces dramatiques, et qu'on les payoit, soit en argent monnoyé, soit comme la noblesse des châteaux, en leur donnant quelque habillement. C'est ce que prouve le morceau suivant où l'on fait parler un de ces chanteurs.

> En aucune place m'avient
> Que auscuns preudomme me vient
> Por escoutet chançon ou note (*air de musique instrumentale*),
> Qui tost m'a donée sa cote,
> Son gardecors, sou hérigaut.....
> Tels i a qui de ses deniers
> Me done.

Les chansons et les scènes qu'ils débitoient étoient souvent si licencieuses qu'on fut obligé de faire une loi qui, dans le cas où ils diroient en place publique quelque chose d'indécent, les condamnoit à une amende arbitraire, et en outre à deux mois de prison, au pain et à l'eau.*

En Languedoc, dans les cérémonies funéraires, les jongleurs et jongleuses accompagnoient les parents du mort, et, à l'imitation des pleureuses des anciens, ils jouoient la douleur, s'arrachoient les cheveux, s'égratignoient le visage, poussoient des cris lugubres **, etc. Si ce fait est vrai, les ménétriers, dans cette province, avoient un talent et une fonction de plus que les nôtres.

* *Histoire de France*, par Velly et Villaret, tome XI, page 197.
** *Ibid.*

LES DEUX BOURGEOIS
ET LE VILLAIN.

Deux bourgeois alloient en pélerinage[1]. Un paysan qui se rendoit au même terme s'étant joint à eux dans le chemin, ils firent route ensemble et réunirent même leurs provisions[2]. Mais à une demi-journée de la *maison du saint,* elles leur manquèrent, et il ne leur resta plus qu'un peu de farine, à-peu-près ce qu'il en falloit pour faire un petit pain. Les bourgeois, de mauvaise foi, complotèrent de le partager entre eux deux et d'en frustrer leur camarade, qu'à l'air grossier qu'il avoit montré ils se flattoient de duper sans peine. « Il faut que nous prenions « notre parti, dit tout haut l'un des citadins; ce « qui ne peut suffire à la faim de trois personnes « peut en rassasier une, et je suis d'avis que le « pain soit pour un seul. Mais afin de pouvoir le « manger sans injustice, voici ce que je propose. « Couchons-nous tous trois, faisons chacun un « rêve, et qu'on adjuge le pain à celui qui aura « eu le plus beau. »

Le camarade, comme on s'en doute bien, applaudit beaucoup à cette idée. Le villain même l'approuva et feignit de donner pleinement dans le piège. On fit donc le pain, on le mit cuire sous la cendre, et l'on se coucha. Mais nos bourgeois étoient si fatigués qu'involontairement bientôt ils s'endormirent. Le manant plus malin qu'eux n'épioit que ce moment. Il se leva sans bruit, alla manger le pain, et revint se coucher.

Cependant un des bourgeois s'étant réveillé et ayant appelé ses deux compagnons : « Amis, leur « dit-il, écoutez mon rêve. Je me suis vu trans- « porté par deux anges en enfer. Long-temps ils « m'ont tenu suspendu sur l'abîme du feu éter- « nel. Là, j'ai vu les tourments....... — Et moi, « reprit l'autre, j'ai songé que la porte du ciel « m'étoit ouverte : les archanges Michel et Ga- « briel, après m'avoir enlevé par les airs, m'ont « conduit devant le trône de Dieu ; j'ai été témoin « de sa gloire » ; et alors le songeur commença à dire des merveilles du paradis, comme l'autre en avoit dit de l'enfer.

Le villain, pendant ce temps, quoiqu'il les entendît fort bien, feignoit toujours de dormir. Ils vinrent le réveiller. Lui, affectant l'espèce de saisissement d'un homme qu'on tire subitement d'un profond sommeil, cria avec un ton effrayé : « Qui est là ? — Eh ! ce sont vos compagnons de

« voyage. Quoi! vous ne nous connoissez plus?
« Allons, levez-vous, et contez-nous votre rêve.
« — Mon rêve! Oh! j'en ai fait un singulier, et
« dont vous allez bien rire. Tenez, quand je vous
« ai vu transportés, l'un en paradis, l'autre en
« enfer, moi j'ai songé que je vous avois perdus
« et que je ne vous reverrois jamais. Alors je me
« suis levé, et ma foi, puisqu'il faut vous le dire,
« j'ai été manger le pain. »

Recueil de Barbazan, tome II, page 127.

Se trouve dans les *Facéties et mots subtils en françois et en italien*, fol. 24.

Dans les *facétieuses Journées*, page 152.

Et dans les *Contes du sieur d'Ouville*, livre I, page 363.

Dans *Scelta di facezie cavate da diversi autori*, page 112, il s'agit de trois théologiens qui n'ont qu'un œuf à partager. Ils proposent de l'adjuger à celui qui dira le plus beau passage de l'Ecriture. Le plus fin des trois l'avale, en disant: *consummatum est*.

Se trouve aussi répété dans les *Contes d'Ouville*, l. II, page 253.

Dans *Giraldi*, au lieu de deux bourgeois et d'un paysan, c'est un soldat avec un astrologue et un philosophe.

Dans les *nouveaux Contes à rire*, page 273, il s'agit d'un Espagnol et d'un Gascon.

Ce fabliau a été mis en vers par M. Imbert.

NOTES.

(1. *Deux bourgeois alloient en pélerinage.*) La dévotion des pélerinages, l'une de celles qui n'obligent point à devenir meilleur, et faite pour réussir en France, parce qu'elle exerçoit l'inquiétude naturelle et la mobilité qu'on reproche à la nation, y étoit devenue fort à la mode; et elle est l'origine de ces hospices qui subsistent encore dans mille endroits du royaume. Les pélerins jouissoient de beaucoup de privilèges : ils étoient regardés comme des personnes sacrées, et l'on a vu dans le *Lai de Gruélan* que c'étoit un des objets sur lesquels s'exerçoit la bienfaisance des grands seigneurs. Chez les romanciers, quand quelqu'un veut pénétrer, sans crainte d'être arrêté, dans un camp ennemi ou dans une ville assiégée, il se déguise en pélerin. *Tout le monde alloit aux lieux de dévotion,* dit l'abbé Fleury, *même les princes et les rois* (Mœurs des Chrétiens, page 396). *Le roi Robert passoit les carêmes en pélerinage et fit le voyage de Rome. Les évêques ne faisoient point de difficulté de quitter leurs églises pour ce sujet. Le pélerinage de Jérusalem devint entre autres très fréquent vers l'an* 1033. *De là vinrent les croisades ; car les croisés n'étoient que des pélerins armés et assemblés en grandes troupes.* L'auteur ajoute que, dès le onzième siècle, on se plaignoit des abus qu'entraînoient ces pieux voyages. *Des prêtres et des clercs criminels se prétendoient purgés et réhabilités. Les seigneurs en prenoient occasion de faire des exactions sur leurs sujets ; et c'étoit un prétexte aux pauvres pour mendier et vivre vagabonds.*

Un autre abus est celui qui permettoit aux pélerins de passer, dans l'église, la nuit qui précédoit la fête du saint. On peut juger des désordres qu'entraînoient ces veilles, par le décret de Gautier, évêque de Poitiers, pour les défendre. *Cum ex nocturnis vigiliis quæ a peregrinantibus in ecclesiis*

fieri consueverunt, plerumque contingat ecclesias ipsas sanguinis vel seminis pollutione fœdari, et alia enormia committi, etc.

(2. *Ils réunirent leurs provisions.*) Les auberges ne se trouvant guère que dans les villes et étant très rares dans les campagnes où il n'y avoit presque que des châteaux isolés et des villages peuplés de serfs, les voyageurs, surtout ceux de la classe du peuple qui n'avoient point la ressource de pouvoir aller se présenter dans les gentilhommières, étoient obligés de porter en route avec eux leurs provisions. C'est ce défaut d'hôtelleries qui engagea la plupart des anciens fondateurs d'ordres à prescrire par leur règle l'hospitalité, et beaucoup de personnes dévotes à fonder des hôpitaux pour les voyageurs et pour les pélerins. Charlemagne, dans ses Capitulaires, avoit défendu de leur refuser le couvert, le feu et l'eau.

LE REVENANT,

PAR PIERRE D'ANFOL.

Sans un plus long préambule, je vais vous conter une aventure arrivée naguère en Normandie à un chevalier.

Il vouloit faire sa mie d'une grande dame, épouse d'un riche seigneur châtelain [1]; et dans ce dessein, il employa long-temps, sans se décourager, tout ce qu'il put imaginer de moyens pour l'instruire de son amour et parvenir à lui plaire. Vous ennuyer de tout ce détail, c'est ce que je ne ferai point. Je vous dirai seulement qu'il la pressa tant, qu'un jour enfin elle lui demanda comment il pouvoit se flatter d'obtenir son cœur, lui qui n'avoit encore fait pour elle aucune de ces actions éclatantes capables de rendre sensible une femme qui s'estime. « Vous « voulez que je vous aime, ajouta-t-elle en sou« riant : eh bien! sachez que jamais je n'aurai « d'ami que celui dont je pourrai hautement me « glorifier, et qui par plus d'un beau fait d'armes

« m'aura montré comment sied dans ses mains
« la lance et l'écu. — Agréez donc, madame, ré-
« pondit le chevalier, que, pour vous fournir les
« moyens de vous en convaincre, j'indique avant
« peu un tournoi à la porte de votre château,
« et que ce soit votre époux lui-même que j'y
« défie. Vous pourrez de vos fenêtres apprécier
« les coups, et juger enfin par vos yeux qui de
« nous deux est le plus digne de posséder votre
« cœur. »

La châtelaine le lui permit; et, d'après cet aveu, il fit annoncer un tournoi où fut invitée, à plus de dix lieues à la ronde, toute la noblesse de la contrée. Jamais on ne vit assemblée plus nombreuse, et jamais on n'en vit une plus redoutable et plus imposante. Vous n'eussiez pu vous empêcher de trembler, quand parut dans la lice cette foule de braves, le haubert sur le corps et le heaume en tête. Ils se partagèrent en deux troupes qui allèrent chacune se placer à leur poste en attendant le moment du combat.

Le tournoi devoit s'ouvrir par le défi de l'amant et de l'époux. Ils sortirent des rangs, et la lance au poing, dressés sur leurs étriers, et la tête enfoncée sous l'écu, au signal donné ils s'élancèrent l'un sur l'autre avec le bruit et l'impétuosité de la foudre. Tous deux s'atteignirent, et d'une telle force, que le mari, enlevé avec la

selle et les sangles de son cheval, fut jeté au loin sur le sable. Quant au chevalier, il ne parut pas plus ébranlé qu'un rocher; la lance de son adversaire se brisa comme le verre sur son écu. La dame qui de ses fenêtres étoit spectatrice du combat ne vit qu'avec chagrin sans doute son époux vaincu; mais le vainqueur étoit son amant, et cette idée la consola.

Que vous dirai-je? On se mêla ensuite, on se battit avec ardeur, et chacun à l'envi cherchoit à se distinguer. Mais *malheur et péché vinrent troubler la fête* : un chevalier fut tué. Comment et par qui arriva cet accident? je l'ignore. Il suffit au reste pour interrompre le tournoi. On inhuma le mort sous un orme [1]; et comme d'ailleurs le jour étoit fort avancé, l'on se sépara.

La châtelaine qui vouloit récompenser son chevalier et lui tenir parole à son tour, lui envoya dire de se rendre au château la nuit, à une certaine heure qu'elle indiqua. Il n'eut garde d'y manquer, et trouva à la porte une suivante qui l'attendoit. Sans lui dire un seul mot, celle-ci le prit par la main, lui fit faire dans l'obscurité plusieurs détours pour n'être vus de personne, et le conduisit dans une chambre où elle le laissa, en le priant de ne point s'impatienter. Mais bientôt, soit ennui d'attendre, soit plutôt la fatigue du jour, il s'assoupit.

Obligée d'entrer au lit avec son époux, la dame ne pouvoit s'échapper que lorsqu'il seroit endormi, et c'est ce qui l'avoit retenue si longtemps. Elle accourut enfin, et déjà s'apprêtoit à réparer par ses caresses le tourment involontaire qu'elle avoit causé à son ami, quand elle le trouva dormant. Il n'est pas possible d'exprimer l'indignation dont la pénétra un manque aussi sensible de respect et d'amour dans un pareil moment. Elle se retira sans prononcer une parole, et l'instant d'après envoya au dormeur sa suivante, avec ordre de sortir sur-le-champ de chez elle, et défense de se trouver jamais dans les lieux où elle pourroit être.

La pucelle alla donc l'éveiller. Il se leva en sursaut; et croyant parler à la châtelaine, il commença, les yeux encore troublés, à bégayer quelques phrases d'amour et de reconnoissance. « Réservez ces douceurs pour une autre, dit la « demoiselle, elles vous seront désormais inutiles « ici »; et alors elle lui annonça ce qu'elle étoit chargée de lui dire. Interdit et confus, il convint de ses torts; et sans vouloir excuser une faute inexcusable, il ne songea qu'à la réparer.

Une ruse heureuse, qui lui vint tout-à-coup à l'esprit, lui en fournit le moyen. Avant de sortir, il demanda à voir le mari, prétextant un besoin essentiel de lui parler, et pria la pucelle

de lui indiquer la chambre où il reposoit. Celle-ci, trompée par le motif qu'on lui alléguoit, la lui montra. Le chevalier quitta ses vêtements, ne garda que sa chemise; et s'avançant avec grand bruit, l'épée à la main, vers le lit des deux époux, il resta ainsi debout près d'eux, sans remuer et sans proférer une parole. Comme leur coutume étoit de tenir toutes les nuits une lampe allumée, il pouvoit également les voir et en être vu. En effet le châtelain, réveillé par le bruit, aperçut à ses pieds ce fantôme tout blanc, dont il fut d'abord effrayé, et d'une voix troublée il s'écria : « Qui es-tu? — Rassurez-vous, répondit le fan-« tôme. Vous voyez une âme souffrante qui, loin « de songer à vous irriter contre elle, ne veut, « au contraire, qu'implorer votre bonté. Je suis « le chevalier tué aujourd'hui au tournoi. Puni « d'une faute que j'ai commise il n'y a pas long-« temps envers madame, je viens ici lui en deman-« der mon pardon, et j'y viendrai toutes les nuits « jusqu'à ce qu'elle me l'ait accordé, si vous ne « daignez, sire, vous joindre à moi pour la flé-« chir, et dès ce jour obtenir d'elle ma grâce. »

Le mari, dupe de ce stratagème, intercéda de bonne foi pour le chevalier, et pria sa femme d'oublier les torts qu'il pouvoit avoir eus. Elle avoit très bien reconnu sa voix, mais elle étoit encore irritée, et refusa de pardonner. Le châ-

telain, surpris d'un pareil ressentiment, demanda quel étoit donc ce crime énorme dont le courroux s'étendoit jusqu'au-delà du tombeau. « Ma « faute est grande sans doute, puisque je ne me « plains pas de la punition, répondit le chevalier; « mais je ne puis la dire, car j'en ferois une plus « grande encore et mériterois alors la colère dont « on m'accable. »

Ce dernier trait de prudence et de soumission acheva de désarmer la dame. « Sire chevalier, « dit-elle, retirez-vous, et allez en paix, tout vous « est pardonné. — C'est la seule chose que je « souhaitois, madame, et que le ciel en récom« pense vous accorde une vie toujours heureuse. « Mais, puisque vous consentez à oublier ma faute, « le châtiment va donc finir aussi, et mon bon« heur sans doute ne tardera guère à commencer ». En disant ces mots il se retira; et la châtelaine, qui reconnut alors la ruse ingénieuse de son ami, se prit à sourire. Ce fut ainsi qu'il regagna son cœur : sans cette adresse il la perdoit pour toujours.

Recueil de Méon, tome 1er, page 174.

Vergier, a aussi un conte de *Revenant;* mais les choses s'y passent de concert avec la femme. L'amant vient la nuit réveiller l'époux: il se dit son frère mort depuis peu, l'envoie à l'église prier Dieu pour lui, et pendant ce temps prend sa place.

Ce fabliau a été mis en vers par M. Imbert.

NOTES.

(1. *Un riche seigneur châtelain.*) On nommoit ainsi et celui à qui un souverain ou un haut baron confioit le gouvernement et la garde d'un de ses *châteaux*, et le seigneur qui possédoit une *châtellenie*, c'est-à-dire un fief ayant droit de *château* et de haute justice. C'est presque toujours dans ce dernier sens que les fabliaux emploient le mot de *châtelain*.

(2. *On inhuma le mort sous un orme.*) Les papes, en lançant des anathèmes contre les tournois, avoient défendu d'inhumer en terre sainte ceux qui étoient tués dans ces combats. Ordinairement même on n'enterroit point les excommuniés. On jetoit leurs cadavres dans un champ; et, pour en dérober le spectacle et l'odeur aux passants, on les couvroit d'un monceau de pierres.

LE LIBERTIN CONVERTI.

Depuis hier je suis dans une grande incertitude et ne sais quel parti prendre. De quelque côté que je me tourne, j'aperçois des inconvénients; car entre deux maux le choix n'est pas aisé. Enfin dois-je prendre femme ou non?

Me voilà bien confessé, bien absous. Le patriarche m'a fait donner maints coups de discipline, et il nous dit que, selon saint Paul, on est ainsi purgé de tous ses péchés [1]. J'ai promis de vivre en bon chrétien, il faut tenir parole : je me damnois. Avec une femme on a de quoi se sauver; ainsi je me marierai, c'en est fait.

Mais aussi cette rage d'épouser ne sera-t-elle pas suivie de regrets? Ne vais-je pas faire une sottise? Si ma femme est demoiselle, elle me méprisera; si elle est jolie, elle me sera infidèle; méchante, elle me fera damner. C'est un trésor qu'une bonne femme, j'en conviens : qui l'a trouvé, qu'il le garde; mais où chercher ce phénix? Une femme est un terrible fardeau; j'en ai déjà tant souffert quand elles n'étoient pas à

moi! Que sera-ce quand j'en aurai une qui m'appartiendra et que je ne pourrai m'en débarrasser?

D'un autre côté, si je me marie, tout va être réglé dans mon ménage. Plus de soins, plus d'embarras pour moi : rien à faire que manger et dormir. Si ma moitié me voit triste, elle viendra me faire rire et m'égayer; si j'ai de l'humeur, elle préviendra jusqu'au moindre de mes desirs. Quelle joie, chaque fois que je rentrerai, de la voir accourir au-devant de moi, me baiser tendrement, me serrer dans ses bras! Oui, il n'y a pas à hésiter, je ne saurois rien faire de mieux. Une femme non-seulement rend heureux son mari, elle égaie encore sa maison. Je sais fort bien que ce miel attirera chez moi quelques frélons, mais je saurai m'en débarrasser, et ne suis pas d'humeur à faire tous les jours des noces pour nourrir mes voisins. D'ailleurs je connois un peu trop par moi-même les suites dangereuses qu'ont pour les maris toutes ces amitiés prétendues. Je ferai donc des serviteurs à Dieu et des sujets à l'état..... Que dis-je? je ferai? en suis-je bien sûr? Hélas! combien en nourrissent, dont d'autres ont eu le plaisir d'être les pères? Ce n'est pas tout encore : mon épouse peut-être aura une coquetterie qui me ruinera. Il lui faudra joyaux, bagues, ceinture, ajustements, car

elles aiment tout cela plus que sermons. Peut-être aussi voudra-t-elle se rendre maîtresse. J'en ai tant vues! Et dans ce cas, ce seroit à moi une grande folie de changer mon état pour un pire.

Mais non, j'ai tort de m'alarmer. Je la choisirai douce, honnête et incapable de me tromper. Elle passera les jours à m'aimer et à prier Dieu, ce sera l'exemple du quartier. Dieu a fait la femme pour l'homme, disent nos prêtres; il ne faut pas séparer ce qu'il a réuni. Eux-mêmes, qui ne peuvent en avoir à eux, ne courent-ils pas après celles des autres? L'évêque a beau les en reprendre et les châtier, il ne leur est point possible de se passer de cette consolation. Ainsi je veux me marier, mon parti est pris. Je ne desire plus qu'une jolie compagne, et déjà je voudrois être aux noces......

Mais cependant, toutes réflexions faites, je crois que ce régime ne me convient pas, et que même il m'est contraire. J'ai appris à mes dépens à connoître les femmes; et si la mienne se mettoit en tête de faire mal, il n'y a prison, tour, château ni forteresse, il n'y a puissance sur la terre qui fût capable de l'en empêcher.

Cette pièce a été mise en vers par M. Imbert.

NOTE.

(1. *Le patriarche m'a fait donner maints coups de discipline, et il nous dit que, selon saint Paul, on est ainsi purgé de tous ses péchés.*) La flagellation, soit avec des verges, soit avec des cordes nouées, étoit un châtiment monastique employé dans les couvents pour certaines fautes. L'austérité de vie, la mortification continuelle, l'esprit de pénitence et d'abnégation, la retraite enfin qu'exige l'état religieux, devoient donner à ceux qui s'y dévouoient une certaine dureté de mœurs, et c'est ce que prouvent en effet la plupart des punitions que l'usage y avoit établies. Nous aurons peine à croire aujourd'hui que certains abbés se permettoient quelquefois de mutiler leurs moines et de leur crever les yeux. C'est cependant ce qui arrivoit, puisqu'un concile de Francfort, tenu en 794, et les *capitulaires* de Charlemagne furent obligés de le défendre. Dans quelques couvents il y avoit des cachots où les délinquants étoient enfermés, les fers aux pieds et aux mains, et condamnés, pour toute nourriture, au pain et à l'eau. D'autres supérieurs les ensevelissoient dans des prisons perpétuelles nommées *Vade in pace*, parce qu'on n'en sortoit jamais. Louis-le-Gros avoit défendu ces prisons (*Ann. Benedict.*, tome VI, page 8); néanmoins elles furent approuvées par quelques conciles et par les chapitres généraux de quelques-uns des ordres eux-mêmes; Enfin un évêque de Toulouse, nommé Etienne, fit à ce sujet, en 1350, des remontrances au roi Jean, lors de son avènement à la couronne; et le monarque, y déférant, expédia des lettres par lesquelles il étoit ordonné aux abbés et supérieurs de visiter, deux fois le mois, le moine prisonnier, et d'envoyer autant de fois un religieux lui tenir compagnie pendant un certain temps. Quelque foible que fût ce soulagement, un réglement si humain occasiona cepen-

dant des murmures dans certains ordres. Les dominicains et les franciscains s'en plaignirent beaucoup : ils voulurent même interposer l'autorité du pape pour en empêcher l'effet. Mais, le roi leur ayant fait signifier de se soumettre à son ordonnance ou de sortir sans délai de ses états, il fallut se taire. L'autorité sans bornes que donne à un supérieur l'obéissance religieuse devoit occasioner beaucoup d'abus, et ces abus ont été une des causes de la décadence de l'état religieux. Dans la plupart des réformes qu'on a faites de certains ordres, il a fallu modérer l'autorité des supérieurs.

Il en étoit de même des corrections corporelles infligées aux moines pour certains délits. Elles annoncent le même esprit de sévérité, et l'on pourroit dire d'elles comme des lois de Dracon, que les réglements qui les dictèrent furent *écrits avec du sang*. La règle de saint Benoît ordonne des jeûnes excessifs, des flagellations rudes et sanglantes, même pour les enfants, *jejuniis nimiis*, *acribus verberibus coerceantur*. Si, au chœur, ces enfants faisoient, en chantant, quelque faute, on les dépouilloit et on les frappoit de verges. Dans la seconde partie de la règle de saint Colomban est un tarif de ces sortes de pénitences; tant de coups pour le religieux qui ne se sera pas prosterné en sortant du couvent; tant pour celui qui, au commencement de son repas, n'aura pas fait le signe de la croix sur sa cuiller; telle punition pour celui qui n'aura pas coupé ses ongles avant de dire la messe; telle pour celui qui, à table, n'aura pas ramassé les miettes de son pain, etc. La *règle du Maître* va plus loin encore; car il y est mention de flagellations à mort, *usque ad necem virgis cædantur*. Dans tous les ordres, lorsque la règle n'avoit pas assigné la punition, c'étoit le supérieur qui la prononçoit; et, ce qui surprendra davantage, c'étoit lui ordinairement qui l'infligeoit au coupable.

Quoi qu'il en soit de ce châtiment monastique, l'église

l'adopta et le mit au nombre des peines canoniques qu'elle imposoit aux pécheurs pénitents, et, pour ne citer que des exemples connus parmi nous, Louis-le-Débonnaire, après avoir été forcé d'abdiquer la couronne, fut frappé de verges à Soissons, dans l'assemblée des évêques. Les papes, avant de donner l'absolution de certains crimes, imposèrent quelquefois, entre autres pénitences, une flagellation publique.* Ils y soumirent même des princes: tels furent Raimond-le-Vieux, comte de Toulouse, accusé de favoriser les Albigeois; Henri II, roi d'Angleterre, cause, par un mot imprudent, de la mort de l'archevêque de Cantorbéry, etc. *J'appelle supplice*, dit l'abbé Fleury, *ces spectacles affreux que l'on donnoit au public, faisant paroître le pénitent nu jusqu'à la ceinture avec une corde au cou et des verges à la main, dont il se faisoit fustiger par le clergé, comme on fit entre autres à Raimond..... Je ne doute point que ce ne soit l'origine des amendes honorables, reçues, depuis plusieurs siècles, dans les tribunaux séculiers, mais inconnues à toute l'antiquité***. Une charte de l'an 1240 ordonne que les excommuniés qui voudront rentrer en grâce assisteront à la procession nu-pieds, en chemise et tenant en main des verges qu'ils présenteront ensuite à genoux au semainier, pour être fustigés par lui***. Il y avoit des prêtres qui, avant de donner l'absolution à leurs pénitents, les frappoient de verges. Dans l'ordre de Cluni, les moines ne se présentoient à confesse que le dos découvert.

Ces flagellations que l'église et les règles monastiques imposoient comme punitions, certains personnages dévots les employèrent par esprit de pénitence comme mortifica-

* Fleury, *Histoire ecclésiastique*, tome XVI, fol. 136 et 137.

** *Idem*, discours IV.

*** Ducange, au mot *processio*.

tion corporelle. Celui qui accrédita le plus cette étrange pratique de dévotion fut saint Dominique l'Encuirassé, de qui l'on raconte en ce genre des choses qui font frémir. Au lieu de verges, il se servit de courroies et de cordes nouées, et s'en donnoit, à ce qu'on prétend, quelquefois jusqu'à seize mille coups en un jour. Le vénérable Pierre Damien écrivit pour autoriser cette pratique, et elle s'étendit beaucoup.

Saint Louis, la veille de toutes les grandes fêtes et les jours où il se confessoit, prenoit la discipline; mais il avoit renchéri encore sur l'Encuirassé; car l'instrument dont il se servoit étoit composé de cinq chaînettes de fer. Il le portoit toujours sur lui, dans une petite boîte d'ivoire, laquelle étoit enfermée elle-même dans la bourse qu'il portoit, selon l'usage du temps, suspendue à sa ceinture. Il donnoit quelquefois à ses amis de ces boîtes garnies de leur instrument, afin qu'ils s'en servissent comme lui. C'étoit là un de ses présents d'amitié, et il le fit à ses enfants. Celui qui lui donnoit la discipline étoit Geoffroi de Beaulieu, son confesseur et dominicain. Nangis, qui nous apprend tout ce détail, ajoute même que le moine, abusant de ce moment d'empire, frappoit le pénitent jusqu'à lui meurtrir toute la chair. Celui-ci cependant ne s'en plaignit jamais, et l'on ne sut l'aventure que par son nouveau confesseur, à qui il la conta lui-même en riant, après la mort de Beaulieu. Sur les vitraux de l'église du monastère de Saint-Denis est représentée la flagellation du dévot monarque : il est à moitié nu et à genoux devant son confesseur qui le frappe. Le père Montfaucon, dans ses *Monuments de la monarchie françoise*, a fait graver cette peinture.

En 1200, s'éleva en Italie une secte de fanatiques, qu'on nomma *Flagellants*, et qui couroient les campagnes et les villes, nus jusqu'à la ceinture, se déchirant le corps à coups de fouet pour apaiser la colère de Dieu, et chantant des

cantiques ajustés à cette dévotion dégoûtante. Ils se répandirent dans toute l'Europe, et il fallut l'autorité des princes pour arrêter ou pour détruire leurs progrès. Les confréries de pénitents de nos provinces méridionales, qui, à certaines fêtes de l'année se fouettent publiquement dans les processions, la coutume où sont encore quelques prédicateurs zélés d'Italie de finir leurs sermons par une discipline sanglante, etc., sont des restes de cette superstition.

LA CONFESSION DU RENARD [1]

ET SON PÉLERINAGE.

Le fabliau qu'on va lire, et dans lequel, à travers quelques traits de satire assez fine, on sent pourtant toujours la plaisanterie d'un siècle grossier, semble n'avoir eu principalement en vue que de ridiculiser les pélerinages, et surtout celui de Rome.

Jadis vivoit tranquillement dans son palais de Mau-pertuis un vieux renard; mais l'âge depuis quelque temps commençoit à l'appesantir. De jour en jour il sentoit diminuer ses forces, et entrevoyoit déjà une fin malheureuse. « Hélas! « je ne puis plus mal faire, se disoit-il. Qu'est « devenu ce temps où, sûr de ma proie quand « je l'avois une fois saisie, et plein d'assurance « en mes pieds, je ne craignois la poursuite « d'aucun ennemi? Que de vols, que de sang ré- « pandu j'ai à me reprocher! C'en est fait, il faut « changer, c'est trop long-temps être craint et « haï. »

Tandis qu'il s'occupoit ainsi de ce pieux projet, un villain, enfoncé dans son chaperon [2],

passa par là, et le voyant pleurer, lui demanda ce qu'il avoit. « Ce que j'ai, bon Dieu! eh! ne « dois-tu pas le deviner? Après une vie passée « dans le brigandage et dans le crime, mes larmes « peuvent-elles te surprendre? Mais j'ai entendu « prêcher dans ma jeunesse que celui qui demande « pardon l'obtiendra, et j'espère en la miséricorde « du Ciel ». Alors il pria le paysan de lui enseigner dans le voisinage quelque saint homme auquel il pût aller s'accuser de ses fautes et en demander l'absolution. L'autre, qui connoissoit le drôle, crut d'abord qu'il vouloit se moquer; cependant quand il le vit insister et avec serment protester de sa bonne foi, il lui nomma un bon ermite qui habitoit dans un bois voisin, et s'offrit même à le conduire.

Si la vue de ce brigand, connu au loin par ses rapines, surprit le solitaire, son repentir et ses larmes le touchèrent. Il le loua sur son retour à la vertu et écouta le récit de ses fautes; mais elles étoient telles qu'il ne pouvoit lui en donner l'absolution, et il lui enjoignit d'aller à Rome. « Eh! pourquoi, se dit à lui-même le pé- « nitent, m'envoyer chercher si loin un pardon « que le Ciel peut m'accorder également ici? C'est « donc pour nous faire courir que le pape se « réserve à lui seul un pouvoir qu'il est le maître « de communiquer ». Néanmoins, comme c'étoit

une nécessité, il s'y soumit, prit un bourdon, se passa une écharpe au cou et partit.[3]

Une seule chose le fâchoit, c'étoit de voyager seul. D'un autre côté, le grand nombre d'ennemis qu'il s'étoit faits lui donnoit lieu de craindre pour ses jours. Il se vit donc obligé de s'écarter des grandes routes et de suivre des chemins détournés. Mais au bout de quelques lieues, sa bonne fortune lui fit trouver un compagnon.

En traversant une plaine où paissoient des moutons, il aperçut Bélin, le bélier du troupeau, lequel s'étoit retiré à l'écart et rêvoit tristement, couché sur l'herbe. Le pélerin s'approcha pour lui en demander le sujet. « Hélas! je pleure ma « mort prochaine, répondit Bélin en soupirant. « Voilà plusieurs années que je sers ce villain, « et c'est moi qui suis le père de presque tout « ce beau troupeau que tu vois. J'espérois au « moins que, pour prix de mes services, l'ingrat « me laisseroit mourir en paix. Je me suis trompé: « il vient de me destiner à nourrir ses mois- « sonneurs, et ma peau est vendue pour faire « des houseaux à quelqu'un qui part pour Rome. « — Rome encore! s'écria le renard, je n'entends « parler que de Rome; mais tout va donc là?[4] « Du moins, si l'on t'y envoyoit comme moi, tu « ne fournirois pas de houseaux. Ah! mon pauvre « ami, tu me fais grande pitié, et je vois qu'on

« te jouera un mauvais tour, si tu ne prends bien
« vite ton parti. — Eh! quel parti prendre? J'ai
« beau rêver, il ne me vient rien; conseille-moi
« donc, toi qui as de l'esprit. — Le conseil est
« aisé, et d'abord il faut commencer par t'enfuir.
« Écoute : j'ai été long-temps, comme tu sais, un
« assez grand vaurien; mais à tout péché misé-
« ricorde, et j'ai lu dans l'Écriture que les anges
« se réjouissent plus au ciel pour un larron qui
« vient à résipiscence, que pour quatre-vingt-
« dix justes qui persévèrent. Qu'est-ce après tout
« que ce monde et ses plaisirs? du vent et de la
« fumée. Dieu nous commande d'y renoncer et
« de quitter tout pour lui, père, mère, herbe et
« pré; j'obéis et j'espère bien que tu me verras
« un jour couché dans la légende. En attendant,
« je vais chercher à Rome une absolution du
« pape. Veux-tu me suivre? J'y vois pour toi
« double profit, des pardons à gagner, et point
« de houseaux à fournir ». Bélin, fort simple de son naturel, trouva le conseil admirable. Il embrassa son ami en pleurant de joie, et se mit en route avec lui.

Ils n'eurent pas fait cent pas qu'ils aperçurent *Bernard l'archiprêtre* (un âne), qui mangeoit des chardons dans un fossé. C'étoit une si ancienne connoissance, qu'il n'eût pas été pardonnable de passer sans lui rien dire. On le salua

donc. Bernard levant la tête, et surpris de voir maître renard dans l'équipage de pélerin, lui demanda ce que c'étoit que cette mascarade. « Mon cher, répondit celui-ci, rien ne coûte pour « sauver son *âme*; et, si tu étois sage, tu ferois « comme nous; car enfin, au lieu de porter du « bois et du charbon, d'avoir le dos pelé, de « recevoir cent coups de bâton par jour, il ne « tient qu'à toi de n'avoir plus de maître et de « vivre sans travailler, puisque tu es sûr de trou- « ver partout à manger ». Ce dernier article fut celui qui frappa le plus Bernard; il se le fit assurer bien expressément encore. L'autre le lui jura foi de renard; et, d'après cette promesse, voilà nos trois pélerins en campagne.

Comme ils avoient un grand bois à traverser, la nuit les y surprit, et ce fut alors qu'ils commencèrent à sentir les inconvénients du pélerinage. Le renard, fait aux injures de l'air, proposa de coucher sur l'herbe au pied d'un arbre. Bélin, accoutumé à rentrer tous les soirs dans une bonne étable, ne goûtoit pas trop cette façon de dormir, et d'ailleurs il craignoit les loups. L'âne appuya très fort l'avis de Bélin. Le renard donc, forcé d'y déférer, proposa de faire encore quelques pas, assurant qu'ils trouveroient l'hôtel d'Isangrin (le loup), son beau-frère et son ami, chez lequel ils seroient sûrement bien reçus [5]. A

ce nom d'Isangrin, les deux autres reculèrent d'effroi; ils craignirent quelque trahison. Mais le renard les rassura si positivement sur sa probité, il leur fit tant de serments, qu'enfin nos deux idiots consentirent à le suivre.

Il n'y avoit personne au logis d'Isangrin quand ils arrivèrent. Celui-ci et sa femme Hersant étoient à la chasse; mais les voyageurs trouvèrent force provisions de toute espèce, et, sans attendre leurs hôtes, ils commencèrent sans façon à boire et à manger. Peu-à-peu la bonne chère et la gaîté animant les cerveaux, on oublia la dévotion, et chacun de son côté se mit à chanter à qui mieux mieux.

Pendant ce temps les deux chasseurs revenoient avec leur proie. Ils entendirent de loin cette orgie bruyante dont retentissoit toute la forêt, et d'abord la crainte les fit arrêter. Mais Hersant, s'étant avancée avec précaution pour savoir ce que c'étoit, vit, par le trou de la serrure, les trois pélerins étendus gaîment autour de la table, où ils s'égosilloient à chanter. Elle revint aussitôt avertir son mari, qui courut en fureur frapper à la porte pour se faire ouvrir, et qui, d'une voix terrible, leur annonça qu'il alloit les dévorer tous trois.

Si nos deux imbécilles eurent peur alors, vous n'en serez point surpris. Le renard les rassura. « Poltrons que vous êtes, leur dit-il, est-ce que « vous ne me connoissez point? Je vais vous ti-

« rer de ce mauvais pas; ne craignez rien. Toi, « Bernard, entr'ouvre un peu la porte, Isangrin « va s'y jeter étourdiment. Dès qu'il aura la tête « passée, referme aussitôt : tiens bien, et pen- « dant ce temps Bélin se chargera du reste ». Le stratagème réussit. Isangrin se trouva pris comme au piège. Aussitôt vous eussiez vu Bélin fondre sur lui pour le frapper de ses cornes, puis s'é- lancer de nouveau, puis reculer pour le frapper encore. Jamais porte de ville assiégée n'essuya de si terribles coups. Bref, tant et si bien fut heurté que la cervelle du captif en sauta.

Hersant voyoit de dehors ce spectacle dou- loureux et ne pouvoit l'empêcher. Elle courut dans le bois pour appeler du secours, et dans l'instant arrivèrent plus de deux cents loups qui, à la vue du corps de leur camarade, poussant des hurlements effroyables, s'animèrent mutuel- lement à le venger. Les prisonniers frissonnoient de tous leurs membres, et c'étoit bien sincère- ment que Bernard se repentoit d'avoir quitté ses sacs de charbon et Bélin son berger. Le renard lui-même n'étoit pas sans inquiétude. Cependant comme nécessité est la mère d'invention, il pro- posa de grimper sur le toit de la loge, et de s'é- lancer de là sur un arbre où l'on n'auroit plus rien à craindre. En même temps, sans attendre la réponse des deux autres qui, ne se sentant

27.

point aussi lestes, n'eussent probablement pas été de son avis, il sauta sur un chêne voisin.

Quand ils se virent abandonnés, ils se crurent morts; mais il leur dit : « Chers camarades, nous « avons encore une ressource. Je vais, par ma « voix, jeter l'épouvante parmi nos ennemis : « secondez-moi l'un et l'autre; et lorsque vous « les verrez ébranlés, fondez sur eux pour ache- « ver de les dissiper ». Il commença aussitôt à crier *haro*, *haro*, et à contrefaire le bruit des cors et l'aboiement des chiens. Les loups se crurent attaqués par des chasseurs; ils ne songèrent plus qu'à fuir. Bernard alors, faisant retentir sa voix effrayante, acheva tellement de les troubler, qu'ils se culbutèrent les uns sur les autres. Bélin lui-même, enhardi par leur fuite, sortit et vint les frapper par derrière avec ses cornes; enfin, en peu d'instants, tout disparut, et il n'en resta pas un seul.

Les deux champions, par ce stratagème, se virent délivrés du danger; mais la peur qu'ils en avoient eue les guérit de l'envie des pélerinages, et ils dirent adieu à leur camarade. « Vous avez « raison, répondit le renard, et je veux vous « imiter. Il y a tant d'honnêtes gens qui n'ont « pas été à Rome, et il y en a tant qui, après y « avoir été, en sont revenus pires! Je vais retour- « ner dans mon manoir; j'y travaillerai, je ferai du

« bien aux pauvres, je vivrai en bon chrétien, et
« je crois que cette conduite plaira autant à Dieu
« que si je courois les chemins pour lui. »

Bernard et Bélin s'écrièrent qu'il avoit raison, et tous trois, de compagnie, s'en revinrent chez eux.

Ce conte se trouve inséré dans le *roman du Renard et d'Isangrin*, poème singulier, composé successivement par trois auteurs, achevé, comme l'apprend le manuscrit, en 1339, et dans lequel on a fait entrer tout ce que les fables et les poésies du temps fournissoient sur le renard. Ce libertin est accusé par le loup de l'avoir fait c..., et il est traduit par lui à la cour du lion. Celui-ci blâme Isangrin d'un éclat dont le seul fruit sera de rendre sa honte publique, et il le renvoie, en l'exhortant à se consoler d'un évènement *qui arrive aux rois et aux comtes, et qui de jour en jour devient à la mode*; trait de satire d'autant plus hardi, qu'il faisoit allusion probablement à l'aventure des trois fils de Philippe-le-Bel, dont les femmes furent toutes trois publiquement convaincues ou accusées d'adultère. Ensuite viennent différents tours du renard, celui du fromage qu'il attrape au corbeau, celui du puits dont il se tire en faisant descendre le loup dans l'autre seau, son pélerinage à Rome, c'est-à-dire notre fabliau en entier, etc. Il défie enfin Isangrin aux échecs, et, dans la confiance où il est qu'il le gagnera, il propose par malice de jouer ce que deux libertins comme eux ont le plus d'intérêt de conserver. Il perd et meurt des suites de cette sottise.

Qui croiroit, d'après l'idée que je viens de donner de ce *roman du Renard*, que cet ouvrage, aux siècles suivants, est devenu, pour l'Europe, un livre de morale et d'instruc-

tion; qu'à ce titre, il a été traduit en hollandois, en anglois, en vers latins et jusqu'à trois fois en allemand; et que, chez nous enfin, il fut, comme tel, mis en prose l'an 1566, puis, l'an 1739, sous le titre du *Renard*, *ou Procès des bestes.* Il est vrai que, dans ces versions, on a retranché ce qui pouvoit être contraire aux mœurs.

Quant à notre fabliau, différents traits, recueillis des poésies du temps, m'ont prouvé que, tout scandaleux qu'il paroîtra aujourd'hui, il eut une très grande vogue *chez nos dévots aïeux.* On l'employoit même en tableaux, et un poète moraliste reproche aux prêtres de faire plutôt peindre ce sujet dans leurs salles que le portrait de la Vierge dans leurs églises.

En leur moustier ne font pas fére
Sitost l'image Notre-Dame
Com font Isangrin et sa fame,
En leurs chambres, et de Renart. *Vies des Pères, Mss.*

Dans la suite, quand Paris eut des tréteaux, et qu'on y représenta des *mystères*, on fit, des divers contes du renard, quelques-unes de ces farces qui, comme je l'ai dit dans la note sur l'origine du théâtre, servoient d'intermède aux différents actes de la pièce sainte. On a lu dans cette même note qu'à la fête que donna, en 1313, Philippe-le-Bel, on vit, entre autres spectacles, la vie entière du renard, lequel finissoit par devenir pape, mangeant toujours poules et poussins.

NOTES.

(1) L'histoire parle d'un certain Réginald ou Reïnard, politique très rusé, qui vivoit dans le royaume d'Austrasie au neuvième siècle et fut conseiller de Zuentibold. Exilé par son souverain, il alla, au lieu d'obéir, se mettre à couvert dans un château-fort dont il étoit le maître, et d'où il

suscita au prince toutes sortes d'affaires fâcheuses, armant contre lui, tantôt les François, tantôt le roi de Germanie. Cette conduite artificieuse et fausse rendit son nom odieux. Son siècle fit sur lui différentes chansons, dans lesquelles il est appelé *Vulpecula;* et les siècles suivants composèrent de même en romane divers poèmes allégoriques et satiriques qui depuis furent traduits en plusieurs langues, et où il est toujours désigné sous l'emblème de l'animal auquel, dans la nôtre, il a donné son nom. Ces allégories qui prêtoient à la malignité de nos vieux poètes furent long-temps à la mode parmi eux. J'ai vu plus de vingt pièces différentes sur le *renard.* Il suffira de faire connoître l'une des principales. C'est le roman du *Nouveau Renard*, par Jacquemars Giélée, de Lille, fini en 1289.

Le lion convoque tous les animaux à sa cour. Le renard lui joue mille tours et en vient à une révolte ouverte. Assiégé dans son château de Mau-Pertuis, il emploie tant de ruses, que le monarque, après avoir perdu bien du monde et désespérant de le réduire, le fait excommunier par l'archiprêtre l'âne. Cependant ils se réconcilient dans la suite; mais le renard, qui est toujours le même, qui vole, qui débauche des femmes, etc., met le clergé dans son parti afin de n'avoir plus rien à craindre. Les prêtres suivent les principes d'hypocrisie qu'il leur enseigne, et deviennent par son moyen si puissants et si riches qu'ils se prosternent devant lui pour l'adorer. Il fait un de ses fils jacobin, un autre frère mineur. Enfin il se confesse à un ermite, lequel l'envoie à Rome. Là il trouve la fortune qui lui met une couronne sur la tête et qui l'élève au plus haut de sa roue; et c'est ainsi qu'il est représenté dans la miniature du manuscrit.

Toute cette multitude d'allégories sur le renard pourroit bien au reste n'être primitivement qu'une imitation de celle de Bidpaï. On sait que l'ouvrage de ce philosophe indien

qu'on nomme *fables*, n'est rien autre chose qu'une instruction qu'il fit pour le prince son souverain, et dans laquelle il suppose un renard qui, après avoir supplanté et fait mettre à mort un bœuf, grand-visir du lion, périt enfin lui-même victime de la calomnie. Tout cela est entremêlé, à la manière des Orientaux, de sentences, de maximes, d'apologues, de contes absolument étrangers au sujet principal, et propres à le faire sans cesse oublier. Nos poètes ont connu cet ouvrage, comme on le verra par plusieurs morceaux qu'ils en ont imités; et il se pourroit très bien, que ce fût là, plutôt que dans l'histoire de Réginald, qu'ils eussent pris l'idée de tous ces poèmes dont j'ai parlé.

(2. *Son chaperon.*) Sorte de couverture de tête presque aussi ancienne que la monarchie, et dont l'usage n'a commencé à s'abolir que sous Charles VI, quand les chapeaux devinrent à la mode. C'étoit une espèce de coqueluchon qui se portoit par-dessus la chape, couvroit les épaules, et se relevoit sur la tête quand on vouloit se garantir du soleil, du froid ou de la pluie. On voit encore aujourd'hui parmi le peuple des voyageurs en porter à cheval par-dessus leur chapeau. Souvent on les garnissoit de fourrures précieuses. On en faisoit même entièrement en peaux, et ceux-ci se nommoient *aumusses*. Quant à la forme des chaperons, elle a fort varié, quoique le nom en soit toujours resté le même. Il y en avoit de carrés, de pointus, de grands, de petits, quelques-uns faits comme les capuchons de nos moines, d'autres avec des houppes, etc., etc. La plupart des habillements de femmes en avoient aussi, et ces coqueluchons inutiles qu'elles portent encore à leurs différentes sortes de mantelets, de pelisses, et à quelques-uns de leurs déshabillés, paroissent n'avoir d'autre origine.

(3. *Prit un bourdon, se passa une écharpe au cou.*) C'est probablement ce fabliau qui a donné lieu à l'acception,

subsistante encore dans notre langue, du mot *pèlerin*, pour signifier un homme rusé et matois : *Je connois le pèlerin.*

(4. *Je n'entends parler que de Rome. Mais tout va donc là.*) Ces sorties violentes contre l'avidité des papes, si communes chez nos poètes, n'exigeoient alors aucun courage. Il n'y avoit sur cet objet qu'un cri général. Saint Louis lui-même, si dévot, si soumis au Saint-Siège, sembloit les avoir autorisées. Dans une ordonnance de 1268, concernant la collation des prélatures, il se plaint des *exactions insupportables par lesquelles la cour de Rome avoit malheureusement appauvri le royaume*, et il défend toute levée d'argent, à moins que ce ne soit dans une nécessité urgente et avec le consentement du roi et celui de l'église gallicane. *Exactiones et onera gravissima pecuniarum, per Curiam romanam ecclesiæ regni nostri impositas, vel imposita quibus regnum nostrum miserabiliter depauperatum extitit, sive etiam imponendas, aut imponenda, levari aut colligi nullatenus volumus ; nisi duntaxat pro rationabili, pia et urgentissima causa, inevitabili necessitate, et de spontaneo et expresso consensu nostro et ipsius ecclesiæ regni nostri.* (Ordonnances des rois de France, tome 1er, page 98.)

On vit dans la suite Clément VI publier une bulle par laquelle il s'attribuoit, pour l'entretien de sa dignité et celle des cardinaux, la moitié du revenu des bénéfices de la France, et déclaroit privé du bénéfice tout ecclésiastique qui s'opposeroit à cette taxe. On vit Boniface VIII accorder aux franciscains de Paris mille marcs d'argent à prendre sur les legs pieux qui seroient faits dans le royaume, etc.

(6. *Isangrin..... Bélin.....*) Le nom d'*Isangrin* est donné au loup à cause de sa couleur grise ; celui de *Bélin* vient du mot *bêler*. Le premier se trouve aussi dans les poésies des troubadours.

DU PRUD'HOMME

QUI RETIRA DE L'EAU SON COMPÈRE.

EXTRAIT.

Un pêcheur, jetant ses filets en mer, voit quelqu'un tomber dans l'eau. Il vole à son secours, cherche à l'accrocher par ses habits avec sa perche, et vient à bout de le retirer; mais par malheur il lui crève un œil avec le croc. Le noyé étoit son compère qu'il reconnoît. Il l'emmène chez lui, le fait soigner, et le garde jusqu'à ce qu'il soit guéri. Celui-ci n'est pas plutôt sorti qu'il forme plainte contre le pêcheur pour l'avoir blessé. Le maire leur assigne un jour auquel ils doivent comparoître. Chacun expose ses raisons, et les juges, au moment de prononcer, se trouvent embarrassés, quand un fou qui étoit là élève la voix [1]. « Messieurs, dit-il, la chose est « aisée à décider. Cet homme se plaint qu'on l'a « privé d'un œil. Eh bien! faites-le jeter dans « l'eau au même endroit. S'il s'en retire, il est « juste qu'il obtienne des dédommagements

« contre le pêcheur, mais s'il y reste, il faut l'y « laisser, et récompenser l'autre du service qu'il « a rendu ». Ce jugement fut trouvé très équitable. Mais le noyé, qui eut peur qu'on ne l'exécutât, se retira bien vite et se désista de sa demande.

« C'est temps perdu que d'obliger un ingrat, « *ajoute l'auteur*, il ne vous en sait nul gré. « Sauvez un larron de la potence, vous serez « fort heureux si le lendemain il ne vous vole « pas. »

Recueil de Barbazan, tome 1er, page 87.

Ce conte a été traduit en vers par M. Imbert.

NOTE.

(1. *Un fou qui étoit là élève la voix.*) Presque tous les souverains et les princes avoient, pour leur amusement, des nains et des fous ; et, quoique, dans la première race, nos rois en aient eu, comme on le voit dans Grégoire de Tours, cette mode étoit venue vraisemblablement des cours d'Asie, où elle subsiste de temps immémorial; et elle y est nécessaire pour soulager l'ennui de ces despotes, condamnés dans leurs sérails à d'éternels plaisirs. Sur les anciens états de la maison de nos rois, les fous sont toujours comptés parmi leurs officiers. L'histoire même n'a pas dédaigné de conserver les noms et les bons mots de quelques-uns de ces bouffons. Ils avoient la tête rasée et portoient un habille-

ment ridicule, ordinairement blanc, avec un bonnet jaune ou vert, des sonnettes, et quelquefois une marotte en main. On les introduisit aussi dans les farces et représentations de *mystères*, où, par dérision de l'état monastique, on leur donnoit un capuchon et des oreilles d'âne. Le dernier fou en titre qu'aient eu les rois de France est l'Angéli, donné par le grand Condé à Louis XIV. Mais le caractère décent, l'esprit juste et l'âme élevée de ce monarque n'étoient pas faits pour un genre de plaisir aussi méprisable : il y renonça.

Les reines avoient des naines et des folles. Catherine de Médicis laissa par son testament 60,000 écus à ses naines. Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, en avoit une qu'elle avoit amenée en France, dit la duchesse de Montpensier, et qui étoit une *monstrueuse créature*. On voit par une lettre de madame de Maintenon, en 1685, que la dauphine avoit alors une folle nommée *Jeanne*.

LE JUGEMENT DE SALOMON.

EXTRAIT.

La première année que le sage Salomon monta sur le trône, mourut un de ses vassaux, prince de Soissonne, seigneur d'une grande terre et de trois châteaux. Celui-ci laissoit deux fils d'un caractère bien différent, l'un dur, inhumain et féroce, l'autre aussi vertueux et aussi doux que son frère l'étoit peu : c'étoit le cadet. A peine le père eut-il les yeux fermés, que l'aîné des enfants, assemblant ses barons, leur demanda de régler le partage entre son frère et lui. « Eh! mon frère, s'écria « le plus jeune tout en larmes, oublions ces dis« cussions odieuses que nous serons toujours « les maîtres de reprendre un jour. Vous voyez « devant vous celui que nous venons de perdre; « ne songeons en ce moment qu'à le pleurer et « à prier pour lui ». L'autre ne voulut rien écouter. Les barons eurent beau le conjurer d'attendre au moins que le corps fût inhumé, leurs représentations furent inutiles : il exigea qu'on procédât sans délai au partage.

Dans ce moment entra le roi. Plein d'estime pour la mémoire et les vertus du mort, il venoit

honorer de sa présence ses funérailles. On l'instruisit de la demande de ce barbare aîné. Il se chargea d'y satisfaire, et faisant placer le corps debout entre deux poteaux : « L'héritage de ce « brave chevalier, dit-il aux deux frères, demande, « pour être défendu après lui, un courage égal au « sien. Voyons qui de vous deux se montrera le « plus digne de le posséder »..... Il leur fait alors donner à chacun une lance, leur assigne un but pour qu'on puisse apprécier leur adresse, et ce but est le corps mort de leur père. La récompense de celui qui aura porté le coup le plus ferme sera le don de la terre entière.

L'aîné accepte sans répugnance cette abominable condition, et il ose frapper celui dont il a reçu la vie. On propose au cadet de prendre la lance. « Moi, s'écrie-t-il en reculant d'effroi, moi, « que je porte les mains sur mon père ! Ah ! que « le ciel au contraire m'écrase à l'instant, si je ne « venge bientôt l'outrage qu'il vient de recevoir ! »

Salomon ne vouloit qu'éprouver les deux enfants. Quand il eut connu leurs sentiments, il prononça en ces termes : « Le chevalier mort ne « doit avoir pour héritier que son fils, et celui-là « seul est son fils qui a su le respecter et le « chérir. L'autre est un monstre dénaturé, avide « de son bien et indigne de lui ». Il ordonna aussitôt à celui-ci de sortir de ses états, en lui dé-

clarant que, si le lendemain il l'y retrouvoit encore, il le feroit pendre.

Recueil de Barbazan, tome II, page 440.

Dans les *Contes tartares*, tome III, un calife meurt et laisse quatre fils qui prétendent chacun à l'empire et menacent d'une guerre civile. Le peuple veut s'en rapporter sur leurs droits à la première personne qu'on verra entrer dans la ville. Le juge qu'offre le hasard est un calender qui propose aux fils du calife la même épreuve que le Salomon du fabliau; un seul refuse, et il est élu roi.

Je crois ce fabliau imité des contes orientaux. Les Asiatiques ont beaucoup d'historiettes dans lesquelles ils font jouer à Salomon un grand rôle. Le roi philosophe a conservé chez eux une haute renommée. Le génie romanesque de ces peuples a même imaginé beaucoup de fables sur sa puissance, sa beauté, son savoir et surtout sur un certain anneau magique qu'il perdit un jour dans le bain, et qui, ayant été jeté dans la mer par un démon, lui fut rapporté par un poisson qu'on servit sur sa table. Une nuée d'oiseaux, disent-ils, voltigeoit continuellement sur son trône, pour l'ombrager et lui former un dais. Enfin ils lui attribuent un pouvoir qui s'étendoit non-seulement sur les hommes, sur les animaux, sur les éléments, etc., mais encore sur les démons; et c'est particulièrement sur ce pouvoir que sont fondés les livres hermétiques dont ils le font auteur, et auxquels croient encore les alchimistes de tous les pays.

Salomon n'est pas moins célèbre chez nos poètes et nos romanciers ; mais ce n'est guère que comme écrivain et comme philosophe. C'est ordinairement son nom qu'ils choisissent, quand ils veulent donner un titre à leurs moralités, à leurs déclamations dévotes et surtout à leurs

proverbes. Le plus singulier des ouvrages de ce genre et le seul dont je ferai mention, est celui du comte de Bretagne, intitulé : *Proverbes de Marcol et de Salomon.* L'auteur fait dire d'abord à Salomon un proverbe; puis il en fait dire à son *Marcol* un autre, qui ordinairement renchérit sur celui du roi-sage, mais qui souvent le contredit, et même le persiffle. Trois ou quatre exemples suffiront pour faire connoître cette composition. Un plus grand nombre me seroit reproché peut-être, et je ne dois point oublier le véritable objet de mon ouvrage.

« L'homme qui est sage évitera de parler beaucoup, dit « Salomon. — L'homme qui ne dira mot ne fera pas grand « bruit, ajoute Marcol.

« Insensé est l'homme qui porte avec lui tout ce qu'il a, « dit Salomon. — L'homme qui ne porte rien est sûr de ne « rien perdre, répond Marcol.

« En hiver, portez un péliçon *, et n'en portez point en été, « dit Salomon. — Si vous avez un mauvais voisin, en hiver « comme en été portez toujours un bâton, répond Marcol.

« Je n'aime ni chien qui aboie ni femme qui pleure, dit « Salomon. — Je n'aime ni mauvais parents ni eau dans « mon vin, répond Marcol. »

Quant à la forme de l'ouvrage du comte de Bretagne, il est par strophes de six vers, dont deux de cinq syllabes, et quatre de six. Voici une de ces strophes : elle forme le premier des quatre proverbes qu'on vient de lire.

Qui sages hom sera,
Ja trop ne parlera,
Ce dit Salomons.
Qui ja mot ne dira,
Grant noise ne fera,
Marcol li respont.

CHOIX

ET

EXTRAITS

D'ANCIENS FABLIAUX.

CHOIX

ET

EXTRAITS

D'ANCIENS FABLIAUX.

CHI COMMENCHE

LI GIEUS

DE

ROBIN ET DE MARION,

C'ADANS FIST;

ALIAS

LI JEUS DU BERGIER

ET DE LA BERGIERE.

MARIONS.

Robins m'aime, Robins m'a;
Robins m'a demandée, si m'ara.
Robins m'acata cotele
D'escarlate bone et bele,
Souskanie et chainturele,
A leur iva.
Robins m'aime, Robins m'a;
Robins m'a demandée, si m'ara.

LI CHEVALIER.

Je me repairoie du tournoiement,
Si trouvai Marote seulete,
Au cors gent

MARIONS.

Hé! Robin, se tu m'aimes
Par amors mainement.

LI CHEVALIERS.

Bergiere, Diex vous doinst bon jor!

MARIONS.

Diex vous gart, sire!

LI CHEVALIERS.

Par amor,
Douche puchele, or me contez
Pour coi ceste canchon cantez
Si volontiers et si souvent?
Hé! Robin, se tu m'aimes
Par amors mainement.

MARIONS.

Biaus sire, il i a bien por coi
J'aim bien Robinet, et il moi,
Et bien m'a moustré qu'il m'a chiere:
Donné m'a ceste panetiere,
Ceste houlete et cest coutel.

LI CHEVALIERS.

Di moi, veïs-tu nul oisel
Voler par deseure ces cans?

MARIONS.

Sire, j'en ai veu ne sai kans;
Encore i a en ces buissons
Cardonnereuls et pinçons
Qui mout cantent joliement.

LI CHEVALIERS.

Si m'ait Dieus, bele au cors gent,
Che n'est point che que je demant;
Mais véïs-tu par chi devant
Vers cette riviere nul ane?

MARIONS.

C'est une beste qui recane;
J'en vi ïer trois seur che quemin,
Tous quarchiés aler au molin:
Est-che chou que vous demandés?

LI CHEVALIERS.

Or sui-je mout bien assénés.
Di moi, véïs-tu nul hairon?

MARIONS.

Hairons? sire, par me foi non,
Je n'en vi nes un puis quaresme,
Que j'en vis mengier chiés dame Esme
Me taiien cui sont ches brebis.

LI CHEVALIERS.

Par foi or sui-jou esbaubis,
N'ainc mais je ne fui si gabés.

MARIONS.

Sire, foi que vous mi devés,
Quele beste est-che seur vo main?

LI CHEVALIERS.

C'est uns faucons.

MARIONS.

Mengüe-il pain?

LI CHEVALIERS.

Non, mais bone char.

MARIONS.

Cele beste?

LI CHEVALIERS.

Esgar! ele a de cuir le teste.

MARIONS.

Et où alés-vous?

LI CHEVALIERS.

En riviere.

MARIONS.

Robins n'est pas de tel maniere;
En lui a trop plus de déduit;
A no vile esmuet tout le bruit
Quant il joue de se musette.

LI CHEVALIERS.

Or dites, douche bregierete,
Ameriés-vous un chevalier?

MARIONS.

Biaus sire, traiiés vous arrier;
Je ne sai que chevalier sont:
De sor tous les homes del mont
Je n'ameroie que Robin,
Chi vient au vespre et au matin,
A moi toudis et par usage;
Chi m'aporte de son froumage:
Encore en ai-je en mon sain,
Et une grant pieche de pain
Que il m'aporta à prangiere.

LI CHEVALIERS.

Or me dites, douche bregiere,
Vauriés-vous venir avoec moi
Jeuer seur che bel palefroi
Selonc che bosket en che val?

MARIONS au Chevalier.

Aimi! sire, ostés vo cheval,
A poi que il ne m'a bléchie.
Li Robins ne regiete mie
Quant je vois après se karue.

LI CHEVALIERS.

Bregiere, devenés ma drue
Et faites che que je vous proi.

MARIONS au Chevalier.

Sire, traiiés en sus de moi:
Chi estre point ne vous affiert;
A poi vos chevaus ne me fiert.
Comment vous apele-on?

LI CHEVALIERS.

Aubert.

MARIONS.

Vous perdés vo paine, sire Aubert,
Je n'amerai autrui que Robert.

LI CHEVALIERS.

Nan! bregiere?

MARIONS au Chevalier.

Nan! par ma foi.

LI CHEVALIERS.

Cuideriés empirier de moi?
Chevaliers sui, et vous bregiere
Qui si lonc jetés me proiere.

MARIONS au Chevalier.

Jà pour che ne vous amerai;
Bergeronnete sui,
Mais j'ai ami,
Bel et cointe et gai.

LI CHEVALIERS.

Bregiere, Diex vous en doinst joie!
Puis qu'ensi est, g'irai me voie;
Hui mais ne vous sonerai mot.

MARIONS.

Trairi deluriau deluriau deluriele,
Trairi deluriau deluriau delurot.

LI CHEVALIERS.

Hui main jou chevauchoie lés l'oriere d'un bois;
Trouvai gentil bregiere; tant bele ne vit roys.
He trairi deluriau deluriau deluriele,
Trairi deluriau deluriau delurot.

MARIONS.

Hé! Robechon, deure leure y va;
Car vien à moi leure leure y va;
S'irons jeuer dou leure leure y va,
Dou leure leure y va.

ROBINS.

Hé! Marion, leure leure y va;
Je vois à toi, leure leure y va;
S'irons jeuer dou leure leure y va,
Dou leure leure y va.

MARIONS.

Rebins!

ROBINS.

Marote!

MARIONS.

Dont viens-tu?

ROBINS.

Par le sain Dieu j'ai desvestu,
Pour che qu'il fait froit, men jupel;
S'ai pris me cote de burel,
Et si t'aport des pumes : tien.

MARIONS.

Robin, je te connus moult bien
Au canter, si con tu venoies;
Et tu ne me reconnissoies?

ROBINS.

Si fis au cant et as brebis.

MARIONS.

Robins, tu ne sés, dous amis,
Et si ne le tien mie à mal :
Par chi vint uns hom à cheval
Qui avoit cauchié une moufle,
Et portoit aussi k'un escoufle
Sor sen poing; et trop me pria
D'amer; mais poi i conquesta,
Car je ne te ferai nul tort.

ROBINS.

Marote, tu m'aroies mort;
Mais se g'i fusse à tans venus,
Ne jou, ne Gautiers li testus,
Ne Baudons mes cousins germains,
Diable! i éüssent mis les mains;
Jà n'en fust partis sans bataille.

MARIONS.

Robin, dous amis, ne te caille;
Mais or faisons feste de nous.

ROBINS.

Serai-je drois, ou à genous?

MARIONS.

Vien, si te sie encoste moi;
Si mengerons.

ROBINS.

Et jou l'otroi;
Je serai chi lés ton costé.
Mais je ne t'ai riens aporté;
Si ai fait certes grant outrage.

MARIONS.

Ne t'en caut, Robin; encore ai-je
Du froumage chi en mon sain,
Et une grand pieche de pain,
Et des pumes que m'aportas.

ROBINS.

Diex, com chis froumage est cras!
Ma seur, mengüe.

MARIONS.

Et tu aussi:
Quant tu vieus boire, si le di;
Veschi foutaine en un pochon.

ROBINS.

Diex! qui ore éüst du bacon
De taiien, bien venist à point.

MARIONS.

Robinet, nous n'en arons point,
Car trop haut pent as quieverons :
Faisons de che que nous avons;
Ch'est assés pour le matinée.

ROBINS.

Diex! que jou ai le panche enflée
De le choule de l'autre fois!

MARIONS.

Di, Robin, foy que tu mi dois,
Choul as-tu, que Diex le te mire!

ROBINS.

Vous l'orrès bien dire, bele,
Vous l'orrès bien dire.

MARIONS.

Di, Robin, veus-tu plus mengier?

ROBINS.

Nai e oir.

MARIONS.

Dont metrai-je arrier
Che pain, che froumage en mon sain,
Dus qu'à ja que nous arons fain.

ROBINS.

Ains le met en te panetiere.

MARIONS.

Et vés le chi : Robin, quel chiere!
Proie et commande, je ferai.

ROBINS.

Marote et jou esprouverai
Si tu m'ies loiaus amiete,
Car tu m'as trouvé amiet.
Bregeronete,
Douche baisselete,
Donnés le moi votre capelet,
Donnés le moi votre capelet.

MARIONS.

Robin, veus-tu que je le mete
Seur ton chief par amorete?

ROBINS.

Oïl, et vous serés m'amiete;
Vous averés ma chainturete,
M'aumoniere et mon frémalet.
Bregeronete,
Douche baisselete,
Donnés le moi votre capelet.

MARIONS.

Volentiers men douch amiet.
Robin, fai nous un poi de feste.

ROBINS.

Veus-tu des bras ou de le teste?
Je te di que je sai tout faire,
Ne l'as-tu point oï retraire?

MARIONS.

Robin, par l'ame ten pere,
Sès-tu bien aler du piet?

ROBINS.

Oïl, par l'ame me mere,
Resgarde comme il me siet,
Avant et arriere, bele,
Avant et arriere.

MARIONS.

Robin, par l'ame ten pere,
Car nous fai le tour dou chief.

ROBINS.

Marot, par l'ame me mere,
J'en venrai trop bien à chief.
I fait-on tel chiere, bele,
I fait-on tel chiere?

MARIONS.

Robin, par l'ame ten pere,
Car nous fai le tour des bras.

ROBINS.

Marot, par l'ame me mere,
Tout ensi con tu vaurras,
Est-chou la maniere, bele?
Est-chou la maniere?

MARIONS.

Robin, par l'ame ten pere,
Sés-tu baler au seriaus?

ROBINS.

Oïl, par l'ame me mere,
Mais j'ai trop mains de caviaus
Devant que derriere, bele,
Devant que derriere.

MARIONS.

Robin, sés-tu mener le treske?

ROBINS.

Oïl, mais li voie est trop freske,
Et mi housel sont deskiré.

MARIONS.

Nous sommes trop bien atiré,
Ne t'en caut; or fai par amour.

ROBINS.

Aten, g'irai pour le tabour
Et pour le muse au gros Bourdon,
Et si amenrai chi Baudon,
Se trouver le puis, et Gautier.
Aussi m'aront-il bien mestier,
Se li chevaliers revenoit.

MARIONS.

Robin, revien à grant esploit,
Et se tu troeves Peronele,
Me compaignesse, si l'apele;
Le compaignie en vaura miex.
Ele est derriere ces courtiex,
Si c'on va au molin Rogier:
Or te haste.

ROBINS.

Lais me escourchier;
Je ne ferai fors courre.

MARIONS.

Or va.

ROBINS.

Gautiers, Baudon, estes vous là?
Ouvrés-moi tost l'uis, biau cousin.

GAUTIERS.

Bien soies-tu venus, Robin,
C'as-tu qui ies si essouflés?

ROBINS.

Que j'ai? las! je sui si lassés,
Que je ne puis m'alaine avoir.

BAUDONS.

Di s'en t'a batu?

ROBINS.

Nenil voir.

GAUTIERS.

Di tost s'en t'a fait nul despit?

ROBINS.

Signor, escoutés un petit;
Je suis chi venus pour vous deus,
Car je ne sai ques menestreus,
A cheval, pria d'amer ore
Marotain; si me dout encore
Que il ne reviegne par là.

GAUTIERS.

S'il revient il le comperra.

BAUDONS.

Che fera mon, par ceste teste.

ROBINS.

Vous averés trop bone feste,
Biau seigneur, se vous y venés;
Car vous et Huars y serés,
Et Peronele : sont-che gent?
Et s'averons pain de fourment,
Bon froumage et clere fontaine.

BAUDONS.

Hé! biau cousin, c'or nous i maine.

ROBINS.

Mais vous deux irés chele part,
Et jou m'en irai pour Huart
Et Peronele.

BAUDONS.

Va donc, va.

GAUTIERS.

Et nous en irons par de ça
Vers le voie devers le pierre,
S'aporterai me forke fiere.

BAUDONS.

Et je men gros baston d'espine
Qui est chiés Bourghet me cousine.

ROBINS.

Hé! Peronele, Peronele.

PERONELE.

Robins ies-tu che, quel nouvele?

ROBINS.

Tu ne sés, Marote te mande,
Et s'averons feste trop grande.

PERONELE.

Et qui i sera?

ROBINS.

Jou et tu,
Et s'arons Gautier le testu,
Baudon et Huart et Marote.

PERONELE.

Vestirai-jou me bele cote?

ROBINS.

Nenil, Pierete, nenil, vient,
Car chis jupiaus trop bien t'avient.
Or te baste, je vois devant.

PERONELE.

Va, je te siévrois maintenant
Se j'avoie mes aigniaus tous.

LI CHEVALIERS *à Marion.*

Dites, bregiere, n'estes-vous
Chele que je vi hui matin?

MARIONS.

Por Dieu, sire, alés vo chemin,
Si ferés trop grant courtoisie.

LI CHEVALIERS.

Certes, bele très douche amie,
Je ne le di mie pour mal;
Mais je vois querant chi à val
Un oisel à une sonnete.

MARIONS.

Alés selonc ceste haiete;
Je cuit que vous l'i trouverés;
Tout maintenant i est volés.

LI CHEVALIERS.

Est, par amours?

MARIONS.

Oïl sans faille.

LI CHEVALIERS.

Certes de l'oisel poi me caille,
S'une si bele amie avoie.

MARIONS.

Por Dieu, sire, alés vostre voie,
Car je sui en trop grant frichon.

LI CHEVALIERS.

Pour qui?

MARIONS.

Certes, pour Robechon.

LI CHEVALIERS.

Pour lui?

MARIONS.

Voire s'il le savoit,
Jamais nul jour ne m'ameroit,
Ne je tant rien n'aim comme lui.

LI CHEVALIERS.

Vous n'avés garde de nului
Se vous volés à mi entendre.

MARIONS.

Sire, vous me feriés sousprendre,
Alés vous ent, laissié me ester,
Car je ne à vous que parler :
Laissié me entendre à mes brebis.

LI CHEVALIERS.

Voirement sui-je bien caitis
Quant je mets le mien sens au tien.

MARIONS.

Si en alés, si ferés bien ;
Aussi oi-je chi venir gent.
J'oi Robin flagoler,
Au flagol d'argent,
Au flagol d'argent.
Pour Dieu, sire, or vous en alés.

LI CHEVALIERS.

Bergerete, à Dieu remanés,
Autre forche ne vous ferai....

(Le Chevalier s'éloigne et dit à Robin qui survient :)

Ha ! mauvais vilains, mar i fai ;
Pour coi tues-tu mon faucon ?
Qui te donroit un horion,
Ne l'aroit-il bien emploiet ?

ROBINS.

Ha ! sire, vous feriés pechiet.
Paour ai que il ne m'escape.

LI CHEVALIERS.

Tien de loier ceste souspape,
Quant tu le manies si gent.

ROBINS.

Hareu ! Diex ! hareu ! bone gent !

LI CHEVALIERS.

Fais tu noise ? tien che tatin.

MARIONS.

Sainte Marie ! j'oi Robin :
Je crois que il soit entrepris.
Ainçois perdroie mes brebis
Que je ne li alasse aidier.
Lasse ! je voi le chevalier,
Je croi que pour moi l'ait batu.
Robin, dous amis, que fais-tu ?

ROBINS.

Certes, douche amie, il m'a mort.

MARIONS.

Por Dieu, sire, vous avés tort
Qui ensi l'avés desciré.

LI CHEVALIERS.

Et comment a-il atiré
Men faucon ? esgardés, bregiere.

MARIONS.

Il n'en set mie la maniere,
Por Dieu ; sire, or li pardonnés.

LI CHEVALIERS.

Volontiers, s'aveuc moi venés.

MARIONS.

Je non ferai.

LI CHEVALIERS.

Si ferés voir ;
N'autre amie ne vœil avoir,
Et vœil que chis chevaus vous porte.

MARIONS.

Certes dont me ferés vous forche ?
Robin, que ne me resqueus-tu ?

ROBINS.

Hai ! las, or ai-jou tout perdu :
A tart i venront mi cousin.
Je pert Marot, s'ai un tatin,
Et desquiré cote et sercot.

GAUTIERS.

Hé, resveille-toi, Robin,
Car on enmaine Marot,
Car on enmaine Marot.

ROBINS.

Aimi ! Gaultier, estes-vous là ?
J'ai tout perdu ; Marote en va.

GAUTIERS.

Et que ne l'alés-vous reskeure ?

ROBINS.

Taisiés, il nous courroit jà seure
S'il y en avoit quatre chens.
C'est uns chevaliers hors du sens ;
Si a une si grande espée !
Ore me donna tel colée
Que je le sentirai graut tans.

BAUDONS.

Se g'i fusse venus à tans,
Il y éüst éü meslée.

ROBINS.

Or esgardons lor destinée,
Par amors si nous embuissons
Tous troi derrière ces buissons,
Car je vœil Marion sekeure,
Se vous le m'aidiés à reskeure :
Li cuers m'est un poi revenus.

MARIONS.

Biau sire, traiés vous en sus
De moi, si ferés grant savoir.

LI CHEVALIERS.

Damoisele, non ferai voir,
Ains vous enmenrai aveuc moi,
Et si arés je sai bien coi.
Ne soiiés envers moi si fiere,
Prendés cest oisel de riviere,
Que j'ai pris; si en mengeras.

MARIONS.

J'ai plus chier men froumage cras,
Et men pain et mes bones pumes,
Que vostre oisel à tout les plumes;
Ne de rien ne me poés plaire.

LI CHEVALIERS.

Qu'est-che? ne porai-je dont faire
Chose qui te viengne à talent?

MARIONS.

Sire, sachiés certainement
Que nule riens ne vous i vaut.

LI CHEVALIERS.

Bregiere, et Diex vous consaut!
Certes voirement sui-je beste,
Quant à ceste beste m'arreste.
Adieu, bregiere.

MARIONS.

Adieu! biau sire!
Lasse! ore est Robins en grant ire,
Car bien me cuide avoir perdue.

ROBINS.

Hou, hou!

MARIONS.

Diex! c'est-il qui là hue.
Robins, dous amis, comment vait?

ROBINS.

Marote, je suis de bon ait
Et garis, puis que je te voi.

MARIONS.

Vien donceques, cha acole moi.

ROBINS.

Volentiers, suer, puisqu'il t'est bel.

MARIONS.

Esgarde de cest sosterel
Qui me baise devant la gent.

BAUDONS.

Marot, nous sommes si parent,
Onques ne vous caille de nous.

MARIONS.

Je ne le dis mie pour vous;
Mais il parest si sosteriaus
Qu'il en feroit, devant tous chiaus
De nos vile, autretant comme ore.

ROBINS.

Bé! qui s'en tenroit?

MARIONS.

Et encore
Esgarde comme est reveleus.

ROBINS.

Diex! con je seroie-jà preus,
Se li chevaliers revenoit!

MARIONS.

Voirement, Robin, que che doit
Que tu ne sés par quel engien
Je m'escapai.

ROBINS.

Je le soi bien.
Nous véisme tout ton couvin :
Demandes Baudon men cousin
Et Gautier quant t'en vi partir,
S'ils orent en moi que tenir :
Trois fois leur escapai tous deux.

GAUTIERS.

Robins tu ies trop corageus;
Mais quant li cosse est bien alée,
De legier doit estre ouvliée,
Ne nus ne le doit point reprendre.

BAUDONS.

Il nous convient Huart atendre,
Et Peronele qui venront :
Or vés les chi.

GAUTIERS.

Voirement sont.
Di, Huart; as-tu te chievrete?

HUARS.

Oïl.

MARIONS.

Bien viegnes-tu, Perrete.

PERONELE.
Marote, Diex te beneie!

MARIONS.
Tu as esté trop souhaidie:
Or est-il bien tans de canter.

LI COMPAIGNIE.
Aveuc tele compaignie doit-on bien [joie mener?

BAUDONS.
Sommes nous ore tous venu?

HUARS.
Oïl.

MARIONS.
Or pourpensons un ju.

HUARS.
Veus-tu as rois et as roïnes?

MARIONS.
Mais as j'eus c'on fait as estrines,
Entour la veille de Noël.

HUARS.
A saint Coisne?

BAUDONS.
Je ne vœil el.

MARIONS.
C'est vilains jeus, on i kunkie.

HUARS.
Marote, si ne riés mie.

MARIONS.
Et qui le nous devisera?

HUARS.
Jou trop bien: quiconques rira
Quant il ira au saint offrir,
Ens ou lieu saint Coisne doit sir,
Et qui en puist avoir, s'en ait.

GAUTIERS.
Qui le sera?

ROBINS.
Jou.

BAUDONS.
C'est bien fait:
Gautiers, offres premièrement.

GAUTIERS.
Tenés, saint Coisne, che present,
Et se vous en avés petit,
Tenés.

ROBINS.
Ho! il le doit, il rit.

GAUTIERS.
Certes c'est drois.

HUARS.
Marote, or sus.

MARIONS.
Qui le doit?

HUARS.
Gautiers li testus.

MARIONS.
Tenés, saint Coisnes, biaus dous sire.

HUARS.
Diex, comme ele se tient de rire!
Qui va après? Perrote, alés.

PERONELE.
Biaus sire sains Coisnes, tenés,
Je vous aporte che present.

ROBINS.
Tu te passes et bel et gent.
Or sus, Huart, et vous, Baudon.

BAUDONS.
Tenés saint Coisne, che biau don.

GAUTIERS.
Tu ris, Ribaut, dont tu le dois.

BAUDONS.
Non fach.

GAUTIERS.
Huars, après.

HUARS.
Je vois:
Veschi deus mars.

GAUTIERS.
Vous le devés.

HUARS.
Or tout coi, point ne vous levés,
Car encore n'ai-je point ris.

GAUTIERS.
Que chest, Huart, est-chou estris?
Tu veus toudis estre batus.
Mau soiiés-vous ore venus:
Or le paies tost sans dangier.

HUARS.
Je le voil volentiers paier.

ROBINS.
Tenés saint Coisnes, est-che plais?

MARIONS.
Ho! signor, chis jeus est trop lais;
En est Perrette?

PERONELE.
Il ne vaut nient,
Et sachiés que bien apartient
Que fachons autres festeletes :
Nous sommes chi deux baisselettes,
Et vous estes entre vous quatre.

GAUTIERS.
Faisons un pet pour nous esbatre,
Je n'i voi si bon.

ROBINS.
Fi, Gautier :
Savés si bel esbanoiier,
Que devant Marote m'amie
Avés dit si grant vilenie!
Dehait ait parmi le musel
A cui il plaist, ne il est bel!
Or ne vous aviegne jamais.

GAUTIERS.
Je le lairai pour avoir pais.

BAUDONS.
Or faisons un jeu.

HUARS.
Quel vieus-tu?

BAUDONS.
Je voeil o Gautiers le testu
Joer as rois et as roïnes ;
Et je ferai demandes fines,
Se vous me volés faire roi.

HUARS.
Nenil, sire, par saint Eloi!
Ains ira au nombre des mains.

GAUTIERS.
Certes tu di bien, biaus compains,
Et chieus qui chiet en dix soit rois!

HUARS.
C'est bien de nous tous li otrois;
Or cha metons nos mains ensanle.

BAUDONS.
Sont-eles bien, que vous en sanle?
Liquiex commenchera?

HUARS.
Gautiers.

GAUTIERS.
Je commencherai volentiers.
Em preu.

HUARS.
Et deus.

ROBINS.
Et trois.

BAUDONS.
Et quatre.

HUARS.
Conte après, Marot, sans débatre.

MARIONS.
Trop volentiers : et cinq.

PERONELE.
Et six.

GAUTIERS.
Et sept.

HUARS.
Et huit.

ROBINS.
Et neuf.

BAUDONS.
Et dix.
En hene! biau seigneur, je sui rois;

GAUTIERS.
Par le mère Dieu, chou est drois;
Et nous tout, je cuit, le volons.

ROBINS.
Levons le haut et couronons :
Ho! bien est.

HUARS.
Hé! Perrete, or donne
Par amor, en lieu de coronne,
Au roi ten capel de festus.

PERONELE.
Tenés, rois.

LI ROIS.
Gautiers li testus,
Venés à court, tantost venés.

GAUTIERS.
Volentiers, sire, commandés
Tel cose que je puisse faire,
Et qui ne soit à mi contraire,
Mais que de ci ne me remu,
Ne ne bouch men doit u fu;
Je le ferai tantost pour vous.

LI ROIS.
Di moi, fu-tu onques jalous?
Et puis s'apelerai Robin.

GAUTIERS.
Oïl, sire, pour un mastin
Que j'oï hurter l'autre fie

A l'uis de le cambre m'amie,
Si en soupechonnai un home.

LI ROIS.

Or sus, Robin.

ROBINS.

Roi walecomme,
Demande-moi che qu'il te plaist.

LI ROIS.

Robin, quant une vake naist,
A coi sés-tu qu'ele est femele?

ROBINS.

Ceste demande est bone et bele!

LI ROIS.

Dont i respon.

ROBINS.

Non ferai voir;
Mais se vous le volés savoir,
Sire rois, au cul li wardés,
N'el de mi vous n'enporterés.
Me cuidiés-vous chi faire honte?

MARIONS.

Il a droit voir.

LI ROIS.

A vous k'en monte?

MARIONS.

Si fait; car le demande est laide.

LI ROIS.

Marot, et je vœil qu'il souhaide
Son voloir.

ROBINS.

Je n'os, sire.

LI ROIS.

Non?
Va, s'acole dont Marion
Si douchement que il li plaise.

MARIONS.

Auza dou sot, s'il ne me baise!

ROBINS.

Certes non fac.

MARIONS.

Vous en mentés;
Encore i pert-il, esgardés.
Je cuit morse m'a ou visage.

ROBINS.

Je cuidai tenir un froumage,
Tant te senti-jou tenre et mole.
Vien avant, seur, et si m'acole
Par pais faisant.

MARIONS.

Va, dyable-sos;
Tu poises autant comme un blos.

ROBINS.

Or, de par Dieu!

MARIONS.

Vous vous courchiés;
Venés cha, si vous rapaisiés,
Biau sire, et je ne dirai plus;
N'en soiés honteus ne confus.

LI ROIS.

Venés à court, Huars, venés.

HUARS.

Je vois, puisque vous le volés.

LI ROIS.

Or di, Huart, si t'aït Diex,
Quel viande tu aimes miex:
Je sai bien se voir me diras.

HUARS.

Bons fons de porc, pesant et cras,
A le fort aillie de nois:
Certes j'en mengai l'autre fois
Tant que j'en euch le menison.

BAUDONS.

Hé! Dieu, con faite venison!
Huart n'en diroit autre cose.

HUART.

Perrete, alés à court.

PERRETE.

Je n'ose.

BAUDONS.

Si feras, si, Perrete, or di
Par cele foi que tu dois mi,
Le plus grant joie c'ainc éusses
D'amours, en quel lieu que tu fusses.
Or di, et je t'escouterai.

PERRETE.

Sire, volentiers le dirai;
Par foi, chou est quant mes amis,
Qui en moi cuer et cors a mis,
Tient à moi as cans compaignie,
Lés mes brebis, sans vilenie,
Pluseurs fois menu et souvent.

BAUDONS.

Sans plus?

PERRETE.

Voire voir.

GAUTIERS.

Ele ment.

BAUDONS.

Par le saint Dieu, je le croi bien.
Marote, or sus, vien à court, vien.

MAROTE.

Faites moi dont demande bele.

BAUDONS.

Volentiers ; di moi, Marotele,
Combien tu aimes Robinet,
Men cousin, che joli varlet ?
Honnie soit qui mentira !

MARIONS.

Par foi, je n'en mentirai jà.
Je l'aim, sire, d'amour si vraie,
Que je n'aim tant brebis que j'aie,
Nis cheli qui a aignelé.

BAUDONS.

Par le saint Dieu, c'est bien amé ;
Je voeil qu'il soit de tous séü.

GAUTIERS.

Marote, il t'est trop meskéü,
Li leus emporte une brebis.

MAROTE.

Robin, keur i tost, dous amis,
Anchois que li leus le mengue.

ROBINS.

Gautier, prestés-moi vo machue,
Si verrés ja bacheler preu.
Hareu ! le leu ! le leu ! le leu !
Sui-jou li plus hardis qui vive :
Tien, Marote.

MAROTE.

Lasse, caitive !
Comme ele revient dolereuse !

ROBINS.

Mais esgar comme ele est croteuse.

MARIONS.

Et comment tiens-tu chele beste ?
Ele a sen cul devers se teste.

ROBINS.

Ne puet caloir, ce fu de haste
Quant je le pris, Marote, or taste
Par où li leus l'avoit aierse.

GAUTIERS.

Mais esgar conme ele est chi perse.

MARIONS.

Gautier, que vous estes vilains !

ROBINS.

Marote, tenés le en vos mains,
Mais wardés bien que ne vous morde.

MAROTE.

Non ferai, car ele est trop orde,
Mais laissié le aler pasturer.

BAUDONS.

Sés-tu de quoi je voeil parler,
Robin ? se tu aimes autant
Marotain com tu fais sanlant,
Certes je le te loeroie
A prendre, se Gautiers l'otroie.

GAUTIERS.

Il m'est bel.

ROBINS.

Et jou le voeil bien.

BAUDONS.

Pren le dont.

ROBINS.

Cha, est-che tout mien ?

BAUDONS.

Oil, nus ne t'en fera tort.

MAROTE.

Hé ! Robin, que tu m'estrains fort !
Ne sés-tu faire belement ?

BAUDONS.

C'est grans merveille qu'il ne prent
De ches deus gens Perrete envie.

PERRETE.

Cui ? moi ! je n'en sai nul en vie
Qui jamais éüst de moi cure.

BAUDONS.

Si aroit si par aventure,
Se tu l'osoies assaier.

PERRETE.

Ba ! cui ?

BAUDONS.

A moi ou à Gautier.

HUARS.

Mais à moi, très douche Perrete.

GAUTIERS.

Voire, sire, pour vo musete,
Tu n'as el monde plus vaillant ;
Mais j'ai au mains ronchi traiant,
Bon harnas et herche et carue,
Et si sui sires de no rue :

S'ai houche et sercot tout d'un drap;
Et s'a ma mère un bon hanap
Qui m'eskerra s'ele moroit;
Et une rente c'on li doit
De grain sor un molin à vent;
Et une vake, qui nous rent
Le jour assés lait et froumage.
N'a-il en moi bon mariage?
Dites, Perrete.

PERRETE.

Oïl, Gautier;
Mais je n'oseroie acointier
Nului pour men frere Guiot,
Car vous et li estes doi sot;
S'en porroit tost venir bataille.

GAUTIERS.

Se tu ne me veus, ne m'en caille;
Entendons à ces autres noches.

HUARS.

Di moi, c'as-tu chi en chés boches?

PERONELE.

Il i a pain, sel et cresson;
Et tu, as-tu rien, Marion?

MARIONS.

Naie voir, demande Robin,
Fors du froumage d'ui matin,
Et du pain qui nous demora,
Et des pumes qu'il m'aporta:
Vés en chi, se vos en volés.

GAUTIERS.

Et qui veut deux gambons salés?

HUARS.

U sont-il?

GAUTIERS.

Vés les chi tous près.

PERONELE.

Et jou ai deux froumages frès.

HUARS.

Di, de quoi sont-il?

PERONELE.

De brebis.

ROBINS.

Seignor, et j'ai des pois rotis.

HUARS.

Cuides-tu par tant estre quites?

ROBINS.

Naie, encore ai jou pumes quites:
Marion, en veus-tu avoir?

MARIONS.

Nient plus.

ROBINS.

Si ai.

MARIONS.

Di me dont voir
Que chou est que tu m'as gardé.

ROBINS.

J'ai encore un tel pasté,
Qui n'est mie de lasté,
Que nous mengerons, Marote,
Bec à bec et moi et vous:
Chi me r'atendés, Marote,
Chi venrai parler à vous.
Marote, veus-tu plus de mi?

MARIONS.

Oïl, en non Dieu.

ROBINS.

Et jou te di
Que jou ai un tel capon,
Qui a gros et gras crepon,
Que nous mengerons, Marote,
Bec à bec et moi et vous.
Chi me r'atendés, Marote,
Chi venrai parler à vous.

MAROTE.

Robin, revien dont tost à nous.

ROBINS.

Ma douce amie, volentiers,
Et vous, mengiés endementiers
Que g'irai; si ferés que sage.

MARIONS.

Robin, nous feriesmes outrage,
Saches que je te voeil atendre.

ROBINS.

Non feras, mais fai chi estendre
Ten jupel en lieu de touaille,
Et si metés sus vo vitaille,
Car je revenrai certes lués.

WARNIERS.

Robin, où vas-tu?

ROBINS.

A Bailvés,
Chi devant pour de le viande;
Car là val a feste trop grande:
Venras-tu avoec nous mengier?

WARNIERS.

On en feroit, je cuit, daugier.

ROBINS.

Non feroit nient.

WARNIERS.

Jou irai donques.

GUIOS.

Rogaut!

ROGAUS.

Que?

GUIOS.

Or ne véistes onques
Plus grant déduit ne plus grant feste
Que j'ai véu.

ROGAUS.

Où?

GUIOS.

Vers Aiieste;
Par tans nouveles en aras:
Véu i ai trop biaus baras.

ROGAUS.

Et de cui?

GUIOS.

Tous de pastouriaus.
Acaté i ai ches bourriaus,
Avoecques m'amie Saret.

ROGAUS.

Guiot, or alons vir maret,
Là val; si trouverons Wautier;
Car j'oï dire qu'il vaut ier
Peronnele te sereur prendre,
Et ele n'i vaut pas entendre,
Si en éust parlé à ti.

GUIOS.

Point ne l'ara, car il bati
L'autre semaine un mien neveu,
Et je jurai et fis le veu
Que il seroit aussi batus.

ROGAUS.

Guiot, tous sera abatus
Chi estris, se tu me veus croire:
Car Gautiers te donra à boire
A genous, par amendement.

GUIOS.

Je le voeil bien, si faitement,
Puisque vous vous i assentés;
Vés chi deux bons cornes sentés
Que j'ai acatés à le foire.

ROGAUS.

Guiot, vent m'en un à tout boire.

GUIOS.

En non Dieu, Rogaut, non ferai;
Mais le meilleur vous presterai,
Prendés lequel que vous volés.

ROGAUS.

Auvars que chis vient adolés,
Et qu'il vient petite aléure!

GUIOS.

C'est Warneres de le couture,
Est-il sotement escourchiés?

WARNIERS.

Seigneur, je sui trop courechiés.

GUIOS.

Comment?

WARNIERS.

Mehales es agute,
Ma mie, et s'a esté déchute;
Car on dist que ch'est de no prestre.

ROGAUS.

En non Dieu, Warnier, bien puet estre;
Car ele i aloit trop souvent.

WARNIERS.

Hé! las, jou avoie en couvent
De li temprement espouser.

GUIOS.

Tu te pués bien trop dolouser,
Biaus très dous amis; ne te caille,
Car jà ne meteras maaille,
Que bien sai, à l'enfant warder.

ROGAUS.

A che doit-on bien resvarder,
Foi que je doi sainte Marie.

WARNIERS.

Certes, seignieur, vo compaignie
Me fait metre jus men anoi.

GUIOS.

Or faisons un peu d'esbanoi,
Entreus que nous atenderons
Robin.

WARNIERS.

En non Dieu, non ferons,
Car il vient chi les grans walos.

ROBINS.

Warnet! tu ne sés? Mehalot
Est hui agute de no prestre.

WARNIERS.

Hé! tout li diale i puissent estre!
Robert, comme avés maise geule!

ROBINS.
Toudis a ele esté trop veule,
Warniers, si m'aït Diex, et sote.

ROGAUS.
Robert, foi que devés Marote,
Metés cette cose en delui.

ROBINS.
Je n'i parlerai plus de lui :
Alons ent.

WARNIERS.
Alons.

ROGAUS.
Passe avant.

MARIONS.
Met ten jupel, Perrete, avant,
Aussi est-il plus blans du mien.

PERONELE.
Certes, Marot, je le voeil bien,
Puisque vo volentés i est.
Tenés, veés le chi tout prest;
Estendé le ù vous le volés.

HUARS.
Or cha, biau segnor, aportés,
S'il vous plaist, vo viande cha.

PERONELE.
Esgar, Marote; je voi là,
Che me samble, Robin venant.

MARIONS.
C'est mon, et si vient tout balant:
Que te saule, est-il bons caitis?

PERONELE.
Certes, Marot, il est faitis,
Et de faire vo gré se paine.

MARIONS.
Auvar les corneurs qu'il amaine.

HUARS.
U sont-il?

GAUTIERS.
Vois tu ches varlés
Qui là tiennent ches deus cornés?

HUARS.
Par le saint Dieu! je les voi bien.

ROBINS.
Marote, je suis venus tien:
Or di, m'aimes-tu de bon cuer?

MARIONS.
Oïl voir.

ROBINS.
Très grant merchi, suer,
De che que tu ne t'en escuses.

MARIONS.
Hé! que sont-che là?

ROBINS.
Che sont muses
Que je pris à chele vilete :
Tien, esgar con bele cosete!
Or faisons tost feste de nous.

ROGAUS.
Wautier, or te met à genous
Devant Guiot premièrement;
Et si li fai amendement
De chou que son neveu batis :
Car il s'estoit ore aatis
Que il te feroit asoufrir.

GAUTIERS.
Volés que je li voise offrir
A boire.

ROGAUS.
Oïl.

GAUTIERS.
Guiot, buvés.

GUIOS.
Gautier, levés-vous sus, levés;
Je vous pardoins tout le meffait.
C'à mi ni as miens avés fait,
Et vœil que nous soions ami.

PERONELE.
Guyot, frère, parole à mi,
Vien te chà sir, si te repose :
Que m'aportes-tu?

GUIOS.
Nule cose;
Mais t'aras bel jouel demain.

MARIONS.
Robin, dous amis, chà te main
Par amors, et si te sié chà,
Et chil compaignon seront là.

ROBINS.
Volentiers, bele amie chiere.

MARIONS.
Or faisons trestout bele chiere :
Tien che morsel, biaus amis dous.
Hé! Gautier, à quoi pensés-vous?

GAUTIERS.
Certes je pensoie à Robin,

Car se nous ne fuissons cousin,
Je t'éusse amée sans faille;
Car tu es de trop bone taille.
Baudon, esgar quel cors chi a!

ROBINS.

Gautier, ostés vo main de là!
Et n'est che mie vo amie.

GAUTIERS.

En es-tu jà en jalousie?

ROBINS.

Oïl voir.

MARIONS.

Robin, ne te doute.

ROBINS.

Encore voi-je qu'il te boute.

MARIONS.

Gautiers, par amors tenés cois;
Je n'ai cure de vo gabois;
Mais entendés à nostre feste.

GAUTIERS.

Je sai trop bien canter de geste;
Me volés vous oïr canter?

BAUDONS.

Oïl.

GAUTIERS.

Fais-moi dont escouter.
Audigier, dist Raimberge, bouse vous di..

ROBINS.

Ho! Gautier, je n'en vœil plus; fi!
Dites, serés-vous tousjours teus?
Vous estes uns ors menestreus.

GAUTIERS.

En mal éure gabe chis sos,
Qui me va blamant mes biaus mos:
N'est-che mie bone canchons?

ROBINS.

Nenil voir.

PERRETE.

Par amors faisons
Le tresque, et Robins le menra
S'il veut, et Huars musera,
Et chil doi autre corneront.

MARIONS.

Or ostons tost ches choses dont:
Par amor, Robin, or le maine.

ROBINS.

Ho! Diex, que tu me fais de paine!

MARIONS.

Or fais, dous amis, je t'acole.

ROBINS.

Et tu verras passer descole,
Pour chou que tu m'as acolé;
Mais nous arons anchois balé
Entre nous deus qui bien balons.

MARIONS.

Soit, puisqu'il te plaist; or alons,
Et si tien le main au costé.
Diex, Robin, con c'est bien balé!

ROBINS.

Est-che bien balé, Marotele?

MARIONS.

Certes tous li cuers me sautele
Que je te voi si bien baler.

ROBINS.

Or vœil-jou le treske mener.

MARIONS.

Voire pour Dieu, mes amis dous.

ROBINS.

Or sus, biau segnieur, levés-vous;
Si vous tenés; g'irai devant.
Marote, preste-moi ton gant;
S'irai de plus graut volenté.

PERONNELE.

Dieu! Robin, que ch'est bien alé!
Tu dois de tous avoir le los.

ROBINS.

Venés après moi; venés le sentele,
Le sentele, le sentele lès le bos.

852 VERS.

Manuscrit de La Vallière, n° 2736.

GRISELIDIS.

Il paroît que ce conte ou fabliau si connu n'a point été mis en vers par nos anciens poètes. Il en existe plusieurs versions en vieille prose françoise, se rapprochant plus ou moins de la narration de Boccace. En voici un passage, suivi de quelques vers tirés de la moralité ou pièce dramatique de Griselidis, et copiés à la Bibliothèque du Roi sur un manuscrit qui lui donne la date de 1395.

Si comme de la nativité de sa fille eut xij ans, il (le marquis de Saluces) envoya messages à Rome qui luy aportèrent lettres faintes par lesquelles il donnoit à entendre au peuple que le Pape pour la paix de luy et de ses gens luy avoit donné congié et dispensacion de se départir de sa femme et de prendre une autre ; et ne fut pas fort de donner à entendre à ses gens simples et rudes ce qui luy pleut; laquelle chose, quant vint à la cognoissance de Grisillidis, ne s'en esbahit, ne ne mua en aucune manière, ne ne changa soy, attendant que celluy à qui elle avoit soubzmis touz ses fais en ordenast à sa volenté. Il avoit envoyé desjà à Bouloigne, et avoit escript au mary de sa suer que il luy amenast ses enfans. La renommée couroit desjà partout que le marquis devoit prendre à femme une grant dame, et ycelluy conte de Panico qui estoit grant amy du dit marquis, en grant appareil et ordenance, et moult bien accompaigniez de nobles, estoit desjà au chemin, et amenoit ycelle fille du marquis moult belle et en point de marier, et le frere d'ycelle fille qui avoit environ vij ans: et ce temps pendant, le marquis, voulant sa femme plus que devant essaier et tempter, vient à elle et luy dist: « Grisillidis, je ne te veuil celer rien, mais vueil que tu saches que j'avoie grant plaisir de toy avoir à femme pour les biens et vertus que je savoie estre en toy, et non pas pour ton lignage, comme tu le dois savoir. Mais je cognois maintenant que toute grant fortune et seignourie est grant servitude, car il ne me loist mie ce qui loist et puet faire un povre homme : mes gens me contraignent, et le Pape consent que je prenge une autre femme qui est jà envoyée et sera tantost yci. Ayes doncques bon courage et fort, fay lieu à l'autre et pren le douaire que tu aportas avec moy, et t'en retourne en la maison de ton pere. Ainsy est des choses ; nul n'est seur en son estat. Ad ce, dist-elle, monseigneur, j'ay touziours sceu et tenu que entre ta grant magnificence et mon humilité et povreté n'avoit nulle comparoison, ne moy oncques je ne dis mie seulement d'estre ta femme, mais d'estre ta chamberiere ne me reputay digne; et j'en appelle Dieu en tesmoing qui scet tout. En ceste tienne maison où tu m'as fait dame, ay touziours esté en cuer, et moy tenue pour ta chamberiere et servante. De ce doncques que sus mes mérites et trop plus que je n'ay certainement, moy honourant j'ay esté avec toy, j'en rens graces à Dieu et à toy : quant ou remenant de bon et propre courage de retourner chiés mon pere où j'ay esté nourrie en m'enfance, estre en ma vieillesce, et là nourrir bien me plaist, bien veufve et honourable tenue de si grant seignour comme tu es. Et volentiers lieu à ta nouvelle femme feray, laquelle soit en ton bon eur et aventure, comme de tout mon cuer le desire, et decy où j'estoie et demouroie en grant

plaisir, puis qu'il te plaist, volentiers me partiray. A quoi touteffoiz me comaudes-tu que je remporte avec moy mon douaire; quel il est je le voy bien, ne je n'ay pas oublié comment quant pieça tu me voulz prendre à femme je fu desvestue sur le sueil de mon pere des povres robes que j'avoie vestues, et fu vestue des tiennes robes grandes et précieuses; ne en tout n'aportay autre douaire avec toy que foy et loyaulté. Vez-cy doncques, puisqu'il te plaist, je devests ceste tienne robe, et te rens l'anneau de quoy tu me espousas. Les autres anneaux, vesteures, couronnes et autres ornemens que fortune m'a prestée une espace de temps avec toy, et en faisant et paiant son deu les me toult et reprent, sont en tes escrins. Nue vins de chés mon pere, et nue là retourneray se tu ne réputes et tiens chose vil et mal gracieuse, comme je crois que tu feroies, que ce ventre-cy qui a porté les enfans que tu as engendrez soit veu nuz ou descouvert au peuple; pour laquelle chose, se il te plaist et non autrement, je te supplie que, ou prix et pour la virginité que je apportay avec toy, laquelle je n'emporte mie, laisse-moi une des chemises que je avoie quant j'estoie appellée ta femme. » Lors ploura forment de pitié le marquis, si que à paine contenir se povoit; et ainsi, en tournant son visage en pleur tout troublé, à paine puet dire mot. « Doncques te demeure, dist-il, celle que tu as vestue. » Et ainsi se parti celle sans plourer, et devant chascun se devest, et seulement retint la chemise que vestue avoit, et la teste descouverte s'en va, et en cet estat la virent plusieurs gens plourans et maudissans fortune; et elle seule ne plouroit point, ne ne disoit mot. Et ainsi s'en retourne en l'ostel de son pere, et ly bons homs son pere qui adès avoit le mariage suspet, ne oncques n'en n'avoit esté seur, ains doubtoit touziours que autre chose n'en avenist, vient à l'encontre des gens à cheval sur son sueil, es de la povre robelete que touziours luy avoit gardée la couvrit à grant mesaise, car la femme estoit devenue grande et embarmé, et la povre robe enrudié et empirée; et demoura avec son pere par aucuns jours en merveilleusement grant humilité et pacience, si que nul signe de tristesse, nul remors de la prospérité qu'elle avoit eue ne faisoit, ou monstroit en aucune maniere semblant. Et ce n'estoit pas merveille comme en ces grans richestes touziours en pensée humble eust vesquu et feust maintenue.

....

Manuscrit de la Bibl. du Roi, n° 7387.

O Griseldis, assés souffist.
Ta brave foy et loyauté,
La constance et humilité,
Et l'amour qu'à moi as éue
Ay par esprouver coignéue;
Et ta parfaitte obédience
Ay trouvé par expérience,
Et croy que soubs le ciel n'ait home
Qui, par tant d'expérimens come
Je t'ay ferme et constant trouvée,
Ait en autre femme esprouvée
La bonne amour de mariage.
Pour ce m'amour t'embraceray-je,
Qui tant es bonne et vertueuse,
Comme ma seule et brave espeuse:
Car onques autre ne rouvay,
Ne jamais autre n'ameray.
Moy souffiz bien et moye soies;
Et ceste-ci que tu pensoies
Qu'estre deust m'espeuse nouvelle,
C'est ta fille qui moult est belle;

Et voy-ci ton fils autressi,
Qui perduz estoient ainsi
Selon l'oppiuion comune
Qui estoit en noz subgez une.
Saichent dont tuit qui le contraire
Pensoient, que j'ay voulu faire
Espreuve dure et rigoreuse
De ma bonne et loyal espeuse,
Et non mie la condempner :
Et les enfans ay fait garder
A Bouloigne, et non pas occire.

LA MARQUISE.

Ha! mes doulz enfans ne puis rire,
Mais de joye pleure et souspir;
Car tant ay joye que souffrir
Ne me puis de vous faire feste.

LA FILLE.

Madame, il faut qu'on vous reveste,
Car trop estes petitement.

LA PREMIÈRE DAME.

Mon très doulz enfant, richement
Sera, se Dieu plaist, revestue.
Que la bien soiez vous venue,
Quant de vous nous vient tel lyece,
Quant fille ester nostre maistresse
Qu'onques enfant n'ot meilleur mere.

Manuscrit de la Bibl. du Roi, n° $7999.\frac{}{3}$

DES TRESCES;

PAR GUÉRIN.

Manuscrit, n° 1830 de Saint-Germain.

Jadis avint c'uns Chevaliers
Preuz et cortois et beax parliers,
Ert saiges et bien entechiez,
S'ert si en proesce affichiez,
C'onques de riens ne se volt faindre
En place où il pooist ateindre;
Et par tot si bien le faisoit,
Et à toz sis erres plaisoit
Tant qu'il fu de si grant renom
Qu'on ne parloit se de lui non.
Et s'en li ot sen et proesce;
Il ert de si haute largece
Quant il avoit le heaume osté,
Preuz ert au champ et à l'osté.
Il ot feme de grant paraige,
Qui avoit mis tot son coraige
A uns Chevaliers du païs;
N'ert pas de la vile naïs,
Ainz avoit un autre recet
Près de six lives ou de sept.
Il n'i osoit venir souvent
Qu'en ne s'alast apercevant.
Bien ot parlé de son affaire,
Ne il n'en ose noise faire
A nului qui soit de sa vile,
Et di que Chevaliers s'avile
Et de ses amors ne li chaut,
Qui se fie et croit en richaut:
Por ce n'en volt faire mesaige.
Mais une suer qu'il ot molt saige
Fait tant c'un vallet l'ot à feme;
Cousin estoit à cele Dame
Qui en la vile ot son estaige,
Et cil baa à l'aventaige
De son convent se il puet estre
Que jà nus ne saiche lor estre,
Qui puist tesmoigner ne savoir,
Que mielz valt sanz blasme avoir
Chiés sa seror venir, aler,
Et à s'amie iluec parler.
Un jor ot mandée s'amie
Chiés sa suer: ne demora mie
Que il oïrent tex noveles
Qui ne li furent gaires beles,
Quar l'en dit que li sires vient.
La Dame voit qu'il l'en covient
Aler, si le commande à Dé.
Tantost li a cil demandé
Un don, mais ne sæt quel i fu,
Cele ne l'en fist onc refu.
La Dame qui molt l'avoit chier,
Lors dit qu'el se voloit couchier
O son Seignor et ovuec lui.
Jà ne remaindra por nului,
Fist cil que fin amor mestroie,
Et la Dame le li ostroie:
Quar tant ne se set entremetre,

Qu'el i puisse autre conseil metre.
Lors s'en est à l'ostel venue,
Et fait senblant de la venue
Son Seigneur et que bel l'en soit,
Mais à autre chose penssoit
Li cuers qui molt estoit plains d'ire.
Ne vueil des autres choses dire,
Mais assez mengerent et burent,
Et se couchiereut quant il durent;
Mais d'une chose me remembre,
Que li sires ot lez sa chanbre
Fait une petite estable
Qui ert à son cheval metable,
Qui estoit à son chevauchier.
Il avoit son cheval molt chier,
Quar quarante livres valoit,
Mais des autres ne li chaloit
S'il fussent bien ou malement,
Fors d'une mule seulement.
Et quant ce vint en droit prinsome,
Que tuit couchié erent si home,
Que reposer la gent covint,
Li amis à la Dame vint
Par devers la chanbre à senestre,
Et entre par une fenestre;
Et vint leanz, mais ne set mie
De quel part se gisoit sa mie.
Belement oreille et escoute,
Lor taste et prent parmi le coute
Le Seignor qui ne dormoit pas,
Et li sires en es-le pas,
Si le ra saisi par le poing.
En une autre maison bien loing
Se gisoient li escuier,
Molt pooit li sires huschier
Ainz que d'ax éust nul aïe.
Lors i fait une envaïe
A celui que par le poing tient.
Et cil qui bien se recontient,
Se deffent de sa force tote:
Li uns tire, li autres boute
Tant qu'il se sont bien esprouvé.
Lors se tint cil por fol prouvé
Qui la folie ot commenciée;
A l'uis de la mareschauciée
Se sont ambedui aresté,
Près d'iluec ont lonc teus esté:
Une cuve trestote enverse,
Et li sires dedenz enverse
Celui qui tient por robéor.
Molt ot la Dame grant paor
De son ami plus que de lui,
Que li sires tint bien celui,
Et tant l'a batu come toile.
Lors a dit, alumez chandoile,
A la Dame, et que tost queure.
Beax sire, se Diex me sequeure,
Onques ne soi aler de nuiz,
Trop me seroit jà granz enuiz
A trouver l'uis de la cuisine;
Mais or me faites la saisine
Du larron, gel' tenrai molt bien;
Ne vorroie por nule rien,
Si m'aïst Diex, qu'il eschapast:
Jamais ne prenra un repast
Quant il eschapera de ci.
Sire, fait-ele, jà merci
N'en aiez quant il est repris.
Lors l'a la Dame au cheveus pris,
Et fait semblant que bien le tiegne;
Mais li sires comment qu'el preigne,
Por du feu se met à la voie.
Maintenant la Dame envoie
Son ami à grant aléure,
Puis saut et deslie la mure;
Si l'a par les oreilles prise,
Et por estre mielz entreprise,
Li boute en la cuve la teste;
Et li sires gaire n'arreste;
Ainz prent du fu et prent s'espée,
Et dit que jà aura coupée
La teste cil que pris avoit.
Mais quant la mule tenir voit
A la Dame, si s'esbahist,
Et dist : Dame, se Diex m'aïst,
Bien estoie musarz et fox,
Quant ge crui onques vostre lox.
Assez ai plus que vos mespris,
Quant je vostre lechéor pris;
Gel' déusse tenir de près:
Or vos covient aler après.
Bien sai qu'il vos en est à pou,
Mais par la foi que doi S. Pou,
Ne gerroiz mais lés mon costé.
Lors l'a mise hors de l'osté:
Ainsi cil sa feme en envoie,

Et cele trespasse la voie,
Si s'en entre chiés son cousin,
Que el avoit près à voisin,
Li vallez qui ot pris la feme
La suer son ami, et sa Dame
A léanz son ami trouvé.
Un tel enging avoit trové,
Jamais n'orroiz parler de tel,
Quar el s'en veit à un ostel
Où une borgoise menoit,
Qui en beauté la resanbloit;
Fait la lever, taut la pria,
Que la Dame li ostroia
A faire quanqu'ele vorroit.
Alez donc, fait-ele, orendroit
En ma chanbre san demorer
Et faites senblant de plorer
Androit le chavez mon Seignor:
Ne poez moi faire greignor
Servise qui cestui vausist.
Cele s'en vait et puis s'assist
Dedenz la chanbre en droit la couche:
La Dame o son ami se couche
Qui longuement i fist son vueil.
Et cele commence son duel,
Et se claime lasse chaitive,
Et dit que jà longue ne vive,
Ne jà ne past ceste semaine
Qui à tel honte me demaine.
Li sires si torne et retorne,
Et fait pesant chiere et morne;
Mais il ne set tant retorner
Que à dormir puisse assener.
Lors est levez par maltalent;
Onques mais n'ot si grant talent
De feme laidir et débatre
Com il avoit de cele batre.
Demanois ses esperons chàuce,
Mais n'i chauça soler ne chauce,
Ne ne vest riens fors sa chemise.
Lors vient à cele, si l'a mise
Contre terre par les cheveus:
El chief li a ses doiz ennox,
Lors tire et fiert et boute et saiche,
Qu'à paine ses mains en arrache,
Et fiert des esperons granz cox,
Qu'il en fait en plus de cent leus
Le sanc saillir parmi la cengle.
Molt pot ore la Dame atendre
De son ami graignor soulaz,
Que cele qui prise est as laz.
Ainsi la Damoisele bat
Le Chevalier, et se débat,
Et de parole la laidist,
Et quant s'ire li refroidist,
Si s'en vait couchier en son lit.
Mais molt i ot poi de délit,
Qu'el commence grant duel à faire:
Molt se repent de cest affaire,
Et si fait chiere mate et morne,
Quar il l'avoit batue à orne.
Ce ne torne à geu n'à ris,
Por ce que el avoit empris;
Si crie plus haut que ne sielt,
Quar de ses plaies molt se dielt.
Mais li sires pas ne s'en rit,
Ainz est corrouciez et marriz
De cele qui ainsi l'assaut:
Maintenant de son lit s'en salt
Com celui qui estoit espris.
Maintenant a son coutel pris,
Si est sailliz enmi la rue,
Son cors tot d'angoisse tressue,
Si li a coupée les treces
Dont el a au cuer grant destrece,
Si que ses plors entr'oublia.
Tant a ploré qu'afebloia
Le cuer, que par poi ne li part.
Li Chevaliers d'iluec s'en part
Qui les treces o soi enporte:
Et cele qui se desconforte,
Vient à la Dame, si li conte
Si com oï avez el conte.
Mais la Dame jure et afiche
Qu'à toz jorz mais la fera riche;
Ne jà douter ne li estuet
Des tresces, se trouver les puet,
Que si bien ne li mete el chief
Que jà n'en saura le meschief
N'ome ne feme qui la voie.
La Dame s'est mise à la voie
Q'onques nului n'i encontra:
Tant fist que en la chanbre entra,
Si trouva son Seignor dormant
Qui travailliez estoit forment
Et du corroz et du veillier.

La Dame nel' volt esveillier,
Mais soef lez le lit s'assist,
Quar des treces bien li souvint
Que la Dame ot éu trenchiées,
Qui bien seront encor venghiées,
Se la Dame en vient au desus.
Lors les queroit et sus et jus :
Bien s'est du cerchier entremise.
Lors a sa mein au chavez mise,
Les treces trueve, ses en trait.
Ne vos auroie droit retrait
La graut joie que la Dame ot;
D'ilucc s'en vet sauz dire mot,
Et vient à la chaubre aval,
Si a coupé à un cheval
La queue au meillor de l'estable.
Or oiez un proverbe estable
Que en mainz leus, ce m'est vis, cort,
Que tel ne pesche qui encort.
Ainsi la Dame a escorté
Le cheval, si l'a aporté
La queue au chevez son Seignor :
Onques mais n'ot joie greignor
Qui à ceste s'apareillast
Soef que cil ne s'esveillast.
Si coiement s'est contenue
Et couchiée trestoute nue,
Qu'à soi ne trest ne pié ne main.
Issi fu jusqu'au lendemain,
Et dormirent grant matinée.
Quand vit que prime fu sonée,
Li sires s'estoit resveilliez,
Mais de la Dame est merveilliez
Qu'il vit gesir lez son costé :
Et qui vos a ci amené,
Fait cil, et qui vos coucha ci ?
Sire, la vostre grant merci.
Où devreoie donc couchier
Se lez vos non vostre moillier?
Comment, fait-il, donc ne vous membre
Que ge hersoir en ceste chanbre
Pris prouvé vostre lechéor !
Par celui qui li pechéor
Prient de cuer parfondement,
Trop avez fait grant hardement
Quant vos estes çaienz entrée;
Deffendue vos ert l'entrée
A toz les jorz que j'ai à vivre :
Ne me tenroiz pas si por ivre
Quant vos cuidiez, se Diex me salt.
Beax sire, se Diex me consalt,
Fait-ele, mielz poïssiez dire,
De ce me puis bien escondire
C'onques ne fis autrui servise,
Par toz les Sainz de seint Yglise,
Ne qui vos tornast à hontaige :
Trop par avez dit grant outraige,
Qui si solez estre ensaigniez,
Reclamez Dieu, si vos seigniez.
Ge crieng que en vos se soit mi
Ou fantosmes ou enemis
Qui ainși vos ait desvoié.
Or m'avez-vos bien avoié,
Fait-il, se vos voloie croire;
Volez me vos faire mescroire
Ce que ge tieng à mes deus mains;
A vostre char pert il as mainz
Qu'as esperons vos fis vermeille :
De nule riens n'ai tel merveille
Com de ce que vos estes vive.
Jà Dieu ne place que ge vive,
Fait cele qui par guile pleure,
S'onques hersoir de nes une eure
Me douastes cop ne colée.
Tantost a la robe levée,
Si li monstre costez et hanches,
Et les braz et les cuisses blanches,
Et le vis qu'el n'ot pas fardé.
Par tot a li sires gardé,
Mais n'i voit nes une bubete ;
Bien guile la Dame et abete
Son seignor qui tant s'en espert.
Dame, fait-il, itant se pert
Qui feme bat s'il ne la tue;
Ge vos avoie tant batue,
Que ge de fi savoir cuidoie
Que jamais n'alissoit par voie:
Certes se vos bone fussiez,
Jamais par voie n'alissiez.
Or vos ont malfé respassée,
Mais n'iert pas sitost trespassée
La grant honte que vos auroiz;
Jà si garder ne vos sauroiz
De vos treces qu'avez perdues:
Deus ans les auroiz atendues
Ainz que soient en lor bon point.

Sire, fait-el, un tot seul point
N'i a de ce que vos me dites,
Grant tort avez qui me mesdites.
Onques hersoir por nul corroz
Ne fu de mon chief cheveus roz ,
Se Dieu me giet de cest place.
Maintenant le coissin deslace ,
Si a les treces avant traites
Qu'il i cuidoit avoir fors traites.
Sire, fait la Dame, véez,
Ge cuit qu'il fu jor devéez,
Quant du destre braz vos seignastes,
Ou mauvaisement vos seignastes
Hersoir au couchier, ce m'est vis ;
Vos avez si troublé le vis
Et les elz que ne véez goute.
Espoir il vos avint par goute,
Ou par avertin se devient,
Ou ce est fantosme qui vient
As genz por ax faire muser,
Et por ax folement user,
Et por faire foler la gent.
Au chief du tot devient nient,
Quant il a fait foler le siecle,
Tot quanqu'il a fait si despiece.
Beax sire, dites moi por Dieu,
Me dites-vos tout ce par geu ?
Son Seignor de ce se merveille,
Et si s'esbahist et merveille ,
Lors lieve sa mein, si se saigne,
Mais la Dame pas ne s'en saigne
De riens que la nuit fet éust,
Mais encor pas ne se téust
Qui li donast toute prouvence ;
Monstrer en cuide la provence,
Quar il cuide qu'il ait apostes
Les tresces qu'il auroit repostes.
Maintenant le coissin sozlieve,
Mais à poi li cuers ne li crieve
Quant il a trovée la queue :
Or voit-il tot à male voe ,
Fait-il, se Dame Dieu n'en pense ;
J'ai hui fait une tel despensse
Qui m'a cousté cinquante livres :
Bien ai esté desvez et yvres
Quand j'ai escorté mon cheval.
Lors li véissiez contreval
Les lermes couler sor la face,
Mais ne set mais que il face,
Tant est dolenz et abosmez
Que il cuide estre enfantosmez,
Et si est-il, n'en doutez mie.
Lors apele la Dame aïe
Sainte Marie , mon Seignor,
Si se demaine à deshenor.
Li sires li respont ainsi:
Dame, fait-il, dolenz en sui;
Si li a dit isnele pas ,
Dame, fait-il, ne prenez pas
A mon forfet ne à mes diz,
Ge vos en cri por Dieu merciz.
Et la Dame li respondi:
Beax dox sire, devant Diex ci
Le vos pardoing molt bonement :
Diex gart nostre cors de torment
Et d'ennemi et de fantosme.
Sire, voez-vos à Vendosme,
Que li œil vos sont ennubli,
Ne le metez mie en oubli ;
Ne requerez respit ne terme,
Mais alez à la seinte Lerme :
Bien sai quant vos l'auroiz véue
Que Diex vos rendra la véue.
Dist-il, Dame, vous dites voir,
Ge vorrai le matin movoir,
Quar du véoir ai grant envie.
Et au matin pas ne s'oublie ;
Le Chevaliers chose ne dist,
Se la Dame le contredist,
Qu'il ne cuidast ce fust mençonge,
Ou qu'il l'éust trouvé en songe.
Par cest fableau poez savoir
Que cil ne fait mie savoir
Qui de nuiz met sa feme hors,
S'el fait folie de son cors :
Quant ele est hors de sa maison,
Lors a-ele droite achoison
Qu'ele face son mari honte.
Ici vueil définir mon conte.

434 VERS.

Explicit des Tresces.





